

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

Linedata Services
Société anonyme au capital de 4.960.807 euros
Siège social : 27, rue d'Orléans – 92 200 Neuilly-sur-Seine

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 30 avril 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129

Ce rapport financier annuel est une reproduction en format pdf de la version officielle du rapport financier annuel xhtml déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2025 et disponible sur notre site internet de la société et de l'AMF.



En application de l'article 19 du Règlement (CE) n° 2017/1129 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice 2022 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent aux pages 57 à 103 du document d'enregistrement universel 2022 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 est précisé dans la table de concordance p. 231 du document d'enregistrement universel 2022 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2023 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent aux pages 56 à 106 du document d'enregistrement universel 2023 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 est précisé dans la table de concordance p. 231 du document d'enregistrement universel 2023 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 est précisé dans la table de concordance p. 245 du document d'enregistrement universel 2024.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes dans un autre endroit du présent document d'enregistrement universel.

Le document d'enregistrement universel 2022 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2023 sous le numéro D.23-0357. Le document d'enregistrement universel 2023 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0379. Le document d'enregistrement universel 2024 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2025. Ces documents sont disponibles sur les sites Internet de Linedata Services (www.linedata.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Des exemplaires du présent document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais au siège de la Société Linedata Services, 27, rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine, sur le site internet de Linedata Services (www.linedata.com) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Sommaire

I. PRESENTATION DE LINEDATA SERVICES.....	11
1.CARTE D'IDENTITE DE LINEDATA SERVICES	11
2.HISTOIRE ET EVOLUTION DE LINEDATA SERVICES	12
3.PRINCIPALES ACTIVITES DE LINEDATA SERVICES.....	13
4.INVESTISSEMENTS, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION.....	21
5.PERSPECTIVES	22
 II. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE	 24
1.ORGANES DE GOUVERNANCE	24
1.1 La mise en œuvre des principes du Code AFEP-MEDEF	24
1.2 Les organes de direction et d'administration de la Société	25
2.POLITIQUES DE REMUNERATIONS.....	43
2.1 Politique de rémunération des membres du Conseil.....	43
2.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.....	44
 III. INFORMATIONS FINANCIERES	 50
1.COMPOTES CONSOLIDES 2024.....	50
1.1 Présentation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2024	52
1.2 Annexes des Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2024.....	54
2.COMPOTES ANNUELS 2024 DE LA SOCIETE MERE	104
2.1 Présentation des comptes sociaux de Linedata Services S.A. pour l'exercice 2024	104
2.2 Annexes des comptes sociaux de Linedata Services S.A au 31 décembre 2024.....	105
3.INFORMATIONS FINANCIERES COMPLEMENTAIRES	128
 IV. FACTEURS DE RISQUES ET CONTROLE INTERNE.....	 131
1.FACTEURS DE RISQUES.....	131
2.CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES.....	138
 V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT	 144
 VI. RAPPORT DE DURABILITE	 152
 VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	 237

Présentation de Linedata



MESSAGE D'ANVARALY JIVA, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

En 2024, Linedata a réalisé un chiffre d'affaires stable, soutenu par la solidité de son modèle économique, dans un contexte géopolitique et macroéconomique marqué par une forte incertitude.

Le Groupe a poursuivi son développement dans ses trois segments stratégiques – la gestion d'actifs, les crédits et financements, et les services d'externalisation – exclusivement dédiés au secteur financier. Cette dynamique a été renforcée par l'acquisition de DreamQuark en France, une opération qui a permis à Linedata d'accélérer son positionnement dans le domaine de l'intelligence artificielle. L'intégration de cette expertise a rapidement permis de lancer des premiers projets clients, notamment autour de la structuration et de l'exploitation intelligente des données. Parallèlement, nos initiatives internes visant à améliorer l'efficacité de nos processus grâce à l'IA se sont intensifiées.

L'année a également été marquée par l'engagement philanthropique du Groupe. Une première délégation internationale s'est rendue en Afrique de l'Est, sur le site en construction du futur hôpital universitaire de Kampala, en Ouganda, dont la résidence étudiante est cofinancée par Linedata. Cette visite a permis aux équipes d'échanger avec notre partenaire et les communautés bénéficiaires locales sur l'impact concret du projet dans la région.

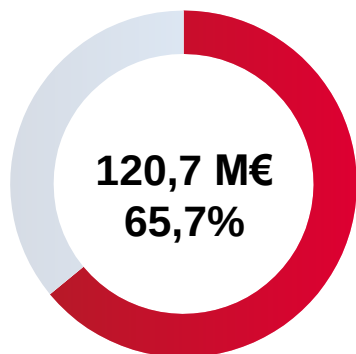
Dans un environnement en constante évolution, Linedata s'appuie sur deux fondements essentiels : l'engagement de ses collaborateurs à travers le monde et la confiance de ses clients. Ces atouts sont déterminants pour continuer à innover et proposer des solutions à forte valeur ajoutée aux institutions financières, au service d'une finance durable.

Très cordialement,

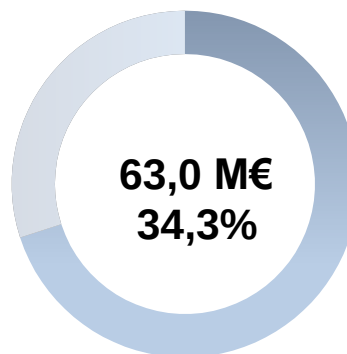
Anvaraly Jiva

Chiffres clés 2024

Chiffre d'affaires par activité



Asset Management



Lending & Leasing

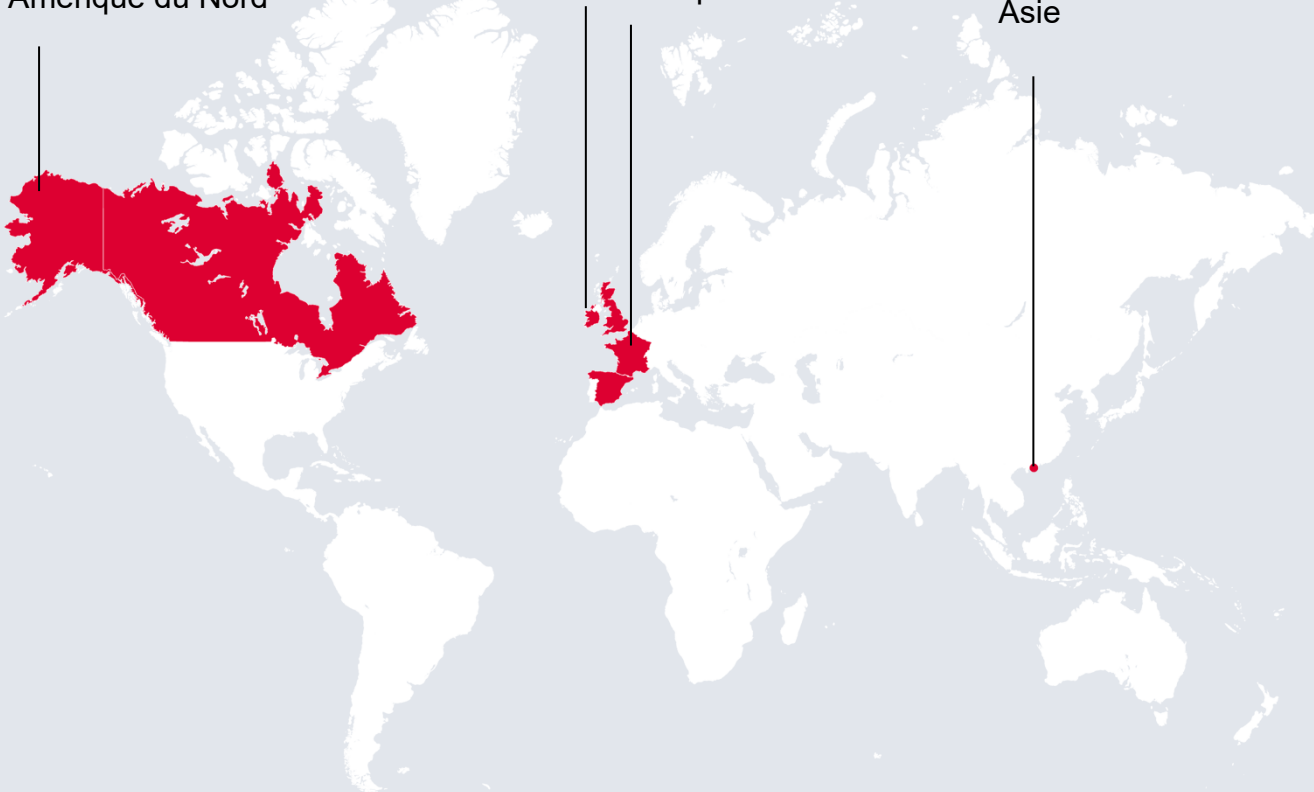
Chiffre d'affaires par implantation géographique

81,5 M€
44 %
Amérique du Nord

34,0 M€
19 %
Europe du Nord

59,3 M€
32 %
Europe du Sud

9,0 M€
5 %
Asie



Chiffres clés 2024

27 ans
d'expérience

20
Bureaux

700
Clients

Plus de
1 300
Employés

Chiffre d'affaires
183,7 M€

Ebitda
54,3 M€

Résultat
opérationnel
39,9 M€

Résultat Net
28,1 M€

Capitaux Propres
138,4 M€

Chiffres extra-financiers 2024

Environnement

3 829 tonnes eqCO ₂	2,95 tonnes eqCO ₂ par collaborateur (intensité carbone)	-2% d'intensité carbone (vs 2023)
--	---	--

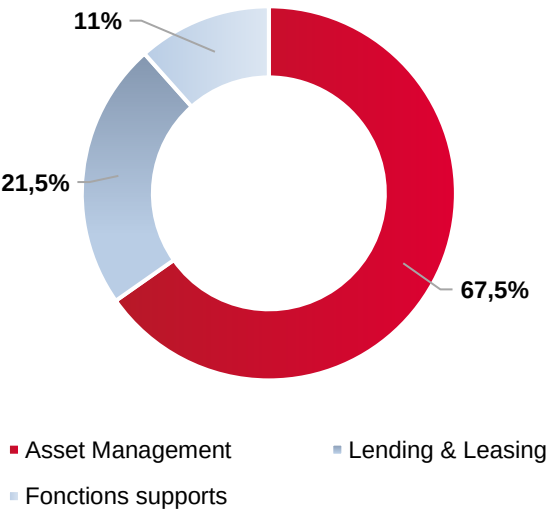
Recrutement

225 en Asie	61 en Afrique de Nord	13 en Amérique du Nord	25 en Europe du Sud	1 en Europe du Nord
-----------------------	------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

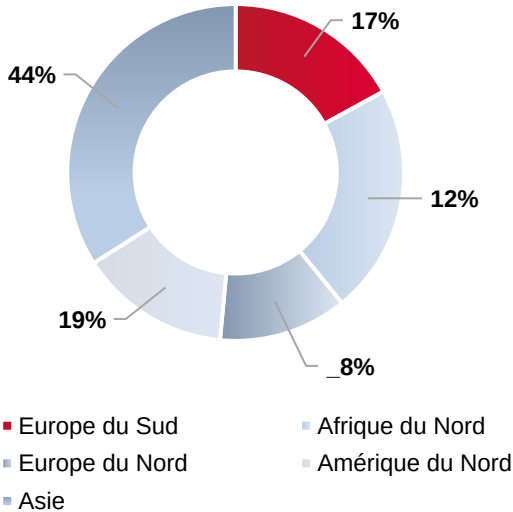
Représentativité des Femmes

35,0% de l'effectif	36% des recrutements
-------------------------------	--------------------------------

Ventilation sectorielle des effectifs :



Ventilation géographique des effectifs :



Evènements de l'année 2024

L'acquisition des actifs de DreamQuark

Grâce à l'acquisition des actifs de DreamQuark, Linedata consolide sa position en tant que fournisseur de solutions d'intelligence artificielle (IA) dédiées aux institutions financières. Cette opération stratégique renforce sa présence dans des secteurs clés tels que la gestion d'actifs, l'épargne et l'assurance, en s'appuyant sur l'expertise de DreamQuark et ses partenariats de long terme avec des acteurs majeurs. Ces synergies permettent à Linedata d'offrir une proposition de valeur unique, optimisant la gestion des opérations de front et de back office.

Les innovations produits

Linedata innove sur le segment crédit et financement avec de nouvelles fonctionnalités

Linedata continue d'enrichir ses solutions dédiées au crédit et au financement avec des évolutions majeures sur ses plateformes. **Linedata Ekip³⁶⁰**, solution complète et flexible, couvre un large éventail d'activités, allant du financement structuré et du leasing au crédit à la consommation et au financement automobile. Elle permet aux entreprises et aux particuliers de gérer leurs opérations sur une plateforme unique. **Linedata Capitalstream**, plateforme dédiée à l'acquisition et à la gestion des crédits aux entreprises et du crédit-bail à l'échelle mondiale, aide les acteurs bancaires à optimiser leurs processus de gestion des risques et de conformité. Dans cette logique, elle intègre une nouvelle fonctionnalité facilitant l'application de la **norme 1071**, qui impose aux institutions financières de collecter des données sur les demandes de prêts des petites entreprises afin d'améliorer la transparence et d'éviter les discriminations.

Linedata intègre le Machine Learning dans sa plateforme Linedata Optima pour le segment Asset Management

Linedata a intégré avec succès le **Machine Learning** dans Linedata Optima, sa plateforme de BPM dédiée aux fund services. Cette avancée permet d'optimiser l'efficacité des clients en affinant leurs workflows et modèles opérationnels. Grâce à l'analyse des historiques d'affectation et de résolution des exceptions, le système propose des règles intelligentes pour orienter les tâches vers les utilisateurs les plus qualifiés. Il aide également les managers à identifier les exceptions nécessitant une analyse approfondie, leur faisant ainsi gagner un temps précieux.

Coopération approfondie

Linedata renforce son engagement en IA générative et soutien l'entrepreneuriat

Des dirigeants de Linedata ont participé à l'Alliances Annual Meeting du **CSAIL du MIT**, un événement où ils ont partagé leurs réflexions sur le rôle crucial de l'IA générative dans l'écosystème numérique. Le CSAIL, partenaire de Linedata, est le plus grand laboratoire de recherche du MIT et un leader mondial dans les technologies de l'information.

Par ailleurs, le bureau de Tunis a lancé les sessions de mentoring du programme « **Moove with Linedata** », en partenariat avec Moovjee, pour accompagner les jeunes entrepreneurs à l'échelle internationale. Deux startups dans le domaine des solutions bancaires numériques et de paiement ont bénéficié de séances de coaching personnalisé, afin de les aider à convaincre investisseurs et partenaires.

Linedata Philanthropy



Première délégation de Linedata en Afrique de l'Est

Linedata a envoyé une délégation internationale en Afrique de l'Est pour échanger avec ses partenaires et partager son expérience avec les collaborateurs. Le projet en Ouganda vise à créer un campus incluant un hôpital, un centre de santé et une résidence étudiante, avec une ouverture prévue en avril 2025. Il facilitera l'accès aux soins de qualité et renforcera la formation des futurs professionnels de santé dans la région.

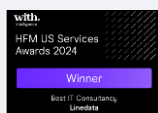
Les récompenses obtenues



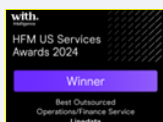
Best Portfolio Management Software
Best IA Service Provider
par HFM Asia Services Awards 2024
– Hong-Kong



Cyber Security Firm of the Year
par Private Equity Wire Awards 2024
– New-York



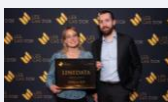
Best IT Consultancy
par HFM USA Services Awards 2024
– New-York



Best Outsourced Operations/Finance Services:
par HFM US Services Awards 2024
– New York



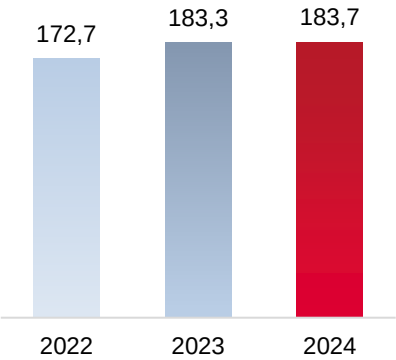
Cas d'Or de l'Éco-Conception Web
par les Cas d'Or du numérique responsable, Awards 2024
– Paris



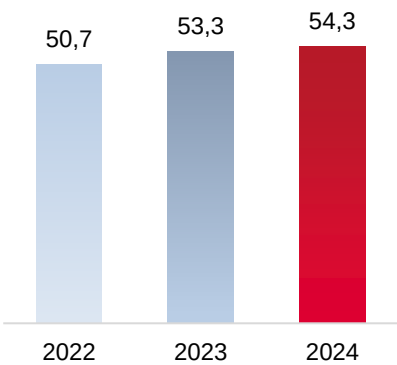
Cas d'Or du Digital
par les Cas d'Or, Awards 2024
– Paris

Performance financière

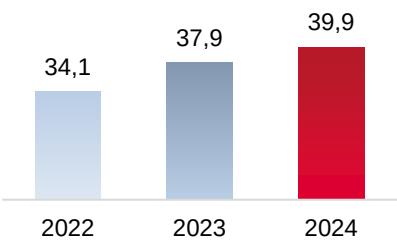
CHIFFRE D'AFFAIRES
(en M€)



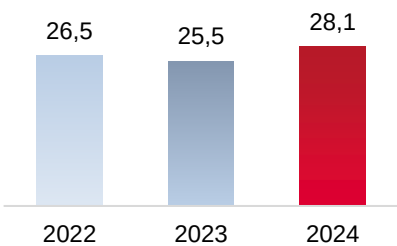
EBITDA
(en M€)



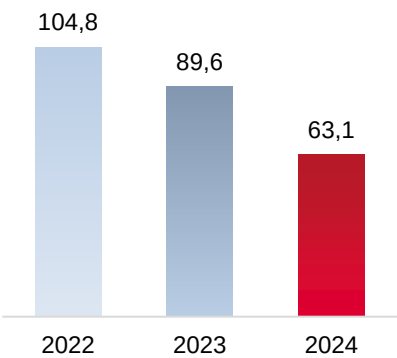
RESULTAT OPERATIONNEL
(en M€)



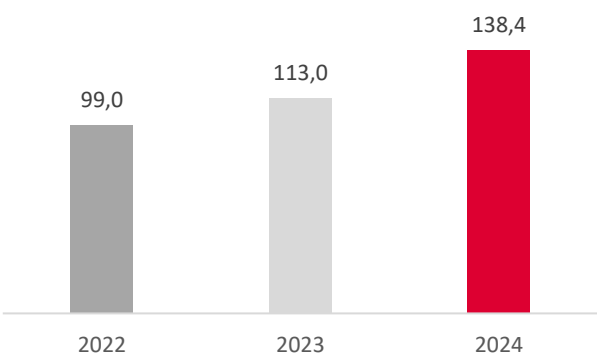
RESULTAT NET
(en M€)



ENDETTEMENT FINANCIER NET
AU 31 DECEMBRE*
(en M€)



CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE
AU 31 DECEMBRE
(en M€)



* Avec IFRS 16

01

PRESENTATION DE LINEDATA SERVICES

- 1. CARTE D'IDENTITE DE LINEDATA SERVICES**
- 2. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LINEDATA SERVICES**
- 3. PRINCIPALES ACTIVITES DE LINEDATA SERVICES**
- 4. INVESTISSEMENTS, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
ET INNOVATION**
- 5. PERSPECTIVES**

I. Présentation de Linedata services

1. CARTE D'IDENTITE DE LINEDATA SERVICES



Dénomination : Linedata Services

Date de création : 3 août 1998

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'administration

Capital social : 4.960.807 €

Siège social : 27 rue d'Orléans, 92 200 Neuilly-sur-Seine

Site web de la société : www.linedata.com

Registre de commerce : 414 945 089 RCS Nanterre

Identifiant d'entité juridique (Legal Entity Identifier – LEI) : 9695003D6KVJ0H8CL506

Durée de la personne morale : jusqu'au 2/ 01/2097

Exercice social : du 1^{er} au 31 décembre de chaque année

Activités exercées :

- la prestation de services informatiques, notamment l'édition et la distribution de logiciels, l'intégration de solutions, la réalisation de tous travaux de développements, de conseils et de formations, la fourniture de service d'exploitation sur ordinateurs et de prestations administratives connexes, pour le compte des entreprises industrielles, commerciales, immobilières ou financières, d'administrations ou d'organisme publics ou privés;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

Valeurs :



Attentionné



Ingénieux



Pérenne



Passionné

2.HISTOIRE ET EVOLUTION DE LINEDATA SERVICES

Août 1998 Création de Linedata	Septembre 1999 Acquisition de Bimaco Finance	Mai 2000 Introduction de Linedata sur Euronext	Mars 2001 Acquisition de Longview Group	Février 2003 Acquisition des solutions Icon et Preview	Avril 2005 Acquisition de Global Investment Systems
					Novembre 2005 Acquisition de Beauchamp Financial Technology
Février 2016 Lancement du plan stratégique « Linedata 2018 »	Mai 2015 Renforcement de l'indépendance de Linedata (MBO)	Mars 2013 Acquisition de CapitalStream	Janvier 2013 Lancement du plan stratégique RISE	Juillet 2011 Acquisition de Fimasys	Juin 2010 Changement de l'identité visuelle de Linedata
Avril 2016 Acquisition de Derivation					
Janvier 2017 Acquisition de Gravitas	Août 2017 Acquisition de QRMO	Janvier 2018 20^{ème} anniversaire de Linedata	Janvier 2019 Acquisition de Loansquare	Février 2020 Lancement du plan stratégique « Vision 2024 »	Octobre 2020 Lancement de AMP
					2021 Innovation : signature de 3 partenariats
			2024 Acquisition des actifs de DreamQuark	2023 Acquisition d'Audaxys au Portugal	2022 Ouverture d'un bureau au Mexique

3. PRINCIPALES ACTIVITES DE LINEDATA SERVICES

3.1 Les activités

Linedata est un éditeur international de logiciels, fournisseur de services et de données à valeur ajoutée. Ce triptyque sur lequel repose les activités de Linedata offre à nos 700 clients gestionnaires d'actifs traditionnels et alternatifs, administrateurs de fonds et institution de crédit et financement des capacités opérationnelles uniques.



Logiciels

Avec plus de 25 ans d'expertise dans la technologie financière, Linedata crée des logiciels puissants et innovants pour répondre aux besoins de ses clients. Linedata propose ainsi des plateformes technologiques intégrant des progiciels et des services utilisés sur les cinq continents. Ces solutions informatiques tiennent compte des aspects linguistiques, réglementaires, légaux et fiscaux propres à chaque pays où elles sont déployées. Développées par des équipes d'ingénieurs à la pointe des dernières innovations scientifiques et technologiques, les plateformes logicielles de Linedata permettent à ses clients de s'adapter à un monde en constante mutation grâce à une conception modulaire propre aux logiciels Cloud.

Les collaborateurs dédiés à la stratégie produit et à la R&D au sein de chaque segment de marchés disposent de compétences informatiques et métiers avec une approche internationale. Linedata réalise des développements de grande ampleur, mais fait également appel à des ressources externes en sous-traitance en cas de pic d'activité.

Pour son activité d'éditeur de logiciels, Linedata propose à ses clients d'acheter des licences soit sous forme perpétuelle (durée d'utilisation indéterminée), soit sous forme récurrente (durée d'utilisation déterminée). Le modèle récurrent est l'approche la plus largement répandue, même si les produits restent pour la plupart disponibles dans les deux modes tarifaires. Cette stratégie vise à assurer un socle stable de revenus et à accompagner le besoin croissant du marché pour des offres Software as a Service (SaaS) et donc Cloud.

L'intégration de solutions

Linedata doit rendre très rapidement opérationnels les progiciels édités par le Groupe en assurant leur pleine intégration au sein de l'organisation de ses clients. Afin de s'adapter aux contraintes toujours plus importantes de respecter les délais impartis de mise en place opérationnelle, le Groupe a développé un savoir-faire interne ainsi qu'une stratégie de partenariat avec de grands intégrateurs capables de l'aider à accompagner efficacement le déploiement international de ses clients.

La prestation de services associés au déploiement de nos solutions

Linedata propose à ses clients différents types de services pour les accompagner dans leur développement et répondre ainsi au mieux à leurs attentes. Cette offre variée comprend notamment de la formation, du consulting d'experts fonctionnels et techniques et une prestation complète en termes d'exploitation et d'hébergement de type SaaS ou Cloud des progiciels Linedata.

Les prestations d'exploitation des progiciels Linedata sont complètes et disponibles dans le monde entier. Le Groupe offre ainsi à l'ensemble des institutions financières une totale flexibilité quant au mode d'exploitation de ses solutions. Linedata permet à ses clients de sélectionner les options répondant le mieux à leurs besoins, puis d'en adopter de nouvelles à mesure que ces besoins évoluent.

Plusieurs options sont envisageables. À titre d'exemple, la gestion en Facilities Management a pour objectif de confier à Linedata la gestion du matériel sur le site du client ainsi que l'administration informatique et la mise à jour fonctionnelle régulière des progiciels. Dans le cadre d'une gestion sous forme SaaS s'y ajoutent la propriété et le renouvellement du matériel hébergé par Linedata, la gestion des sinistres ainsi que l'administration des investissements, soit une externalisation très poussée confiée au Groupe.

Software as a Service (SaaS) : une philosophie

La philosophie de service du Groupe repose essentiellement sur une offre SaaS originale et historique ayant depuis évolué vers le Cloud. Linedata assure la mise à jour, la maintenance et l'hébergement des applications accessibles à distance, ainsi que le stockage des données, la sécurité et l'infrastructure informatique.

Le développement de ces modèles correspond à une demande croissante de la communauté financière. Ils disposent de nombreux avantages pour l'utilisateur dont son accessibilité, sa rapidité, sa flexibilité et son coût. C'est dans ce cadre que Linedata a offert dès sa création des solutions globales associant progiciels, prestations d'intégration, services d'infogérance et désormais Cloud. Le client peut ainsi se recentrer sur son métier, n'ayant à gérer qu'un seul interlocuteur au niveau informatique, Linedata.

Pour délivrer le meilleur de la technologie, et accompagner le développement international de ses clients, le Groupe a souhaité optimiser sa prestation dans deux domaines : assurer une exploitation 24 heures sur 24 et améliorer ses engagements en matière de performances, de disponibilité et de sécurité. Dans ce cadre, il a confié l'hébergement de son principal centre de calcul en Europe continentale à la société GFI Inetum et l'exploitation de ses 9 autres centres de données situés aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Asie à la société HCL disposant de moyens bien implantés à l'international et de toutes les expertises requises pour assurer une exploitation optimale des infrastructures, y compris leur sécurité physique et logique.

Linedata mène également une politique active de partenariat avec les leaders des marchés technologiques afin d'enrichir en permanence son offre pour anticiper les demandes de ses clients. IBM, HP, Cisco, Oracle, SAP-Sybase, Microsoft et, plus récemment Inetum, AWS et HCL, parmi les sociétés, choisies pour leur solidité et leur compétence, qui fournissent matériels et logiciels informatiques au Groupe.

Services

La prestation de services d'outsourcing

À la suite des acquisitions de Gravitas Technology Services et de Quality Risk Management & Operations (QRMO) en 2017, le Groupe offre des services d'outsourcing haut de gamme aux clients institutionnels et alternatifs, regroupés au sein de la business line **Linedata Global Services**.

Gravitas, fournit des solutions innovantes qui s'appuient sur des technologies et une expertise axée sur le **buy side** à travers 4 piliers clés :

- **Gestion des données** d'investissement, de risque et de recherche (Front Office) ;
- **Services de Middle Office et de Back-office** ;
- **Services de conseils** portant notamment sur le développement de logiciels et sur du consulting opérationnel ;
- **Services technologiques et d'infrastructure**.

Ces solutions d'externalisation permettent à Linedata de transformer les opérations de ses clients *buy side* et d'optimiser les coûts dans les opérations, l'infrastructure et les applications. Les clients bénéficient ainsi de processus de pointe dans le secteur pour évoluer avec Linedata à mesure qu'ils font évoluer leurs actifs sous gestion sans augmenter linéairement leurs effectifs ni leurs investissements dans les talents, les technologies et les outils.

L'externalisation permet aux clients d'accéder à des services de premier ordre grâce à un modèle de coûts variables. Les sociétés de gestion, de hedge funds et de Private Equity recherchent de plus en plus des partenaires proposant des solutions technologiques complètes et évolutives pour externaliser leurs fonctions de middle et back-office. En Amérique du Nord, l'équipe de Linedata s'est distinguée par une expertise unique, développée sur 25 ans, dans la gestion de ces fonctions pour ses clients. En combinant ses plateformes logicielles avec des services spécialisés, Linedata propose des solutions opérationnelles et technologiques de haute valeur à l'échelle mondiale.

En **Asie** et désormais au **Royaume-Uni** Linedata Global Services s'est distingué par des services flexibles, efficaces et de qualité sur le marché de l'externalisation. Le Groupe propose notamment :

- La production de positions de portefeuille
- Les réconciliations et traitements post-marché
- Le contrôle des risques et la recherche boostée par l'IA
- Divers reportings, dont le calcul de la valeur nette d'inventaire (VNI)

Ces prestations permettent aux clients de se concentrer sur des activités à forte valeur ajoutée, telles que la collecte de fonds et la gestion d'actifs.

En **2023**, Linedata Global Services a lancé **Cognitive Investment Data Management (CIDM)**, une solution novatrice s'appuyant sur l'intelligence artificielle pour automatiser la collecte de données d'investissement non structurées. Une équipe dédiée assure la qualité et l'analyse de ces informations.

En **2024**, Linedata a entièrement migré ses services technologiques vers un fournisseur de cloud public, tout en renforçant son offre de cybersécurité. Ces services aident les entreprises d'investissement à concevoir, gérer et optimiser leur transition vers le cloud public, tout en garantissant une gouvernance rigoureuse et une maîtrise des coûts.

Data

La maîtrise, la qualité et le coût des données sont devenus un enjeu stratégique pour les gestionnaires d'actifs, qui sont confrontés à une pression continue sur les marges ainsi qu'à des exigences réglementaires de plus en plus strictes, qu'il s'agisse d'obtenir un avantage concurrentiel en optimisant les décisions d'investissement, d'améliorer l'efficacité opérationnelle ou de maîtriser les risques. Linedata souhaitant toujours répondre au mieux aux attentes de ses clients leur propose une offre « Data » étendue leur permettant d'avoir accès à des jeux de données complets et ceci pour un large éventail de classes d'actifs (actions, obligations, devises, opérations sur titres, dérivés listés et gré à gré, ESG...), à travers Datahub, une solution propriétaire dédiée disponible dans le cloud. Grâce à ce socle technologique, Linedata délivre de la valeur à ses clients en combinant des jeux de données divers, et en créant une interface simple, flexible et optimisée entre des fournisseurs multiples et la solution logicielle du client. Linedata a récemment enrichi son offre de données en nouant des partenariats avec de nouveaux fournisseurs, tant sur des modèles de redistribution que de co-sell, assurant une complétude optimisée des données disponibles pour ses clients.

L'intelligence artificielle ainsi que l'apprentissage automatique intégrés dans les outils développés par Linedata permettent à nos clients d'exploiter les informations issues du logiciel Linedata et de fournisseurs de données externes pour améliorer les processus de gestion au quotidien, de s'assurer de la compétitivité de l'offre de nos clients sur le marché et de réduire leurs coûts.

3.2 Les segments de marchés

Linedata Services est un éditeur de solutions et prestataires de services spécialisés dans deux grandes activités de l'industrie des services financiers : la gestion de tout type d'investissement « Asset Management » (comprenant la gestion d'actifs, l'administration des fonds et l'Assurance) et les Crédits & Financements.

3.2.1 Présentation des principaux segments de marchés

Gestion d'actifs

Le secteur de la gestion d'actifs évolue constamment sous l'effet de la transformation digitale, des défis réglementaires, de la pression sur les coûts et d'une clientèle internationale exigeante. Pour rester compétitifs, les gestionnaires d'actifs doivent démontrer une agilité sans faille, leur permettant de s'adapter rapidement aux opportunités, défis et évolutions du marché. Cette adaptabilité repose en grande partie sur l'intégration des nouvelles technologies, des architectures modernes et de l'intelligence artificielle.

Linedata AMP (Asset Management Platform) répond à ces enjeux grâce à une plateforme modulaire et innovante. Cette solution permet aux gestionnaires de fonds d'évoluer dans un environnement en perpétuel changement grâce à une conception modulaire des logiciels Cloud de Linedata. Conçue pour être agile, collaborative et axée sur une offre data enrichie, Linedata AMP facilite la prise de décision, simplifie les processus et encourage l'innovation. Elle permet ainsi aux asset managers de saisir rapidement les nouvelles opportunités et de réinventer leur activité grâce à des cycles de livraison plus courts et performants.

Linedata AMP offre une couverture complète de l'ensemble des processus d'investissement en intégrant harmonieusement toutes nos solutions : la gestion de portefeuille et la tenue de marché en temps réel grâce à **Linedata Longview**, ainsi que la gestion des ordres et leur connectivité électronique aux principaux pôles de liquidité via **Linedata Lynx** et **Linedata Trader**.

Dans le domaine de la gestion alternative, de plus en plus complexe et nécessitant le recours à un système d'informations complet, Linedata a consolidé son offre au sein de **Linedata Global Hedge**, une plate-forme globale et modulaire intégrée à AMP. Cette offre propose, sous forme de modules toutes les briques technologiques nécessaires à une activité de gestion alternative, couvrant tout le spectre des activités : de la gestion des ordres et des exécutions à la gestion de portefeuille en temps réel, en passant par le reporting et le suivi de conformité. Disponible en mode SaaS ou sur site, cette offre s'adapte aux besoins de tous les acteurs, quelle que soit la taille de leur activité. Par ailleurs, **AMP Risk** (anciennement Linedata Derivation) enrichit cette solution avec un outil de gestion des risques parmi les plus performants du secteur.

Face à l'évolution constante du monde financier, Linedata collabore étroitement avec ses partenaires métiers, financiers et technologiques pour offrir des plateformes ouvertes, avancées et flexibles. Dans cette optique, le **Liquidity Alliance Program**, déployé autour de l'offre front-office **Linedata Longview**, permet aux clients d'accéder directement à des pôles de liquidité internationaux et à des outils de trading algorithmiques avancés. Ces fonctionnalités aident les utilisateurs à optimiser leurs stratégies de trading en temps réel, en respectant les exigences réglementaires de Best Exécution.

Ce programme s'appuie sur une connectivité renforcée grâce à **Linedata Lynx**, qui automatise les échanges avec les acteurs du sell-side via le protocole FIX. Cette solution garantit une négociation fluide et efficace tout en réduisant les contraintes informatiques.

Enfin, Linedata s'appuie sur des partenariats de longue date avec les principaux fournisseurs de données financières. Ces collaborations permettent d'alimenter ses solutions avec des informations en temps réel et des données référentielles, assurant ainsi une prise en charge optimale des besoins de ses clients.

Administrateur de fonds

L'offre « Fund Services » couvre l'ensemble des étapes du cycle de vie d'un fonds, en proposant des solutions adaptées à chaque besoin spécifique :

- **Gestion administrative et comptable des fonds** : Linedata propose des solutions telles que Linedata Chorus, Linedata Icon et Linedata Mfact pour la gestion administrative et comptable des fonds, permettant une gestion fluide et une précision accrue des données financières.
- **Gestion back-office des agents de transfert** : Linedata offre des solutions pour le traitement des transactions et des actions des agents de transfert, assurant la conformité et la bonne gestion des opérations.
- **Comptabilité des investisseurs** : Des outils tels que Linedata Mshare et Linedata Icon Retail permettent de gérer les aspects comptables liés aux investisseurs, garantissant la transparence et la bonne gestion des portefeuilles d'investisseurs.
- **Vérification et validation des valeurs liquidatives** : Linedata propose des outils comme Linedata Navquest pour valider les valeurs liquidatives des fonds, garantissant leur exactitude et leur conformité.

Linedata offre également aux administrateurs de fonds une plateforme globale autour de Linedata Mfact et Linedata Mshare, intégrant des outils de reporting avancés comme Linedata Admin Edge. Ces outils permettent aux investisseurs de consulter leurs comptes, de mettre à jour leurs informations personnelles, de télécharger des relevés et de passer des ordres via Linedata Transfer Agent Portal, le tout sur une plateforme unique.

Les solutions Linedata incluent également des modules et services supplémentaires pour le suivi de la conformité (Linedata Compliance, Linedata Disclosure Manager) et le reporting (Linedata Reporting), afin de répondre aux obligations réglementaires et de transparence des clients. L'offre Fund Services est également connectée à Linedata Optima, un module dédié à l'optimisation et au suivi des processus métier.

Ces outils sont intégrés aux solutions pour gestionnaires d'actifs et administrateurs de fonds, abordant ainsi de manière commune les enjeux réglementaires rencontrés par l'ensemble des clients.

Assurance

Linedata propose des solutions complètes pour le marché français, couvrant l'ensemble des besoins des assureurs, mutuelles et courtiers dans le secteur de l'assurance de personnes.

Sa plateforme technologique, **Linedata Master I**, permet aux acteurs de l'industrie de gérer l'intégralité du cycle de vie des contrats d'assurance vie, retraite et prévoyance individuelle, offrant ainsi une couverture complète front-to-back. Axée sur la digitalisation des canaux de distribution, **Linedata Master I** intègre également un portail web d'avant-vente, avec un moteur de tarification synchronisé à la gestion back-office. Cela permet de lancer instantanément de nouveaux produits sur tous les réseaux de distribution des clients.

Crédits & Financements

Linedata se positionne comme un partenaire technologique clé pour les établissements financiers spécialisés dans le domaine des crédits et financements, tels que le crédit à la consommation, le financement de véhicules, la location longue durée, le financement de stocks, le crédit-bail, le crédit aux entreprises et les crédits syndiqués. L'offre couvre l'ensemble de la chaîne de valeur Front/Middle/Back, allant de l'acquisition des financements en point de vente à la gestion back-office (gestion courante, après-vente, recouvrement, conformité, comptabilité...), tout en intégrant les fonctions d'octroi et de gestion du risque. Linedata propose également la solution **Loansquare**, un portail facilitant la mise en relation directe des clients finaux avec les partenaires bancaires pour tout type de financement.

Les solutions Linedata dédiées aux crédits et financements sont disponibles sur le Cloud et intègrent des technologies de pointe, y compris l'intelligence artificielle, permettant ainsi à nos clients d'améliorer significativement la productivité de leurs équipes.

En outre, Linedata offre aux établissements financiers une approche garantissant une gestion continue des contrats tout au long de leur cycle de vie, incluant la gestion des relations avec les clients finaux et les partenaires, tout en permettant un déploiement rapide à l'international, en tenant compte des spécificités juridiques, fiscales et de marché de chaque pays. Nos solutions sont utilisées par plus de 100 institutions financières à travers l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Europe et l'Océanie. Elles se composent de trois principales solutions :

- **Linedata Ekip³⁶⁰** : une solution complète et flexible pour gérer toutes les activités de financement et de location, destinée aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers. Elle couvre des domaines variés tels que les financements structurés, le crédit aux entreprises, le leasing, les prêts d'équipements, le crédit à la consommation, le financement automobile, la location longue durée et le financement de stock. L'approche intégrée d'Ekip³⁶⁰ permet aux utilisateurs de développer leur activité sur une plateforme unique.
- **Linedata Capitalstream** : une plateforme dédiée à l'acquisition et à la gestion des crédits aux entreprises et du crédit-bail, disponible à l'échelle mondiale. Elle permet aux acteurs bancaires, de la banque régionale aux grands spécialistes mondiaux du prêt aux entreprises, d'optimiser leurs processus de gestion des risques et de conformité.
- **Linedata Loansquare** : un portail qui vient compléter nos autres solutions en facilitant la mise en relation des clients en quête de financement avec des partenaires bancaires, dans un processus entièrement digitalisé. Cette solution peut être déployée de manière autonome ou en marque blanche par les établissements financiers.

3.2.2. Activités 2024 des principaux segments de marché

Gestion d'actifs

Le secteur de la gestion d'actifs continue d'évoluer rapidement en 2024, confronté à des défis tels que la transformation digitale, des exigences réglementaires renforcées, des pressions sur les coûts et des besoins évolutifs de la clientèle internationale. Dans ce contexte, l'agilité des gestionnaires d'actifs et la réactivité des sociétés de gestion, soutenues par des prestataires de services innovants, renforcent la position de Linedata sur le marché de la gestion d'actifs. En intégrant l'innovation technologique, Linedata offre à ses clients des services à forte valeur ajoutée.

En 2024, Linedata a accompagné ses clients pour relever leurs défis, notamment par :

- **Renforcement des solutions de conformité et de contrôle de la NAV** : Linedata a amélioré ses applications de conformité et de contrôle de la NAV, intégrant des fonctionnalités avancées pour répondre aux exigences réglementaires croissantes.
- **Adoption accrue des versions « AMP enabled »** : Plus de 50 % de la base installée de clients a adopté les versions « AMP enabled » de ses applications, bénéficiant ainsi des dernières évolutions en termes de performance et de nouveaux modules, tels que Linedata Accumen, un module de gestion de portefeuille de nouvelle génération.
- **Déploiement de Linedata Analytics** : La solution Linedata Analytics, intégrant des modèles de machine learning avancés, a été déployée pour aider les clients à prévenir les pertes liées aux risques opérationnels et à prendre des décisions adaptées en temps réel.
- **Intégration de l'IA Générative** : Linedata a étendu son offre en intégrant des modèles de langage de grande taille (LLMs) et de l'IA Générative, améliorant ainsi ses capacités de traitement des données non structurées.
- **Renforcement de la cybersécurité** : Face à la montée des cyberattaques, Linedata s'est associée à Conduit Security pour intégrer des fonctionnalités avancées de détection et de prévention des menaces, telles que la fraude par virement et les deep fakes, au sein de son offre Linedata Protect.
- **Mise en production de l'offre de gestion des données DMS** : La mise en production de l'offre de gestion des données DMS auprès de la plupart des clients britanniques de la suite logicielle de comptabilité de fonds a confirmé la pertinence et l'adaptabilité de cette offre.

Administrateur de fonds

Linedata continue de soutenir les administrateurs de fonds dans l'amélioration de leur modèle économique et le renforcement de la rentabilité de leurs activités, en réponse à la pression constante sur les coûts et aux défis liés au recrutement. Les solutions Linedata offrent des capacités d'automatisation complètes, permettant aux administrateurs de se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée.

Les solutions proposées par Linedata aux clients sont multiples :

- **Linedata Transfer Agent Portal** : Ce portail web offre aux investisseurs un accès en temps réel à leurs avoirs et activités grâce à des tableaux de bord graphiques. Il facilite l'auto-administration des investisseurs, y compris la saisie d'ordres et la mise à jour de leurs profils, permettant ainsi une gestion plus fluide et autonome.
- **Linedata Optima** : Cet outil de gestion avancé aide les administrateurs de fonds à rationaliser et automatiser leurs processus. Grâce à ses tableaux de bord intuitifs et interactifs, **Linedata Optima** permet une gestion numérique complète des opérations. Le module « **Rules Engine** », développé en collaboration avec un grand client nord-américain, a été adapté pour intégrer d'autres produits Linedata et solutions tierces. L'intégration de fonctionnalités basées sur l'intelligence artificielle permet aux clients de gagner en productivité tout en conservant un contrôle précis sur leurs opérations.
- **Linedata Icon et Linedata MShare** : Ces solutions ont été optimisées pour les navigateurs et le déploiement sur le cloud, dans le cadre de la transformation technologique de l'entreprise. Cette évolution renforce l'agilité et la réactivité des administrateurs de fonds face à des besoins toujours croissants en matière de gestion numérique.
- **Fund Accounting avec l'intelligence artificielle** : L'utilisation de l'IA au sein de l'offre de **Fund Accounting** permet d'automatiser certaines opérations et d'assister les administrateurs dans leurs processus quotidiens. Cela garantit un gain de temps tout en assurant une plus grande fiabilité des données et des workflows.

Actualités produits

En 2024, **Linedata Asset Management** et **Linedata Fund Services** ont poursuivi l'évolution de leur modèle commercial en intégrant des services et des solutions de données aux côtés de leurs applications logicielles, avec trois axes de développement principaux :

1. **Optimisation de la gestion de portefeuille** : Le produit **Linedata Accumen**, complément de la plateforme **Longview**, permet aux clients de gérer de manière mobile et collaborative les portefeuilles de leurs clients. Grâce à l'exploitation de modèles complexes, d'alertes et d'autres fonctionnalités essentielles, **Accumen** facilite une gestion dynamique adaptée aux conditions actuelles du marché. Son adoption s'est élargie, notamment dans le domaine de la gestion de fortune, rapprochant les fonctions front-office de gestion de portefeuille des conseillers.
2. **Renforcement des capacités de conformité** : Suite au succès de la nouvelle version de **NAVQuest**, **Linedata Compliance** a été redéveloppée pour exploiter des interfaces ergonomiques similaires et intégrer de nouvelles fonctionnalités de conformité avancées, notamment autour des indicateurs ESG.
3. **Amélioration des performances des systèmes** : Pour répondre aux besoins de scalabilité de ses clients stratégiques, **Linedata** a déployé sur la dernière version de **Longview** le « **Performance Package** », accélérant significativement toutes les opérations liées aux activités de trading. Cette mise à jour a multiplié par 20 la capacité de traitement du système, tout en maintenant une fiabilité inégalée.

Crédits & Financements

En 2024, la baisse des taux directeurs des banques centrales stimule la demande de financements, bien que l'incertitude persiste en raison du contexte économique et des tensions géopolitiques. Cette situation rend difficile une prévision claire de l'évolution du marché à court terme.

Face aux contraintes réglementaires croissantes et à une clientèle de plus en plus orientée vers le numérique, les acteurs du secteur intensifient leurs investissements technologiques pour soutenir leur croissance. Le développement des offres Cloud se poursuit, porté par des normes de sécurité renforcées et des niveaux de protection élevés.

Sur le plan de l'innovation, les entreprises dépassent désormais la phase d'expérimentation de l'intelligence artificielle pour intégrer des solutions opérationnelles, notamment grâce aux avancées en matière d'IA générative. Cependant, le rapport coût/bénéfice demeure une priorité pour les organisations adoptant ces technologies.

En 2025, les perspectives du marché des crédits s'annoncent positives, avec une anticipation de la poursuite de la baisse des taux, susceptible de favoriser une reprise économique. Celle-ci reste toutefois fragile, en raison des incertitudes liées à l'inflation et aux risques géopolitiques.

Actualités produits

Les efforts en matière de R&D se concentrent sur l'amélioration des fonctionnalités métiers des solutions, notamment par le développement d'applications spécifiques destinées aux gestionnaires de flotte et aux agences de recouvrement. L'élargissement de la gamme applicative se poursuit également sur le marché américain avec le lancement d'un nouveau portail client.

Sur le plan technologique, la modernisation des solutions continue afin de répondre aux exigences croissantes du cadre réglementaire en matière de sécurisation des systèmes IT. Ces évolutions enrichissent l'expérience utilisateur en simplifiant l'accès à l'information et en optimisant les performances des solutions.

3.3 Présentation des filiales par Segment de marché

L'organigramme du Groupe Linedata se trouve dans l'annexe des comptes sociaux.

Holding

La Société Linedata Services assure à la fois le rôle de holding du Groupe, société cotée, et est animatrice de son Groupe.

En tant que holding, la société-mère Linedata Services S.A. détient les titres des filiales acquises et porte les éventuels emprunts ayant permis les acquisitions. Elle est la société pivot du système de "pool" de trésorerie Groupe par lequel elle organise les opérations de gestion et de coordination des trésoreries des filiales dans le cadre de leur gestion de trésorerie quotidienne.

D'une manière générale, chacun des actifs du Groupe est détenu par la société qui l'a acquis pour les besoins de son activité (ou l'a reçu dans des opérations de fusion- absorption). La propriété intellectuelle de chaque logiciel est détenue par la société qui l'a créé ou acquis (ou reçu dans des opérations de fusion- absorption).

La Société intervient également en qualité de prestataire de services pour le compte de ses filiales. Elle rend des services en matière financière et comptable, dans les domaines juridiques et fiscaux, et plus généralement en ce qui concerne l'organisation. Elle porte certains contrats Groupe dont elle refacture la charge à ses filiales concernées, et est notamment le souscripteur des polices d'assurance Groupe.

Asset Management

Cette activité est répartie sur la plus grande partie des sociétés du Groupe, reflétant l'héritage des différentes acquisitions réalisées.

En France, Linedata Services Asset Management exploite et commercialise essentiellement les produits de gestion d'actifs "front-to-back" du Groupe comme Linedata Longview, Linedata Compliance et le progiciel de back-office Linedata Chorus.

Linedata Services Luxembourg est orientée principalement sur les produits de front, middle et back-office en gestion d'actifs.

En Amérique du Nord, Linedata Services Inc. développe et distribue essentiellement les progiciels de front et middle-office Linedata Longview et Linedata Compliance. Linedata Asset Management Inc. et sa filiale irlandaise Linedata Limited commercialisent les progiciels de back-office Mfact et Mshare à destination des gestionnaires et administrateurs de fonds (Mutual Funds) situés aux États-Unis et sur les principales places financières internationales notamment offshore.

Au Royaume-Uni, Linedata Ltd offre une gamme variée incluant Linedata Icon pour le back-office, les produits de front et middle-office, et les progiciels de gestion dédiés aux hedge funds comme Linedata Global Hedge. Ses filiales aux USA et à Hong Kong proposent les mêmes offres.

Linedata a renforcé sa présence dans la région APAC à travers l'entité Linedata Singapore Pte Ltd.

Une synergie commerciale dynamique entre les différents produits et pays permet à chaque entité de commercialiser non seulement les solutions historiques, mais aussi les offres développées par d'autres entités du Groupe, ainsi que des solutions combinant plusieurs produits.

Gravitas Technology Services, basée à New York (USA) et Mumbai (Inde), fournit des plateformes technologiques middle-office et des services cloud à forte valeur ajoutée, tout en proposant des services externalisés pour les fonctions de front et middle-office destinées aux gestionnaires d'actifs et hedge funds. De son côté, QRMO, implantée à Hong Kong, propose également des services d'outsourcing.

L'activité Assurance est menée en France par Linedata Services Asset Management avec la commercialisation de Linedata Master I.

Crédits & Financements

La solution Linedata Ekip, composée de progiciels dédiés à la gestion des crédits et financements, est distribuée par plusieurs entités : Linedata Services Leasing & Credit en France, Linedata Limited au Royaume-Uni, Linedata L&C Inc aux États-Unis, et Linedata Lending and Leasing Corp au Canada.

Le progiciel Linedata Capitalstream est principalement proposé par Linedata L&C Inc depuis les États-Unis et Linedata Lending & Leasing Corp au Canada, à la suite de l'acquisition des actifs de cette activité.

En France, la plateforme Loansquare, dédiée à la mise en relation entre prêteurs et emprunteurs, est commercialisée par l'entité Loansquare, acquise en janvier 2019.

Afin de renforcer ses partenariats avec les grands établissements de crédit, la présence de Linedata en Amérique latine a été consolidée.

Enfin, l'acquisition d'Audaxys en 2023, un éditeur de logiciels spécialisé dans le domaine du crédit et financement basé au Portugal, a permis d'élargir davantage l'offre de solutions dans ce secteur.

Centre d'excellence

Les filiales du Groupe Linedata désignées comme « Centres d'excellence » et dédiées aux activités d'Asset Management ainsi qu'à celles de Lending & Leasing incluent : Linedata Services Tunisie, Linedata Technologies Tunisie, Linedata Maroc, Linedata Services Latvia, Linedata Services India Private Limited et Linesoftdata.

Les informations financières principales de ces filiales sont détaillées dans l'annexe aux comptes sociaux.

À noter que les filiales Linedata Services (UK) Ltd, Linedata Services Canada Inc et Derivation Software Corp (USA) n'exercent pas d'activité.

3.4 Chiffre d'affaires et position concurrentielle

Ventilation du chiffre d'affaires par métier

(en millions d'euros)	2022	2023	2024
Asset Management	172,7	122,1	120,7
Crédits & Financements	55,1	61,1	63,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	172,7	183,3	183,7

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	2022	2023	2024
Europe du Sud	50,9	55,3	59,3
Europe du Nord	32,9	33,7	34,0
Amérique du Nord	79,7	84,5	81,5
Asie	9,2	9,8	9,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	172,7	183,3	183,7

Les clients

La Société dispose de nombreuses références sur ses marchés. Linedata compte plus de 700 clients, parmi lesquels figurent 6 des 10 plus grands asset managers mondiaux, les principaux fonds souverains, ou encore les captives financières des plus grands constructeurs automobiles.

La position concurrentielle

Les concurrents de Linedata, en tant que groupe international commercialisant ses solutions au niveau mondial, sont nombreux dans chacun de ses segments d'activité et sur chaque type de clientèle. Il peut s'agir d'acteurs de niches, ou d'acteurs généralistes couvrant de multiples fonctions et juridictions avec un seul système. Certains des concurrents sont de purs éditeurs, d'autres proposent des approches "plateformes" avec des offres de service intégrées. Le Groupe n'estime pas approprié, vis-à-vis de ses marchés et de la concurrence elle-même, de communiquer sur une liste d'acteurs qu'elle considérerait comme ses principaux concurrents.

Principales sources utilisées pour la description des marchés et la position concurrentielle

Les principales sources utilisées pour la description des marchés sont :

- Sources Linedata, notamment les enquêtes mondiales (consultable sur demande) annuelles sur le secteur de la gestion d'actifset sur les crédits et financements et des études stratégiques ;
- Top 10 Trends in Institutional Securities & Investments, 2023, by Datos Insights;
- Top 10 Trends in Retail Banking & Payments, 2024, by AITE Group;
- The Equipment Leasing and Finance Association's (ELFA), www.elfaonline.org;
- The National Equipment Finance Association (NEFA), www.nefassociation.org;
- De nombreuses sources, études et données de Cutter, Datos Insights, GFM, Waters Technology et Celent disponibles dans le cadre de notre collaboration avec eux (consultable sur demande) ;
- Global LOS/CLO Data, by Datos Insights.

4. INVESTISSEMENTS, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION

4.1 Investissements

1. Principaux investissements réalisés

Des investissements ont été effectués dans des serveurs et du matériel informatique pour un montant de 1,5 M€ en 2023 et de 1,7 M€ en 2024 ainsi que dans les locaux pour un montant de 0,8 M€ en 2023 et un montant de 0,1 M€ en 2024.

2. Principaux investissements en cours ou à venir

Linedata a acquis, au cours du premier semestre 2024, les actifs de la société DreamQuark. Linedata renforce ainsi sa position de fournisseur de solutions IA au service des institutions financières.

3. Propriétés immobilières et équipements

Les sociétés du Groupe ne sont pas propriétaires de leurs locaux, hormis en Tunisie où un ensemble immobilier a été acquis en 2010. Un contrat de crédit-bail immobilier a été conclu par la Société en 2016 pour un immeuble situé à Neuilly-sur-Seine (France), lequel accueille son siège social.

Les principales immobilisations corporelles du Groupe sont relatives à des agencements de locaux, des serveurs, et des ordinateurs.

4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables du Groupe concernent les logiciels achetés ou développés par la Société et la relation clientèle valorisée lors de regroupement d'entreprises.

Ses immobilisations incorporelles non amortissables sont relatives aux goodwill.

4.2 Recherche et développement

Linedata maintient une activité de R&D dynamique axée sur l'amélioration continue de ses produits et le développement de nouvelles offres, en alignement avec les besoins du marché et les attentes fortes de ses clients.

La stratégie de R&D repose sur plusieurs axes clés :

- Assurer une conformité constante des produits avec les évolutions réglementaires et technologiques.
- Enrichir les fonctionnalités des solutions grâce à une connaissance approfondie des besoins des clients, tout en intégrant les dernières avancées technologiques, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA).
- Favoriser les synergies entre les différents produits du portefeuille pour valoriser au mieux les données intégrées aux solutions, offrant ainsi aux clients des outils d'aide à la décision performants et adaptés.

Malgré les éventuelles contraintes économiques, cette stratégie est maintenue, et des choix sont opérés pour prioriser les programmes à fort potentiel. Le montant total brut (avant capitalisation des frais de développement) des dépenses engagées représentait, en pourcentage du chiffre d'affaires, respectivement 8,3% en 2023 (soit 15,2 M€) et 7,9% en 2024 (soit 14,5 M€). Sur ce montant total, il a été capitalisé respectivement 5,5 M€ en 2023 et 4,9 M€ en 2024.

Le programme **AMP (Asset Management Platform)**, première plateforme modulaire et cloud-native, a atteint un niveau de maturité significatif. Ses modules sont de plus en plus adoptés par les clients, notamment via la migration vers les versions compatibles des produits phares comme **Longview** et **GlobalHedge**.

L'innovation est encouragée à tous les niveaux grâce à une posture proactive des équipes, alimentée par des observations terrain et une veille technologique régulière. Les *labs d'innovation locaux* permettent d'incuber rapidement ces idées et de les transformer en prototypes ou nouveaux produits, souvent co-développés avec les clients. Chaque année, plusieurs projets sont ainsi accélérés dans un esprit entrepreneurial. Depuis l'an dernier, l'intelligence artificielle a été au cœur des efforts, intégrant des fonctionnalités dans des solutions clés comme *Optima* et expérimentant des applications basées sur l'IA générative et les modèles de langage avancés (LLMs).

Les frais de développement sont capitalisés uniquement si les projets répondent aux critères définis par la norme IAS 38, incluant :

- La faisabilité technique du projet.
- L'intention et la capacité d'achever le logiciel pour son utilisation ou sa vente.
- Les avantages économiques futurs probables, démontrés par l'existence d'un marché.
- La disponibilité des ressources nécessaires.
- Une évaluation fiable des coûts de développement.

Les frais non éligibles à la capitalisation sont comptabilisés directement en charges.

Le financement des projets est assuré principalement par autofinancement global au niveau du Groupe, complété éventuellement par des contributions de clients à l'origine de certaines demandes.

Par ailleurs, Linedata bénéficie du Crédit Impôt Recherche en France et à l'étranger (aux Etats-Unis notamment) pour les projets éligibles fiscalement. Le Crédit Impôt Recherche vient en diminution des frais de recherche et développement, qui sont essentiellement des frais de personnel au compte de résultat (montant net). Le montant total du Crédit Impôt Recherche s'est élevé respectivement à 0,3 M€ en 2023 et 0,2 M€ en 2024.

4.3 Propriété intellectuelle

Les logiciels font l'objet d'une protection conforme au standard du marché : les codes sources sont régulièrement déposés auprès des organismes en charge de préserver les intérêts des auteurs de logiciels.

4.4 Innovation

Depuis plusieurs années, Linedata a intensifié ses efforts liés à la création et à la diffusion de l'Innovation tant auprès de ses équipes que de ses clients. La création et l'extension d'un réseau de Lab et le lancement de sa transformation digitale ont constitué les premières étapes de cette stratégie.

Linedata a choisi de structurer son approche de l'innovation autour de deux axes : le premier vise à transformer ses produits et à accompagner ses clients dans des projets spécifiques, en les soutenant dans leur transformation numérique. Le second se concentre sur la transformation interne de ses outils, de ses processus et de ses méthodes de travail, dans le but d'offrir la meilleure qualité de service possible à ses clients.

Ces deux axes incluent les actions suivantes :

Innovation	Transformation
- Capitaliser sur la stratégie d'écosystème et les partenariats académiques et technologiques locaux (le Laboratoire d'Intelligence Artificielle du MIT, l'incubateur parisien WILCO, et plus récemment avec BTON Financial à Londres et l'Institut Montaigne à Paris) ; - Renforcer le réseau d'Innovation Labs et les capacités d'incubation de projets, avec une attention particulière portée sur les projets clients et les technologies liées à l'intelligence artificielle. - Promouvoir la diffusion du savoir sur les nouvelles technologies auprès des collaborateurs. - Développer des projets d'innovation répondant aux besoins des clients: création d'une application mobile pour Optima, lancement d'un POC de mise en place d'un audit trail Optima basé sur la Blockchain, entre autres.	- Rationaliser et harmoniser nos outils à travers toutes nos activités et régions. - Soutenir les fonctions centrales et les entités opérationnelles dans la définition et la mise en œuvre de processus clés, pour un meilleur service aux Business Lines.



Depuis fin 2023, la stratégie d'innovation de Linedata est résolument centrée sur l'intelligence artificielle. Depuis le lancement de la ligne de produits Linedata Analytics en 2020, l'intelligence artificielle est devenue une priorité pour l'entreprise. Avec l'arrivée des LLMs, Linedata a intensifié ses efforts dans ce domaine et multiplié les initiatives dédiées à l'application de l'IA pour répondre aux enjeux de ses clients. Le déploiement de technologies internes pour améliorer le développement et l'efficacité des fonctions centrales constitue également un élément clé de cette stratégie.

5. PERSPECTIVES

Pour 2025, Linedata poursuit sa stratégie de transformation en réponse aux évolutions du marché et aux besoins de ses clients. L'entreprise poursuivra la migration de sa base installée vers ses nouvelles plateformes logicielles, renforçant ainsi ses capacités technologiques pour offrir des solutions de plus en plus performantes et adaptées.

Linedata mettra un accent particulier sur le déploiement de ses nouvelles offres basées sur l'intelligence artificielle en les déployant davantage auprès de sa base installée et en élargissant son portefeuille clients. Ces solutions permettront à ses clients de tirer parti des avantages de l'IA pour optimiser la gestion de leurs actifs et leurs processus.

Dans le secteur Lending & Leasing, l'entreprise devra capitaliser sur les récents succès de prises de commandes et se développer sur les marchés porteurs. Linedata continuera d'enrichir ses solutions en matière de gestion des flottes automobiles, de location de véhicules électriques et de digitalisation des financements structurés. L'accent sera mis sur l'amélioration des fonctionnalités de recouvrement et l'optimisation des processus de gestion de location pour répondre aux besoins du marché.

Linedata maintiendra également un focus sur ses marchés stratégiques, renforçant ses efforts commerciaux pour soutenir une trajectoire de croissance organique positive et consolider sa position sur ses segments de marché. En 2025, l'entreprise continuera à investir dans des technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, pour offrir des solutions encore plus adaptées aux enjeux des clients dans un environnement en constante évolution.

02

GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

- 1. ORGANES DE GOUVERNANCE**
- 2. POLITIQUES DE REMUNERATIONS**



II. Gouvernance de la société

1. ORGANES DE GOUVERNANCE

1.1 La mise en œuvre des principes du Code AFEP-MEDEF

Linedata Services se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'Afep et le Medef (le « **Code AFEP-MEDEF** »), dont la version en vigueur date de décembre 2022 et est disponible sur le site www.medef.fr.

La société se conforme aux recommandations contenues dans le code AFEP-MEDEF à l'exception de celles concernant :

Recommandation du Code AFEP-MEDEF	Justification de Linedata Services
Les administrateurs indépendants	
10.5.6 un administrateur peut perdre son statut d'indépendance après douze ans de mandat	Le Conseil d'administration a estimé que les administrateurs concernés respectent toujours : - la définition de l'administrateur indépendant fixée à l'article 10.2 du Code AFEP-MEDEF, à savoir un administrateur « <i>qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la société ou de son groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci</i> »; et - les critères d'indépendance établis par la politique interne de gouvernance de Linedata. Conformément à l'article 9.5 du règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque administrateur est tenu d'informer le Conseil de tout potentiel conflit d'intérêts. En effet, le conseil d'administration a considéré qu'ils n'avaient aucun lien financier ou personnel susceptible d'influencer leur liberté de jugement, et que la durée de leur mandat n'était pas de nature à remettre en cause une telle appréciation. Leur contribution aux délibérations illustre leur capacité à remplir leur rôle avec objectivité et indépendance notamment vis-à-vis de la direction générale, dans l'intérêt social de la société. L'expérience approfondie de ces administrateurs, combinée à leur connaissance fine de l'entreprise, de son secteur et de ses enjeux, leur permet d'émettre des jugements avisés. Leur présence garantit la stabilité et la continuité de la gouvernance, atouts essentiels lors de périodes délicates telles que celle du Covid ou en période de transition, comme lors de cooptation d'administrateur ou de fin de mandat. De plus, Mme Fauconnier et M. Levy-Garboua, qui détiennent des mandats dans d'autres entreprises ou institutions, apportent une diversité de perspective, assurant ainsi une approche critique et objective.
Composition du Comité d'audit	
17.1 Il est conseillé que la part des administrateurs indépendants dans le comité d'audit doit être au moins de deux tiers.	Le conseil d'administration a conservé la composition du comité d'audit inchangée, malgré la perte d'indépendance de M. Vivien Levy-Garboua telle que définie par le Code Afep-Medef. M. Vivien Levy-Garboua a été maintenu comme membre et président du comité d'audit compte tenu de sa grande expertise en matière financière et de son expérience à ce poste.
Comité en charge des nominations et des rémunérations	
18.1 et 19. 1 Il est conseillé que le Comité en charge des nominations et des rémunérations soit majoritairement composé d'administrateurs indépendants.	Le conseil d'administration a conservé la composition du comité d'audit inchangée, malgré la perte d'indépendance de Mme Lise Fauconni et et M. Vivien Levy-Garboua telle que définie par le Code Afep-Medef. Les membres actuels du Comité ont une connaissance approfondie des opérations et des besoins spécifiques de l'entreprise. Cette expertise est particulièrement précieuse dans les discussions de rémunération, qui nécessitent une bonne compréhension des objectifs et défis de l'entreprise.
18.2.2 Il est conseillé au Comité en charge des nominations ou à un comité ad hoc d'établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.	En raison de la stabilité de l'équipe de direction et de ses interlocuteurs, le Conseil n'a pas souhaité créer un Comité ad hoc chargé de préparer un plan de succession des mandataires sociaux. La pérennité des équipes de direction constitue un enjeu majeur pour le Groupe Linedata.

L'information sur les rémunérations des mandataires sociaux et les politiques d'attribution d'options d'actions et d'options d'actions de performance	
27.1 Il est conseillé de rendre public immédiatement après la réunion du Conseil les ayant arrêtés, tous les éléments de rémunérations potentielles ou acquis des dirigeants mandataires sociaux.	La rémunération des dirigeants mandataires sociaux décidée ou autorisée par le Conseil au titre de l'année n+1 est rendue publique dans le document d'enregistrement universel de l'année n.

1.2 Les organes de direction et d'administration de la Société

Unicité des fonctions de direction

Depuis l'Assemblée Générale et le Conseil d'administration du 27 avril 2017, la Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont réunies en la personne de Monsieur Anvaraly Jiva.

Le Conseil a estimé que cette organisation est celle qui est la mieux adaptée à la bonne gouvernance du Groupe. Cette décision est fondée sur le double constat que, d'une part, Monsieur Anvaraly Jiva possède une grande expérience et connaît parfaitement les marchés sur lesquels évolue le Groupe, et d'autre part, sur le fait que l'organisation du Groupe se prête bien à ce mode de gouvernance.

Le Conseil d'Administration du 8 juin 2023 a procédé à l'élection et au renouvellement du mandat de son Président pris en la personne de Monsieur Anvaraly Jiva. En application de l'article 13.1 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'attribuer les fonctions de Président Directeur Général à Monsieur Anvaraly Jiva qui cumule ces fonctions exécutives avec celles de Président du Conseil.

1.2.1 La Direction Générale

Président du Conseil d'Administration - Président Directeur Général de Linedata Services



Anvaraly Jiva

Entré dans le Groupe GSI en 1978, Anvaraly Jiva assure la direction générale de GSI Division des Banques jusqu'en 1985. Il crée Linedata en janvier 1998, à partir du rapprochement de trois sociétés : GSI Division des Banques, Line Data et BDB Participation. Anvaraly Jiva est le Président Directeur Général de Linedata et porteur de la stratégie du Groupe. Ainsi, il anticipe l'évolution de l'industrie financière mondiale en construisant un Groupe de dimension internationale et disposant d'une gamme de solutions et services globale.

Liste des mandats

Mandats au sein du Groupe :

En France

- Président Directeur Général de Linedata Services
- Président de Linedata Services Leasing & Credit SAS
- Président de Linedata Services Asset Management SAS

En Europe

- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Linedata Services Luxembourg
- Membre du Conseil d'administration et Président Directeur Général de Linedata Services Limited (Royaume-Uni)
- Membre du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de Linedata Limited (Irlande)
- Membre du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de Derivation Software Limited (Royaume-Uni)
- Membre du Conseil d'Administration de Linedata Ltd (Royaume-Uni),
- Membre du Conseil d'Administration et Président de Linedata Services SIA (Lettonie)
- Membre du Conseil d'Administration et Gérant de Linesoftdata (Portugal)

Hors Europe

- Administrateur et Président de Linedata Services Tunisie
- Administrateur et Président de Linedata Technologies Tunisie
- Administrateur et Président de Linedata S.A. de C.V. (Mexique)
- Membre du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de Linedata Services Inc. (Etats-Unis)
- Membre du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de Linedata Asset Management Inc. (Etats-Unis)
- Membre du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de Linedata Services Canada Inc
- Membre du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de Linedata Lending and Leasing Corp. (Canada)
- Membre du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de Gravitas Technology Services LLC (Etats-Unis)
- Membre du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de Linedata L&C Inc (Etats-Unis)
- Membre du Conseil d'Administration de Linedata Services (H.K.) Limited (Chine)
- Membre du Conseil d'Administration de Linedata Services India Private Limited (Inde)
- Membre du Conseil d'Administration de Gravitas Technology Private Limited (Inde)
- Membre du Conseil d'Administration de Quality Risk Management & Operations (QRMO) (Chine)
- Membre du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de Linedata Singapore Pte Ltd
- Gérant de Linedata Maroc SARL

Autres mandats hors Groupe :

- Président de AMANAAT SAS
- Membre du Conseil d'Administration de Industrial Promotion Services (West Africa) S.A. "IPS (WA) S.A.", Côte d'Ivoire (Abidjan)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Aga Khan Foundation Madagascar, Suisse (Genève)

Autres mandats exercés en dehors du Groupe Linedata durant les 5 dernières années :

- Membre du Conseil d'administration de Première Agence de Micro-Finance S.A., "PAMF S.A.", Madagascar (Antananarivo)

Pouvoirs du Président Directeur Général

L'article 13.2 des statuts précise que le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général mais ces limitations sont inopposables aux tiers.

Les pouvoirs du Président Directeur Général ont été fixés par le Conseil d'Administration lors de sa nomination au titre du renouvellement de son mandat le 8 juin 2023.

Le Président Directeur Général doit, conformément à l'article 2 du règlement intérieur, obtenir l'autorisation préalable du Conseil pour les engagements qui suivent, cette mesure étant d'ordre interne et inopposable aux tiers :

- les cessions d'immeubles par nature;
- les cessions de participations détenues par la Société;
- les cautions, avals et garanties constitués pour garantir les engagements pris par des tiers conformément aux dispositions de l'article L.225-35 alinéa 4 du Code de Commerce avec possibilité de fixer chaque année un plafond global d'autorisation et le cas échéant, un montant maximum par opération;
- la constitution de sûretés pour garantir les engagements de la Société d'un montant supérieur à un million d'euros;
- les décisions d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à cinq millions d'euros, ainsi que tout projet de rachat de sociétés, de prise ou de cession de participation supérieur à ce seuil;
- tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie;
- tous prêts, emprunts, crédits et avances d'un montant supérieur à dix millions d'euros;
- tous traités et transactions, tous arbitrages et compromis d'un montant égal ou supérieur à cinq millions d'euros.

L'approbation préalable visée ci-dessus n'est toutefois pas requise pour les opérations et décisions qui donneront lieu à la conclusion de conventions impliquant exclusivement des sociétés du Groupe.

Le Conseil d'administration est régulièrement tenu informé par son Président et les Comités du Conseil d'Administration de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la Société, et généralement de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires de la Société et du Groupe. Le Conseil d'Administration veille également à la bonne information des actionnaires.

1.2.2 Le Conseil d'Administration

L'article 12 des statuts et le Titre I du règlement intérieur de la Société définissent et précisent les modalités de la composition et du fonctionnement du Conseil d'Administration.



5
réunions en 2024



61 ans
de moyenne d'âge



100%
de participation



5
Administrateurs



60%
d'administrateurs



40%
de femmes**



60%
d'hommes**

Composition du Conseil d'Administration en sus de son Président



Lise Fauconnier – Administrateur
Présidente du Comité des nominations et des rémunérations, membre du Comité stratégique et du Comité d'impact environnemental et social

Diplômée de HEC et titulaire d'une licence en économie monétaire, Lise Fauconnier a commencé sa carrière chez Clinvest, société d'investissement du Crédit Lyonnais, en tant que Chargée de Mission en fusions et acquisitions, restructuration et suivi de portefeuilles. Puis, elle devient Gestionnaire de participations chez EURIS avant d'intégrer début 1998 AXA Private Equity devenu Ardian, où elle est Managing Director au sein de l'activité Ardian Buyout Fund.

Mandats actuellement exercés en dehors du Groupe Linedata :

- Membre du Conseil de Surveillance de Trigo Holding (SAS), France ;
- Membre du Comité des Rémunérations de Trigo Holding (SAS), France ;
- Membre du Conseil de Surveillance d'Expleo SAS, France ;
- Membre du Comité stratégique d'Expleo, SAS, France ;
- Membre du Comité des Rémunérations d'Expleo SAS, France ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Wilson Holding, France.



Vivien Levy-Garboua – Administrateur
Président du Comité d'audit, membre du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité d'impact environnemental et social

Diplômé d'X-Mines et d'un PhD d'économie de Harvard, Vivien Levy-Garboua a été Rapporteur de la Commission de l'Energie du 8^{ème} Plan. Il entre à la BNP en 1980 où il occupe successivement plusieurs postes de Direction, notamment celui de Directeur de l'Organisation, puis assure la responsabilité de la Gestion d'Actifs, des Assurances et de la Banque Privée Internationale (Pôle Asset Management & Services). En 2005, il est nommé Responsable de la Conformité et Coordinateur du Contrôle Interne avant de devenir Senior Advisor en 2008 jusqu'en 2014. Il est Membre du Comité Exécutif de BNP puis de BNP Paribas de 1991 à 2014. Actuellement, Professeur associé au département d'économie de Sciences Po et co-directeur du Certificat d'administrateurs de sociétés, il est auteur de nombreux ouvrages économiques dont *Le Monde à taux zéro* (2017).

Mandats actuellement exercés en dehors du Groupe Linedata :

- Membre du Conseil d'administration de l'Ecole Juive Moderne ;
- Membre du Conseil d'administration de PhisonCapital ;
- Membre du Conseil de Surveillance de l'APEI.

Autres mandats exercés en dehors du Groupe Linedata durant les 5



Cécile André-Leruste – Administrateur
Présidente du Comité d'impact environnemental et social et membre du Comité d'audit

Diplômée de HEC et titulaire d'un MBA de la Wharton School et du Lauder Institute de l'Université de Pennsylvanie, Cécile André-Leruste a occupé différents postes chez McKinsey, Société Générale, Roland Berger, Capgemini, Accenture et comme CEO du Groupe RGI. Depuis septembre 2022, elle est Managing Partner chez Priscus Italia.

Cécile André-Leruste a rejoint le Conseil d'administration à la suite de sa nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale de Linedata Services du 6 juin 2023.

Mandats actuellement exercés en dehors du Groupe Linedata :

- Administrateur de la société Savencia gourmet ;
- Administrateur des grandes écoles de commerce de la CCI Paris-île-de-France – HEC, ESSEC et ESCP.

Autres mandats exercés en dehors du Groupe Linedata durant les 5 dernières années :

- Néant.



Jamil Jiva – Administrateur
Membre du Comité d'impact
environnemental et social

Jamil Jiva a rejoint Linedata en 2010, il a pour mission de conduire le développement et la croissance du groupe en pilotant la stratégie d'acquisition, de partenariat et la mise en place d'alliances commerciales novatrices. Jamil a d'abord acquis une solide expérience commerciale en France et en Amérique du Nord au sein de la business line Lending & Leasing. Il ensuite dirigé cette entité en Amérique du Nord où il a concrétisé des signatures majeures et créé des synergies commerciales dans plusieurs régions. Jamil est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en informatique, d'un Mastère de l'ESSEC et de la Queen's University en Ontario au Canada et diplômé d'Harvard Business School.

Jamil Jiva a rejoint le Conseil d'administration à la suite de sa nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale de Linedata Services du 8 juin 2023.

Mandats exercés au sein du Groupe Linedata :

- Membre du Conseil d'administration et Directeur de Linedata Services Inc (Etats-Unis)
- Membre du Conseil d'administration et Directeur de Linedata Asset Management Inc (Etats-Unis)
- Membre du Conseil d'administration et Officer de Linedata Lending&Leasing Inc (Etats-Unis)
- Membre du Conseil d'administration et Officer de Linedata Lending&Leasing Corp (Canada)
- Membre du Conseil d'administration et alternate-directeur de Linedata Limited (Irlande)
- Membre du Conseil d'administration et Directeur de Linedata Services (H.K) Ltd (Chine)
- Membre du Conseil d'Administration de Quality Risk Management & Operations (QRMO) (Chine)
- Membre du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de Linedata Singapore Pte Ltd
- Membre du Conseil d'administration et Directeur de Linedata Services India Private Limited (Inde)
- Membre du Conseil d'administration de Linedata SA de CV (Mexique)
- Membre du Conseil d'administration et Directeur de Gravitas Technologie Private Limited (Inde)
- Membre du Conseil d'Administration de Linesoftdata (Portugal)
- Membre du Conseil d'Administration d'Audaxys (Portugal)

Mandats actuellement exercés en dehors du Groupe Linedata :

Tableau de synthèse de la composition du Conseil d'administration

Pendant l'exercice 2024, la composition du Conseil d'Administration et des Comités, est la suivante :

Administrateurs	1ère nomination	Renouvellement	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil au 31/12/2024	Fonction	Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions détenues au 31/12/2024	Nombre de mandat dans des sociétés cotées	Indépendant	Taux de participation aux réunions
M. Anvaraly Jiva	27/4/2017	8/6/2023	AG 2025	7 ans et 8 mois	Président du Conseil d'administration	72	M	Française	509 312*	0	NON	Conseils : 100%
					Président Directeur Général							
M. Vivien Levy-Garboua	20/6/2008	8/6/2023	AG 2025	16 ans et 6 mois	Membre du Conseil d'Administration	77	M	Française	500	0	OUI	Conseils : 100%
					Président du Comité d'Audit							Comités : 100%
					Membre du Comité des rémunérations							
					Membre du Comité d'impact							
Mme Lise Fauconnier	15/5/2011	8/6/2023	AG 2025	13 ans et 7 mois	Membre du Conseil d'Administration	59	F	Française	1.551	1	OUI	Conseils : 100%
					Président du Comité des rémunérations							Comités : 100%
					Membre du Comité Stratégique							
					Membre du Comité d'impact							
Mme Cécile André-Leruste	8/6/2023		AG 2025	1 an et 6 mois	Membre du Conseil d'Administration	58	F	Française	65	0	OUI	Conseils : 100%
					Membre du Comité d'Audit							Comités: 100%
					Membre du Comité d'impact							
M. Jamil Jiva	8/6/2023		AG 2025	1 an et 6 mois	Membre du Conseil d'Administration	40	M	Française	660	0	NON	Conseils : 100%
					Membre du Comité d'impact							Comités: 100%

* En sus de ces 509.312 actions en pleine propriété, M.Anvaraly Jiva contrôle la société Amanaat SAS qui elle-même détient 3.208.863 actions de la société.

Composition du Conseil d'administration

D'après les statuts de la Société, le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, et chaque membre du Conseil doit détenir au moins 500 actions de la Société. Les membres sont rééligibles. Le nombre de membres ayant plus de 75 ans ne peut dépasser le tiers du nombre total des membres.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L.225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le Conseil d'Administration ne compte aucun membre désigné par les salariés. Ces derniers, au sein de la Société et du Groupe, détiennent moins de 3 % du capital social via le Plan d'Épargne Groupe, le FCPE LDS Actionnariat ou encore des actions attribuées gratuitement. Au 31 décembre 2024, l'actionnariat de Linedata Services se répartit notamment comme suit : la catégorie « Managers et salariés » représente 2,31 % du capital et 2,48 % des droits de vote, tandis que la catégorie « Divers et assimilés », incluant principalement d'anciens salariés, correspond à 2,96 % du capital et 3,29 % des droits de vote.

Expertise des membres du Conseil d'administration

Tous les membres du Conseil sont de nationalité française mais disposent d'une large pratique de la gestion des Groupes internationaux que ce soit par leur emploi actuel ou leurs expériences passées. Le Conseil d'Administration s'est doté d'administrateurs aux expériences professionnelles diversifiées dans le milieu bancaire ou financier. La diversité des parcours et des profils des administrateurs contribue à la qualité des débats au sein du Conseil.

Linedata s'attache à recruter des talents dans le respect des valeurs du Groupe en portant une attention particulière à la mixité de ses équipes.

Le détail des compétences et des expertises pour chacun des administrateurs est résumé dans le tableau ci-après :

Administrateurs	Direction d'entreprise	Expertise internationale	Expertise financière	Stratégie fusion-acquisition	Connaissance secteur IT	Recherche et innovation	Digital/e-commerce	RSE/RH/Talents
M. Anvaraly Jiva	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
M. Vivien Levy-Garboua	✓	✓	✓	✓	✓			✓
Mme Lise Fauconnier	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Mme Cécile André-Leruste	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
M. Jamil Jiva	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

L'équilibre de sa composition

Aux termes de la loi votée le 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et à l'égalité professionnelle, la proportion des administrateurs de chaque sexe dans les Conseils d'Administration ne peut être inférieure à 40% (représentants permanents inclus).

40%
de femmes

Le Conseil d'Administration comptait 2 femmes sur 5 membres sur l'exercice 2024, soit 40% de femmes. La condition précitée de 40% de chaque sexe au sein du Conseil d'Administration est donc satisfaite.

L'indépendance des administrateurs

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (R. 10), le Conseil d'administration a déterminé lors de la réunion du 13 décembre 2024 la proportion d'administrateurs indépendants en son sein. Il a examiné en particulier chacune des situations des administrateurs à la lumière des cinq critères permettant de présumer leur indépendance définis par le Code à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.

Le Conseil a qualifié d'indépendant tous les membres du Conseil d'Administration à l'exception de Monsieur Anvaraly Jiva, Président de la Société AMANAAT (actionnaire majoritaire de la Société) et de Monsieur Jamil Jiva, en raison de leur lien de parenté avec le Président Directeur Général.

Conformément à l'article 10.4 alinéa 3 du Code AFEP-MEDEF, le Conseil peut estimer qu'un administrateur reste indépendant même s'il ne satisfait plus à certains critères définis à l'article 10.5 dudit Code. En l'espèce, il a été considéré que l'indépendance des administrateurs ayant un long mandat devait être évaluée selon un ensemble de critères objectifs, et que la durée de leur mandat n'avait pas d'impact sur cette qualification.

En effet, conformément à la définition de l'administrateur indépendant de l'article 10.2 du Code AFEP-MEDEF, un administrateur indépendant est une personne « *qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la société ou de son groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci* ». En outre, au regard des critères d'indépendance établis par la politique interne de gouvernance à savoir que chaque administrateur est tenu d'informer le Conseil de tout potentiel conflit d'intérêts (article 9.5 du règlement intérieur du Conseil d'administration), le Conseil d'administration a estimé qu'ils n'avaient aucun lien financier ou personnel susceptible d'influencer leur liberté de jugement, et que la durée de leur mandat n'était pas de nature à remettre en cause une telle appréciation. En effet, l'expérience approfondie de ces administrateurs, combinée à leur connaissance fine de l'entreprise, de son secteur et de ses enjeux, leur permet d'émettre des jugements avisés. Leur présence garantit la stabilité et la continuité de la gouvernance, atouts essentiels lors de périodes délicates telles que celle du Covid ou en période de transition. De plus, Mme Fauconnier et M. Levy-Garboua, qui détiennent des mandats dans d'autres entreprises ou institutions, apportent une diversité de perspective, assurant ainsi une approche critique et objective.

Malgré la conviction du Conseil d'administration quant à leur indépendance et dans le cadre de l'amélioration continue de sa gouvernance, Linedata envisage d'accroître la proportion d'administrateurs indépendants, en ligne avec les meilleures pratiques du marché.

Tableau récapitulatif des critères appliqués à chaque membre du Conseil d'administration

	Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	Critère 2 : Mandats croisés	Critère 3 : Relations d'affaires significatives	Critère 4 : Lien familial	Critère 5 : Commissaire aux comptes	Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non- exécutif	Critère 8 : Statut de l'actionnaire important
Anvaraly Jiva	✓	X	✓	X	✓	✓	X	X
Lise Fauconnier	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓
Vivien Levy-Garboua	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓
Cécile André-Leruste	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Jamil Jiva	X	X	✓	X	✓	✓	✓	✓

(1) Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non satisfait

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que l'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Il informe le Conseil de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être directement ou indirectement impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

A la date du dépôt du présent document, la Société n'a connaissance :

- d'aucun conflit d'intérêt potentiel ou actuel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs ;
- d'aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale ;
- d'aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'inscription et / ou sanction publique officielle

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration ou des mandataires sociaux :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'a été associé au cours des cinq dernières années en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

La durée des mandats des administrateurs

Durée du mandat : Les recommandations du Code AFEP-MEDEF précisent que la durée du mandat des administrateurs ne doit pas excéder quatre ans.

**2
ans**

Les statuts de la Société prévoient que le mandat des Administrateurs et du Président Directeur Général a une durée de deux ans à l'issue de laquelle le Conseil d'Administration est entièrement renouvelé. Les membres du Conseil d'Administration sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale. Le Président du Conseil d'Administration peut, quant à lui, être révoqué par le Conseil d'Administration.

Conformément à la législation, les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale.

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 8 juin 2023. Ils prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra courant 2025. L'Assemblée Générale statuera à cette occasion sur la composition du Conseil d'Administration.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration

Dispositions légales

Conformément à l'article L. 225-17 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'Administration a pour mission essentielle de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Dispositions statutaires

Les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration sont définies dans les articles 12 à 15 des statuts.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Titre I du règlement intérieur de la Société définit et précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration. Il définit notamment les missions et pouvoirs du Conseil d'administration.

Les opérations soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration dans le cadre de l'organisation interne de la Société et du Groupe sont précisées.

Les missions des quatre Comités permanents, soit le Comité d'audit, le Comité des nominations et des rémunérations, le Comité stratégique, le Comité d'impact environnemental et social chargés de préparer certaines délibérations du Conseil d'administration sont développées dans le règlement intérieur.

Le règlement intérieur aborde également les sujets suivants : la formation des membres du Conseil, les modalités de participation au Conseil, les règles de déontologie à respecter au regard de la fonction d'administrateur.

PREPARATION ET ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fréquence des réunions

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'Administration se réunit, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an. Le Conseil se réunit régulièrement pour la revue des comptes annuels et semestriels. Il statue à cette occasion, ou dans des séances spécifiques si besoin, sur les autorisations de conventions réglementées ou d'octroi de garanties. Il est également consulté à l'occasion de l'organisation de l'Assemblée Générale et dans les projets de croissance externe.

Nombre de réunions en 2024

5 au cours de l'exercice 2024

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2024.

Taux de participation aux réunions en 2024

100%

Le taux de participation au cours de l'exercice 2024 a été de 100 %.

Organisation des réunions du Conseil

Les convocations sont envoyées par courriel, après consultation des membres quant à leurs disponibilités, et transmises par le secrétaire du Conseil.

Les documents utiles aux délibérations sont communiqués quelques jours avant la séance afin de permettre aux membres du Conseil d'analyser les documents et éventuellement de demander des compléments d'information. Indépendamment des réunions du Conseil, ses membres sont destinataires des communications publiques effectuées par la Société et ont accès sur demande à toute information souhaitée.

Selon leurs centres d'intérêt et compétences particulières, certains membres du Conseil sont associés par la Direction du Groupe à des présentations d'études préliminaires, par exemple lors des acquisitions externes ou de la préparation des plans stratégiques. En fonction des sujets à traiter, le Conseil invite à ses réunions les personnes qu'il juge utiles. Peuvent ainsi être invités certains dirigeants du Groupe ou des personnes extérieures.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux séances dans les conditions prévues par la loi. Les délégués désignés par le Comité Social et Economique de l'Unité Economique et Sociale (CSE-UES) dont fait partie la Société sont convoqués à toutes les séances pour y assister avec voix consultative.

Travaux du Conseil en 2024

En 2024, au terme des réunions, le Conseil a notamment procédé à :

- l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que de la documentation nécessaire à la préparation de la clôture et de l'Assemblée Générale ;
- l'approbation du «slavery and human trafficking statement» (Modern Slavery Act 2015) ;
- l'approbation du "Criminal Finances Act" ;
- la convocation de l'Assemblée Générale comprenant la proposition sur l'auditeur de durabilité ;
- la mise en œuvre du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 11 juin 2024 ;
- les autorisations pour des cautions, avals et garanties ;
- l'examen des éléments de reporting et de prévision et notamment du chiffre d'affaires ; il est exposé en sus lors de chaque réunion les faits marquants de l'activité du Groupe ;
- une délibération sur l'indépendance des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 ;
- l'examen des conventions réglementées.

Le Conseil d'Administration, en partenariat avec le Comité d'Audit, est régulièrement informé des sujets liés à la mise en conformité des sociétés du Groupe avec les lois, réglementations et normes prudentielles régionales, locales ou sectorielles applicables aux traitements et à la protection des données à caractère personnel ainsi qu'aux questions liées à la sécurité informatique.

Le Conseil d'Administration, en partenariat avec le Comité d'impact, est régulièrement tenu informé des sujets liés à l'environnement comme le résultat du bilan carbone, les actions en matière sociale, plus particulièrement en matière de diversité et d'inclusion, et les actions caritatives menées par les collaborateurs de Linedata.

Le Conseil est également intervenu en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Lors de la délibération du Conseil sur ce point, Monsieur Jiva n'a pas participé au vote. Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération attribuables au Président Directeur Général ont été approuvés par décision de l'Assemblée Générale en date du 11 juin 2024.

Les Comités du Conseil d'administration

Le Conseil a constitué en son sein quatre comités :

- un Comité d'audit,
- un Comité des nominations et des rémunérations,
- un Comité stratégique, et
- un Comité d'impact environnemental et social, qui lui rendent compte de leurs travaux après chacune de leurs séances.

PREPARATION ET ORGANISATION DES REUNIONS DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité d'audit

**Composition du
1^{er} janvier au 31
décembre 2024**

- Monsieur Vivien Levy-Garboua, Président,
- Madame Cécile André Leruste.

Règlement Intérieur

Constitué à l'origine le 14 décembre 2004, ce Comité dispose d'un règlement intérieur écrit approuvé par le Conseil de Surveillance de l'époque et qui perdure aujourd'hui même à la suite du changement de mode de gouvernance initié par l'Assemblée Générale du 27 avril 2017.

Missions

Les missions qui lui ont été dévolues au titre de ce règlement intérieur, du règlement intérieur du Conseil adopté le 19 mars 2018, des évolutions ultérieures de la réglementation et du Code AFEP-MEDEF sont notamment :

- d'assurer le suivi des systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et de suivi de la politique de conformité ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ainsi que de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner et commenter si nécessaire l'organisation, les procédures et les méthodes d'arrêté des comptes, y compris le reporting, le contrôle interne, les prévisions et la vérification par les Commissaires aux comptes (avec ces derniers, d'examiner les remarques qu'ils pourraient formuler) ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables, de leur respect et de la conformité aux standards retenus pour l'établissement des comptes ;
- d'analyser les comptes préparés par le Conseil d'Administration ;
- d'examiner au préalable les documents financiers publiés périodiquement par la Société, en veillant à la qualité de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner les risques, y compris environnementaux et sociaux, et les engagements hors bilan significatifs ;
- de donner son avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes et sur la qualité de leurs travaux.

Compte-rendu des travaux

Le Comité rend compte de ses travaux en temps utile au Conseil chaque fois qu'il l'estime nécessaire ou que le Conseil d'Administration lui en fait la demande, et au moins deux fois par an. En pratique, il a tenu le Conseil informé de ses travaux à chacune des séances du Conseil d'Administration.

Nombre de réunions en 2024

6 au cours de l'exercice 2024

Le Comité d'Audit s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2024.

Taux de participation aux réunions en 2024

100 %

Le taux de participation au cours de l'exercice 2024 a été de 100 %.

Objet des réunions de 2024

Au cours de l'année, le Comité a procédé à :

- l'examen des comptes de l'exercice 2023 ;
- l'examen des comptes du premier semestre 2024 ;
- la préparation de la clôture des comptes 2024, comprenant la revue des options de clôture et des tests d'impairment ;
- le suivi sur la structuration du rapport de durabilité et la validation de l'analyse de double matérialité et le choix des KPI ;
- le choix de l'auditeur de durabilité ;
- le suivi des projets de R&D ;
- le suivi de l'évolution des encaissements clients, de l'avancement de l'activité commerciale et de l'évolution d'activités clés du Groupe susceptibles de requérir un suivi particulier ;
- le suivi sur la mise en conformité avec la loi Sapin II ou encore le suivi en matière de la sécurité informatique ;
- le suivi de missions d'Audit réalisées au sein du Groupe par le département de l'Audit Interne & Conformité

Lors de l'examen des comptes, il a entendu et discuté les conclusions et recommandations des Commissaires aux comptes et a été destinataire de leurs déclarations d'indépendance. Il a également été consulté sur le budget d'honoraires des Commissaires aux comptes.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024	- Madame Lise Fauconnier, Présidente, - Monsieur Vivien Levy-Garboua.
Règlement intérieur	Le règlement intérieur du Conseil, adopté le 19 mars 2018, précise les missions du Comité des nominations et des rémunérations. Ce comité ne dispose pas encore de règlement intérieur tel que préconisé par le Code AFEP-MEDEF.
Missions	Au regard des missions relatives aux nominations, le Comité veille au respect de la parité au sein du Conseil conformément aux lois et règlements en vigueur. Il propose au Conseil la nomination du Président du Conseil ainsi que des Présidents des différents Comités. Le Comité a également pour rôle de proposer au Conseil d'Administration les éléments de rémunération du Président Directeur Général. Il est également consulté par le Conseil d'Administration sur les projets de rémunération des Responsables opérationnels du Groupe non-mandataires sociaux.
Travaux	Les travaux du Comité au cours de l'exercice ont porté sur la rémunération du Président Directeur Général. Le Comité a délibéré sur ladite rémunération en dehors de la présence du Président Directeur Général.

Comité stratégique

Composition du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024	- Madame Lise Fauconnier, Présidente. - Madame Shabrina Jiva.
Règlement intérieur	Le règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté le 19 mars 2018, précise les missions du Comité stratégique.
Missions	Le Comité stratégique, constitué en 2012, a la charge de l'examen des grandes options stratégiques, que ce soit sur le plan opérationnel ou sur les aspects des éventuelles opérations capitalistiques.

Comité d'impact social et environnemental

Composition du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024	- Madame Cécile André Leruste, Présidente, - Madame Lise Fauconnier, - Monsieur Vivien Levy-Garboua, - Monsieur Jamil Jiva
Règlement intérieur	Le règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté le 19 mars 2018 et mis à jour le 8 septembre 2022, précise les missions du Comité d'impact.
Missions	Le Comité d'impact est chargé d'identifier, d'analyser, en lien avec les directeurs concernés et le Président, les enjeux, risques et opportunités liés à l'impact social et environnemental ainsi que les moyens mis en œuvre et d'en présenter les résultats. Il exprime également son avis sur l'intégration des actions dans la stratégie du Groupe.

Evaluation du Conseil d'administration et de ses comités

Conformément au Code AFEP-MEDEF, qui préconise, afin de favoriser l'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées, que le Conseil procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement, le Conseil d'administration de Linedata a procédé à une évaluation de son fonctionnement sur la base d'un questionnaire traité anonymement. Ce questionnaire portait notamment sur les éléments suivants :

- La composition et les missions du Conseil ;
- L'organisation et le fonctionnement du Conseil ;
- Le fonctionnement des Comités.

Une synthèse des réponses a ensuite été présentée au Conseil d'administration. L'auto-évaluation du Conseil d'administration a notamment permis d'identifier des éléments de progression qui ont été pris en compte.

Les conventions réglementées

Dispositions légales

Conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, les conventions régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et communiquées aux Commissaires aux comptes sont mentionnées dans leur rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés.

Linedata Services et Amanaat

Un contrat de prestations de services administratifs et financiers conclu entre Linedata Services (en qualité de prestataire) et Amanaat. Ce contrat a été signé le 18 décembre 2015 et a pris effet le 22 mai 2015 pour une durée initiale de deux ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes de 12 mois. Ce contrat a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2015.

Les prestations fournies par Linedata Services à Amanaat portent notamment :

- sur la tenue de la comptabilité sociale d'Amanaat,
- sur l'établissement des comptes consolidés d'Amanaat,
- sur les relations avec les commissaires aux comptes d'Amanaat,
- sur le suivi de trésorerie,
- sur des conseils en gestion financière et de trésorerie,
- sur le secrétariat juridique et administratif
- et mise à disposition des locaux.

Le produit au titre de ce contrat pour l'exercice 2024, calculé sur la base des coûts réels avec l'application d'une marge de 10%, est estimé à 9 932 euros hors taxe.

Un contrat de domiciliation conclu entre Linedata Services et Amanaat. Ce contrat a été conclu le 18 décembre 2015 pour une durée initiale d'un an, renouvelable par tacite reconduction par périodes de 12 mois. Par ce contrat, Linedata Services autorise la société Amanaat à domicilier son siège social dans les locaux de Linedata Services contre une rémunération annuelle de 1 000 euros hors taxe.

Le produit total au titre de l'exercice 2024 est estimé à 10 932 euros hors taxe.

Conclusion

Après en avoir délibéré, Monsieur Anvaraly Jiva et Monsieur Jamil Jiva s'abstenant de participer à la décision, le Conseil d'administration a confirmé qu'il considérait que les conditions tarifaires des prestations étaient adéquates compte-tenu de la nature des prestations fournies.

A l'exception de ce contrat, il n'existe pas d'autre contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Transactions avec les parties liées

Voir note 5.12 de l'annexe aux comptes consolidés 2024, et au paragraphe 4.4 du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice 2024.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de commerce, le Conseil d'Administration travaille sur l'élaboration d'une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Le Groupe Linedata n'est pour l'heure pas concerné par ce type de convention. Toutes les conventions existantes avec des parties prenantes mandataires sociaux ou actionnaires sont soumises à la procédure des conventions réglementées et auditées comme tel par les Commissaires aux comptes.

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2024

Les délégations de compétence et autorisations données au Conseil d'Administration en matière d'émissions d'actions ou autres valeurs mobilières sont précisées ci-dessous dans le présent rapport.

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 8 juin 2023 dans sa vingt-quatrième résolution a autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues.

Les montants autorisés des délégations n°4 et 5 du tableau qui suit s'imputent sur les plafonds autorisés en vertu de la délégation n°3 dudit tableau.

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2024

Nature de l'opération	Date de l'AG	Échéance	Montant autorisé	Augmentation réalisée les années précédentes	Augmentation réalisée en 2024	Montant résiduel
1. Emission d'actions ordinaires pour attribution gratuite d'actions au personnel	08/06/2023	08/08/2025	10% du capital à la date d'attribution	Néant	Néant	Néant
2. Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	08/06/2023	08/08/2025	148 824 €	Néant	Néant	Néant
3. Augmentation de capital ou émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	08/06/2023	08/08/2025	2.000.000 € pour une augmentation de capital 140.000.000 € pour une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	Néant	Néant
4. Augmentation de capital ou émission de valeurs mobilières par offre au public ou offre public d'échange sans maintien du droit préférentiel de souscription et avec un droit de priorité	08/06/2023	08/08/2025	2.000.000 € pour une augmentation de capital 140.000.000 € pour une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	Néant	Néant
5. Augmentation de capital ou émission de valeurs mobilières par offre au public sans maintien du droit préférentiel de souscription	08/06/2023	08/08/2025	2.000.000 € pour une augmentation de capital 140.000.000 € pour une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	Néant	Néant
6. Augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription liée à une augmentation des titres à émettre	08/06/2023	08/08/2025	20% du capital par an maximum S'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
7. Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par offre public ou par placements privés	08/06/2023	08/08/2025	10% du capital maximum S'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
8. Augmentation de capital sans droit préférentiel en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	08/06/2023	08/08/2025	10% du capital maximum S'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
9. Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes	08/06/2023	08/08/2025	2.000.000 € Le montant s'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
10. Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	08/06/2023	08/08/2025	148 824 € Pas plus de 4% du capital par an au jour de l'utilisation de la résolution	Néant	Néant	Néant

Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'article 21 des statuts de la Société décrit les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

La participation des actionnaires aux Assemblées Générales est également régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

A l'issue de chaque Assemblée Générale, la Société publie sur son site internet les résultats du vote pour chacune des résolutions présentées aux actionnaires.

Exposition et explication des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

Conformément à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, sont précisées ci-après les informations se rapportant aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange.

Selon les statuts de la Société :

- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.
- Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2,5% du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus; à défaut d'avoir été ainsi déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5% du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

2. POLITIQUES DE REMUNERATIONS

2.1 Politique de rémunération des membres du Conseil

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires sera appelée à voter sur des projets de résolution fixant comme suit la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Principes	Critères de détermination
L'enveloppe globale des rémunérations versées aux membres du Conseil est fixée par l'Assemblée Générale. Chaque administrateur perçoit une rémunération fixe au titre de son mandat d'administrateur et en fonction de son rôle au sein du Conseil et de ses Comités.	Cette enveloppe est d'un montant de 200 000 euros, conformément à la résolution 33 de l'Assemblée Générale du 27 avril 2017. Le Conseil d'Administration a décidé le 12 février 2018 de répartir ainsi cette enveloppe : (i) un montant forfaitaire de 20.000 € pour les participations aux réunions du Conseil d'Administration à l'année ; et (ii) un montant de 2.500 € pour chaque participation effective aux réunions du Comité d'Audit et/ou du Comité des rémunération et/ou du Comité Stratégique et/ou Comité d'impact.

Les rémunérations allouées par Linedata Services S.A. aux membres du Conseil d'administration sont :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Conseil d'administration

	2023	2024
(en milliers d'euros)	Montants dûs au titre de l'exercice	Montants dûs au titre de l'exercice
M. Anvaraly Jiva	A renoncé à son droit de percevoir une rémunération en sa qualité d'Administrateur	
Mme Lise Fauconnier	27,5	30
M. Vivien Levy-Garboua	42,5	45
Mme Shabrina Jiva	15,8 (1)	
Mme Esther Mac Namara	18,3 (2)	
Mme Cécile André-Leruste	22,5 (3)	42,5
M. Jamil Jiva	A renoncé à son droit de percevoir une rémunération en sa qualité d'Administrateur	
Total	126,6	117,5

(1) Rémunération allouée due pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 12 septembre 2023, date à laquelle Mme Jiva a remis sa démission au Conseil à la suite de sa nomination en qualité de Directrice des Ressources Humaines du Groupe Linedata Services.

(2) Rémunération allouée due pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 8 juin 2023 (Assemblée Générale de Linedata).

(3) Rémunération allouée due pour la période du 8 juin 2023 (Assemblée Générale de Linedata) au 31 décembre 2023.

Les membres du Conseil d'administration n'ont reçu aucune autre rémunération, en 2024, à l'exception de M. Jamil Jiva, administrateur salarié, qui a perçu en 2024 une rémunération au titre de son contrat de travail au sein du Groupe.

D'une manière générale, les rémunérations versées au cours de l'année N sont celles attribuées au titre de l'année N-1. Le montant attribué à chaque membre dépend de sa participation effective aux réunions du Conseil et des Comités.

Le Conseil d'Administration a décidé début 2025 la répartition des rémunérations attribuées au titre de l'année 2024 en respectant cette règle. Le montant total attribué s'élève à 117,5 K€ (avant imposition).

Montant des sommes provisionnées par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux membres du Conseil d'Administration

La Société n'accorde pas de régime particulier aux membres de son Conseil d'Administration.

2.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux articles L. 22-10-8 et L. 22-10-9 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Monsieur Anvaraly Jiva (Président Directeur Général) doivent faire l'objet d'une résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Conformément à ces dispositions, l'Assemblée Générale du 8 juin 2023, en application de l'article L22-10-34 I du Code de Commerce, dans sa 13^e résolution, a validé lesdits principes et critères à l'origine du versement des éléments de rémunération attribuables à Monsieur Anvaraly Jiva.

2.2.1 Rémunération du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Tableau récapitulatif des rémunérations du dirigeant mandataire social

	2023				2024			
(en milliers d'euros)	Montants dûs au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice		Montants dûs au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
Anvaraly Jiva Président Directeur Général								
Rémunération fixe	400		400		420		420	
Rémunération variable annuelle	570	(2)	525	(1)	570	(3)	570	(2)
Rémunération variable pluriannuelle								
Rémunération exceptionnelle								
Rémunération allouée	20	(4)	20	(4)	20	(4)	20	(4)
Avantages en nature (véhicule de fonction)	4,5		4,5		4,5		4,5	
	994,5		949,5		1 014,5		1 014,5	

1. Monsieur Anvaraly Jiva a perçu 95% de la rémunération variable annuelle 2022 versée en juin 2023.

2. Monsieur Anvaraly Jiva a perçu 95% de la rémunération variable annuelle 2023 versée en juin 2024.

3. Le Conseil d'administration du 29 avril 2025 a décidé d'attribuer à Monsieur Jiva pour l'exercice 2024 une rémunération variable à hauteur de 95% du montant maximum de la prime sur objectif fixé à 600.000 euros, soit un montant brut de 570 000 euros. Montant à valider lors de l'Assemblée Générale.

4. Rémunération attribuée en raison du mandat de membre du Conseil d'Administration de la filiale Luxembourgeoise du Groupe ; les montants attribués au titre de 2023 et 2024 ont été versés respectivement en décembre 2023 et décembre 2024

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

(en milliers d'euros)		2023	2024
Anvaraly Jiva Président Directeur Général	Rémunérations dues au titre de l'exercice	994,5	1 014,5
	Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
	Valorisation des actions attribuées gratuitement		
TOTAL		994,5	1 014,5

2.2.2 Participation et options de souscription et d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux de Linedata Services S.A.**Les options de souscription ou d'achat d'actions**

	Nombre d'actions	Prix	Dates d'échéance
Options attribuées durant l'exercice au mandataire social	Néant		
Options levées et actions souscrites durant l'exercice par le mandataire social	Néant		

Attributions gratuites d'actions

	Nombre d'actions
Nombre d'actions attribuées gratuitement par la Société durant l'exercice au mandataire social	Néant
Nombre d'actions attribuées gratuitement par les sociétés contrôlées durant l'exercice au mandataire social	Néant

Politique de rémunération du dirigeant mandataire social

Modalités	L'enveloppe globale annuelle pour le Président du Conseil d'Administration est déterminée par le Conseil d'Administration sur avis du Comité des rémunérations. Le montant réellement versé est déterminé selon le même processus, avec prise en compte du niveau de réalisation de chaque objectif (atteinte partielle ou totale, ou dépassement).							
Rémunération variable	L'attribution de la rémunération variable du mandataire social est liée à l'atteinte d'objectifs déterminés en début de chaque année. Il est précisé que seul le Président Directeur Général perçoit une rémunération au titre de son mandat social. La rémunération variable du Président Directeur Général est une rémunération conditionnelle, reposant sur des critères de performance opérationnelle, à la fois qualitatifs et quantitatifs. Ces objectifs sont étroitement alignés avec les ambitions du Groupe telles que régulièrement présentées aux actionnaires et à la communauté financière. Les rémunérations variables sont versées au début de l'année suivant celle à laquelle se rapportent les objectifs.							
Rémunération exceptionnelle	Des rémunérations exceptionnelles peuvent être attribuées en fonction de l'accomplissement éventuel d'actions particulières ou de la réalisation de performances financières dépassant l'objectif fixé.							
En cas d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites	Lors d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions au mandataire social, le Comité des rémunérations donne son avis sur les propositions, et le Conseil d'Administration statue sur les conditions de la levée des options, sur les critères de performances et de co-investissement dans le cadre des attributions gratuites d'actions, et sur la conservation d'actions pour les mandataires sociaux concernés, ainsi que sur le nombre des actions définitivement attribuées que les mandataires sociaux doivent conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leur fonction de mandataire social.							
Dirigeant mandataire social	Contrat de travail au 31 décembre 2024		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dûs ou susceptibles d'être dûs à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Anvaraly Jiva								
Président Directeur Général								
Date début mandat 27/04/2017								
Date fin mandat Assemblée Générale 2025								

2.2.3 Principes et composantes de la rémunération du Président Directeur Général

Conformément à l'article L.22-10-12 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, longs termes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Monsieur Anvaraly Jiva, Président Directeur Général.

Les éléments de la rémunération du Président Directeur Général, comprennent, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration réuni le 29 avril 2025 les éléments décrits ci-dessous.

Principes et éléments de la rémunération du Président Directeur Général

Principes de la rémunération	Eléments de la Rémunération	Eléments composant la Rémunération totale en numéraire de M. Anvaraly Jiva à compter du 1 ^{er} janvier 2025	Nature et Pondération des composants de la Rémunération variable
<u>Le principe d'équilibre:</u> le Comité des rémunérations veille à ce qu'aucun élément composant la rémunération du Président Directeur Général ne soit disproportionné.	Rémunération fixe	Une rémunération fixe brute de 420.000 euros sur l'année, à laquelle s'ajoute l'avantage en nature relatif à un véhicule de fonction	
<u>Lien avec la performance:</u> La rémunération du Président Directeur Général est étroitement liée aux performances du Groupe, notamment au moyen d'une rémunération variable établie sur la base de l'atteinte d'objectifs financiers au niveau du Groupe et sur divers points relatifs à l'organisation et à la préparation de l'avenir du Groupe.	Rémunération variable	Un montant brut maximum de prime d'objectifs de 650.000 euros représentant 155% de la rémunération fixe brute, dont le versement est subordonné à l'atteinte d'objectifs financiers au niveau du Groupe et d'objectifs liés à l'organisation et à la préparation de l'avenir du Groupe	Au titre de l'exercice 2025, la nature et la pondération des objectifs composant la rémunération variable du Président Directeur Général sont les suivants : • Une première série d'objectifs de nature quantitative reposant sur l'atteinte d'indicateurs financiers pour 2025 que sont le chiffre d'affaires, l'EBITDA et la prise de commande (pondération d'environ 50%). • Une deuxième série d'objectifs de nature qualitative portant sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique, le business, le renforcement d'équipe de business line, et l'intégration de critères ESG (pondération d'environ 50%).
<u>Principe de compétitivité:</u> le Comité des rémunérations veille également à la compétitivité de la rémunération du dirigeant mandataire social.	Montant forfaitaire de la rémunération allouée	Un montant forfaitaire annuel de rémunération allouée au titre de son mandat au Conseil d'Administration de la Société Linedata Services de 20 000 euros auquel il renonce. Le Président Directeur Général perçoit par ailleurs une rémunération pour un montant total de 20 000 euros net au titre du mandat d'administrateur détenu dans une filiale du Groupe.	
	Avantages en nature	Les avantages en nature octroyés au Président Directeur Général lors de sa nomination sont restés inchangés. A titre indicatif, ils sont valorisés à 4 500 euros pour 2024 et concernent un véhicule de fonction.	

3. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Résolutions de l'Assemblée générale

Approbation de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Anvaraly Jiva, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et conformément à l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Anvaraly Jiva, Président Directeur Général, tels que présentés dans ledit rapport figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2024 – chapitre 2.

Approbation des informations sur les rémunérations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de Commerce, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2024- chapitre 2.

Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président Directeur Général, à raison de son mandat telle que présentée dans ledit rapport figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2024 – Chapitre 2.

4. RATIO D'EQUITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les rémunérations du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sur les cinq derniers exercices au regard des rémunérations moyenne et médiane des salariés de l'UES sur la base d'un temps plein.

Rémunérations des mandataires sociaux

Mandataires sociaux	2024	2023	2022	2021	2020
Michael de Verteuil					657 797,30
Anvaraly Jiva	1 020 000	929 500	854 500	839 500	844 500

Rémunérations moyennes et médianes des salariés de l'UES (hors mandataires) sur la base d'un temps plein

Salariés UES	2024	2023	2022	2021	2020
Rémunération moyenne	87 835	84 210	80 121	74 354	75 427
Rémunération médiane	74 500	71 750	68 833	66 884	66 114

Ratios (moyenne/médiane) des mandataires sociaux

Moyenne

Mandataires sociaux	2024	2023	2022	2021	2020
Michael de Verteuil					8,72
Anvaraly Jiva	11,61	11,04	10,67	11,29	11,2

Médiane

Mandataires sociaux	2024	2023	2022	2021	2020
Michael de Verteuil					9,95
Anvaraly Jiva	13,69	12,95	12,41	12,55	12,77

03

INFORMATIONS FINANCIERES

- 1. COMPTES CONSOLIDES 2024**
- 2. COMPTES ANNUELS 2024 DE LA SOCIETE MERE**
- 3. INFORMATIONS FINANCIERES
COMPLEMENTAIRES**

III. Informations financières

1. COMPTES CONSOLIDÉS 2024

La situation financière, le résultat d'exploitation, la trésorerie et les capitaux ainsi que les informations sur les tendances sont présentées dans les annexes aux comptes consolidés et aux comptes sociaux (chapitres III.1 et III.2). Les éléments relatifs à la Recherche et au développement sont présentés dans le chapitre I.

Activité

Linedata a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 183,7 M€, en progression de 0,2% par rapport à la même période de 2023. A périmètre et taux de change constants, il intègre une décroissance organique (1) de 0,2%.

Le chiffre d'affaires récurrent de l'exercice s'établit à 137,5 M€ (stable par rapport à l'exercice précédent) et représente 75% du total. Le revenu non-récurrent affiche 46,2 M€, en progression de 0,4 M€, bénéficiant notamment de la performance enregistrée par le pôle Software.

La prise de commandes (2) s'établit à 78,9 M€, contre 75,6 M€ en 2023, soit une hausse de 4,4%.

Le chiffre d'affaires du segment Asset Management s'élève à 120,7 M€, soit une baisse de 1,2% par rapport au 2023 en données publiées et une décroissance organique de 1,8%. Le chiffre d'affaires de l'activité Software s'élève à 90,4 M€, en hausse de 1,4% en données publiées et 0,5% à taux de change constant.

Le chiffre d'affaires du pôle Services s'établit à 30,3 M€ en baisse de 8,0% en données publiées et en organique. La décroissance concerne essentiellement les activités de conseil et de support par définition moins récurrentes.

Le chiffre d'affaires du segment Lending & Leasing s'établit à 63,0 M€ en 2024, en hausse de 3,0% en données publiées et 3,0% en données publiées et à périmètre et taux de change constants.

Le Groupe a maintenu une activité soutenue de R&D (les frais de R&D représentent avant capitalisation 7,9% du chiffre d'affaires). Ceci permet à Linedata de mettre son expertise technologique toujours plus au service du développement de ses clients. Au-delà de l'accompagnement des réformes réglementaires et de l'enrichissement de ses offres, le Groupe a poursuivi sa transformation digitale avec le lancement d'initiatives autour de l'intelligence artificielle, la poursuite de la modernisation de sa gamme applicative et a accéléré le développement de la nouvelle plateforme AMP sur le segment Asset Management.

L'EBITDA incluant les effets d'IFRS 16 ressort ainsi à 54,3 M€, soit un taux d'EBITDA de 29,6% contre 29,1% en 2023.

Le résultat opérationnel augmente à 39,9 M€, soit un taux de 21,7% contre 20,7% en 2023, en raison notamment d'un niveau de dépréciation et de provisions moindre que l'année précédente et d'une baisse des amortissements relatifs aux immobilisations corporelles et aux contrats de location.

Le résultat net du Groupe s'établit à 28,1 M€, soit une marge nette de 15,3% (contre 25,5 M€ en 2023, soit une marge nette de 13,9%).

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, est fondée notamment sur l'EBITDA (Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization) déterminé en excluant du résultat opérationnel les principales lignes n'ayant pas de contrepartie en trésorerie « Dotations nettes aux amortissements », « Perte de valeur sur créances clients et sur actifs sur contrats » ainsi que les « Dotations nettes aux provisions sur engagement de retraite » incluses dans les charges de personnel.

A partir du 1^{er} janvier 2024, les « Dotations nettes aux provisions pour risques et charges » sont reclassées dans les charges par nature, notamment les charges de personnel et les achats et charges externes.

Les reprises de provisions pour risques et charges relatives à des dotations qui n'avaient pas impactées initialement l'EBITDA sont maintenues au niveau du résultat opérationnel.

L'EBITDA correspond à un indicateur clé du Groupe, reflétant de façon simple le niveau de trésorerie potentiellement généré par les opérations courantes du Groupe. Il est ainsi communément utilisé pour le calcul des ratios financiers et ratios de valorisation de l'entreprise.

Le Groupe Linedata a établi ses comptes consolidés en euros selon les normes IFRS. Les états financiers 2024 présentent à titre comparatif le bilan clos au 31 décembre 2023 et le compte de résultat de l'exercice 2023. Conformément à l'organisation opérationnelle du Groupe par segment, les éléments financiers sont communiqués sur la base d'une information sectorielle par segment d'activité. Le segment Asset Management regroupe toutes les offres destinées à la gestion des fonds traditionnels et alternatifs du front au back office ainsi qu'à l'Assurance et le segment Lending & Leasing est constitué de l'ensemble des activités Crédits et Financements.

¹ La croissance organique du chiffre d'affaires correspond à la croissance à périmètre et taux de change constants : N converti à taux n-1 et consolidé à périmètre constant N-1 en retraçant les entrées et ou sorties de périmètre.

² La prise de commande s'entend du montant cumulé des commandes signées par les clients sur une période donnée. Elle comprend 100% du montant des contrats de licence perpétuelle et 100% du montant des contrats de développement et d'implémentation des logiciels. Pour les contrats de maintenance et d'exploitation ainsi que de licence dite mensuelle, il n'est tenu compte que d'une valeur sur douze mois indépendamment de la durée réelle du contrat.

Réalisations 2024: Asset Management

Le chiffre d'affaires du segment Asset Management s'élève à 120,7 M€, soit une décroissance organique de 1,8%. En données publiées, la baisse affichée est de 1,2% en raison d'un impact de change positif sur l'exercice notamment sur le GBP. L'activité commerciale est en recul ponctuel avec une prise de commandes de 37,8 M€ sur l'exercice en baisse de 12,0%. Le chiffre d'affaires du pôle Software ressort à 90,4 M€, en progression de 1,4% en données publiées et 0,5% à taux de change constant. L'activité bénéficie de la résilience des applicatifs de Funds Services, de la croissance générée par la mise en exploitation de la nouvelle plateforme AMP et de la vente à un client des droits d'utilisation d'un logiciel de back-office.

Le chiffre d'affaires du pôle Services s'établit à 30,3 M€ en baisse de 8,0% en données publiées et en organique. Comme précédemment indiqué, la décroissance concerne essentiellement les activités de conseil et de support par définition moins récurrentes. Le revenu issu du co-sourcing demeure solide à 16,5 M€ en 2024, soit 54% du total. La maîtrise des charges d'exploitation, incluant notamment le développement continu des centres d'excellence pour les prestations de support et R&D, a permis de maintenir l'EBITDA à 34,2 M€, soit une marge de 28,3% contre 27,1% en 2023, tandis que le résultat opérationnel augmente à 23,2 M€, soit une marge opérationnelle de 19,3% (contre 16,7% en 2023).

Réalisations 2024 : Crédits & Financements

Le chiffre d'affaires du segment Lending & Leasing s'établit à 63,0 M€ en 2024, en hausse de 3,0% en données publiées et à périmètre et taux de change constants. La croissance d'activité s'accompagne également d'une augmentation du revenu récurrent, dont la part passe de 67% en 2023 à 74% en 2024. La prise de commandes en 2024 s'établit à 41,1M€ contre 32,6 M€ en 2023, soit une progression soutenue de 26,0%. Le résultat opérationnel à 16,7 M€ soit une marge opérationnelle de 26,4% (contre 28,6% en 2023).

Evénements particulier de l'exercice

Acquisition de DreamQuark

L'acquisition de DreamQuark par Linedata représente un tournant majeur dans le renforcement de son offre technologique et de services grâce à l'IA. Avec dix ans de développement de moteurs d'IA et une expertise avérée à travers des partenariats clients stratégiques, DreamQuark apporte une valeur ajoutée significative. Ce rachat illustre l'engagement de Linedata envers l'innovation et la transformation numérique de l'industrie financière, promettant des avancées logicielles notables.

1.1 Présentation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2024

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel s'établit à 183,7 M€, en hausse de 0,2% par rapport à 2023. A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires ressort en baisse de 0,2% par rapport à 2023.

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires des activités récurrentes (maintenance, licences récurrentes et ASP) s'établit à 137,5 M€, soit 75% du revenu total, représentant une performance identique en valeur et en pourcentage à celle de l'exercice précédent.

Composition du Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	CA 2023	CA 2024	Variation	Variation à données comparables	% du CA 2023	% du CA 2024
Asset Management	122 147	120 730	(1.2%)	(1.8%)	66.6%	65.7%
Lending & Leasing	61 144	62 990	3.0%	3.0%	33.4%	34.3%
CHIFFRE D'AFFAIRES	183 290	183 719	0.2%	(0.2%)	100.0%	100.0%

(en milliers d'euros)	CA 2023	CA 2024	Variation	Variation à données comparables	% du CA 2023	% du CA 2024
France	52 142	56 150	7.7%	7.7%	28.4%	30.6%
Europe du Sud (hors France)	3 172	3 135	(1.2%)	(1.2%)	1.7%	1.7%
Europe du Nord	33 738	33 991	0.8%	(1.6%)	18.4%	18.5%
Amérique du Nord	84 484	81 478	(3.6%)	(3.4%)	46.1%	44.3%
Asie	9 754	8 964	(8.1%)	(8.4%)	5.3%	4.9%
CHIFFRE D'AFFAIRES	183 290	183 719	0.2%	(0.2%)	100.0%	100.0%

Marges et résultats

L'EBITDA s'élève à 54,3 M€ soit un taux d'EBITDA de 29,6% contre 29,1% en 2023. Le résultat opérationnel du Groupe (EBIT) s'établit à 39,9 M€ pour l'exercice 2024, soit un taux d'EBIT de 21,7%.

L'EBITDA et le résultat opérationnel s'établissent comme suit par segment d'activité :

(en milliers d'euros)	EBITDA				EBIT			
	2023	2024	% du CA 2023	% du CA 2024	2023	2024	% du CA 2023	% du CA 2024
Asset Management	33 044	34 211	27.1%	28.3%	20 373	23 246	16.7%	19.3%
Lending & Leasing	20 304	20 103	33.2%	31.9%	17 480	16 653	28.6%	26.4%
TOTAL	53 348	54 314	29.1%	29.6%	37 853	39 899	20.7%	21.7%

Le coût de l'endettement financier net (incluant la charge d'intérêts IFRS 16) s'élève à 4,0 M€ contre 4,4 M€ en 2023, cette baisse s'explique par l'effet de la diminution de l'encours moyen de l'emprunt partiellement compensée par un effet taux.

Les autres produits et charges financiers (produit net de +1,7 M€) sont essentiellement constitués des gains et pertes de change sur les comptes courants libellés en devises étrangères dont l'impact net est un produit de 1,2 M€ contre une perte de change de -0,1M€ en 2023.

La charge réelle d'impôt s'élève à 9,4 M€, contre 8,0 M€ en 2023.

Le résultat net s'établit ainsi à 28,1 M€, représentant 15,3% du chiffre d'affaires. En 2023, le résultat net s'élevait à 25,5 M€, soit 13,9% du chiffre d'affaires. Le bénéfice net dilué par action est de 5,69 € (contre 5,14 € en 2023).

Le Groupe a continué à investir en Recherche & Développement sur ses produits et a accéléré ses programmes portés sur l'innovation. Le montant total des dépenses de Recherche & Développement, soit 14,5 M€, représente 7,9% du chiffre d'affaires, en baisse par rapport à 2023 où elles représentaient 8,3% du chiffre d'affaires (15,2 M€ en 2023). Cette tendance étant en cohérence avec le pic d'investissement lié à AMP les années précédentes.

Une partie de ces dépenses de développement a été capitalisée pour un montant de 4,9 M€. Par ailleurs, au titre de l'exercice 2024, des charges de Recherche & Développement ont généré 0,2 M€ de Crédits d'Impôt Recherche, en France et aux Etats-Unis.

Financement et structure financière

La structure financière au 31 décembre 2024 est la suivante :

- capitaux propres : 138,4 M€ (113,0 M€ au 31 décembre 2023),
- Endettement net (hors instruments financiers dérivés) : 63,1 M€ dont 16,2 M€ liés aux dettes de loyers entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 (89,6 M€ au 31 décembre 2023 dont 18,8 M€ liés aux dettes de loyers dans le champ d'application de la norme IFRS 16).

L'évolution des capitaux propres comprend essentiellement, outre le résultat de l'exercice, le versement, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un dividende d'un montant net total de 8,7 M€.

Comme indiqué en note 9.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe Linedata a satisfait au 31 décembre 2024 à l'obligation de respect du ratio financier (covenants) prévue au titre de la dette bancaire et obligataire.

Comparaison avec les perspectives

Le segment Asset Management a bénéficié de la résilience des applicatifs de Funds Services, de la croissance générée par la mise en exploitation de la nouvelle plateforme AMP et de la vente à un client des droits d'utilisation d'un logiciel de back-office. En 2024, la décroissance du pôle service a essentiellement concerné les activités de conseil et de support par définition moins récurrentes.

Le segment Lending & Leading a confirmé une trajectoire de croissance accompagnée d'une augmentation du revenu récurrent. Linedata prévoit pour l'année 2025 une rentabilité opérationnelle proche de celle de l'exercice précédent.

Litiges

Les litiges en cours ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Le cas échéant, ces litiges ont donné lieu à la constitution d'une provision dont le montant est estimé par la Direction du Groupe sur la base des faits et circonstances.

1.2 Annexes des Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2024

ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Chiffre d'affaires	5.1	183 290	183 719
Achats et charges externes	5.6	(40 276)	(36 508)
Impôts, taxes et assimilés		(2 500)	(2 480)
Charges de personnel	6.2	(85 787)	(87 679)
Perte de valeur sur créances clients et sur actifs de contrats	5.7	-	(1 354)
Autres produits opérationnels courants	5.8	886	211
Autres charges opérationnelles courantes	5.8	(1 928)	(1 604)
Dotations aux amortissements	5.9	(14 772)	(13 472)
Résultat opérationnel courant		38 913	40 833
en % du CA HT		21,2%	22,2%
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.10	(1 060)	(933)
Résultat opérationnel		37 852	39 900
en % du CA HT		20,7%	21,7%
Coût de l'endettement financier net	9.2.1	(4 358)	(4 006)
Autres produits financiers	9.2.2	493	1 867
Autres charges financières	9.2.2	(478)	(215)
Impôts sur les résultats	10.1	(8 012)	(9 427)
Résultat net des activités poursuivies		25 498	28 119
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		25 498	28 119
en % du CA HT		13,9%	15,3%
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Part du Groupe		25 498	28 119
RESULTAT PAR ACTION (en euros)			
Résultat de base par action	11.2	5,14	5,69
Résultat dilué par action	11.2	5,14	5,69

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé		25 498	28 119
Ecarts de conversion		(2 798)	7 281
Variation des instruments financiers dérivés	9.3.1	(669)	(243)
<i>Dont effets d'impôt</i>		233	84
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net		(3 467)	7 038
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	6.3.2	(741)	125
<i>Dont effets d'impôt</i>		258	(45)
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net		(741)	125
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		(4 208)	7 163
RESULTAT GLOBAL		21 290	35 282
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Part du Groupe		21 290	35 282

Les réserves de conversion comprennent les différences de conversion entre monnaies fonctionnelles des entités du Groupe et monnaie de présentation et les effets des couvertures des investissements nets dans des activités à l'étranger. Leurs variations sont reconnues dans les Autres éléments du résultat global.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Goodwills	7.1	163 952	170 883
Immobilisations incorporelles	7.2	29 297	29 221
Droit d'utilisation	7.3	21 034	19 143
Immobilisations corporelles	7.4	8 746	8 076
Actifs financiers non courants	9.1.5	1 238	814
Autres actifs non courants	5.5	16	17
Impôts différés actifs	10.2	3 768	3 881
Actif non courant		228 051	232 035
Créances d'exploitation et autres débiteurs	5.3	43 341	45 967
Charges constatées d'avance		3 376	4 629
Créances d'impôts		4 141	3 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.1.3	30 497	38 470
Actif courant		81 355	92 067
TOTAL DE L'ACTIF		309 406	324 103

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Capital social		4 961	4 961
Primes liées au capital		(34 438)	(34 438)
Réserves		116 933	139 758
Résultat de l'exercice		25 498	28 119
Capitaux propres - part du Groupe		112 954	138 400
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	11.1	112 954	138 400
Provisions pour retraites et engagements assimilés	6.3	7 478	7 755
Provisions non courantes	8.1	267	976
Emprunts et dettes financières non courants	9.1.2	83 509	65 582
Dettes de loyer non courantes	9.1.2	13 762	12 161
Impôts différés passifs	10.2	14 022	12 990
Autres dettes non courantes	5.5	2 727	2 790
Passif non courant		121 765	102 254
Provisions courantes	8.1	825	643
Emprunts et dettes financières courants	9.1.2	17 796	19 851
Dettes de loyer courantes	9.1.2	4 990	4 000
Dettes d'exploitation courantes et autres créditeurs	5.4	30 951	34 449
Produits constatés d'avance	5.2	17 004	19 358
Impôts exigibles passifs		3 121	5 148
Passif courant		74 687	83 449
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		309 406	324 103

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Notes	Nb d'actions du capital	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Actions propres	Autres éléments du résultat global	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Au 1er janvier 2023		4 960 807	4 961	(34 438)	108 610	(120)	(2 030)	(4 426)	26 458	99 016	-	99 016
Affectation résultat		-	-	-	26 458	-	-	-	(26 458)	-	-	-
Résultat global		-	-	-	-	-	(1 410)	(2 798)	25 498	21 290	-	21 290
Acquisitions d'actions propres		-	-	-	-	(93)	-	-	-	(93)	-	(93)
Paielements fondés sur des actions		-	-	-	1 421	-	-	-	-	1 421	-	1 421
Distribution de dividendes		-	-	-	(8 681)	-	-	-	-	(8 681)	-	(8 681)
Au 31 décembre 2023		4 960 807	4 961	(34 438)	127 808	(213)	(3 440)	(7 224)	25 498	112 954	-	112 954
Au 1er janvier 2024		4 960 807	4 961	(34 438)	127 808	(213)	(3 440)	(7 224)	25 498	112 954	-	112 954
Affectation résultat		-	-	-	25 498	-	-	-	(25 498)	-	-	-
Résultat global		-	-	-	-	-	(118)	7 291	28 119	35 292	-	35 292
Acquisitions d'actions propres	11.1.1	-	-	-	-	(1 154)	-	-	-	(1 154)	-	(1 154)
Paielements fondés sur des actions	6.5	-	-	-	(12)	-	-	-	-	(12)	-	(12)
Distribution de dividendes	11.1.2	-	-	-	(8 681)	-	-	-	-	(8 681)	-	(8 681)
Au 31 Décembre 2024		4 960 807	4 961	(34 438)	144 613	(1 367)	(3 558)	67	28 119	138 400	-	138 400

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

Notes

31/12/2023

31/12/2024

Résultat net de l'ensemble consolidé		25 498	28 117
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.3, 5.7, 5.9, 6.3	16 066	14 617
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	9.3.1	(39)	(30)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	6.5	1 421	(12)
Résultat sur cessions d'immobilisation et mises au rebut		-	144
Intérêts financiers sur contrats de location	9.2.1	444	537
Coût de l'endettement financier net hors contrats de location	9.2.1	3 914	3 469
Charge d'impôt différés	10.2	390	(1 668)
Variation nette du besoin en fonds de roulement - impôt sur les sociétés		(1 965)	3 035
Variation nette du besoin en fonds de roulement - hors impôt sur les sociétés	5.11	(5 320)	1 188
Flux net de trésorerie provenant des opérations d'exploitation		40 409	49 397
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2 & 7.4	(8 631)	(6 696)
Acquisition d'actifs incorporels affectés en goodwill	7.1	-	(340)
Acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise	3.3	(516)	-
Variation des autres actifs financiers non courants		174	-
Variation des autres actifs financiers		88	(18)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(8 885)	(7 054)
Acquisition d'actions propres	11.1.1	-	(1 154)
Dividendes versés	11.1.2	(8 681)	(8 682)
Augmentation des emprunts et autres passifs non courants	9.1.2	5 000	-
Remboursement des emprunts et autres passifs non courants	9.1.2	(14 176)	(15 878)
Remboursement de la dette de loyer contrats de location	9.1.2	(4 208)	(5 085)
Intérêts financiers versés	9.2.1	(3 695)	(3 540)
Intérêts financiers IFRS contrats de location	9.2.1	(444)	(537)
Dépôt garantie sur financement		250	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(25 954)	(34 876)
Effets de change		(450)	487
VARIATION DE TRESORERIE NETTE		5 120	7 954
Trésorerie nette d'ouverture		25 377	30 497
Trésorerie nette de clôture		30 497	38 470
<i>Dont :</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.1.3	30 497	38 470
Concours bancaires courants		-	-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES	60
1.1. Référentiel appliqué	60
1.2. Bases de préparation – Estimations et jugements comptables	61
NOTE 2 IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE.....	62
NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	63
3.1. Méthodes de consolidation	63
3.2. Liste des sociétés consolidées	64
3.3. Incidence des variations de périmètre sur les flux de trésorerie	64
3.4. Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation	65
NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE.....	65
4.1. Informations par secteur d'activité	66
4.2. Réconciliation avec les données du Groupe	67
4.3. Informations par zone géographique	68
4.4. Chiffre d'affaires par principaux clients	68
NOTE 5 ACTIVITE.....	69
5.1. Chiffre d'affaires	69
5.2. Créances clients, actifs et passifs des contrats	72
5.3. Créances d'exploitation et autres débiteurs	72
5.4. Dettes d'exploitation courantes et autres créditeurs	73
5.5. Autres actifs et dettes non courants	73
5.6. Achats et charges externes	73
5.7. Autres produits et charges opérationnels courants	74
5.8. Autres produits et charges opérationnels non courants	74
5.9. Rapprochement de la variation nette de BFR avec l'Etat des flux de trésorerie consolidés	75
5.10. Transactions avec les parties liées	75
5.11. Honoraires des commissaires aux comptes	76
NOTE 6 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	77
6.1. Effectifs	77
6.2. Frais de personnel	77
6.3. Provisions pour retraites et engagements assimilés	77
6.4. Rémunération des dirigeants (autres parties liées)	79
6.5. Rémunération en actions	79
NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	80
7.1. Goodwills	80
7.2. Immobilisations incorporelles	81
7.3. Contrats de location	82
7.4. Immobilisations corporelles	83
7.5. Tests de perte de valeur sur actifs immobilisés	84
NOTE 8 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS.....	85
8.1. Autres provisions	85
8.2. Passifs éventuels	85
NOTE 9 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	86
9.1. Actifs et passifs financiers	86
9.2. Produits et charges financiers	90
9.3. Politique de gestion des risques financiers	91
9.4. Engagements hors bilan liés au financement du Groupe	94
NOTE 10 IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	94
10.1. Impôts sur les résultats	94
10.2. Impôts différés	96
NOTE 11 CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION	97
11.1. Capitaux propres	97
11.2. Résultat par action	97
NOTE 12 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	98

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Linedata Services est une société anonyme de droit français, soumise à la réglementation applicable aux sociétés commerciales. Elle est cotée sur Euronext Paris. Linedata Services et ses filiales en France et à l'étranger (ci-après « le Groupe ») constituent un groupe acteur dans l'édition et la distribution de progiciels financiers, l'intégration de solutions et la réalisation de travaux de développement, de conseil et de formation pour ses progiciels. Ses domaines d'expertise sont l'Asset Management et les Crédits et Financements.

Identification de l'émetteur

Raison sociale	Linedata Services
Pays du siège social	France
Forme juridique	Société Anonyme
Pays d'immatriculation	France
Adresse Siège	27, rue d'Orléans 92200 Neuilly-sur-Seine
Description de l'activité	Edition et distribution de progiciels financiers, intégration de solutions et réalisation de travaux de développement, de conseil et de formation pour ses progiciels

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration et arrêtés lors de sa séance du 11 février 2025.

1.1. Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

1.1.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 sont :

- amendement à la norme IAS 1 relatif à la classification des dettes en courant et non-courant
- amendement à la norme IAS 1 relatif aux passifs non courants assortis de covenants devant être testé au plus tard à la date de clôture et son incidence sur la qualification en courant ou en non courant de la dette
- amendement à la norme IFRS 16 relatif à l'obligation locative découlant d'une cession-bail sur la clarification sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail, en particulier celles incluant les loyers variables
- amendement à la norme IAS 7 et IFRS 7 relatif à l'information à fournir sur les incidences des contrats d'affacturage inversé

L'application de ces textes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

1.1.2. Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables par anticipation

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations adoptés par l'Union Européenne qui sont d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2024 et potentiellement applicables au groupe sont :

- aucune

1.1.3. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations non encore adoptés par l'Union Européenne qui sont d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2024 et potentiellement applicables au groupe sont :

- modification d'IAS 21 : Absence de convertibilité
- modification d'IFRS 9 et IFRS 7 : Classification et évaluation des instruments financiers
- IFRS 18 : présentation et informations à fournir dans les états financiers
- IFRS 19 : informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique

1.2. Bases de préparation – Estimations et jugements comptables

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Ces estimations et jugements sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les estimations, les jugements ainsi que les hypothèses présentant un caractère significatif qui ont été retenus par le Groupe pour l'établissement des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 portent principalement sur :

- l'évaluation des goodwill (cf. Notes 3.1.3 et 7.1) ;
- les conditions de capitalisation des frais de développement (cf. Note 7.2) ;
- l'estimation des provisions pour retraites et engagements assimilés (cf. Note 6.3) ;
- la reconnaissance du chiffre d'affaires (cf. Note 5.1) ;
- l'évaluation des créances clients (cf. Note 5.2) ;
- les durées des contrats de location (cf. Note 7.3) ;
- l'évaluation des autres provisions (cf. Note 8.1).

1.3. Principaux agrégats

Définition des agrégats non normés utilisés dans le cadre de la mesure de la performance

Le chiffre d'affaires récurrent est composé de 3 catégories de revenus : ASP / Managed Services, Maintenance & support et Licences récurrentes.

EBITDA : La mesure de performance de chaque secteur d'activité, est fondée notamment sur l'EBITDA (Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization) déterminé en excluant du résultat opérationnel les principales lignes n'ayant pas de contrepartie en trésorerie « Dotations nettes aux amortissements », « Perte de valeur sur créances clients et sur actifs sur contrats » ainsi que les « Dotations nettes aux provisions sur engagement de retraite » incluses dans les charges de personnel.

A partir du 1^{er} janvier 2024, les « Dotations nettes aux provisions pour risques et charges » sont reclassées dans les charges par nature, notamment les charges de personnel et les achats et charges externes.

Les reprises de provisions pour risques et charges relatives à des dotations qui n'avaient pas impactées initialement l'EBITDA sont maintenues au niveau du résultat opérationnel.

L'EBITDA correspond à un indicateur clé du Groupe, reflétant de façon simple le niveau de trésorerie potentiellement généré par les opérations courantes du Groupe. Il est ainsi communément utilisé pour le calcul des ratios financiers et ratios de valorisation de l'entreprise.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel, hors impact des autres produits et charges non courants.

Les autres produits et charges non courants sont des produits et charges non récurrents, ou qui résultent de décisions ou opérations ponctuelles d'un montant inhabituel. Ils sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat pour faciliter la lecture et la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Ils comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, d'une description en note annexe :

- les charges liées à des dons significatifs ;
- les charges d'impairment.

La note 4.2 présente la réconciliation entre l'EBITDA et le résultat opérationnel.

NOTE 2 IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

En tant que Groupe international, Linedata est attentif à l'environnement (ou aux situations) externes pouvant impacter ses activités :

Ukraine / Russie : conflit

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie qui sévit actuellement n'impacte pas directement le Groupe Linedata qui n'a pas d'activités dans ces deux pays.

Hong-Kong : instabilité politique

Linedata a une implantation de 26 salariés et réalise 5 % de son chiffre d'affaires hors Groupe à Hong Kong qui connaît depuis plusieurs années une forte instabilité politique. Le Groupe maintient une vigilance proactive sur l'évolution de la situation politique à Hong Kong. Le Groupe a élaboré et mis en place des plans de continuité d'activité et des plans spécifiques de réaction. L'expérience du travail à distance généralisé imposée par des confinements liés à la pandémie de Covid-19 a confirmé la fonctionnalité opérationnelle des plans de continuité.

Enjeux climatiques

Conscient de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement, notamment des émissions indirectes de gaz à effet de serre causées par son activité, Linedata n'identifie pas à ce jour de risque lié aux effets du changement climatique pouvant impacter significativement la réalisation des objectifs du Groupe. Le Groupe ne comptabilise pas de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

Le Groupe Linedata, à travers son activité internationale dédiée aux banques et organismes financiers, pourrait être impacté en cas de crises touchant les marchés financiers. De plus, le Groupe, à travers son activité Crédit & Financement, est également sensible aux incertitudes économiques impactant ses clients et notamment les constructeurs automobiles.



NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1. Méthodes de consolidation

3.1.1. Principes de consolidation

La société Linedata Services est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises contrôlées par Linedata Services sont consolidés. Le contrôle existe quand le Groupe est exposé ou a des droits sur les rendements variables de l'entité en raison de son implication dans ladite entité et a la capacité d'influer sur ces rendements en raison de son pouvoir sur l'entité.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

La date de clôture annuelle des sociétés consolidées est le 31 décembre à l'exception des 2 sociétés indiennes qui clôturent le 31 mars et dont les comptes sont retraités afin d'aligner les périodes retenues dans les comptes consolidés.

3.1.2. Méthodes de conversion

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Linedata Services.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- ✓ les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture,
- ✓ les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice (ce cours moyen est une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives),
- ✓ toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion ».

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en « Autres éléments du résultat global » au niveau des capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion », en application de la norme IAS 21. Les écarts de change relatifs aux prêts intragroupes ont été considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyper inflationniste.

Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat.

Les réserves de conversion comprennent les différences de conversion entre monnaies fonctionnelles des entités du Groupe et monnaie de présentation et les effets des couvertures des investissements nets dans des activités à l'étranger. Leurs variations sont reconnues dans les autres éléments du résultat global.

3.1.3. Regroupement d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée relative à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 16, IAS 38 et IFRS 9).

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- ✓ à évaluer et à comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis, les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires). Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles et des conditions économiques,
- ✓ à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « goodwill » entre :
 - ✓ d'une part la contrepartie transférée de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts minoritaires dans l'acquisition
 - ✓ d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

La contrepartie transférée de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

3.2. Liste des sociétés consolidées

Il n'y a aucun mouvement de périmètre sur la période.

Raison sociale	Pays	% contrôle	Méthode de consolidation
Linedata Services SA	France	-	Société mère
Linedata Services Asset Management SAS	France	100%	Intégration globale
Linedata Services Leasing & Crédit SAS	France	100%	Intégration globale
Loansquare SAS	France	100%	Intégration globale
Linedata Services Luxembourg	Luxembourg	100%	Intégration globale
Linedata Services Lending & Leasing SL	Espagne	100%	Intégration globale
Linedata Services Tunisie	Tunisie	100%	Intégration globale
Linedata Technologies Tunisie	Tunisie	100%	Intégration globale
Linedata Maroc	Maroc	100%	Intégration globale
Linedata Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
Derivation Software Limited	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
Linedata Services (UK) Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
Linedata Limited	Irlande	100%	Intégration globale
Linedata Services (Latvia) SIA	Lettonie	100%	Intégration globale
Linedata Services Inc	Etats-Unis	100%	Intégration globale
Linedata Asset Management Inc	Etats-Unis	100%	Intégration globale
Linedata L&C Inc	Etats-Unis	100%	Intégration globale
Gravitas Technology Services LLC	Etats-Unis	100%	Intégration globale
Linedata Services Lending & Leasing Corp	Canada	100%	Intégration globale
Linedata Services H.K. Limited	Hong Kong	100%	Intégration globale
QRMO	Hong Kong	100%	Intégration globale
Linedata Services India Private Limited	Inde	100%	Intégration globale
Gravitas Technology Private Limited	Inde	100%	Intégration globale
Linedata Singapore Pte Ltc	Singapour	100%	Intégration globale
Linedata S.A. de C.V	Mexique	100%	Intégration globale
Linesoftdata	Portugal	100%	Intégration globale
Audaxys	Portugal	100%	Intégration globale

Derivation Software Corp société sans activité n'est pas consolidée. Linedata Services Canada Inc, société sans activité a été dissoute le 27 décembre 2024.

3.3. Incidence des variations de périmètre sur les flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Coût des acquisitions décaissé	-2 964	0
Coût des acquisitions non décaissé		
Trésorerie de la société acquise	522	0
Paiement différé non décaissé	1 926	0
ACQUISITIONS DE TITRES DE PARTICIPATION, NETTES DE LA TRESORERIE ACQUISE	-516	0

Le Groupe a acquis 100% des titres composant le capital de la société Audaxys avec intégration en compte consolidé au 1^{er} janvier 2023.

3.4. Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

Dans le cadre des rachats d’actifs et de son activité, le Groupe a reçu / consenti les garanties suivantes :

Descriptif	Reçue / Donnée	Objet	Date de début	Date de fin	Bénéficiaire	Montant plafond
Acquisition des actions d'Audaxys		Garanties usuelles: Capacité à contracter, capital et propriété des actions, ...	Début 2023	Pour les garanties liées à la propriété des actions: 16/06/2029 (6 ans); ou la date limite de prescription applicable au type de garantie visé.		700 000 €
	Reçue des vendeurs	Garanties reçues au titre du passif	Début 2023	Date limite de prescription applicable au type de garantie visé	Linesoftdata	500 000 €
		Garantie de non violation de la propriété intellectuelle d'autrui	Début 2023	Garantie expirant le 16/06/2028 (5 ans)		3 500 500 €
	Donnée par Linedata Services S.A.	Garantie de paiement de la dette par Linedata Services	Début 2023	31/12/2031	Parvalorem S.A	500 000 €
Garanties au titre des contrats fournisseurs	Donnée par Linedata Services S.A.	Garantie de volume infrastructure	01/01/2023	31/12/2031	HCL	3 935 000 €
	Donnée par Linedata Services S.A.	Garantie Application Roles	16/03/2023	31/03/2027	HCL	1 090 000 €
	Donnée par LDSAM	Garantie volume	07/01/2019	07/01/2025	Inetum	112 000 €
	Donnée par Linedata Services Inc,	Garantie de volume infrastructure	07/01/2019	31/05/2028	AWS	13 680 000 USD

NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE

Information par secteur d’activité En application d’IFRS 8, l’information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du Groupe. Les secteurs opérationnels présentés correspondent aux segments d’activités suivants : ✓ Asset Management, ✓ Lending & Leasing.	Information par secteur géographique Les activités du Groupe par origine des ventes sont ventilées en quatre zones géographiques : ✓ Europe du Sud (dont la France), ✓ Europe du Nord, ✓ Amérique du Nord, ✓ Asie.
--	---

4.1. Informations par secteur d'activité

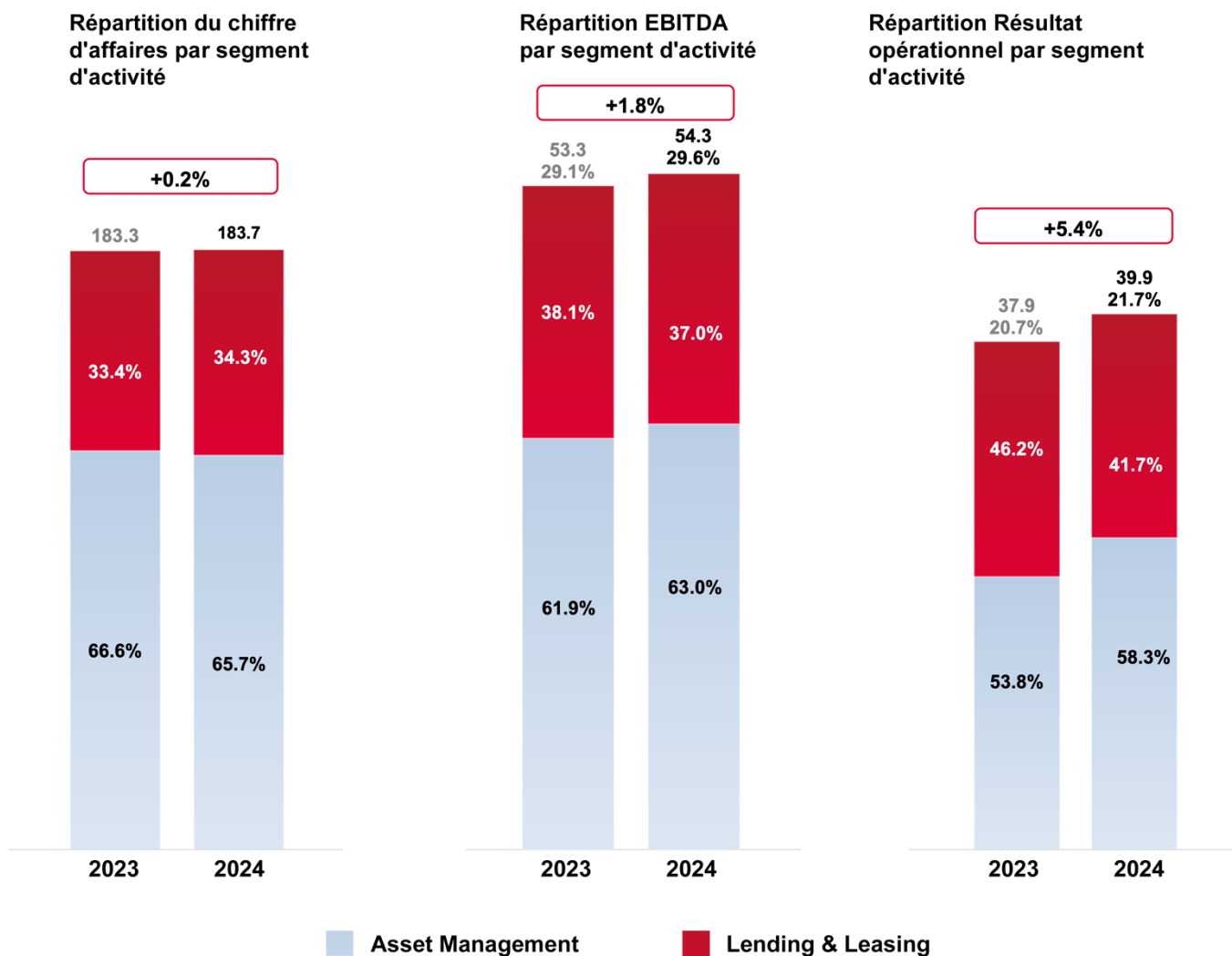
4.1.1. Au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	Asset Management	Lending & Leasing	Total Groupe
Carnet de commandes	133 556	73 130	206 686
Chiffre d'affaires	122 147	61 144	183 290
EBITDA	33 044	20 304	53 348
% EBITDA	27,1%	33,2%	29,1%
Résultat opérationnel	20 373	17 480	37 853
% Résultat opérationnel	16,7%	28,6%	20,7%
Goodwills	110 793	53 159	163 952
Immobilisations incorporelles	24 617	4 680	29 297
Droit d'utilisation IFRS 16	15 087	5 947	21 034
Immobilisations corporelles	6 273	2 473	8 746
Autres actifs sectoriels non courants	998	256	1 254
Actifs sectoriels courants	46 865	30 349	77 214
Actifs sectoriels	204 633	96 864	301 497
Passifs sectoriels non courants	2 782	7 690	10 472
Passifs sectoriels courants	28 753	20 027	48 780
Passifs sectoriels	31 535	27 717	59 252
Investissements incorporels	5 485	685	6 170
Investissements corporels	1 737	723	2 461

4.1.2. Au 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	Asset Management	Lending & Leasing	Total Groupe
Carnet de commandes	135 891	84 081	220 167
Chiffre d'affaires	120 730	62 990	183 719
EBITDA	34 211	20 103	54 314
% EBITDA	28.3%	31.9%	29.6%
Résultat opérationnel	23 246	16 653	39 899
% Résultat opérationnel	19.3%	26.4%	21.7%
Goodwills	116 444	54 440	170 883
Immobilisations incorporelles	24 051	5 170	29 221
Droit d'utilisation IFRS 16	13 870	5 274	19 143
Immobilisations corporelles	5 852	2 224	8 076
Autres actifs sectoriels non courants	644	186	831
Actifs sectoriels courants	52 875	36 191	89 066
Actifs sectoriels	213 735	103 485	317 221
Passifs sectoriels non courants	3 660	7 861	11 521
Passifs sectoriels courants	30 422	24 028	54 450
Passifs sectoriels	34 082	31 889	65 971
Investissements incorporels	4 176	796	4 972
Investissements corporels	1 304	420	1 724

4.1.3. Données sectorielles



4.2. Réconciliation avec les données du Groupe

L'EBITDA se réconcilie avec le résultat opérationnel du Groupe de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2024
EBITDA		53 348	54 313
Dotations nettes aux amortissements	5.9	(14 772)	(13 472)
Perte de valeur sur créances clients et sur actifs sur contrats	5.7	-	(821)
Dotations nettes aux provisions sur engagement de retraite	6.2	(587)	(424)
Dotations aux provisions pour risques	5.6	-	-
Reprises aux provisions pour risques	5.6	-	300
Autres charges opérationnels non courants		(136)	
RESULTAT OPERATIONNEL		37 853	39 896

Le total des actifs et passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante avec le total des actifs et passifs du Groupe :

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Actifs sectoriels		301 497	317 221
Impôts différés actifs	10.2	3 768	3 881
Créances d'impôts		4 141	3 001
TOTAL DES ACTIFS DU GROUPE		309 406	324 103
Passifs sectoriels		59 253	65 972
Capitaux Propres		112 954	138 400
Emprunts et dettes financières	9.1.2	120 057	101 594
Impôts différés passifs	10.2	14 022	12 990
Impôts exigibles passifs		3 121	5 148
TOTAL DES PASSIFS DU GROUPE		309 407	324 104

4.3. Informations par zone géographique

Le chiffre d'affaires externe par origine des ventes est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2024	
France	52 142	28,4%	56 150	30,6%
Europe du Sud (hors France)	3 172	1,7%	3 135	1,7%
Europe du Nord	33 738	18,4%	33 991	18,5%
Amérique du Nord	84 484	46,1%	81 478	44,3%
Asie	9 754	5,3%	8 964	4,9%
CHIFFRE D'AFFAIRES	183 290	100,0%	183 719	100,0%

La part des US dans la région Amérique du Nord est de 93%.

4.4. Chiffre d'affaires par principaux clients

Au cours de l'exercice 2024, les 5 premiers clients de Linedata ont représenté 18 % du chiffre d'affaires, et les 10 premiers 29 % de ce chiffre d'affaires. En 2023, les 5 premiers clients de Linedata représentaient 18% du chiffre d'affaires, et les 10 premiers 28 % de ce chiffre d'affaires.

NOTE 5 ACTIVITE**5.1. Chiffre d'affaires**

La norme applicable est IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* ».

Le chiffre d'affaires doit être reconnu de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services promis au client pour le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange.

L'analyse menée par le Groupe a été conduite par référence aux différentes étapes de la norme à savoir :

✓ Etape 1 : Identification du contrat

Le Groupe signe de façon systématique un contrat avec ses clients quelles que soient les prestations vendues. Les critères évoqués par la norme sont couverts lors des revues juridiques et financières :

- ✓ le recouvrement du prix est probable,
- ✓ les droits aux biens et services et les conditions de règlement peuvent être identifiés,
- ✓ le contrat est approuvé et les parties sont engagées à respecter leurs obligations.

✓ Etape 2 : Identification des obligations de performance

Au regard de l'étape d'identification des obligations de prestation définie par la norme, il est identifié que le modèle économique du Groupe s'appuie sur la vente simultanée des éléments suivants :

1.a) la vente d'une licence perpétuelle ou à durée déterminée : cette licence fournit un droit d'utilisation et non pas un droit d'accès à la propriété intellectuelle. L'octroi de ce droit peut être perpétuel ou à durée limitée. Le fait générateur est la signature par le client d'un procès-verbal de réception du logiciel.

1.b) la vente de « packs utilisateurs » additionnels au contrat de licence : le Groupe peut vendre des licences supplémentaires sur la base d'un nombre d'utilisateurs supplémentaires demandé par le client. Il s'agit en général de « packs utilisateurs », optionnels pour le client, dont la quantité et le prix sont négociés dans le contrat initial. Dans le cas contraire, un avenant au contrat principal est négocié et signé avec le client. Il s'agit en l'occurrence d'une vente de licence séparée et optionnelle pour le client.

2.) la vente d'une prestation d'implémentation : cette prestation consiste à paramétrer le logiciel afin qu'il puisse s'adapter à l'organisation et à l'activité du client. Il s'agit de paramétrage du logiciel standard et non de développements additionnels.

3.) la vente de consulting : il s'agit d'assister le client dans la définition et la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités.

4.) la vente d'une prestation de maintenance et de support : dans la mesure où le Groupe n'intègre pas de « garantie légale de conformité » au sens de la DGCCRF, il est proposé aux clients de signer un contrat de maintenance additionnel qui se caractérise par de la maintenance dite « corrective » permettant de corriger les « bugs » éventuels. Concernant la maintenance « évolutive », les mises à jour importantes, celles nécessitant le passage à une version dite « majeure », sont refacturées aux clients. La maintenance est assurée systématiquement par Linedata dans la mesure où cette prestation nécessite une connaissance approfondie des logiciels. A ce jour, il n'existe pas de tiers assurant la maintenance à la place de Linedata.

5.) la vente de prestation ASP (SaaS) : la vente d'un service ASP intègre les prestations indissociables suivantes :

- ✓ l'accès à un logiciel Linedata,
- ✓ la maintenance et le support du logiciel concerné,
- ✓ la mise à disposition d'une infrastructure matérielle et logicielle pour les environnements de production et recette,
- ✓ la réalisation d'une prestation d'hébergement, d'exploitation et d'administration.

Linedata est propriétaire des matériels, logiciels et méthodes tandis que le client est propriétaire exclusif de ses données.

En contrepartie de cette prestation, le client s'engage à verser une redevance annuelle englobant l'ensemble des services décrits ci-dessus.

En application des critères retenus de la norme, et compte tenu que :

- ✓ les clients ne peuvent pas faire appel à d'autres ressources facilement disponibles et sont obligés de faire appel à Linedata pour la réalisation de la dite prestation,
- ✓ certains contrats ne précisent pas la nature des différentes prestations alors que d'autres les détaillent,
- ✓ le Groupe a identifié que dans un contrat ASP, les biens et services forment un tout et sont totalement dépendants les uns des autres. Le client reçoit et consomme simultanément tous les avantages générés par la prestation au fur et à mesure de sa réalisation.

Dans certains cas, l'hébergement et la maintenance représentent chacune des obligations de performance séparables de la vente de licence, auquel cas il ne s'agit pas d'une vente de prestation ASP mais d'une vente de licence, de maintenance et d'un service annexe d'hébergement.

✓ **Etape 3 : Détermination du prix de la transaction**

Le prix de la transaction est le montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir en échange du transfert de biens ou services. Les prix sont intégrés aux contrats signés avec les clients.

IFRS 15 introduit les critères applicables suivants à considérer pour déterminer le prix de la transaction :

✓ Part de prix variable : le Groupe n'octroie pas de remises, rabais ou de réduction de prix aux clients. S'agissant des contrats de maintenance, ceux-ci comportent des clauses de pénalités en cas de non atteinte des critères de performance.

Historiquement, le Groupe n'a pas eu de pénalité significative sur ces contrats. En outre, ces contrats ne présentent pas de perte à terminaison. Enfin, les contrats ne prévoient pas de bonus lié à la performance de la prestation.

✓ Composante financière : compte tenu de la durée des contrats (généralement de un à cinq ans), le Groupe ne comptabilise pas une composante financière distincte.

✓ **Etape 4 : Allocation du prix de la transaction**

Le Groupe alloue le prix de la transaction à chaque obligation de performance proportionnellement au prix de vente individuel. Cette allocation se fait à partir de l'historique des prix catalogue et en fonction des transactions similaires.

✓ **Etape 5 : Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite**

Le groupe a établi que la reconnaissance du revenu en fonction des différentes obligations de performance est la suivante :

✓ Dans le cas où le client peut utiliser le logiciel standard avant le début de la phase d'implémentation : la vente de licence est reconnue « point in time », i.e. à la livraison, et la prestation d'implémentation est reconnue « overtime » i.e. à l'avancement.

✓ Dans le cas d'une installation complexe (les prestations de développement et /ou d'implémentation sont considérés comme déterminantes ou lorsque la transaction implique une modification significative du progiciel) : la vente de licence, la prestation d'intégration et la maintenance sont reconnues « overtime » puisque le client reçoit et consomme simultanément les avantages de chaque obligation de performance.

✓ La vente de consulting est reconnue « overtime », i.e. au temps passé,

✓ La vente d'utilisateurs additionnels est reconnue « point in time », i.e. à la livraison,

✓ La maintenance corrective et le support sont reconnus « overtime », i.e. montant fixe étalé sur la durée du contrat,

✓ L'ASP est reconnu « overtime », i.e. montant fixe étalé sur la durée du contrat.

Enfin, le Groupe a choisi de ne pas utiliser les deux mesures de simplification prévues dans la norme IFRS15 concernant les contrats ayant une durée à l'origine inférieure à 1 an et les « obligations de performance » qui sont reconnues selon la méthode des « droits à facturer » pour déterminer le niveau du carnet de commande présenté.

5.1.1 Au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	Asset Management	Lending & Leasing	Total Groupe
ASP / Managed Services	47 747	7 146	54 893
Maintenance & support	24 669	33 549	58 218
Licences récurrentes	23 841	518	24 359
Chiffre d'affaires récurrent	96 258	41 212	137 470
Implémentation, Consulting & Services	25 099	15 917	41 016
Licences perpétuelles	789	4 014	4 803
Chiffre d'affaires non récurrent	25 888	19 931	45 820
CHIFFRE D'AFFAIRES	122 146	61 144	183 290

5.1.2 Au 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	Asset Management	Lending & Leasing	Total Groupe
ASP / Managed Services	44 523	8 534	53 057
Maintenance & support	23 137	37 362	60 499
Licences récurrentes	23 374	606	23 980
Chiffre d'affaires récurrent	91 034	46 502	137 537
Implémentation, Consulting & Services	26 384	14 852	41 235
Licences perpétuelles	3 311	1 636	4 947
Chiffre d'affaires non récurrent	29 695	16 487	46 183
CHIFFRE D'AFFAIRES	120 730	62 990	183 719

En 2024, le Groupe réalise 74,9 % de son chiffre d'affaires sous forme de prestations récurrentes contre 75 % en 2023

Le carnet de commandes est présenté ci-dessous au 31 décembre 2024 :

(en milliers d'euros)	Asset Management	Lending & Leasing	Total Groupe
ASP / Managed Services	61 440	15 802	77 241
Maintenance & support	35 786	55 983	91 769
Licences récurrentes	30 229	644	30 873
Activité récurrente	127 455	72 429	199 884
Implémentation, Consulting & Services	8 437	11 846	20 283
Licences perpétuelles			-
Acticité non récurrente	8 437	11 846	20 283
CARNET DE COMMANDES	135 891	84 275	220 167

Au 31 décembre 2024, le carnet de commandes s'établit à 220,2 M€ et correspond aux obligations de prestation que le Groupe s'attend à exécuter et à reconnaître en chiffre d'affaires sur les exercices à venir. Le carnet de commande est évalué selon les dispositions applicables au chiffre d'affaires, impliquant notamment le plafonnement des contreparties variables aux montants hautement probables et l'exclusion des tranches optionnelles des contrats.

Enfin, le Groupe a choisi de ne pas utiliser les deux mesures de simplification prévues dans la norme IFRS15 concernant les contrats ayant une durée à l'origine inférieure à 1 an et les « obligations de performance » qui sont reconnues selon la méthode des « droits à facturer » pour déterminer le niveau du carnet de commande présenté.

(en milliers d'euros)	TOTAL	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
ASP / Managed Services	77 241	52 177	12 622	7 043	4 136	1 093	166	4
Maintenance & support	91 769	49 797	19 629	11 840	6 447	3 732	325	
Licences récurrentes	30 873	14 651	8 368	4 750	2 571	533		
Activité récurrente	199 884	116 624	40 619	23 634	13 153	5 358	491	4
Implémentation, Consulting & Services	20 283	15 914	3 006	1 133	230			
Licences perpétuelles								
Acticité non récurrente	20 283	15 914	3 006	1 133	230	-	-	-
CARNET DE COMMANDES	220 167	132 538	43 624	24 766	13 384	5 358	491	4

5.2. Créances clients, actifs et passifs des contrats

Pour un contrat donné, le chiffre d'affaires comptabilisé reflète le paiement attendu en contrepartie des obligations de prestations rendues. Le cas échéant, un actif sur contrat est constaté en contrepartie du chiffre d'affaires comptabilisé pour lequel un droit à paiement est encore conditionnel. Un passif sur contrat est comptabilisé si les paiements déjà reçus du client, ou les droits inconditionnels au paiement déjà acquis, excèdent le montant comptabilisé en chiffre d'affaires.

L'évolution des créances clients et des actifs (passifs) nets des contrats est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Créances clients (valeur brute) et actifs de contrats	Passifs de contrats (Produits constatés d'avance)	Créances clients et actifs (passifs) nets de contrats
Solde au 31/12/2023	40 326	(17 004)	23 321
Augmentation	172 705	(46 837)	125 868
Diminution	(175 264)	45 208	(130 056)
Ecart de conversion	3 327	(724)	2 603
SOLDE AU 31/12/2024	41 094	(19 358)	21 735

Linedata enregistre les paiements des clients sur la base d'un plan d'apurement des créances conformément aux contrats. Les actifs de contrats sont liés aux obligations de performance réalisées sur l'exercice et non encore facturées à la date de clôture. Les passifs de contrats sont liés aux facturations effectuées en avance par rapport à la réalisation des obligations de performance. Les passifs de contrats sont enregistrés en revenu dès lors que les obligations de performance sont réalisées conformément aux contrats clients.

5.3. Créances d'exploitation et autres débiteurs

Les créances d'exploitation et autres débiteurs se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Créances clients - valeur brute	40 326	27 367
Créances clients Factures à établir		13 727
Dépréciation des créances clients	(1 301)	(2 136)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	39 025	38 958
Personnel et organismes sociaux	781	1 238
Créances fiscales	2 810	5 075
Prêts, cautions et autres créances financières à moins d'un an	20	275
Autres créances et débiteurs divers	705	421
Autres créances d'exploitation et débiteurs - valeur nette	4 316	7 009
CREANCES D'EXPLOITATION ET AUTRES DEBITEURS	43 341	45 967

L'ensemble du poste clients fait l'objet d'un suivi régulier par le management. Le Groupe a procédé à la revue du portefeuille de ses créances échues et non réglées afin de constituer les dépréciations jugées nécessaires sur la base de la meilleure estimation des pertes attendues. Cette analyse a été réalisée en cohérence avec IFRS 9.

Le montant des créances brutes échues représente 38 % des créances soit 10,2 M€.

La hausse des créances fiscales concerne principalement des créances de TVA.

Les autres créances sont notamment constituées d'avoirs à recevoir des fournisseurs.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Dépréciations sur créances clients en début de période	1 867	1 301
Dotations	351	1 312
Reprises utilisées	(575)	(491)
Reprises non utilisées	(347)	-
Reclassement	9	3
Ecart de conversion	(4)	12
DEPRECIATIONS SUR CREANCES CLIENTS EN FIN DE PERIODE	1 301	2 136

5.4. Dettes d'exploitation courantes et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Dettes fournisseurs	9 777	10 641
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	162	305
Dettes fiscales et sociales	18 398	20 988
Participation des salariés	713	964
Autres dettes	1 901	1 551
DETTES D'EXPLOITATION COURANTES ET AUTRES CREDITEURS	30 951	34 449

Les autres dettes sont principalement composées d'avoirs à établir auprès des clients comme pour 2023.

5.5. Autres actifs et dettes non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Valeur brute	16	17
Provision pour dépréciation	-	-
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	16	17

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Dettes sur immobilisations - part à plus d'un an	1 926	1 926
Autres dettes non courantes	801	864
AUTRES DETTES NON COURANTES	2 727	2 790

Au 31 décembre 2024, les autres dettes non courantes comprennent 0,7 M€ de produits d'avances relatifs aux crédits d'impôts recherche sur les projets capitalisés contre 0,5 M€ sur l'exercice précédent. La dette sur immobilisation correspond au solde à payer des titres de la société Audaxys.

5.6. Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2024	
Achat et Sous traitance IT	(14 040)	34,9%	(12 320)	33,7%
Autres Achats	(440)	1,1%	(516)	1,4%
Locations & charges locatives	(745)	1,8%	(619)	1,7%
Maintenance, entretien & réparation	(6 781)	16,8%	(6 908)	18,9%
Intérimaires, prestataires & sous traitance	(7 925)	19,7%	(4 332)	11,9%
Frais de développement portés à l'actif (Sous-traitance)	469	(1,2%)	412	(1,1%)
Honoraires et assurances	(5 787)	14,4%	(7 085)	19,4%
Voyages, déplacements, transport	(2 483)	6,2%	(2 767)	7,6%
Telecoms et Affranchissement	(422)	1,0%	(433)	1,2%
Services bancaires et assimilés	(273)	0,7%	(268)	0,7%
Marketing	(1 403)	3,5%	(1 651)	4,5%
Autres charges externes	(446)	1,1%	(320)	0,9%
Reprise aux provisions pour risques	-	-	300	(0,8%)
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	(40 276)	100,0%	(36 508)	100,0%

Les charges de loyers sont relatives aux locations et charges locatives portant sur des contrats de courte durée ou sur des actifs de faibles valeurs.

5.7. Perte de valeur sur créances clients et sur actifs de contrats

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Dotations pour perte de valeur créances clients	5,3		(1 312)
Reprise pour perte de valeur créances clients	5.3		491
Pertes sur créances irrécouvrables			(533)
PERTE DE VALEUR SUR CREANCES CLIENTS ET SUR ACTIFS DE CONTRATS		-	(1 354)

5.8. Autres produits et charges opérationnels courants

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Résultat de change opérationnel	651	60
Autres produits opérationnels courants	235	151
AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS COURANTS	886	211

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Redevances	(853)	(792)
Pertes sur créances irrécouvrables	(663)	
Jetons de présence	(126)	(120)
Autres charges opérationnelles courantes	(286)	(692)
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES	(1 928)	(1 604)

5.9. Dotations aux amortissements

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	7.2	(8 037)	(6 571)
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	7.4	(2 664)	(2 736)
Dot./Amt. & dép. Contrat de location	7.3	(4 171)	(4 165)
Dotation aux provisions pour risques et charges		(470)	
Dotation aux provisions pour créances douteuses		571	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		(14 772)	(13 472)

5.10. Autres produits et charges opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	9
Produit net d'ajustement de prix sur des acquisitions antérieures	-	-
Autres produits opérationnels non courants	9	20
Autres charges opérationnelles non courantes	(1 069)	(962)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	(1 060)	(933)

Depuis 2019, Linedata déploie un projet d'entreprise à vocation caritative, « Linedata Charity ». C'est ainsi qu'elle a retenu trois domaines principaux d'intervention : l'Environnement, l'Education, et la Santé. S'agissant de l'Education plus particulièrement, Linedata participe à la construction d'une université médicale en Ouganda, avec le parrainage de AKU (Aga Khan University), à travers le financement de la résidence universitaire. Avec cette initiative, Linedata vise à faciliter l'accès au savoir des étudiants ougandais, qui en retour, participeront au développement de leur pays. Ce projet inclut la création d'un fonds interne de solidarité, alimenté chaque année à partir des résultats dégagés de l'activité opérationnelle de Linedata. La gouvernance de ce fonds est assurée par un comité interne, qui définit les grandes orientations, vote son budget et assure le suivi de l'utilisation des subsides.

Au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023, les autres charges opérationnelles non courantes sont principalement composées d'une charge de 1 M€ pour financer ce projet de Charity.

C'est un accord non engageant portant sur le versement annuel d'une somme de 1 MUSD jusqu'à l'année 2026 incluse (soit 8 ans) étant conditionné à une autorisation préalable du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration a donné son autorisation en date du 13 décembre 2024.

5.11. Rapprochement de la variation nette de BFR avec l'Etat des flux de trésorerie consolidés

L'effet sur la génération de trésorerie de la variation des éléments du besoin en fonds de roulement (« BFR ») enregistrés au bilan, correspondant à une sortie de trésorerie (hors impôts sur les sociétés) de -1 186 K€, s'explique de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024	Variation nette	Variation sans effet de trésorerie		Impact trésorerie
				Change	Autres	Eléments de BFR
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	39 025	38 958	(67)	1 228		(1 295)
Personnel et organismes sociaux	781	1 238	457	34		423
Créances fiscales	2 810	5 075	2 265	48		2 217
Autres créances et débiteurs divers	705	421	(284)	7	(7)	(284)
Charges constatées d'avance	3 376	4 629	1 253	159		1 094
Autres actifs non courants	16	17	1	(1)		2
Total actif	46 712	50 337	3 625	1 475	(7)	2 157
Dettes fournisseurs	9 777	10 641	864	239		625
Dettes fiscales et sociales	18 398	20 988	2 590	466	209	1 915
Participation des salariés	713	964	251			251
Autres dettes	1 901	1 551	(350)	854		(1 204)
Produits constatés d'avance	17 004	19 358	2 353	600		1 753
Autres dettes non courantes	801	864	63	52	6	5
Total passif	48 595	54 367	5 771	2 212	215	3 345
TOTAL BFR (hors impôts sur les sociétés)	(1 883)	(4 030)	(2 147)	(736)	(222)	(1 188)

5.12. Transactions avec les parties liées

Les parties liées du Groupe sont constituées des sociétés sur lesquelles le Groupe a une influence notable ou qui ne sont pas consolidées, des sociétés ayant un administrateur commun et/ou des dirigeants communs, des membres de la direction Générale, du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.

Afin de déterminer les transactions effectuées avec les parties liées, une revue des contrats est réalisée pour ceux existants avec ces parties liées.

Linedata Services a signé fin décembre 2015 un contrat de prestations de services administratifs et financiers avec sa société mère, Amanaat.

La refacturation avec les parties liées est réalisée aux conditions de marché. Il n'y a aucune garantie reçue pour les créances avec les parties liées.

Les transactions avec les parties liées représentent des montants négligeables.

5.13. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux, comptabilisés en charge en 2024 par la société Linedata Services et les filiales intégrées globalement sont les suivants :

(en milliers d'euros)	KPMG		GRANT THORNTON	
	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	205	93,2%	150	90,9%
Services autres que la certification des comptes	15	6,8%	15	9,1%
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	220	100,0%	165	100,0%

Les services autres que la certification des comptes correspondent aux attestations portant sur les covenants bancaires fournis dans le cadre des emprunts bancaires de Linedata Services.

NOTE 6 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL**6.1. Effectifs**• **Ventilation sectorielle des effectifs**

Effectifs	A fin Décembre 2023	A fin Décembre 2024	Moyen 2023	Moyen 2024
Asset Management	784	908	797	858
Lending & Leasing	303	291	298	295
Fonctions supports	147	147	141	144
TOTAL	1 234	1 346	1 236	1 297

• **Ventilation géographique des effectifs**

Effectifs	A fin Décembre 2023	A fin Décembre 2024	Moyen 2023	Moyen 2024
Europe du Sud	235	233	232	240
Afrique du Nord	232	257	238	240
Europe du Nord	125	106	135	111
Amérique du Nord	164	160	168	162
Asie	478	590	463	544
TOTAL	1 234	1 346	1 236	1 297

6.2. Frais de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Salaires et traitements	(71 790)	(73 083)
Charges sociales	(15 010)	(15 146)
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	1 013	550
CHARGES DE PERSONNEL	(85 787)	(87 679)

Le Conseil d'Administration de la société Linedata Services a décidé le 8 avril 2022 de procéder à une attribution gratuite d'actions ordinaires Linedata Services en faveur de salariés pour un maximum de 179 000 actions. Le produit enregistré en 2024 relatif aux plans d'attributions d'actions gratuites s'établit à 12 K€. Se référer à la note 6.5.

6.3. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Conformément aux lois et pratiques de chaque pays, le Groupe offre certains avantages qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises, le versement d'indemnités de départ en retraite ou de sommes forfaitaires acquises en fonction de leur ancienneté professionnelle (régime des médailles du travail). Ces régimes, dits à prestations définies, concernent essentiellement la France.

Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.

Le Groupe utilise la méthode des unités de droits projetés pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel (« turnover »).

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêts d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

En France et en Tunisie, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Gravitas Technology Private Limited dispose d'un régime de retraite conformément au « Payment of Gratuity Act » de l'Inde de 1972.

Les engagements sont évalués en tenant compte de la décision de l'IFRS IC sans incidence significative pour le Groupe.

• Hypothèses actuarielles en France

	31/12/2023	31/12/2024	Turnover	31/12/2023	31/12/2024
Taux d'actualisation des Indemnités de fin de carrière	3,47%	3,40%	Avant 25 ans	Entre 18% et 25%	Entre 18% et 25%
Taux d'actualisation des Médailles du travail	3,10%	2,95%	De 25 à 29 ans	Entre 13% et 17%	Entre 13% et 17%
Taux d'augmentation future des salaires	4,00%	4,00%	De 30 à 34 ans	Entre 9% et 12%	Entre 9% et 12%
Table de mortalité	TG H/F 2005	TG H/F 2005	De 35 à 39 ans	Entre 6% et 8%	Entre 6% et 8%
Age de départ à la retraite :			De 40 à 44 ans	Entre 4% et 6%	Entre 4% et 6%
Cadres	65 ans à 67 ans	65 ans à 67 ans	De 45 à 49 ans	Entre 2% et 4%	Entre 2% et 4%
Non cadres	63 ans à 65 ans	63 ans à 65 ans	50 ans et plus	< 2%	< 2%

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux de rendement des obligations européennes privées de première catégorie (AA) et de même durée que celle des engagements. Le Groupe utilise les taux de l'indice iBoxx de « l'International Index Company » pour les « Corporate Bonds AA ».

Les taux retenus au 31 décembre 2024 ont été revisités par rapport à la dernière clôture et sont de :

- ✓ 3,40 % par référence aux indices iBoxx € Corporates AA 10+ pour les indemnités de fin de carrière,
- ✓ 2,95% par référence aux indices iBoxx € Corporates AA 7-10 pour les médailles du travail.

Les taux de charges sociales retenus pour l'évaluation des engagements au titre des indemnités de départ en retraite et des médailles du travail en France sont compris entre 50,11% et 53,38% en fonction des taux constatés par chacune des sociétés.

• Evolution des engagements

(en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière France	Indemnités de fin de carrière Tunisie & Inde	Médailles du travail	31/12/2023	Indemnités de fin de carrière France	Indemnités de fin de carrière Tunisie & Inde	Médailles du travail	31/12/2024
Engagement à l'ouverture de l'exercice	4 994	640	294	5 928	6 649	557	272	7 478
Variation des écarts actuariels	999	-	-	999	(170)	-	-	(170)
Prestations servies aux salariés	(167)	-	(24)	(191)	(284)	-	(20)	(304)
Ecart de conversion	-	(18)	-	(18)	7	18	-	25
Charge de l'exercice	823	(65)	2	760	594	113	20	727
Coût des services rendus	482	(65)	33	450	363	113	20	496
Coût financier	355	-	20	375	231	-	-	231
Réforme des retraites	(14)	-	-	(14)	-	-	-	-
Écarts actuariels de l'exercice	-	-	(51)	(51)	-	-	-	-
ENGAGEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	6 649	557	272	7 478	6 796	687	272	7 755

Les écarts actuariels reconnus incluent les écarts d'expérience, les effets des changements d'hypothèses actuarielles et les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit.

La ventilation par échéance de l'engagement au titre des indemnités de départ en retraite en France est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :		
à moins d'1 an	38	176
de 2 à 5 ans	1 064	1 272
de 6 à 10 ans	2 600	2 375
à plus de 10 ans	2 947	2 973
ENGAGEMENT TOTAL	6 649	6 796

6.4. Rémunération des dirigeants (autres parties liées)

Les principaux dirigeants du groupe sont constitués du Président Directeur Général, des membres du Conseil d'Administration et des membres du Comité exécutif.

L'assemblée générale mixte du 27 avril 2017 a fixé à 200 K€ le montant maximum de rémunération à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondraient aux indemnités conventionnelles de départ en retraite. Il n'existe aucun autre engagement pris en faveur des dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme.

Les montants présentés dans le tableau suivant correspondent aux montants bruts versés sur la période :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Avantages à court terme	4 759	4 952
REMUNERATION DES DIRIGEANTS	4 759	4 952

6.5. Rémunération en actions

Le Conseil d'Administration de la société Linedata Services a décidé le 8 avril 2022 de procéder à une attribution d'actions gratuites ordinaires Linedata Services en faveur de 67 salariés pour un maximum de 179 000 actions.

Les principales hypothèses de calcul de la juste valeur des actions du plan n° 5 sont les suivantes : un taux de turn over de 8,9 %, un dividende de 1,6 € au titre de 2022 avec un taux d'actualisation de 9,2% soit un dividende de 1,5 € en 2023 et 1,4 € en 2024.

Les plans prévoient l'obligation pour tout ou partie des actions attribuables des critères de performance pour acquérir les actions. L'acquisition définitive des actions de performance par les bénéficiaires est subordonnée pour 70% au degré de réalisation de conditions de performances portant sur le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA déterminées à chaque clôture annuelle de 2022 à 2024, pour 10 % au degré de réalisation de conditions de performances portant sur la parité Hommes/Femmes et la diminution de l'intensité Carbone à la clôture annuelle 2024 et pour 20 % à l'évolution du cours de bourse de Linedata Services.

Le produit enregistré sur 2024 relatif aux plans d'options d'achats d'actions et d'attributions d'actions gratuites s'établit à 12 K€ hors charges sociales. Cette rémunération est comptabilisée comme une charge de personnel, par contrepartie des capitaux propres.

Référence de l'attribution	Plan 2022 (n°5)
Nature des actions	Actions Linedata Services
Date de l'Assemblée Générale	18/06/2021
Date du Conseil d'Administration ayant décidé de l'attribution gratuite d'actions	08/04/2022
Nombre total d'actions gratuites attribuées par décision du Conseil d'Administration	179 000
Nombre total d'actions gratuites pouvant être acquises, constaté à l'issue de la période de réalisation des conditions initiales dont :	179 000
- par des mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	-
- par les 10 premiers attributaires salariés (1)	64 000
Nombre total de bénéficiaires dont :	67
- nombre de mandataires sociaux	-
- nombre d'attributaires salariés du groupe	67
Date de fin de la période d'acquisition	30/04/2025
Date de fin de la période de conservation	30/04/2025
Date de fin de la période de conservation spécifique "Encadrement Supérieur"	30/04/2028
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement et restantes au 1 ^{er} janvier 2024 (2)	166 904
Nombre d'actions gratuites attribuées et pouvant être acquises en 2024	
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement et acquises en 2024	-
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement et dont l'acquisition est devenue impossible en 2024 (3)	33 593
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement et restantes au 31 décembre 2024	133 311

(1) il est tenu compte des salariés de toutes les sociétés du Groupe, et non seulement de ceux de la société mère.

(2) ce nombre tient compte des départs de bénéficiaires et de l'application des critères de performance pour l'exercice 2022, mais pas pour l'exercice 2023 ; ces derniers ont été constatés à l'issue de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale mais avaient été anticipés dans les comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

(3) ce nombre tient compte des départs de bénéficiaires pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et de l'application des critères de performance pour les exercices 2022 et 2023 mais pas pour l'exercice 2024 ; ces derniers seront constatés à l'issue de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale mais ont été anticipés dans les comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

7.1. Goodwills

Les goodwills sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en Note 3.1.3.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Les variations des goodwills sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
Au 31 Décembre 2022	179 106	(16 523)	162 582
Mouvements de périmètre	3 812		3 812
Ecart de conversion	(2 567)	124	(2 442)
Au 31 Décembre 2023	180 351	(16 399)	163 952
Acquisition	340		340
Autres mouvements	(1 425)	1 425	-
Ecart de conversion	6 840	(250)	6 591
Au 31 Décembre 2024	186 106	(15 223)	170 883

L'acquisition de 2024 correspond à l'acquisition du fonds de commerce Dreamquark comprenant la base client et la reprise du personnel, affectés en goodwill.

Le mouvement de périmètre au 31 décembre 2023 correspondait à l'acquisition d'Audaxys :

(en milliers d'euros)	Audaxys	ID	Valeur
Actif net acquis	-1 360	512	-848
Coût d'acquisition des titres			2 964
Goodwill			3 812

Les goodwills par UGT se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Acquisition	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2024
Asset Management	110 927	340	(113)	5 290	116 444
Lending & Leasing	53 024		113	1 301	54 438
GOODWILL - VALEUR NETTE	163 951	340	(0)	6 591	170 882

7.2. Immobilisations incorporelles

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des logiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur trois à cinq ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de logiciels et de relations clients évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Les logiciels acquis font l'objet d'un amortissement linéaire sur cinq à huit ans suivant leur durée d'utilité estimée par rapport notamment à l'obsolescence technologique constatée sur des logiciels présentant les mêmes caractéristiques techniques et s'adressant aux mêmes types de marché et clientèle. Les relations clientèles font l'objet d'un amortissement linéaire sur huit ans, en fonction d'un taux estimé d'attrition des clients.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 :

- ✓ les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées,
- ✓ les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - ✓ la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - ✓ l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser ou de le vendre,
 - ✓ la capacité à utiliser ou vendre le logiciel,
 - ✓ la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables,
 - ✓ la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le logiciel,
 - ✓ la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement.

Le respect de ces critères est déterminé produit par produit. Les dépenses de développement des logiciels qui ne peuvent pas être capitalisées sont immédiatement comptabilisées en charges.

Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur trois à cinq ans suivant leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité est estimée en fonction des projections d'avantages économiques futurs attendus des développements réalisés.

L'évolution des immobilisations incorporelles est analysée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Logiciels acquis	Frais de développement	Relations clientèles	Autres actifs incorporels	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeurs brutes au 31/12/2023	57 563	75 690	21 145	10	154 408
Augmentations	24	4 947	-	-	4 971
Ecart de conversion	2 068	3 524	1 040	-	6 632
VALEURS BRUTES AU 31/12/2024	59 655	84 161	22 185	10	166 011

Les acquisitions sont essentiellement liées aux frais de développement relatifs aux projets AMP (Asset Management Platform). Linedata AMP (Linedata Asset Management Platform) est une plateforme Cloud de gestion d'actifs inédite sur le marché qui offre aux gestionnaires d'actifs un accès instantané et en continu via le cloud aux solutions logicielles, data et services dont ils ont besoin pour accélérer la transformation de leur modèle opérationnel. La valeur nette comptable du projet AMP est de 21,4 M€ au 31 décembre 2024.

Les frais de recherche et développement sont de 14,5 M€ avant constatation de la capitalisation (principalement constitués de charges de personnels R&D), représentant 7,9 % du chiffre d'affaires, en légère baisse par rapport à 2023 où ils représentaient 8,3 % du chiffre d'affaires, soit 15,2 M€ (avant capitalisation). Les frais de recherche et développement capitalisés sur l'exercice s'élèvent à 5 M€.

(en milliers d'euros)	Logiciels acquis	Frais de développement	Relations clientèles	Autres actifs incorporels	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023	(57 481)	(47 022)	(20 598)	(10)	(125 111)
Dotations aux amortissements	(416)	(6 642)	(175)	-	(7 233)
Reprises d'amortissements	662	-	-	-	662
Autres mouvements	24	(24)	-	-	-
Ecart de conversion	(2 066)	(2 008)	(1 034)	-	(5 108)
AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024	(59 277)	(55 696)	(21 807)	(10)	(136 790)

(en milliers d'euros)	Logiciels acquis	Frais de développement	Relations clientèles	Autres actifs incorporels	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
VALEURS NETTES AU 31/12/2023	82	28 668	547	-	29 297
VALEURS NETTES AU 31/12/2024	378	28 465	378	-	29 221

7.3. Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés en immobilisations corporelles au titre d'un droit d'utilisation de l'actif loué. Ces contrats sont comptabilisés au commencement du contrat pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location en contrepartie d'un passif, correspondant aux passifs de loyers dûs au bailleur.

Ces droits d'utilisation concernent des contrats de locations simples et de crédits-baux de bureaux et de véhicules.

Ces droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement. Le groupe tient compte de la durée d'amortissement des agencements inamovibles pour la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location.

Le Groupe applique les mesures simplificatrices prévues par la norme concernant l'exclusion des contrats de moins d'un an et des contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les taux d'actualisation utilisés pour calculer les dettes de loyer initiales de chaque contrat de location correspondent aux taux marginaux d'endettement estimés par le management pour les biens loués. Ces taux sont différenciés (i) par pays et (ii) par durée de location résiduelle du contrat. (iii) Une différenciation par catégorie d'actifs est également effectuée.

Les taux d'actualisation sont compris entre 1% et 8% et tiennent compte de la maturité du contrat retraits et le risque pays pour chaque nouveau contrat.

La durée retenue dans la valorisation de ces engagements de loyers correspond à la période non résiliable complétée, le cas échéant, des périodes sujettes à des options de renouvellement, si et seulement si, l'exercice de ces options est « raisonnablement certain ».

L'évolution des droits d'utilisation est analysée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Bureaux	Flotte automobile	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31/12/2023	36 155	407	36 562
Nouveaux contrats de location	1 668	299	1 967
Fin de contrats de location	(481)	(216)	(697)
Autres mouvements		6	6
Ecart de conversion	1 132	-	1 132
VALEURS BRUTES AU 31/12/2024	38 473	496	38 969
AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023	(15 273)	(254)	(15 527)
Dotations aux amortissements	(4 045)	(120)	(4 165)
Fin de contrats de location	360	194	554
Autres mouvements		(6)	(6)
Ecart de conversion	(680)	-	(680)
AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024	(19 640)	(186)	(19 826)
VALEURS NETTES AU 31/12/2024	18 834	310	19 144

Les nouveaux contrats correspondent à la prise de surface complémentaire des locaux d'Audaxys et au nouveau bail de 2 ans pour les locaux de Chennai en Inde, ainsi qu'au renouvellement du contrat pour les locaux en Angleterre.

7.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

- ✓ Constructions 5 à 20 ans
- ✓ Agencements 5 à 20 ans
- ✓ Matériel et outillage 2 à 5 ans
- ✓ Mobilier, matériel de bureau 2 à 5 ans

L'évolution des immobilisations corporelles est analysée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Terrains, Constructions	Agencements, mobilier et matériels	Equipements informatiques	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
VALEURS BRUTES AU 31/12/2023	3 869	13 317	38 882	56 068
Acquisitions	113	82	1 673	1 867
Autres mouvements	11	(26)	-	(15)
Ecart de conversion	42	341	1 809	2 191
VALEURS BRUTES AU 31/12/2024	4 035	13 714	42 363	60 112
AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023	(1 573)	(9 509)	(36 242)	(47 323)
Dotations aux amortissements	(203)	(950)	(1 583)	(2 736)
Autres mouvements	-	15	-	15
Ecart de conversion	(34)	(266)	(1 693)	(1 993)
AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024	(1 810)	(10 709)	(39 517)	(52 037)

(en milliers d'euros)	Terrains, Constructions	Agencements, mobiliers et matériels	Equipements informatiques	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
VALEURS NETTES AU 31/12/2023	2 294	3 808	2 643	8 746
VALEURS NETTES AU 31/12/2024	2 222	3 004	2 849	8 075

Les investissements concernent du matériel informatique ainsi que les travaux dans les locaux au Portugal.

7.5. Tests de perte de valeur sur actifs immobilisés

Les immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'utilisation ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. Les goodwill font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Les UGT sont un regroupement d'entités opérationnelles générant des flux de trésorerie indépendants.

Dans l'organisation du Groupe, elles correspondent aux segments d'activités suivants :

- ✓ Asset Management,
- ✓ Lending & Leasing,

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur nette comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- ✓ flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget,
- ✓ flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal :

- ✓ au taux de l'argent sans risque à dix ans,
- ✓ auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de risques spécifiques à l'actif, ou à l'UGT.

Si la valeur nette comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur le goodwill et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « *Autres produits et charges opérationnels* ». La reprise des pertes de valeur du goodwill relatif à des participations consolidées par intégration globale est interdite. La reprise des pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) est possible, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée, si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable.

7.5.1. Modalités des tests de perte de valeur

Les tests sont réalisés selon les hypothèses suivantes :

- ✓ les prévisions utilisées sont fondées sur l'expérience passée, les carnets de commandes et les produits en développement ;
- ✓ le taux de croissance à l'infini s'établit à 1,0%.
- ✓ le taux d'actualisation calculé s'élève à 10 % après impôts. Les principales composantes du coût moyen pondéré du capital sont une prime de risque de marché en hausse de 0.2 point, un taux sans risque correspondant à une moyenne des taux d'intérêt des emprunts d'Etat de maturité élevée en baisse de -0.1 point, un bêta calculé sur la base d'un échantillon des entreprises du secteur identique à 2023;

Les hypothèses clés sur le taux de croissance à l'infini et sur le taux d'actualisation sont identiques pour chaque UGT à laquelle sont affectés les goodwill dans la mesure où les risques business et financier des UGT retenues présentent des caractéristiques communes du fait :

- ✓ du profil identique des clients qui sont constitués de sociétés de taille importante, institutions bancaires ou financières dont le risque crédit est non significatif,
- ✓ des zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère qui sont à profil de risque limité et dont les critères de croissance sont similaires.

Les tests effectués au niveau des UGT ont montré qu'aucune dépréciation des actifs immobilisés n'était nécessaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

7.5.2. Sensibilité des tests de perte de valeur sur les goodwill

La marge des tests, qui correspond à l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable ainsi que les impacts des variations d'hypothèses clés sur cette marge sont présentés par UGT dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Asset Management	Lending & Leasing
Marge du test	90.0	57.1
Impact sur la marge du test :		
Hausse de 1 point du taux d'actualisation	(21.1)	(13.6)
Baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	(7.3)	(4.7)
Combinaison des deux facteurs	(26.8)	(17.2)
Baisse du chiffre d'affaires de 5% et de l'EBITDA de 10%	(27.0)	(16.1)
Combinaison des trois facteurs	(50.4)	(31.3)

NOTE 8 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

8.1. Autres provisions

Une provision est constatée lorsque :

- ✓ le Groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé,
- ✓ il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- ✓ le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

L'évolution des provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Autres provisions	PROVISIONS
PROVISIONS AU 31/12/2023	1 092	-	1 092
Dotations	1 016	-	1 016
Reprises utilisées	(300)	-	(300)
Autres mouvements	(187)	-	(187)
Effet de la conversion et autres variations	(2)	-	(2)
PROVISIONS AU 31/12/2024	1 619	-	1 619
Dont provisions non courantes	976	-	976
Dont provisions courantes	643	-	643

Les provisions pour litige couvrent essentiellement des litiges commerciaux.

Les litiges en cours ont fait l'objet d'une analyse. Le cas échéant, ces litiges ont donné lieu à la constitution d'une provision estimée par la Direction du Groupe sur la base des faits et circonstances, conformément à la norme IAS 37. L'incertitude résiduelle inhérente à tout litige ne pourrait avoir une incidence significative sur le résultat.

8.2. Passifs éventuels

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- ✓ une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe, ou
- ✓ une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le groupe n'a pas identifié de passifs éventuels significatifs.

NOTE 9 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

9.1. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- ✓ les dettes financières à long terme, les dettes de loyers, les crédits et dettes financières à court terme et les découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut (cf. Note 9.1.2)
- ✓ les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net (cf. Note 9.1.3)
- ✓ les instruments dérivés (cf. Note 9.1.4)
- ✓ les autres actifs et passifs financiers courants et non courants (cf. Note 9.1.5)

• Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation, sur le marché. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Le Groupe évalue la juste valeur d'un instrument en fonction de son prix coté sur un marché actif, lorsque celui-ci est disponible. Un marché actif est défini comme un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisant pour fournir de façon continue une information sur le prix.

S'il ne dispose pas d'un prix coté sur un marché actif, le Groupe s'appuie sur des techniques d'évaluation maximisant l'utilisation des données d'entrée observables et en minimisant le recours à des données d'entrée non observables. La technique d'évaluation retenue intègre l'ensemble des facteurs dont les intervenants de marché tiendraient compte pour fixer le prix d'une transaction.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

(en milliers d'euros)	31/12/2024		Ventilation par classes d'instruments financiers				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	814	814	-	-	814	-	-
Créances clients	27 367	27 367	-	-	27 367	-	-
Créances clients Factures à établir	13 727	13 727	-	-	13 727	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 470	38 470	38 470	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	80 378	80 378	38 470	-	41 908	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	65 582	65 582	-	-	-	65 507	75
Dettes de loyer non courantes IFRS 16	12 161	12 161	-	-	-	12 161	-
Emprunts et dettes financières courants	19 851	19 851	-	-	-	19 851	-
Dettes de loyer courantes IFRS 16	4 000	4 000	-	-	-	4 000	-
Dettes fournisseurs	10 641	10 641	-	-	10 641	-	-
PASSIFS FINANCIERS	112 235	112 235	-	-	10 641	101 519	75

(en milliers d'euros)	31/12/2023		Ventilation par classes d'instruments financiers				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	1 238	1 238	-	-	1 016	-	222
Créances clients	40 326	40 326	-	-	40 326	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 497	30 497	30 497	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	72 061	72 061	30 497	-	41 342	-	222
Emprunts et dettes financières non courants	83 509	83 509	-	-	-	83 509	-
Dettes de loyer non courantes IFRS 16	13 762	13 762	-	-	-	13 762	-
Emprunts et dettes financières courants	17 796	17 796	-	-	-	17 796	-
Dettes de loyer courantes IFRS 16	4 990	4 990	-	-	-	4 990	-
Dettes fournisseurs	9 777	9 777	-	-	9 777	-	-
PASSIFS FINANCIERS	129 834	129 834	-	-	9 777	120 057	-

• Endettement financier brut

L'endettement financier brut comprend les emprunts obligataires et bancaires ainsi que les autres emprunts, les crédits à court terme et les découverts bancaires.

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par application du taux d'intérêt effectif de l'emprunt à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le coupon impacte la valeur de la dette.

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font généralement l'objet d'une comptabilité de couverture.

Les dettes liées aux contrats de location sont comptabilisées au commencement de chaque contrat pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers futurs au titre de la location.

L'évolution de l'endettement financier brut du Groupe au cours de l'exercice s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12 /2023	Var. Périmètre	Augmentation	Remboursement	Variation Juste valeur	Reclassement	Autres variations non cash	Ecart de conversion	31/12 /2024
Emprunt syndiqué	62 949	-	-	-	-	(11 529)	-	-	51 420
Autres emprunts bancaires	20 560	-	-	-	-	(6 473)	-	-	14 087
Autres dettes financières diverses	-	-	0	(2)	75	(0)	2	-	75
Emprunts et dettes financières non courants	83 509	-	0	(2)	75	(18 002)	2	-	65 582
Dettes de loyers	13 762	-	1 808	-	-	(3 815)	-	406	12 161
Endettement financier non courant	97 271	-	1 808	(2)	75	(21 817)	2	406	77 743
Emprunt syndiqué	10 463	-	-	(10 514)	-	11 526	-	-	11 475
Autres emprunts bancaires	6 628	-	-	(5 413)	-	6 476	-	-	7 691
Intérêts courus	735	-	-	-	-	-	(71)	-	664
Autres dettes financières diverses	(29)	-	(0)	0	-	0	(1)	-	(30)
Emprunts et dettes financières courants	17 797	-	(0)	(15 927)	-	18 002	(72)	-	19 800
Dettes de loyers	4 989	-	159	(5 085)	-	3 815	-	122	4 000
Endettement financier courant	22 786	-	159	(21 012)	-	21 817	(72)	122	23 800
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	120 057	-	1 967	(21 014)	75	-	(70)	528	101 543

Linedata Services a procédé aux remboursements suivants au cours de l'année :

- Au titre de l'emprunt syndiqué 2021 : 8,0 M€,
- Au titre de l'emprunt syndiqué 2022 : 2,5 M€,
- Au titre des emprunts BPI : 2,8 M€,
- Au titre de l'emprunt BNP : 2,5 M€,
- Au titre des dettes de loyer IFRS 16 : 5,1 M€ dont 1 M€ sur le crédit-bail immobilier.

L'augmentation des dettes de loyers correspondent à la prise de surface complémentaire des locaux d'Audaxys et au nouveau bail de 2 ans pour les locaux de Chennai en Inde, ainsi qu'au renouvellement du contrat pour les locaux en Angleterre.

A fin décembre 2024, le Groupe dispose donc des lignes de crédit suivantes :

(en milliers d'euros)	Date de mise en place	Date d'échéance	Montant notionnel à l'origine	Capital restant dû au 31/12/2024
Crédit Syndiqué - BNP	Juin 2021	Juillet 2027	56 000	35 000
Crédit Syndiqué - BNP - Avenant n°1	Décembre 2022	Juillet 2029	33 000	28 000
Crédit bilatéral - BNP	Juillet 2022	Juillet 2029	15 000	11 875
Crédit bilatéral - BPI	Septembre 2020	Septembre 2025	15 000	3 755
Crédit bilatéral - BPI	Mars 2023	Mars 2029	5 000	5 000
Crédit bilatéral - Parvalorem	2014	Décembre 2031	3 413	1 146
			127 413	84 776

Les conditions bancaires applicables sont les suivantes :

- ✓ le taux d'intérêt est égal à l'Euribor (floor à zéro en cas d'Euribor négatif), pour les emprunts syndiqués libellés en euro, afférent à la période de tirage concernée, auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction du ratio de levier (dette nette consolidée sur EBITDA hors impact IFRS 16 à l'exception du retraitement du Crédit bail).
- ✓ le taux d'intérêt est fixe pour les emprunts bilatéraux BPI contractés en septembre 2020 et mars 2023.
- ✓ le taux d'intérêt est égal à l'Euribor auquel s'ajoute une marge pour l'emprunt bilatéral BNP contracté en juillet 2022.

Les covenants relatifs aux dettes financières sont détaillés en Note 9.4.1.

Le détail par échéance des dettes de loyer IFRS 16 est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Echu au 31/12/2024	4 990	
Echu au 31/12/2025	3 872	4 000
Echu au 31/12/2026	3 457	3 854
Echu au 31/12/2027	2 754	3 343
Echu au 31/12/2028 et au-delà	3 678	2 289
Echu au 31/12/2029 et au-delà		2 674
TOTAL	18 752	16 160

• Endettement financier net

L'endettement financier net comprend les emprunts obligataires et bancaires, les autres emprunts, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le poste « *trésorerie et équivalents de trésorerie* » est constitué des disponibilités et des valeurs mobilières de placement. L'ensemble des éléments inclus dans ce poste sont qualifiés d'équivalents de trésorerie car ils sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, tout en étant soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces actifs financiers courants, comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sont détenus dans l'optique de faire face aux besoins de trésorerie à court terme.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Emprunt syndiqué	73 412	62 946
Autres emprunts bancaires	27 188	21 778
Dettes de loyers IFRS 16	18 751	16 161
Intérêts courus	735	664
Autres dettes financières diverses	(30)	45
Endettement Financier Brut	120 057	101 594
Equivalents de trésorerie	-	2 672
Disponibilités	30 497	35 798
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 497	38 470
ENDETTEMENT FINANCIER NET	89 560	63 123

• Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts, certains emprunts à moyen terme étant contractés à taux variable.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont considérés en majorité comme des instruments de couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de ces instruments de couverture sont enregistrées en « *Autres éléments du résultat global* » en capitaux propres pour la partie efficace de la relation de couverture et au compte de résultat en « *Autres produits et charges financiers* » pour la partie inefficace ou lorsque le flux couvert apparaît lui-même en résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est enregistré au compte de résultat en « *Autres produits et charges financiers* ».

Les instruments financiers dérivés sont inscrits en actifs ou passifs financiers en fonction de leur valeur de marché (cf. Note 9.3.1).

• Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs et passifs financiers non courants regroupent essentiellement les dépôts de garantie et les actifs disponibles à la vente. Les dépôts de garantie sont évalués au coût amorti. Les titres de participation non consolidés sont enregistrés initialement à la juste valeur.

Les autres actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes commerciales. Les créances et les dettes commerciales sont initialement enregistrées au prix de transaction et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Dépôts et cautionnements	993	789
Autres actifs financiers non courants	245	25
Valeur brute	1 238	814
Provision pour dépréciation	-	-
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	1 238	814

Les autres actifs financiers non courants comprenaient 222 K€ de valorisation des contrats de couverture en 2023, contre une dette financière non courante relative à la valorisation des contrats de couverture en 2024 de 75 K€. (note 9.3.1).

9.2. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et, d'autre part, des autres produits et charges financiers.

• Coût de l'endettement financier net

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières, et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Charges d'intérêts	(4 055)	(3 680)
Charges d'intérêts IFRS 16	(444)	(537)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(4 499)	(4 217)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	141	211
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(4 358)	(4 006)

Le coût de l'endettement financier net (incluant la charge d'intérêts IFRS 16) s'élève à 4 M€ contre 4,4 M€ en 2023, cette diminution s'explique principalement par une diminution de l'encours.

L'encours moyen des emprunts ressort à 94,8 M€, contre 113,2 M€ en 2023.

Le coût moyen des emprunts après prise en compte des couvertures est en hausse à un niveau de 3,9 % en 2024, contre 3,6 % en 2023.

Les charges d'intérêts IFRS 16 correspondent à l'effet de l'actualisation de la dette de loyer, en application de la norme.

- Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Gains de change	336	1 341
Variation de la valeur des instruments financiers dérivés	39	30
Autres produits	117	496
Autres produits financiers	492	1 867
Perte de change	(399)	(176)
Autres charges	(78)	(39)
Autres charges financières	(477)	(215)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	15	1 652

Les gains et pertes de change portent essentiellement sur les comptes courants libellés en devises étrangères, essentiellement en dollar US.

9.3. Politique de gestion des risques financiers

- Risques de marché

Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des filiales étrangères. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en monnaie étrangère est peu important, chacune des entités intervenant très majoritairement dans son pays et sa devise.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intragroupes, Linedata Services est exposée au risque de variation des cours des devises au titre :

- ✓ des opérations commerciales courantes à court terme, principalement avec les entités du Groupe hors zone Euro. L'incidence de ces fluctuations des devises sur le résultat n'est pas significative.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle était la suivante :

(en milliers de devises)	USD	CAD	GBP	TND	HKD	MAD	INR	MXN	SGD	Total converti en euros
Actifs	136 246	6 272	36 957	13 589	60 094	8 472	448 526	560	295	197 534
Passifs	32 932	5 082	9 036	9 002	15 172	12 797	410 438	(0)	45	56 450
Position nette avant couverture	103 314	1 190	27 921	4 586	44 922	(4 325)	38 088	560	250	141 083
Intruments financiers de couverture										-
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	103 314	1 190	27 921	4 586	44 922	(4 325)	38 088	560	250	141 083

La position au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en milliers de devises)	USD	CAD	GBP	TND	HKD	MAD	INR	MXN	SGD	Total converti en euros
Actifs	140 250	1 766	39 605	10 859	66 711	6 319	440 175	233	194	190 140
Passifs	37 494	2 301	7 772	6 599	23 659	7 322	356 329	144	58	53 720
Position nette avant couverture	102 756	(535)	31 834	4 259	43 052	(1 003)	83 846	89	136	136 420
Instruments financiers de couverture										-
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	102 756	(535)	31 834	4 259	43 052	(1 003)	83 846	89	136	136 420

Analyse de sensibilité

La baisse de 10% de la parité de chacun des taux de change face à l'euro aurait une incidence négative de (15 676) K€ sur la position nette au 31 décembre 2024, contre (15 158) K€ au 31 décembre 2023. Une hausse de 10% de ces mêmes parités aurait une incidence positive de 12 826 K€ sur la position nette au 31 décembre 2024, contre 12 402 K€ au 31 décembre 2023.

Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est géré par la direction financière du Groupe en liaison avec les principaux établissements bancaires partenaires.

Couverture des emprunts

Des contrats de couverture ont été mis en place afin de répondre aux obligations des crédits syndiqués contractés en juin 2021 et décembre 2022 ainsi qu'au contrat BNP contracté en juillet 2022.

Le taux d'intérêt applicable à ces emprunts est l'Euribor ; l'objectif est donc de se prémunir contre les risques de hausse de ce taux.

Au 31 décembre 2024, les contrats de couvertures sont :

un contrat de type d'achat de CAP à 1,9 % avec la BRED sur l'Euribor 3 mois avec une prime trimestrielle de 0,067 % avec une échéance au 31 janvier 2026,

- un contrat de type d'achat de CAP à 3,5% et vente de floor à 2 % avec la BRED sur l'Euribor 3 mois avec une prime trimestrielle de 0,245 % avec une échéance au 30 janvier 2026,
- un contrat de type d'achat de CAP à 3,5% et vente de floor à 2 % avec la BNP sur l'Euribor 3 mois avec une prime up front de 57 K€ avec une échéance au 31 juillet 2029,
- un contrat de type d'achat de CAP à 2,6% et vente de floor à 1,58 % avec la BNP sur l'Euribor 3 mois avec une prime à zéro pour la période du 31 janvier 2026 au 31 janvier 2028.

Le montant cumulé couvert est de 50,8 M€ au 31 décembre 2024 sur un nominal de 82 M€ soit une couverture de 68 % des emprunts à taux variable.

Au 31 décembre 2024, la valorisation de ces contrats de couverture est négative de 75 K€ versus un montant positif de 222 K€ au 31 décembre 2023. Ce contrat répond au critère d'efficacité au sens d'IFRS 9. La variation est constatée au résultat financier pour 30 K€ et en capitaux propres pour 327 K€ (243 K€ net d'impôt différé).

Synthèse de l'exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sur la base des engagements au 31 décembre 2024 :

(en milliers d'euros)	Moins d'un an		Un à cinq an		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales		
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Total
Emprunt syndiqué	-	11 500	-	51 500	-	-	-	63 000	63 000
Autres emprunts bancaires	5 239	2 500	4 011	9 375	646	-	9 896	11 875	21 771
Dettes liées aux contrats de location-financement		-		-		-	-	-	-
Emprunts IFRS 16	4 000		11 048		1 112		16 161		16 161
Intérêts courus	-	664	-	-	-	-	-	664	664
Autres dettes financières diverses	45	(22)	-	(29)	-	-	45	(51)	(6)
Concours bancaires courants		-	-	-	-	-	-	-	-
EXPOSITION AVANT COUVERTURE	9 284	14 642	15 059	60 846	1 758	-	26 102	75 488	101 590
Instruments de couverture de taux	-	-	50 750	(50 750)	-	-	50 750	(50 750)	-
EXPOSITION APRES COUVERTURE	9 284	14 642	65 809	10 096	1 758	-	76 852	24 738	101 590

Analyse de sensibilité du coût de l'endettement financier à l'évolution des taux d'intérêts

Pour l'exercice 2024, sur la base de l'encours moyen des emprunts et des concours bancaires courants, une hausse du taux d'intérêts de 300 points de base aurait dégradé de 707 K€ le coût de l'endettement financier net du Groupe, soit 17,6 % de ce coût.

Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas de portefeuilles d'actions tierces ni d'OPCVM d'actions. Par ailleurs, toutes les opérations concernant les actions auto-détenues sont imputées directement sur les capitaux propres.

- Risques de liquidité**

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose d'une trésorerie brute de 38,5 M€ et de dettes financières brutes de 101,6 M€.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement financier net :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels						Total
		2025	2026	2027	2028	2029	2030 et au-delà	
Emprunts syndiqués	62 946	11 478	17 971	18 500	7 000	8 000	-	62 949
Autres emprunts bancaires	21 778	7 739	3 711	3 711	3 711	2 253	646	21 771
Emprunts IFRS 16	16 161	4 000	3 854	3 343	2 289	1 562	1 112	16 161
Intérêts courus	664	664	-	-	-	-	-	664
Autres dettes financières diverses	46	46	-	-	-	-	-	46
Endettement Financier Brut	101 595	23 927	25 536	25 554	13 000	11 815	1 758	161 591
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 470	38 470						38 470
ENDETTEMENT FINANCIER NET	63 123	(14 543)	25 536	25 554	13 000	11 815	1 758	63 121

- **Risques de crédit**

De par son activité, le Groupe est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients. Le montant des créances clients et de leur antériorité est détaillé en Note 5.3.

9.4. Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

- **Covenants**

Dans le cadre du contrat de crédit syndiqué signé en juin 2021, Linedata Services s'engage au titre des covenants au 31 décembre 2024 à ce que le ratio de levier, soit le montant de la dette nette divisé par l'EBITDA consolidé (hors crédit-bail inclus dans IFRS 16), soit inférieur à 2,50.

Compte tenu des impacts de l'application d'IFRS 16 sur le ratio de levier, Linedata a négocié des avenants aux contrats d'emprunts auprès du pool bancaire afin que le ratio de levier soit établi sur la base des comptes consolidés, à l'exclusion de l'application de cette norme (hors crédit-bail).

Au 31 décembre 2024, le ratio de levier (hors impact IFRS 16 mais incluant le Crédit-bail) s'élève à 0,984. Ce ratio est respecté.

- **Nantissements**

Linedata Services ne consent aucun nantissement au 31 décembre 2024.

- **Autres engagements**

Dans le cadre du crédit syndiqué, Linedata Services a souscrit un certain nombre d'engagements complémentaires avec les banques, tels que la non-souscription de dettes financières supplémentaires cumulées de plus de 60 M€ par rapport à celles existantes lors de la signature des emprunts, pendant toute la durée des contrats, ou la limitation du montant des investissements annuels du Groupe.

NOTE 10 IMPOTS SUR LES RESULTATS

10.1. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat. Un groupe fiscal a été constitué en France et aux US.

- **Détail des impôts sur les résultats**

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Impôts courants	(7 622)	(11 095)
Impôts différés	(390)	1 668
IMPOTS SUR LES RESULTATS	(8 012)	(9 427)

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2024 est de 1 867 K€, soit 342 K€ d'impôts différés actifs non reconnus (sur base d'un taux de 19% au Royaume-Uni, de 17 % sur Hong Kong et Singapour, 30 % sur le Mexique et 21% sur le Portugal).

• **Analyse de la charge d'impôts**

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2024	
Résultat avant impôt	33 510	-	37 546	
Imposition théorique	(8 378)	25,00%	(9 386)	25,00%
Incidence des :	-	-		
Autres différences permanentes	(273)	0,8%	176	(0,5%)
Effet des déficits reportables	335	(1,0%)	246	(0,7%)
Effet des crédits d'impôts	202	(0,6%)	131	(0,3%)
Régularisations sur exercices antérieurs	657	(2,0%)	33	(0,1%)
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	(111)	0,3%	(88)	0,2%
Différentiel de taux - France / Etranger	(516)	1,5%	(306)	0,8%
Retenue à la source sur prestations à l'Etranger	(239)	0,7%	(568)	1,5%
Quote-part de frais et charges sur dividendes	(125)	0,4%	(141)	0,4%
Opérations taxées à des taux différents - "IP Box"	974	(2,9%)	595	(1,6%)
Contributions additionnelles	(559)	1,7%	(366)	1,0%
Autres	21	(0,1%)	247	(0,7%)
CHARGE REELLE D'IMPOT / TAUX EFFECTIF D'IMPOT	(8 012)	23,91%	(9 427)	25,11%

Le taux d'impôt théorique de 25 % ne comprend pas la contribution additionnelle de 3 %. Le groupe constate une hausse du taux effectif d'impôt qui s'établit à 25,11 % contre 23,91 % en 2023. Pour rappel, le Groupe a mis en place en 2020 le dispositif de l'« IP Box » sur les revenus nets de licences d'actifs incorporels en France, qui bénéficient d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 10%.

La charge d'impôts est décomposée par principale zone géographique dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2024	
Europe du Sud	(3 385)	27,4%	(4 383)	31,7%
Europe du Nord	(1 510)	19,0%	(2 491)	27,0%
Amérique du Nord	(3 056)	24,2%	(2 439)	16,7%
Asie	(61)	10,0%	(113)	(77,0%)
CHARGE REELLE D'IMPOT / TAUX EFFECTIF D'IMPOT	(8 012)	23,91%	(9 427)	25,11%

10.2. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportables ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont enregistrés en capitaux propres et non en compte de résultat.

Les impôts différés par catégorie de différences temporelles se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Engagements de retraite	1 718	1 755
Déficits fiscaux activés	1 329	895
Goodwills et Actifs incorporels	(18 058)	(18 028)
Autres différences temporelles	4 755	6 269
IMPOTS DIFFERES NETS	(10 255)	(9 109)
Dont :		
<i>Impôts différés actifs à moins d'un an</i>	2 452	2 396
<i>Impôts différés actifs à plus d'un an</i>	1 316	1 485
<i>Impôts différés passifs à moins d'un an</i>	(929)	(942)
<i>Impôts différés passifs à plus d'un an</i>	(13 093)	(12 048)

L'évolution des impôts différés nets sur l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
En début de période	(10 932)	(10 255)
Mouvements de périmètre	198	-
Impôts imputés au compte de résultat	(390)	1 668
Impôts imputés les autres éléments du résultat global	491	117
Ecart de conversion	379	(639)
EN FIN DE PERIODE	(10 255)	(9 109)

NOTE 11 CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

11.1. Capitaux propres

Le capital social de Linedata Services s'élève au 31 décembre 2024 à 4 960 807 €, composé de 4 960 807 actions, d'une valeur nominale de 1 €.

• Actions propres

Toutes les actions Linedata Services détenues par la société mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Les gains ou pertes résultant de la cession d'actions propres sont ajoutés ou déduits nets d'impôts des réserves consolidées.

Au 31 décembre 2024, Linedata Services ne détenait plus d'actions propres en voie d'annulation.

Au 31 décembre 2024, Linedata Services détenait 14 723 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, pour un montant total de 1 154 K€, soit un prix moyen d'achat de 78,44 €. La valorisation des titres auto-détenus au cours de clôture de décembre 2024 (85,60 €) s'élève à 1 260 K€.

Toutes les opérations concernant les actions auto-détenues sont imputées directement en capitaux propres. L'impact de l'exercice est de (1 154) K€.

Linedata Services détenait également au 31 décembre 2024, 1 108 actions acquises dans le cadre du contrat assurant la liquidité de son action avec un prestataire de service d'investissement.

• Dividendes

L'Assemblée Générale de Linedata Services réunie le 11 juin 2024 a décidé de distribuer un dividende ordinaire dont le montant s'élève à 8 681 K€ au titre de l'exercice 2023, soit 1,75 € par action. Ce dividende, hors détentions d'actions propres, a été mis en paiement le 9 juillet 2024, pour le montant de 8 680 K€. Le dividende théorique au titre de l'exercice précédent s'élevait à 8 681 K€, soit 1,75 € par action.

11.2. Résultat par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- ✓ le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, calculé en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions, diminué des actions propres.
- ✓ le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de l'effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice, diminué des actions propres. Ne sont prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que les actions ordinaires potentielles dilutives, à l'exclusion de celles qui ont un effet relatif. Sont considérées comme relatives les actions ordinaires potentielles résultant d'options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action.

	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	25 498	28 119
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	4 960 807	4 946 084
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros)	5,14	5,69

	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	25 498	28 119
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	4 960 807	4 946 084
Nombre moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs	-	
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	4 960 807	4 946 084
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	5,14	5,69

NOTE 12 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Acquisition début avril de NROAD, spécialiste reconnu aux Etats-Unis de l'extraction et de la gestion des données non structurées, basé à Boston et à Pune en Inde.

3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés– Exercices clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société Linedata Services

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Linedata Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des goodwill s'élève à M€ 170,9 pour un total bilan de M€ 324,1. Comme précisé dans la note 3.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, ces goodwill correspondent aux écarts constatés entre le coût d'acquisition des titres des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation et la part du groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs et des passifs identifiables relatifs à ces sociétés.

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités et les hypothèses décrites dans la note 7.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Le cas échéant, le test conduit à comptabiliser une dépréciation de la valeur comptable pour la ramener à la valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Pour les besoins de ce test, les goodwill sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) en fonction des segments d'activité. Votre groupe a ainsi retenu deux UGT, identiques aux segments d'activité, pour tester les goodwill, comme détaillé dans les notes 7.1 et 7.5. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit en raison de leur montant particulièrement significatif dans les comptes consolidés du groupe et du recours à des estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur d'utilité prise en compte dans les tests de dépréciation. Ces estimations et hypothèses reposent très largement sur le jugement du groupe, s'agissant notamment des flux futurs de trésorerie, des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit, nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par le groupe aux normes comptables en vigueur.

Dans le cadre de notre audit, nous avons pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et des hypothèses faites par le groupe s'agissant des tests de dépréciation. Nos travaux ont notamment consisté à :

- effectuer un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie ;
- comparer les méthodes appliquées pour l'identification des UGT à celles appliquées sur l'exercice antérieur et décrites dans la note 7.5 de l'annexe aux comptes consolidés,
- apprécier leur cohérence avec le niveau de suivi organisationnel et stratégique du groupe, et vérifier les éléments composant leurs valeurs nettes comptables ;
- apprécier le caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus par le groupe, en les comparant à notre propre estimation, établie conjointement avec nos spécialistes en évaluation ;
- apprécier le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie utilisés par rapport aux résultats historiques des UGT considérées et aux business plans communiqués par le groupe ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation ainsi réalisés par le groupe.

Enfin nous avons vérifié que les notes 3.1.3, 7.1 et 7.5 donnaient une information appropriée.

Activation et évaluation des frais de développement

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les frais de développement figurant à l'actif du bilan s'élèvent à M€ 28,4 en valeur nette comptable et la valeur des frais de développement de logiciels capitalisés au cours de l'exercice s'élève à M€ 5.

Ces frais de développement sont immobilisés lorsqu'ils respectent les critères d'éligibilité prévus par la norme IAS 38, tels que détaillés dans la note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme indiqué en note 7.5 de l'annexe aux comptes consolidés, ces actifs ayant une durée d'utilité déterminée, font l'objet de tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur.

Le groupe est amené à exercer son jugement lors de l'évaluation des critères de capitalisation définis par la norme IAS 38, afin d'identifier les dépenses éligibles et lors de la mise en œuvre des tests de dépréciation, nécessitant d'estimer la valeur d'utilité. Dans le cadre de notre audit, nous avons considéré la comptabilisation et l'évaluation de la valeur recouvrable des frais de développement comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- la valeur des frais de développement activés est significative dans les comptes consolidés ;
- la détermination des paramètres utilisés pour la mise en œuvre de tests de dépréciation implique des jugements et des estimations importants de la part de la Direction, tels que les flux futurs de trésorerie et les taux d'actualisation qui sont par nature dépendants de l'environnement économique.

Notre réponse

S'agissant de l'inscription des frais de développement à l'actif, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par le groupe pour déterminer l'éligibilité à l'activation des frais de développement des logiciels et analysé leur conformité avec la norme IAS 38 ;
- tester sur un échantillon des principaux projets capitalisés sur l'exercice, la conformité des dépenses activées de l'année avec les principes d'éligibilité définis par le groupe et les normes comptables applicables, et la concordance avec la documentation sous-jacente (enregistrement des heures, charges externes).

S'agissant de l'évaluation de la valeur recouvrable des frais de développement figurant à l'actif, nos travaux ont consisté à :

- nous entretenir avec la Direction afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur ;
- apprécier la correcte évaluation de la valeur d'utilité des nouveaux projets de l'exercice et des projets significatifs figurant toujours à l'actif à la clôture, sur la base des plans d'affaires communiqués par le groupe.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 7.2 et 7.5 donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Linedata Services par l'Assemblée Générale du 8 juin 2023 pour le cabinet KPMG et du 28 juin 2004 pour le cabinet Finexsi-Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG était dans la deuxième année de sa mission et le cabinet Finexsi-Audit dans la vingt-et-unième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

KPMG SA
Mathilde Fimayer

Finexsi-Audit
Solange Aïache

1.3 Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2023

i. Comptes consolidés

Cette information est présentée au paragraphe III, pages 56 à 108, du document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2024.

ii. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2023

Cette information est présentée au paragraphe III, pages 108 à 134, du document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2024.

1.4 Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2022

i. Comptes consolidés

Cette information est présentée au paragraphe III, pages 51 à 97, du document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2023.

ii. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022

Cette information est présentée au paragraphe III, pages 98 à 101, du document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2023.

1.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société Linedata Services,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées de l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Amanaat

Personne concernée

M. Anvaraly Jiva, Président du Conseil d'administration, Directeur général de votre société et président de la société Amanaat.

- Contrat de prestation de services**Nature et objet**

Un contrat de prestations de services administratifs et financiers a été conclu entre la société Amanaat et votre société et autorisé par le conseil de surveillance en date du 18 décembre 2015.

Au titre de ce contrat, votre société fournit à la société Amanaat des prestations de services administratifs et financiers :

- sur la tenue de la comptabilité sociale de la société Amanaat ;
- sur l'établissement des comptes consolidés de la société Amanaat ;
- sur les relations avec les commissaires aux comptes d'Amanaat ;
- sur le suivi de trésorerie ;
- sur des conseils en gestion financière et de trésorerie ;
- sur le secrétariat juridique et administratif.

Ce contrat a pris effet rétroactivement le 22 mai 2015, pour une durée initiale de deux ans, renouvelable tacitement par période de douze mois.

Modalités

Au titre de ce contrat et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il a été constaté un produit de € 10.457 hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante :

Après réalisation d'une étude comparative, le conseil d'administration a autorisé la signature du contrat de prestations de services entre votre société, prestataire, et la société AMANAAT afin d'assurer un suivi régulier et opérationnel des fonctions administratives et financières, lesquelles ne pouvaient être effectuées par la société AMANAAT dans la mesure où cette société ne disposait pas de salariés.

- Contrat de domiciliation**Nature et objet**

Un contrat de domiciliation a été conclu entre la société Amanaat et votre société et autorisé par le conseil d'administration du 1er septembre 2017.

Au titre de ce contrat, votre société autorise la société Amanaat à domicilier son siège social dans ses locaux. Ce contrat a été conclu le 1er septembre 2017 pour une durée initiale d'un an, renouvelable tacitement par période de douze mois.

À cette fin, elle s'engage à mettre à la disposition de la société Amanaat les locaux nécessaires à la réception du courrier qui lui est adressé, la tenue de réunions régulières de ses organes dirigeants, l'installation des services nécessaires à la tenue, la conservation et la consultation de tous les documents prescrits par la loi, et l'exercice de son activité conformément à son objet social à l'exclusion de toute domiciliation matérielle.

Modalités

Au titre de ce contrat et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il a été constaté un produit de € 1 000 hors taxes.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT

KPMG S.A.

Solange Aïache

Mathilde Fimayer

2. COMPTES ANNUELS 2024 DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Linedata Services exerce une activité de holding animatrice de son Groupe.

2.1 Présentation des comptes sociaux de Linedata Services S.A. pour l'exercice 2024

Situation financière de la Société

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève en 2024 à 11,8 M€ contre 10,3 M€ en 2023. Il est constitué quasiment en totalité de prestations aux autres sociétés du Groupe.

Les charges externes sont en augmentation de 1,6 M€ en 2024 essentiellement liée à une augmentation des frais de déplacements et des honoraires.

Les charges de personnel sont en augmentation de 0,2 M€ en 2024 incluant une charge de 0,5 M€ au titre du plan d'attribution d'actions gratuites initié en avril 2022.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à -6,5 M€ (contre -5,3 M€ en 2023).

Le résultat financier est positif à 17,6 M€. Il inclut les dividendes reçus des filiales pour 22,6 M€ (20,6 M€ en 2023), les charges des intérêts d'emprunts pour 3,6 M€ contre 3,9 M€ en 2023 et des pertes et gains de change qui se compensent pour une charge de -1,2 M€ contre un produit de 0,5 M€ en 2023.

Après un résultat exceptionnel positif de 0,025 M€ et un produit d'impôt sur les sociétés de 2,5 M€, le résultat net s'établit à 13,6 M€.

La Société n'exerce pas d'activité de Recherche & Développement.

Il est précisé que les comptes incluent des charges de caractère somptuaire visées par les articles 39-4 et 223 quater du CGI, constituées par les amortissements excédentaires des véhicules de fonction à hauteur de 51 K€. A ce titre, la Société a acquitté un impôt théorique de 10 K€. Ils incluent également des dépenses ou charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, à savoir la taxe sur les véhicules de fonction et la taxe annuelle sur les bureaux en Ile-de-France, pour un montant total de 27 K€ correspondant à un impôt théorique de 7 K€.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé en date du 11 juin 2024 la distribution, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'un dividende de 1,75 € par action, soit un montant total théorique de 8.681.412 €. Ce dividende, hors détention d'actions propres, a été mis en paiement en numéraire le 10 juillet 2024 pour un montant total de 8.679.626 € (au cours de l'exercice 2023, le dividende mis en paiement le 7 juillet 2023 était d'un montant brut de 1,75 € par action, soit un montant total de 8.678.442 €).

La Société n'a pas accordé de prêts à d'autres sociétés que ses filiales directes ou indirectes.

2.2 Annexes des comptes sociaux de Linedata Services S.A au 31 décembre 2024

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Chiffre d'affaires	2.1	10 333	11 811
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		128	108
Autres produits d'exploitation		8	35
Produits d'exploitation		10 469	11 955
Autres achats et charges externes	2.2	(7 069)	(8 712)
Impôts et taxes		(382)	(370)
Charges de personnel	3.1	(7 464)	(7 620)
Autres charges d'exploitation		(229)	(220)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(598)	(1 526)
Charges d'exploitation		(15 742)	(18 448)
Résultat d'exploitation		(5 273)	(6 493)
Résultat financier	6.1	17 684	17 610
Résultat courant avant impôt		12 411	11 116
Résultat exceptionnel		29	25
Impôts sur les bénéfices	8.1	1 592	2 497
RESULTAT NET		14 033	13 638

BILAN

	Notes	31/12/2023	31/12/2024		
		Net	Brut	Amortissements dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF (en milliers d'euros)					
Immobilisations incorporelles	4.1	3	1 340	(1 340)	0
Immobilisations corporelles	4.2	2 921	6 061	(3 523)	2 538
Immobilisations financières	5.1	196 205	197 388		197 388
Actif immobilisé		199 129	204 789	(4 863)	199 926
Clients et comptes rattachés	2.6	6 741	20 899		20 899
Autres créances et comptes de régularisation	2.3	43 425	49 011		49 011
Disponibilités	6.1	2 550	16 157		16 157
Actif circulant		52 716	86 068		86 068
Ecart de conversion actif		3 254	4 830		4 830
TOTAL DE L'ACTIF		255 099	295 687	(4 863)	290 824

	Notes	31/12/2023	31/12/2024
PASSIF (en milliers d'euros)			
Capital social		4 961	4 961
Primes		0	-
Réserves		85 098	90 449
Résultat de l'exercice		14 033	13 638
Capitaux propres	9.2	104 092	109 048
Provisions	3.3 & 7.1	10 525	14 105
Emprunts et dettes financières	6.2	100 171	84 237
Fournisseurs et comptes rattachés		2 546	5 985
Dettes fiscales et sociales	2.4	2 520	3 319
Autres dettes et comptes de régularisation	2.5	32 800	69 785
Dettes		138 037	163 326
Ecart de conversion passif		2 445	4 344
TOTAL DU PASSIF		255 098	290 824

ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS

Faits majeurs	108
Note 1 Résumé des principales méthodes comptables	110
Note 2 Activité	112
2.1 Chiffre d'affaires	112
2.2 Achats et charges externes	112
2.3 Autres créances et comptes de régularisation	112
2.4 Dettes fiscales et sociales	113
2.5 Autres dettes et comptes de régularisation	113
2.6 Informations concernant le crédit-bail	113
Note 3 Charges et avantages du personnel	114
3.1 Frais de personnel et effectifs	114
3.2 Rémunération des dirigeants	114
3.3 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et médailles du travail	114
3.4 Plan d'attribution gratuite d'actions	115
Note 4 Immobilisations incorporelles et corporelles	116
4.1 Immobilisations incorporelles	116
4.2 Immobilisations corporelles	116
Note 5 Actifs financiers	Erreur ! Signet non défini.
5.1 Immobilisations financières	Erreur ! Signet non défini.
5.2 Liste des filiales et participations	118
5.3 Actions propres de Linedata Services	119
Note 6 Financement et instruments financiers	119
6.1 Résultat financier	119
6.2 Emprunts et dettes financières	119
Note 7 Autres provisions et passifs éventuels	121
7.1 Evolution des autres provisions	121
7.2 Passifs éventuels	121
Note 8 Impôts sur les bénéfices	121
8.1 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel	121
8.2 Situation fiscale différée et latente	122
Note 9 Capitaux propres	122
9.1 Capital social	122
9.2 Variation des capitaux propres	122
Note 10 Informations complémentaires	123
10.1 Produits à recevoir et charges à payer	123
10.2 Transactions avec les parties liées	123
10.3 Honoraires des commissaires aux comptes	123
10.4 Identité de la tête de groupe	123
Note 11 Engagements hors bilan	124
Note 12 Événements postérieurs à la clôture	124

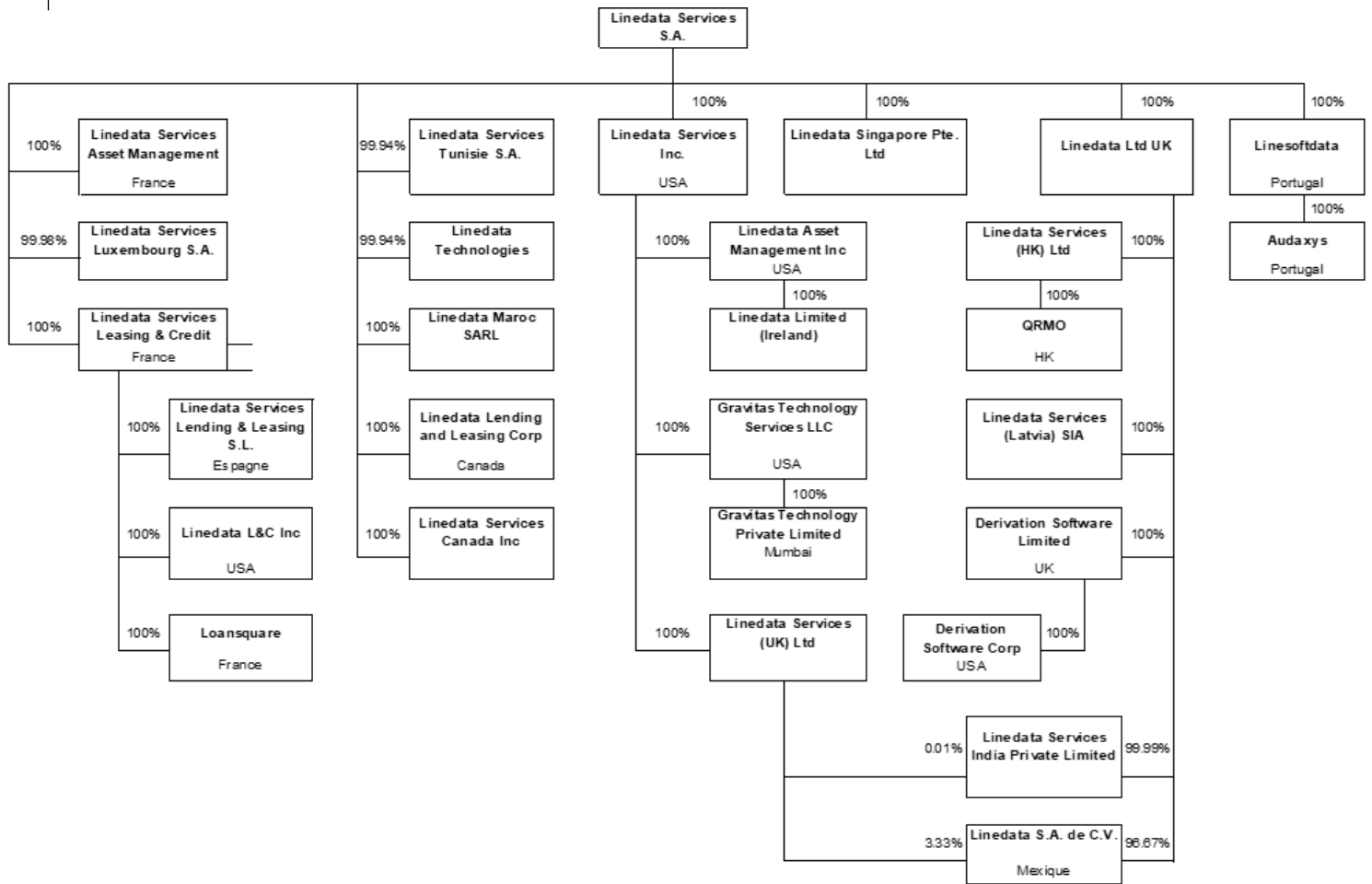
Faits majeurs

Opérations de financement

Pas de nouveau financement en 2024



1. Organigramme du Groupe Linedata au 31 décembre 2024



Pas de mouvement sur le périmètre en 2024.

Note 1 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les comptes individuels sont établis suivant les principes généraux applicables en France.

Les conventions générales comptables et les adaptations professionnelles ont été appliquées en référence à l'avis du règlement l'ANC N°2014-03 du 05/06/2014 dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité d'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les états financiers au 31 décembre 2024 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration et arrêtés lors de sa séance du 11 février 2025.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à cinq ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions	20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans

Une dotation aux dépréciations est constatée, le cas échéant, pour prendre en compte les pertes de valeur complémentaires résultant par exemple d'une réduction de la durée de vie des immobilisations.

Dépréciation des actifs incorporels et corporels

La société détermine à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes notables de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'usage.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dotation aux dépréciations est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

Immobilisations financières et créances rattachées

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation fait l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur nette comptable des titres de participation et des créances rattachées et la valeur d'utilité de ces titres. La valeur d'utilité d'une filiale est déterminée selon la méthode des multiples (multiple d'EBITDA ajusté de la dette/trésorerie nette de l'entité) et le cas échéant (si une perte de valeur éventuelle est identifiée) selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode DCF).

- ✓ flux afférents à une période explicite de prévision de quatre ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget,
- ✓ flux postérieurs à cette période de quatre ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal :

- ✓ au taux de l'argent sans risque à dix ans,
- ✓ auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de risques spécifiques à l'actif.

Si la valeur nette comptable des titres de participation excède sa valeur recouvrable, les titres de la participation sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur utilité.

Lorsque la société rachète ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en autres titres immobilisés. Les résultats de cession de ces actions propres contribuent au résultat de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires. Elles sont, le cas échéant, dépréciées sur la base du cours du dernier mois. Les plus ou moins-values de cession sont déterminées selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (F.I.F.O.).

Instruments financiers

Linedata Services S.A. utilise des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt, certains de ses emprunts à moyen terme étant contractés à taux variable.

Ces instruments financiers dérivés constituent des éléments hors bilan.

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées dans des comptes de régularisation à l'actif et au passif du bilan (« écarts de conversion »).

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Chiffre d'affaires

La société Linedata Services S.A. ayant une activité de holding animatrice, son chiffre d'affaires provient quasi uniquement de refacturations à ses filiales de frais de siège.

Avantages au personnel

La société offre certains avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises, le versement d'un capital au moment de leur départ en retraite (régime d'indemnités de fin de carrière) ou de sommes forfaitaires acquises en fonction de leur ancienneté professionnelle dans l'entreprise (régime de médailles du travail). Conformément aux obligations et réglementations publiques applicables, ces régimes, dits à prestations définies, peuvent être financés par des placements dans différents instruments.

Les engagements liés à ces régimes sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent notamment en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié.

Linedata Services SA comptabilise des actifs et/ou des passifs au titre de ces régimes ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés.

Concernant les régimes d'indemnités de fin de carrière, les profits et pertes actuariels sont amortis selon la méthode de l'amortissement minimum : celui-ci est calculé en divisant l'excédent des profits et pertes actuariels au-delà de 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, par la durée de service résiduelle moyenne des bénéficiaires.

L'impact des éventuels changements de régimes est amorti en compte de résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des bénéficiaires à la date dudit changement.

Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable ou certain avec une échéance incertaine et peut être évalué de manière fiable.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements hors bilan de la société.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les plus et moins-values sur cessions d'immobilisations et les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'ils se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

Note 2 Activité

2.1 Chiffre d'affaires

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Ventes France	3 171	4 249
Ventes Union Européenne	370	408
Ventes Export	6 792	7 154
Chiffre d'affaires	10 333	11 811

2.2 Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Crédit-bail	(1 015)	(1 004)
Maintenance	(915)	(986)
Assurances	(288)	(294)
Personnel détaché	(1 210)	(1 755)
Honoraires	(1 370)	(2 223)
Frais de communication	(397)	(468)
Voyages, déplacements et missions	(763)	(936)
Services bancaires	(151)	(103)
Autres achats et charges externes	(960)	(944)
Autres achats et charges externes	(7 069)	(8 712)

L'augmentation des achats et charges externes est essentiellement liée à une augmentation des honoraires et à l'évolution du nombre de personnes détachées.

2.3 Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Avances Fournisseurs	40	44
Personnel et comptes rattachés	222	412
Organismes sociaux	5	3
Etat et autres collectivités publiques		
Impôts sur les bénéfices	1 383	-
Taxe sur la valeur ajoutée	428	978
Autres impôts, taxes et assimilés	7	-
Comptes courants groupe et associés	40 887	47 033
Capital Souscrit non appelé	-	-
Débiteurs divers	-	-
Charges constatées d'avance	454	540
Autres créances et comptes de régularisation	43 425	49 010

Les autres créances et comptes de régularisation sont à échéance inférieure à un an.
L'évolution des créances sur l'impôt sur les bénéfices s'explique par l'ajustement en 2024 des acomptes versés par rapport à l'impôt réellement dû.

2.4 Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Personnel & comptes rattachés	1 300	1 210
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	933	907
Etat et autres collectivités publiques	-	-
Impôts sur les Bénéfices	-	179
Prélèvement à la source - Impôts sur le revenu	50	54
Taxe sur la Valeur ajoutée	207	958
Autres impôts, taxes et assimilés	29	11
Dettes fiscales et sociales	2 520	3 319

Les dettes fiscales et sociales sont à échéance inférieure à un an.

2.5 Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Comptes courants groupe et associés	32 703	69 697
Charges à payer	94	89
Dettes envers les clients	-	-
Créditeurs divers	3	-
Autres dettes et comptes de régularisation	32 800	69 785

Les autres dettes sont à échéance inférieure à un an.

La hausse des comptes courants groupe et associés est liée à la plus grande centralisation de la trésorerie, qui explique aussi la variation du total passif.

2.6 Echéance des créances et des dettes

(en milliers d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Clients et comptes rattachés	20 899			20 899
Autres créances et comptes de régularisation	48 603			48 603
Fournisseurs et comptes rattachés	5 985			5 985
Dettes fiscales et sociales	2 911			2 911
Autres dettes et comptes de régularisation	69 785			69 785

L'augmentation des créances clients entre 2023 et 2024 est liée au passage d'une facturation trimestrielle à une facturation annuelle.

2.7 Informations concernant le crédit-bail

En octobre 2016, Linedata Services a pris en crédit-bail immobilier sur une durée de 12 ans, un ensemble immeuble et terrain, d'une valeur de 13 347 K€, situé au 27 rue d'Orléans à Neuilly sur Seine afin d'en faire son siège social à partir de 2017.

Les immobilisations en crédit-bail (hors bilan) au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrain & Constructions	13 347	(521)	(4 280)	9 067

Conformément à la durée d'amortissement définie en note 1, l'immeuble valorisé à 10 417 K€ est amorti sur une durée de 20 ans à compter d'octobre 2016.

Les engagements de crédit-bail sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel (en €)
	de l'exercice	cumulées	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans		
Terrain & Constructions	1 003	9 096	992	2 669		3 661	1

Note 3 Charges et avantages du personnel

3.1 Frais de personnel et effectifs

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Salaires et traitements	(4 528)	(4 666)
Charges sociales	(2 122)	(2 411)
Charges au titre du plan d'attribution d'actions gratuites	(815)	(543)
Charges de personnel	(7 464)	(7 620)

Les frais de personnel correspondent à un effectif moyen de 21 cadres en 2024 en comparaison à 21 cadres en 2023.

3.2 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations versées en 2024 au Président Directeur Général et aux membres du conseil d'administration par la société ou certaines de ses filiales, à raison de leurs fonctions dans le Groupe Linedata, s'élève à 1 511 K€.

3.3 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

La provision d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 1.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sont les suivantes :

	31/12/2023	31/12/2024	Turnover	31/12/2023	31/12/2024
Taux d'actualisation des Indemnités de fin de carrière	3,47%	3,40%	Avant 25 ans	Entre 18% et 25%	Entre 18% et 25%
Taux d'actualisation des Médailles du travail	3,10%	2,95%	De 25 à 29 ans	Entre 13% et 17%	Entre 13% et 17%
Taux d'augmentation future des salaires	3,00%	4,00%	De 30 à 34 ans	Entre 9% et 12%	Entre 9% et 12%
Table de mortalité	TG H/F 2005	TG H/F 2005	De 35 à 39 ans	Entre 6% et 8%	Entre 6% et 8%
Age de départ à la retraite :			De 40 à 44 ans	Entre 4% et 6%	Entre 4% et 6%
Cadres	65 ans à 67 ans	65 ans à 67 ans	De 45 à 49 ans	Entre 2% et 4%	Entre 2% et 4%
Non cadres	63 ans à 65 ans	63 ans à 65 ans	50 ans et plus	< 2%	< 2%

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux de rendement des obligations européennes privées de première catégorie (AA) et de même durée que celle des engagements. Le Groupe utilise les taux de l'indice iBoxx de « l'International Index Company » pour les « Corporate Bonds AA ».

Les taux retenus au 31 décembre 2024 sont proches de :

- ✓ 3,40% par référence aux indices iBoxx € Corporates AA 10+ pour les indemnités de fin de carrière,
- ✓ 2,95% par référence aux indices iBoxx € Corporates AA 7-10 pour les médailles du travail.

L'évolution de la provision pour indemnités de fin de carrière et de médailles du travail est la suivante :

(en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière France	Médailles du travail	31/12/2023	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	31/12/2024
Provision à l'ouverture de l'exercice	444	19	463	520	18	538
Variation des écarts actuariels			-			-
Prestations servies aux salariés			-			-
Charge de l'exercice	75		75	90	-	90
<i>Coût des services rendus</i>	75		75	90		90
<i>Coût financier</i>			-	-	-	-
<i>Amortissement des écarts actuariels</i>			-			-
PROVISION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	520	18	538	610	18	628

Les écarts actuariels reconnus incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit.

3.4 Plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'Administration de la société Linedata Services a décidé le 8 avril 2022 de procéder à une attribution gratuite d'actions ordinaires Linedata Services en faveur de salariés pour un maximum de 179 000 actions.

Les plans prévoient l'obligation pour tout ou partie des actions attribuables des critères de performance pour acquérir les actions. L'acquisition définitive des actions de performance par les bénéficiaires est subordonnée pour 70% au degré de réalisation de conditions de performances portant sur le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA déterminées à chaque clôture annuelle de 2022 à 2024, pour 10 % au degré de réalisation de conditions de performances portant sur la parité Hommes/Femmes et la diminution de l'intensité Carbone à la clôture annuelle 2024 et pour 20 % à l'évolution du cours de bourse de Linedata Services.

La charge enregistrée en 2024 relative aux plans d'attributions d'actions gratuites s'établit à 543 K€ charges sociales comprises. Cette rémunération, est comptabilisée comme une charge de personnel, par contrepartie des provisions pour charges. Elle correspond à la charge de l'exercice 2024 pour la quote-part relative aux salariés de Linedata Services. Linedata Services a conclu une convention de refacturation avec ses filiales afin de refacturer ces dernières des coûts supportés par Linedata Services des plans à raison du personnel bénéficiaire de ces autres sociétés.

Référence de l'attribution	Plan 2022 (n°5)
Nature des actions	Actions Linedata Services
Date de l'Assemblée Générale	18/06/2021
Date du Conseil d'Administration ayant décidé de l'attribution gratuite d'actions	08/04/2022
Nombre total d'actions gratuites attribuées par décision du Conseil d'Administration	179 000
Nombre total d'actions gratuites pouvant être acquises, constaté à l'issue de la période de réalisation des conditions initiales dont :	179 000
- par des mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	-
- par les 10 premiers attributaires salariés (1)	64 000
Nombre total de bénéficiaires dont :	67
- nombre de mandataires sociaux	-
- nombre d'attributaires salariés du groupe	67
Date de fin de la période d'acquisition	30/04/2025
Date de fin de la période de conservation	30/04/2025
Date de fin de la période de conservation spécifique "Encadrement Supérieur"	30/04/2028
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement et restantes au 1 ^{er} janvier 2024 (2)	166 904
Nombre d'actions gratuites attribuées et pouvant être acquises en 2024	
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement et acquises en 2024	-
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement et dont l'acquisition est devenue impossible en 2024 (3)	33 593
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement et restantes au 31 décembre 2024	133 311

1. il est tenu compte des salariés de toutes les sociétés du Groupe, et non seulement de ceux de la société mère.
2. ce nombre tient compte des départs de bénéficiaires et de l'application des critères de performance pour l'exercice 2022, mais pas pour l'exercice 2023 ; ces derniers ont été constatés à l'issue de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale mais avaient été anticipés dans les comptes consolidés
3. ce nombre tient compte des départs de bénéficiaires pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et de l'application des critères de performance pour les exercices 2022 et 2023 mais pas pour l'exercice 2024 ; ces derniers seront constatés à l'issue de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale mais ont été anticipés dans les comptes sociaux conformément aux normes IFRS.

Note 4 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Frais d'établissement	Logiciels	Immobilisations incorporelles
VALEURS BRUTES au 31/12/2023	489	851	1 340
Acquisitions			-
Reclassement			-
VALEURS BRUTES au 31/12/2024	489	851	1 340
AMORTISSEMENTS au 31/12/2023	(489)	(848)	(1 337)
Dotations aux amortissements		(3)	(3)
Reprises d'amortissements			-
AMORTISSEMENTS au 31/12/2024	(489)	(851)	(1 340)
VALEURS NETTES au 31/12/2023	-	3	3
VALEURS NETTES au 31/12/2024	-	0	0

4.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Constructions	Matériel industriel et informatique	Agencements	Matériel de bureau et informatique	Mobilier	Immobilisation en cours	Immobilisations corporelles
VALEURS BRUTES au 31/12/2023	2 464	117	2 126	523	705	5	5 940
Acquisitions	10	86		22		3	121
Cessions / Transfert							-
Régularisation							-
VALEURS BRUTES au 31/12/2024	2 474	203	2 126	545	705	8	6 061
AMORTISSEMENTS au 31/12/2023	(569)	(117)	(1 383)	(518)	(432)		(3 019)
Dotations aux amortissements	(136)	(7)	(244)	(44)	(73)		(504)
Reprises d'amortissements							-
AMORTISSEMENTS au 31/12/2024	(705)	(124)	(1 627)	(562)	(505)		(3 523)
VALEURS NETTES au 31/12/2023	1 895	-	743	5	273	5	2 921
VALEURS NETTES au 31/12/2024	1 769	78	499	(17)	200	8	2 538

Note 5 Actifs financiers

5.1 Immobilisations financières et créances rattachées

(en milliers d'euros)	Titres de participation et créances rattachées	Dépôts et cautionnements	Autres immobilisations financières	Immobilisations financières
VALEURS BRUTES au 31/12/2023	195 703	250	252	196 205
Acquisitions	57	-	1 552	1 609
Ecart de conversion	-	-	-	-
Cessions / Remboursements	(63)	-	(362)	(425)
VALEURS BRUTES au 31/12/2024	195 697	250	1 441	197 388
DEPRECIATIONS au 31/12/2023		-	-	-
Dotations aux dépréciations	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-
DEPRECIATIONS au 31/12/2024	-	-	-	-
VALEURS NETTES au 31/12/2023	195 703	250	252	196 205
VALEURS NETTES au 31/12/2024	195 697	250	1 441	197 388

Les titres de participation (194 623 K€) sont détaillés dans le tableau des filiales et participations ci-dessous et le différentiel soit 1 074 K€ correspond aux créances rattachées à ces titres de participations.
 Les dépôts et cautionnements (250 K€) sont constitués essentiellement de gages espèces dans le cadre des emprunts bilatéraux mis en place en juin et juillet 2017.
 Les autres immobilisations financières (1 441 k€) sont essentiellement constituées des actions propres de Linedata Services S.A.

5.2 Liste des filiales et participations

Raison sociale	Devise	Capital	Capitaux propres (hors capital et résultat)	Total Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Chiffre d'affaires	Résultats	Dividendes encaissés par la Société
						Brute	Nette				
(en milliers de devises)		(en Dev)	(en Dev)	(en Dev)		(en EUR)	(en EUR)	(en EUR)	(en Dev)	(en Dev)	(en EUR)
Linedata Services Asset Management	EUR	27 077	2 711	34 066	100%	68 445	68 445	-	15 340	4 278	3 949
Linedata Services Leasing & Credit	EUR	16 306	29 780	56 207	100%	40 976	40 976	-	43 504	10 121	10 125
Linedata Services Luxembourg	EUR	123	170	981	100%	2 603	2 603	-	2 517	688	810
Linedata Services Tunisie	TND	100	2 658	2 922	100%	1 033	1 033	-	6 534	164	
Linedata Technologies Tunisie	TND	100	10	3 724	100%	52	52	-	26 949	3 614	1 154
Linedata Maroc	MAD	100	172	(667)	100%	9	9	-	4 805	(939)	
Linedata Ltd	GBP	17	7 797	11 688	100%	29 475	29 475	-	26 453	3 874	5 333
Linedata Services Inc	USD	49 070	31 713	86 023	100%	47 672	47 672	-	39 764	5 240	
Linedata Lending & Leasing Corp	CAD	5 500	-	6 705	100%	4 140	4 140	-	8 268	1 205	1 185
Linedata Singapore	SGD	300	-	(70)	100%	213	213	-	150	(370)	
Linesoftdata	EUR	5		(191)	100%	5	5	1 074	102	(196)	
Linedata Services Canada	CAD	1	-	NS	100%	NS	NS	-		NA	-

5.3 Actions propres de Linedata Services

	31/12/2023	31/12/2024
Nombre d'actions achetées	14 423	18 951
Cours moyen des achats	50,47	76,85
Nombre d'actions vendues	14 728	5 575
Cours moyen des ventes	50,25	71,16
Nombre d'actions annulées ou transférées	-	-
Nombre d'actions transférées au titre du plan d'AGA 2022	-	-
Nombre d'actions à la clôture	2 455	15 831
Pourcentage du capital représenté	0,05%	0,37%
Valeur nominale de ces actions	1	1
Valeur des actions au coût d'achat	115 034	1 209 502
Valeur des actions au prix de marché	136 498	1 355 134

Note 6 Financement et instruments financiers

6.1 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Dividendes reçus des participations	20 627	22 556
Intérêts reçus sur comptes courants Groupe	1 779	1 810
Intérêts versés sur comptes courants Groupe	(1 427)	(2 407)
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	(3 852)	(3 616)
Pertes / gains de change (y compris provision pour risques)	471	(1 208)
Autres produits et charges financiers	86	475
Résultat financier	17 684	17 610

Le détail des dividendes reçus est présenté dans le tableau des filiales et participations (cf. note 5.2).

La plus grande centralisation des comptes de la trésorerie a eu pour conséquence la hausse des intérêts versés sur compte courant groupe et la hausse des autres produits financiers.

6.2 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	99 442		(15 812)		83 630
Emprunts Obligataires	-	-		-	-
Découverts bancaires	-			-	-
Intérêts courus sur emprunts	729	606	(728)	-	607
Emprunts et dettes financières	100 171	606	(16 540)	-	84 237

L'échéancier des emprunts et dettes financières se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 144	64 486	-	83 630
Découverts bancaires	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	607	-	-	607
Emprunts et dettes financières	19 751	64 486	-	84 237

Linedata Services a procédé aux remboursements suivants au cours de l'année :

- Au titre de l'emprunt syndiqué 2021 : 8 M€,
- Au titre de l'emprunt syndiqué 2022 : 2,5 M€,
- Au titre des emprunts BPI : 2,8 M€,
- Au titre de l'emprunt BNP : 2,5 M€.

A fin décembre 2024, le Groupe dispose donc des lignes de crédit suivantes :

(en milliers d'euros)	Date de mise en place	Date d'échéance	Montant notionnel à l'origine	Capital restant dû au 31/12/2024
Crédit Syndiqué - BNP	Juin 2021	Juillet 2027	56 000	35 000
Crédit Syndiqué - BNP - Avenant n°1	Décembre 2022	Juillet 2029	33 000	28 000
Crédit bilatéral - BNP	Juillet 2022	Juillet 2029	15 000	11 875
Crédit bilatéral - BPI	Septembre 2020	Septembre 2025	15 000	3 755
Crédit bilatéral - BPI	Mars 2023	Mars 2029	5 000	5 000
			124 000	83 630

Les conditions bancaires applicables sont les suivantes :

- ✓ le taux d'intérêt est égal à l'Euribor (floor à zéro en cas d'Euribor négatif), pour les emprunts syndiqués libellés en euro, afférent à la période de tirage concernée, auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction du ratio de levier (dette nette consolidée sur EBITDA hors impact IFRS 16 à l'exception du retraitement du crédit-bail).
- ✓ le taux d'intérêt est fixe pour les emprunts bilatéraux contractés en septembre 2020 et mars 2023.
- ✓ le taux d'intérêt est égal à l'Euribor auquel s'ajoute une marge pour l'emprunt bilatéral contracté en juillet 2022.

Covenants

Dans le cadre du contrat de crédit syndiqué signé en juin 2021, Linedata Services s'engage au titre des covenants et à la date du premier test à savoir le 31 décembre 2022 à ce que le ratio de levier, soit le montant de la dette nette divisé par l'EBITDA consolidé (hors locations simples incluses dans IFRS 16), soit inférieur à 2,50.

Compte tenu des impacts de l'application d'IFRS 16 sur le ratio de levier, Linedata a négocié des avenants aux contrats d'emprunts auprès du pool bancaire afin que le ratio de levier soit établi sur la base des comptes consolidés, à l'exclusion de l'application de cette norme.

Au 31 décembre 2024, le ratio de levier (hors impact IFRS 16 mais incluant les locations simples) s'élève à 0,984. Ce ratio est respecté.

Instruments financiers

Linedata Services utilise des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts, certains emprunts à moyen terme étant contractés à taux variable.

Ces instruments financiers dérivés constituent des opérations de couvertures simples qui sont classées en engagements éléments hors bilan.

Des contrats de couverture ont été mis en place afin de répondre aux obligations du crédit syndiqué contracté en juin 2021 et du contrat BNP contracté en juillet 2022.

Le taux d'intérêt applicable à l'emprunt bancaire est l'Euribor.

Au 31 décembre 2024, les contrats de couvertures sont :

- un contrat de type d'achat de CAP à 1,9 % avec la BRED sur l'Euribor 3 mois avec une prime trimestrielle de 0,067 % avec une échéance au 30 janvier 2026,
- un contrat de type d'achat de CAP à 3,5% et vente de floor à 2 % avec la BRED sur l'Euribor 3 mois avec une prime trimestrielle de 0,245 % avec une échéance au 30 janvier 2026,
- un contrat de type d'achat de CAP à 3,5% et vente de floor à 2 % avec la BNP sur l'Euribor 3 mois avec une prime up front de 57 K€ avec une échéance au 31 juillet 2029.
- un contrat de type d'achat de CAP à 2,6% et vente de floor à 1,58 % avec la BNP sur l'Euribor 3 mois avec une prime à zéro pour la période du 31 janvier 2026 au 31 janvier 2028.

Note 7 Autres provisions et passifs éventuels

7.1 Evolution des autres provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/2024
Provisions pour pertes de change	3 254	1 576	-	-	4 830
Provisions pour litiges	-	929	-	-	929
Autres provisions / AGA	6 733	985	-	-	7 718
Provisions	9 987	3 490	-	-	13 477

Les autres provisions concernent le plan d'attribution gratuite d'actions décidé en 2022 et les provisions médaille du travail.

7.2 Passifs éventuels

Les passifs éventuels font l'objet d'une appréciation de la Direction de la société. Ils correspondent à :

- ✓ des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou
- ✓ des obligations actuelles résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'apparaît pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

A la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas identifié de passifs éventuels significatifs.

Note 8 Impôts sur les bénéfices

8.1 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Impôts sur le résultat courant	1 765	2 147
Impôts sur le résultat exceptionnel	-	-
Impôts sur la participation des salariés	-	-
Taxe sur les revenus distribués	-	-
Intégration fiscale	(172)	351
Impôts sur les bénéfices	1 592	2 497

La société a opté pour le régime de groupe d'intégration fiscale. Lors de l'exercice 2021, une mise à jour du périmètre d'intégration fiscale a été opérée avec l'ajout au 01/01/2021 de la société Loansquare filiale à 100 % de la société Linedata Leasing & Crédit. Ce périmètre se compose au 31/12/2024 des sociétés suivantes :

- Linedata Services
- Linedata Services Asset Management
- Linedata Services Leasing & Crédit
- Loansquare

Les modalités de répartition de l'impôt définies par la convention d'intégration fiscale permettent d'assurer la neutralité fiscale aux sociétés intégrées.

Linedata Services S.A., déficitaire fiscalement, n'aurait pas acquitté d'impôt si elle n'avait pas opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au titre de ce groupe d'intégration fiscale, Linedata Services, en tant que société mère, acquittera l'impôt dû par les filiales françaises sur une assiette minorée de l'utilisation du résultat déficitaire individuel généré par Linedata Services S.A. au titre de l'exercice 2024.

Il est prévu par les conventions d'intégration fiscale applicables à compter du 1er janvier 2007 et conclues entre Linedata Services S.A. et ses filiales membres de l'intégration fiscale que l'économie d'impôt réalisée par le groupe d'intégration fiscale soit conservée par Linedata Services S.A. en sa qualité de société mère et ne donnent lieu à aucune indemnité au bénéfice des sociétés. Les crédits d'impôts restituable sont remboursés aux filiales par Linedata Services S.A. pour la fraction de leurs montants qui ne trouve pas à s'imputer sur le montant de la contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés versée par les filiales à Linedata Services S.A.

Le résultat de l'intégration fiscale est un profit de 8 430 K€ en l'absence de déficits reportables au niveau du groupe. La charge d'impôts du groupe d'intégration fiscale s'élève à 1 356 K€.

Le Groupe d'intégration fiscale ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2024. A la clôture de l'exercice, Linedata Services S.A. dispose d'un déficit reportable au niveau individuel de 57 507 K€.

8.2 Situation fiscale différée et latente

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du plan comptable, ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

La situation fiscale différée et latente en base est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2024		Variations		Au 31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement	-	-			-	-
A déduire l'année suivante	-	-			-	-
- Organic	-	-			-	-
- Participation des salariés	-	-			-	-
- Ecart de conversion	2 724	-	323		3 047	-
A déduire ultérieurement	-	-			-	-
- Provision pour retraite	548	-	90		638	-
- Plus value latente sur actions propres	-	(648)		(19)	-	(668)
- Autres	-	-			-	-
Produits non taxables temporairement	-	-			-	-
- Plus-values nettes à court terme	-	-			-	-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés	-	-			-	-
Décalages certains ou éventuels	3 272	(648)	413	(19)	3 685	(668)

Note 9 Capitaux propres

9.1 Capital social

Le capital social de Linedata Services s'élève au 31 décembre 2024 à 4 960 807 €, composé de 4 960 807 actions, d'une valeur nominale de 1 €.

9.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Au 31/12/2023	4 961	-	793	84 302	3	14 033	104 091
Augmentation					(3)	3	-
Diminution							-
Affectation résultat				5 354		(5 354)	-
Distribution de dividendes						(8 681)	(8 681)
Résultat de la période						13 638	13 638
Au 31/12/2024	4 961	-	793	89 656	-	13 639	109 049

L'Assemblée Générale Mixte de Linedata Services réunie le 11 juin 2024 a décidé de distribuer un dividende ordinaire dont le montant s'élève à 8 681 K€ au titre de l'exercice 2023, soit 1,75 € par action. Ce dividende, hors détentions d'actions propres, a été mis en paiement le 10 juillet 2024, pour le montant de 8 679 K€. Le dividende théorique au titre de l'exercice précédent s'élevait à 8 681 K€, soit 1,75 € par action.

Note 10 Informations complémentaires

10.1. Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Clients - Factures à établir	5 666	7 017
Personnel et comptes rattachés	222	412
Organismes sociaux	5	3
Produits à recevoir	5 892	7 432
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	729	606
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 371	1 850
Dettes fiscales et sociales	1 990	1 878
Autres dettes et comptes de régularisation	94	89
Charges à payer	4 185	4 423

10.2. Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice et conformément à l'article R.123-198, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R.123-199-1 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

10.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux, pris en charge en 2024 par la société Linedata Services, sont les suivants :

(en milliers d'euros)	ERNST & YOUNG		FINEXSI AUDIT		KPMG AUDIT	
	31/12/2024	%	31/12/2024	%	31/12/2024	%
Certification des comptes individuels et consolidés	(2)	(1%)	110	51%	109	50%
Services autres que la certification des comptes		-		-	16	100%
Honoraires des commissaires aux comptes	(2)	(1%)	110	47%	125	54%

10.4. Identité de la tête de groupe

Linedata Services S.A. est société mère du groupe consolidé Linedata. Le groupe Linedata est par ailleurs consolidé en tant que palier du groupe détenu par la société Amanaat.

Note 11 Engagements hors bilan

Dans le cadre des rachats d'actifs et de son activité, le Groupe a reçu / consenti les garanties suivantes :

Descriptif	Reçue / Donnée	Objet	Date de début	Date de fin	Bénéficiaire	Montant plafond
Acquisition des actions d'Audaxys	Reçue des vendeurs	Garanties usuelles: Capacité à contracter, capital et propriété des actions, ...	Début 2023	Pour les garanties liées à la propriété des actions: 16/06/2029 (6 ans); ou la date limite de prescription applicable au type de garantie visé.	Linesoftdata	700 000 €
		Garanties reçues au titre du passif	Début 2023	Date limite de prescription applicable au type de garantie visé		500 000 €
		Garantie de non violation de la propriété intellectuelle d'autrui	Début 2023	Garantie expirant le 16/06/2028 (5 ans)		3 500 500 €
	Donnée par Linedata Services S.A.	Garantie de paiement de la dette par Linedata Services	Début 2023	31/12/2031	Parvalorem S.A	500 000 €
Garanties au titre des contrats fournisseurs	Donnée par Linedata Services S.A.	Garantie de volume infrastructure	01/01/2023	31/12/2031	HCL	3 935 000 €
	Donnée par Linedata Services S.A.	Garantie Application Roles	16/03/2023	31/03/2027	HCL	1 090 000 €

Les autres engagements hors bilan sont relatifs à un contrat de crédit-bail immobilier (Cf 2.7) et des contrats de couverture de taux swap (Cf 6.2).

Note 12 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société Linedata Services,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Linedata Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation figurant à l'actif au 31 décembre 2024 pour un montant net de M€ 194,6 représentent un des postes les plus importants du bilan de la société. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note « 1 Résumé des principales méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité d'une filiale est déterminée selon la méthode des multiples (multiple d'EBITDA ajusté de la dette nette/trésorerie nette de l'entité) et, le cas échéant (si une perte de valeur éventuelle est identifiée) selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode DCF), reposant sur des perspectives d'activité et des hypothèses de taux de croissance à l'infini et de taux d'actualisation. Une dépréciation est comptabilisée, lorsque la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Compte tenu du montant significatif des titres de participation au bilan, et de leur sensibilité aux variations des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de flux futurs de trésorerie, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- examiner la justification apportée par votre société sur la méthode d'évaluation mise en œuvre ;
- apprécier les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation des filiales les plus significatives, notamment au regard des données financières historiques ou au regard du budget de chacune des entités ;
- comparer, le cas échéant, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation retenus avec ceux issus de notre propre estimation de ces taux établis par nos spécialistes ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par votre société ;
- comparer, le cas échéant, la valeur nette comptable des titres de participation à la valeur d'utilité estimée par votre société sur la base des perspectives d'activité et de rentabilité futures.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président – directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société par l'assemblée générale du 8 juin 2023 pour le cabinet KPMG et du 28 juin 2004 pour le cabinet Finexsi-Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG était dans la deuxième année de sa mission et le cabinet Finexsi-Audit dans la vingt-et-unième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

A Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

KPMG

Mathilde Fimayer

Finexsi-Audit

Solange Aïache

3.INFORMATIONS FINANCIERES COMPLEMENTAIRES

Délais de paiement fournisseurs et clients de Linedata Services SA

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition par date d'échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs hors Groupe se présente comme suit :

Factures reçues et émises non réglées (exclues les FNP & FAE) à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce) :

(en milliers d'euros)	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	47	9	14	187	257					-
Montant total HT des factures concernées	2 558	-7	-8	370	2 913	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice	29%	0%	0%	4%	33%					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice										
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total HT des factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels compris entre paiement à réception et délai de 2 mois					Délais contractuels de fin de trimestre				

Le tableau de variation des capitaux propres est intégré en note 9.2 de l'annexe aux comptes sociaux.

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est joint en annexe 2 au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Enfin, la Société étant cotée sur le marché Euronext Paris, le rapport de durabilité, établi conformément aux exigences de l'article L. 232-6-3 du Code de commerce, présente les informations relatives à la manière dont la Société et ses filiales prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité ainsi que leurs engagements en matière de durabilité. Ce rapport

Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Linedata Services S.A.

Euros	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social en Euros*	6 625 726	6 518 150	4 960 807	4 960 807	4 960 807
Nombre des actions ordinaires existantes	6 625 726	6 518 150	4 960 807	4 960 807	4 960 807
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 284 423	7 444 600	9 295 284	10 332 712	11 811 410
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions	33 441 898	25 149 582	16 689 856	12 590 718	14 243 123
Impôts sur les bénéfices	1 786 111	550 996	557 320	1 592 284	2 497 326
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-				
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions	32 773 298	27 011 839	17 625 937	14 032 719	13 638 189
Montant des bénéfices distribués					
- quote-part ordinaire	6 294 440	8 799 503	10 206 923	8 681 412	8 681 412
- quote-part exceptionnelle					
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt et participation des salariés mais avant amortissements, dépréciations et provisions	4,78	3,77	3,25	2,22	2,37
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions	4,95	4,14	3,55	2,83	2,75
Dividende attribué à chaque action					
- quote-part ordinaire	0,95	1,35	1,6	1,75	1,75
- quote-part exceptionnelle					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	20	19	19	22	22
Montant de la masse salariale	3 885 757	3 285 796	3 832 813	4 527 893	4 665 562
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc ...)	1 801 021	1 497 825	1 771 871	2 121 616	2 410 895

04

FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE



IV. Facteurs de risques et contrôle interne

1. FACTEURS DE RISQUES

1.1 Identification et évaluation des facteurs de risques

La Société procède annuellement à une revue des risques à travers un exercice de cartographie des risques Groupe. L'exercice a été mené par l'Audit Interne en associant les différents managers concernés ainsi que les membres du Comité Exécutif. Cette cartographie est présentée au Comité d'audit.

La cartographie des risques permet d'identifier et d'évaluer les risques en appréciant la probabilité d'occurrence et l'ampleur estimé de leur impact. Les principaux risques catégorisés et hiérarchisés selon le niveau de risque résiduel (élevés, modérés ou faibles) sont présentés ci-dessous. Les plus importants en termes de probabilité d'occurrence et d'impact sont mentionnés en premier dans chaque catégorie. Pour chacun des facteurs de risques, la « description du risque » indique la manière dont le risque brut peut affecter le Groupe et la « gestion du risque » indique les actions et procédures mises en place pour maîtriser celui-ci.

Ces risques sont, à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel, ceux dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la société Linedata Services (la "Société"), son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, peuvent exister. Toutefois, la Société n'identifie pas, à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, autre que ceux figurant ci-dessous, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

1.2 Synthèse des facteurs de risques

Synthèse des principales catégories de risque

Stratégique	Opérationnel	Technologique	Juridique	Financier
Risques les plus élevés				
· Evolution des technologies	· Attraction, rétention des talents et plans de successions	· Sécurité SI, Continuité d'activité et Protection des données clients		
· Incertitudes économiques		· Cybercriminalité		
Risques plus modérés				
· Disruption nouveaux modèles économiques	· Dépendance vis-à-vis des fournisseurs		· Risque contractuel	· Risque de Marché (taux, liquidité)
· Acquisition et intégration de filiales			· Propriété intellectuelle et actifs immatériels	· Réglementations fiscales
Risques faibles				
	· Risque « Pays »		· Passifs et litiges éventuels	· Risques de dépréciation
	· Dépendance vis-à-vis des clients		· Protection des données personnelles	· Fraude
				· Risque de crédit

1.3 Présentation détaillée des facteurs de risques

1.3.1 Risques Stratégiques

i. Evolution des technologies

Description du Risque

Linedata doit s'assurer de la bonne adaptation de ses progiciels aux évolutions de la technologie et du marché.

Les résultats et la situation financière futurs du Groupe dépendront en partie de la capacité de celui-ci à assurer l'adaptation de ses produits et services ainsi qu'aux développements de nouveaux logiciels répondant aux attentes du marché.

Si les produits actuels ne s'adaptent pas aux demandes du marché, il y a un risque d'attrition des clients actuels.

Si les produits développés ne répondent pas aux attentes du marché, il y a un risque commercial et un risque financier liés à la dépréciation des investissements R&D liés auxdits produits.

Gestion du Risque

Le Groupe s'assure de l'adaptation de ses progiciels à l'évolution des technologies et aux attentes du marché. Linedata identifie notamment les attentes de ses clients à travers son « Client Engagement Program ».

Il s'assure également du timing de la mise sur le marché de ses produits, un retard étant susceptible de nuire à leur compétitivité.

Le Groupe veille à combiner les 3 composantes : Logiciels, Data et Services afin d'apporter des capacités opérationnelles uniques et exceptionnelles aux clients.

L'adaptation des produits aux nouveautés technologiques conduit le Groupe à investir significativement en R&D et innovation. Les charges de développement, en pourcentage du chiffre d'affaires sont de 7,9% en 2024 soit 14,5 M€.

ii. Incertitudes économiques

Description du Risque

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie qui sévit à la date du présent document n'impacte pas directement le Groupe Linedata qui n'a pas d'activités dans ces deux pays.

Ces incertitudes et le manque de visibilité peuvent provoquer, de la part de ses clients, des reports et des annulations de signatures de nouveaux contrats et une baisse de la demande de prestations (i.e consulting).

Le Groupe Linedata, à travers son activité internationale dédiée aux banques et organismes financiers, pourrait être sensible aux crises et perturbations touchant les marchés et les établissements financiers. Le Groupe, à travers son activité Crédit & Financement, est également sensible aux incertitudes économiques et à l'augmentation de l'inflation impactant ses clients et notamment les constructeurs automobiles.

Gestion du Risque

Dans une situation de crise économique ou financière, le Groupe réagit en contrôlant ses coûts et en maîtrisant ses investissements tout en assurant la continuité de l'activité et en renforçant son activité commerciale et de développement sur certains types d'offres (par exemple contrôle de risques et de conformité) dont ses clients ont davantage besoin dans un contexte perturbé et dans le cadre de réglementations qui se renforcent.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires récurrent du Groupe représentant près de 75% du chiffre d'affaires total, celui-ci reposant principalement sur des facturations fixées à l'avance, permet une certaine résilience aux crises.

iii. Disruption nouveaux modèles économiques

Description du Risque

Le secteur des logiciels est soumis à une forte rupture technologique (IA, Public Cloud, Data) qui s'accompagne par la mise en place de nouveaux modèles économiques et à de nouveaux modèles d'établissement des prix. Ces nouveaux modèles économiques peuvent impacter le chiffre d'affaires, la marge et le succès commercial.

Gestion du Risque

Le Groupe déploie de nouveaux modèles de tarification sur des nouveaux produits ou nouvelles versions de produits mis récemment sur le marché, il surveille la réaction du marché (succès commercial) et analyse leurs résultats financiers (CA, Marge).

iv. Acquisition et intégration des filiales

Description du Risque

Les acquisitions du Groupe portent sur des sociétés dans le secteur du logiciel (activité historique du Groupe) ou du service. Les risques diffèrent selon la taille et le secteur d'activité de la société acquise, ils concernent notamment l'intégration de la société (RH, IT, Juridique et Finance), de ses produits, la rétention des clients existants et la capacité à développer des synergies et des opportunités commerciales. Il y a également un risque concernant la maîtrise des coûts d'intégration, notamment sur les efforts de R&D nécessaires à l'intégration des solutions/nouveaux produits avec les solutions historiques.

Gestion du Risque

Les acquisitions font partie de la culture d'entreprise du Groupe qui suit une politique post-acquisition permettant notamment de s'assurer de la bonne intégration des équipes, de la capacité à développer des synergies, de générer des opportunités commerciales et de maîtriser les coûts d'intégration.

1.3.2 Risques opérationnels

1. Attraction, rétention des talents et plans de successions des fonctions clés

Description du Risque

Le succès actuel et futur du Groupe dépend étroitement de son capital humain, de son expérience et de la motivation de son personnel clé.

Dans un marché de l'emploi qui a fortement été bouleversé par la crise sanitaire et connaissant une forte demande sur les fonctions IT, le recrutement et la rétention de personnels qualifiés, la formation et la gestion des carrières constituent des enjeux majeurs pour le Groupe.

Gestion du Risque

La taille du Groupe, l'ancienneté et la qualité de ses équipes, la forte récurrence de son modèle économique, permettent de faire face à des défaillances ponctuelles.

Pour réduire le risque de perte de personnel dans les fonctions clés, le Groupe, issue d'un RES (Rachat de l'Entreprise par ses Salariés), associe ses salariés au capital afin de les fidéliser et de les motiver dans la réalisation des objectifs du Groupe. Il a ainsi mis en place un Plan Epargne Groupe (avec abondement lors d'acquisition d'actions Linedata) et a également procédé à des attributions de stock-options ou d'actions gratuites à des personnes choisies.

Le Groupe a renforcé et digitalisé son parcours RH (évaluation, plans de développement...) et a également complété son dispositif de gestion des compétences et son offre de formation. De plus, le Groupe a déployé un baromètre RH « Life@Linedata » visant à améliorer en continu l'expérience des collaborateurs à travers la mise en place d'un environnement de travail adapté à leurs attentes.

2. Dépendance vis-à-vis des fournisseurs

Description du Risque

Les principaux fournisseurs dont le Groupe est dépendant sont des prestataires IT, notamment ceux concernant l'infogérance, l'hébergement ou les matériels et logiciels de base informatiques utilisés par la Société pour la réalisation et l'exploitation en mode ASP (hébergé) de ses progiciels, et également les fournisseurs de données.

Au niveau du Groupe, deux fournisseurs représentent individuellement en 2024 entre 5% et 10% des achats et charges externes du Groupe : Microsoft et HCL (IT).

Le Groupe Linedata peut également devenir dépendant de prestataires de services/freelance ayant été recrutés afin de renforcer ses équipes notamment dans le cas de projets de développements de grande ampleur.

Gestion du Risque

Pour ses prestataires IT clés, le Groupe s'appuie sur des fournisseurs reconnus internationalement comme des leaders de marché. Linedata Services a notamment noué des partenariats stratégiques avec HCL, Amazon Web Services (AWS) et Inetum dans les domaines de l'infogérance, du cloud et de l'hébergement tout en veillant à garder une indépendance technique.

Concernant les prestataires de services ayant acquis pendant leur mission une connaissance/expertise considérée comme stratégique pour le Groupe, Linedata peut leur proposer une offre d'emploi lorsque les dispositions contractuelles l'y autorisent.

3. Risque “pays”

Description du Risque

Linedata, ayant une forte dimension internationale, peut être soumis à des risques dits "pays" pouvant impacter ses activités commerciales ou de développement.

Linedata a une implantation de 26 salariés et réalise 5% de son chiffre d'affaires hors Groupe à Hong Kong qui connaît depuis plusieurs années une forte instabilité politique.

Le Groupe est également vigilant sur la situation politique en Tunisie où deux filiales du Groupe (247 salariés) fournissent des prestations d'études et de support aux autres sociétés du Groupe. Il est précisé qu'un retard dans le plan de travail de ces filiales entraînerait la nécessité de revoir les plans de R&D du Groupe afin qu'aucun des projets clés ne subisse d'impact du fait de ce retard.

Gestion du Risque

Le Groupe maintient une vigilance proactive sur l'évolution des situations politique à Hong Kong et à Tunis.

Le Groupe a élaboré et mis en place des plans de continuité d'activité et des plans spécifiques de réaction. Les mesures de vigilance mises en place incluent en particulier des exercices réalisés visant à s'assurer de la solidité de ses plans de continuité d'activité. L'expérience du travail à distance généralisé imposée par des confinements liés à la pandémie de Covid-19 a confirmé la fonctionnalité opérationnelle des plans de continuité.

Concernant la Tunisie, le Groupe régule également ce risque en répartissant les prestations d'études et de support sur différents pays : Tunisie, Maroc, Inde et Lettonie.

4. Dépendance vis-à-vis des clients

Description du Risque

Le Groupe réalise 75% de son chiffre d'affaires sous forme de prestations récurrentes.

Durant l'exercice 2024, les 5 premiers clients de Linedata ont représenté 18% du chiffre d'affaires, et les 10 premiers 29% de ce chiffre d'affaires.

Gestion du Risque

Le Groupe effectue plusieurs fois par an des « Business Reviews » (permettant d'identifier les clients à risque et de mettre en place des plans d'actions pour ces clients) et a renforcé son dispositif de « Client Engagement Program ».

En cas de fusion de clients, les montants facturés des prestations récurrentes (i.e licence/maintenance) étant généralement proportionnels aux volumes d'activité des clients mesurés en nombre d'utilisateurs ou en volume de fonds, la Société est peu exposée à des pertes de chiffre d'affaires car ces volumes s'additionneraient.

1.3.3 Risques Technologiques

1. Sécurité des SI, Continuité d'activité et Protection des données clients

Description du Risque (Sécurité SI et Continuité d'activité)

Les biens informationnels du Groupe Linedata sont des actifs essentiels pour Linedata et doivent donc être protégés afin d'assurer la continuité d'activité, en ce compris pour les prestations de services d'exploitation envers les clients, de limiter les dommages au patrimoine et de contribuer aux résultats du Groupe.

Linedata doit s'assurer que l'information est protégée de façon à réduire les risques d'accès non autorisés, de modification ou de destruction accidentelle ou intentionnelle de son patrimoine ; et ceci conformément aux lois et règlements en vigueur dans les pays où Linedata est présent.

Gestion du Risque (Sécurité SI et Continuité d'activité)

Le Système de Management de la Sécurité de l'Information ("SMSI") vise à préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'ensemble des actifs informationnels du Groupe, y compris ceux des clients dans le cadre des prestations de services d'exploitation (ASP/SaaS). Ce SMSI applique un modèle "Plan Do Check Act", un cercle vertueux de suivi, de contrôle, et d'amélioration continue de la sécurité de l'information, mis en œuvre par une équipe dédiée à la sécurité agissant tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Ce référentiel obéit à un processus de mise à jour permettant de s'assurer que la stratégie de sécurité reste alignée avec l'état de l'art, et soit conforme avec les lois et règlements locaux.

L'équipe en charge de la sécurité de l'information et des systèmes d'Information définit la stratégie et la politique de Sécurité de l'Information (tant pour les locaux que pour les datacenters) et met en place les outils de protection et les mesures organisationnelles, technologiques et humaines nécessaires.

Ces mesures incluent notamment des formations régulières et des alertes ponctuelles à l'attention de l'ensemble du personnel. Le département de la Sécurité de l'Information du Groupe procède régulièrement à des analyses de risques et à des audits.

Afin d'être en mesure de pallier les conséquences de(s) sinistre(s) touchant tant ses locaux que ses matériels informatiques, le Groupe a établi un "plan de continuité d'activité" visant à lui permettre de continuer à assurer le service à ses clients dans de tels cas. Le Groupe a également élaboré et mis en place des plans spécifiques de réaction et de continuité d'activité dans le cadre de pandémies.

La politique de sécurité des systèmes d'information, le plan de continuité d'activité, leurs procédures associées et tout autre document constitutif du SMSI s'appliquent à l'ensemble des employés, contractuels et travailleurs temporaires de l'entreprise, ainsi qu'aux fournisseurs de service et à tout tiers externe travaillant au profit de Linedata, à partir du moment où il y a un accès aux ressources du système d'information ou aux données, que ce soit depuis les locaux de Linedata ou au sein des infrastructures hébergées.

Depuis décembre 2020, le Groupe Linedata externalise la gestion de son informatique auprès d'un fournisseur reconnu internationalement ayant des capacités importantes en matière de sécurité.

Description du Risque (Protection des données clients)

Une faille de sécurité ou une cyberattaque, dans les systèmes du Groupe ou des clients, pourrait affecter la sécurité des données desdits clients. Ce risque de perte de données pourrait concerner des données confidentielles ou encore des données personnelles sensibles (par exemple dans l'activité Crédit et Financement). Les risques liés à ces événements pourraient être commerciaux, réglementaires, judiciaires mais également d'image.

Gestion du Risque (Protection des données clients)

Afin de nous assurer de la couverture du risque de faille de sécurité ou de Cyberattaque visant la sécurité des données des clients ou de nos employés, le département de la Sécurité de l'Information met en place des procédures, des contrôles, de la supervision, ainsi que des moyens de détection adaptés aux enjeux (les zones dans lesquelles résident les informations sensibles des clients ou des employés de Linedata sont supervisés en continu).

Afin de nous assurer de la continuité des opérations, nous mettons également en œuvre des systèmes de sauvegarde et des procédures de remise en opération nominale des informations et des infrastructures les hébergeant.

2. Cybercriminalité

Description du Risque

Comme nombre d'entreprises recourant intensivement aux systèmes d'informations, le Groupe Linedata est susceptible de faire l'objet d'une cyber-attaque qui peut atteindre ses systèmes d'informations et ses composants matériels ou immatériels comme les ordinateurs, les serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, et ses équipements périphériques, ainsi que ses données et entraîner des conséquences diverses, affectant directement ou indirectement la Société ou ses filiales.

Dans un contexte de croissance significative des attaques malveillantes de ce type, renforcé par la crise sanitaire (potentiel impact du travail à distance) et par la situation géopolitique entre l'Ukraine et la Russie, Linedata est ainsi exposée à des risques liés aux piratages et pertes de données, au blocage temporaire de ses capacités de traitement, à la nécessité de restaurer des données bloquées ou altérées, de recourir à des services extérieurs d'appoint ou de devoir investir dans de nouveaux équipements.

Gestion du Risque

Pour faire face à ce risque, Linedata a déployé un ensemble de mesures, alignées avec les bonnes pratiques, et contrôlées par les départements de l'Audit Interne et de la Sécurité et de l'Information ainsi que par des audits externes : audit organisationnel et tests d'intrusion. A noter que dans le contexte de déploiement du travail à distance ces dernières années, des mesures de sécurité ont été renforcées.

Détailler dans le corps du présent document, lesdites mesures, nuirait à leur efficacité eu égard à l'exponentielle capacité des auteurs des attaques à s'adapter aux défenses de leurs cibles.

1.3.4 Risques Juridiques

1. Risque contractuel

Description du Risque

Les sociétés du Groupe ne sont pas soumises à des réglementations particulières pour l'exercice de leur activité, sauf Loansquare qui développe une activité d'intermédiation en opérations de banque et services de paiement, consistant à présenter, proposer ou aider à conclure des contrats de crédit ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion. A ce titre, Loansquare est immatriculée au registre unique des intermédiaires tenu par l'ORIAS et est soumise à la réglementation applicable à l'intermédiation en opérations de banque.

En tant qu'éditeur de progiciels à l'usage des établissements financiers, le Groupe s'engage contractuellement à adapter périodiquement ces progiciels aux évolutions législatives et réglementaires, notamment en matière de règles comptables et fiscales ou encore en matière de conformité, auxquelles sont assujettis ces établissements dans leurs diverses juridictions.

Le Groupe doit également s'assurer du respect de ses autres engagements contractuels avec ses clients (qualité, livraison, disponibilité...) ainsi que de la cohérence des engagements qu'il demande à ses fournisseurs et sous-traitants avec ceux qu'il prend envers ses clients.

Gestion du Risque

Les contrats avec les clients assurent une cohérence des engagements pris avec les plans de développement des produits. Ils reflètent de manière adéquate les garanties données aux clients et le niveau de responsabilité que les sociétés du Groupe peuvent assumer à cet égard.

Les coûts des développements répondant aux évolutions législatives et réglementaires peuvent être inclus dans la maintenance forfaitaire ou mutualisés sur devis entre les clients concernés.

Les contrats fournisseurs, notamment ceux des hébergeurs ou des fournisseurs de données financières prévoient (dans la limite des négociations contractuelles possibles) la qualité de service et le niveau de performance qui sont vendus aux clients. On mentionnera également la signature des engagements de confidentialité qui doivent être respectés tout au long de la chaîne contractuelle.

2. Propriété intellectuelle et actifs immatériels

Description du Risque

Linedata pourrait faire face à deux risques dans ce domaine :

- violation des droits de propriété intellectuelle du Groupe, qui pourrait avoir des conséquences en termes d'images et de frais juridiques pour la défense de nos intérêts ;
- violation de la propriété d'un tiers, qui pourrait avoir des conséquences en termes de contentieux juridiques et d'indemnités financières.

Gestion du Risque

Linedata est propriétaire des droits de licence de ces progiciels. En droit français et européen, les logiciels dits "autonomes" ne peuvent être brevetés, par contre, le Groupe dépose auprès d'organismes spécialisés les programmes informatiques qui sont développés. Ces dépôts permettent la protection d'un savoir-faire et la revendication d'un droit d'auteur relatifs aux programmes développés par Linedata. Linedata dépose également ses marques et noms de produits dans les juridictions que le Groupe détermine comme adéquates en fonction du périmètre géographique de ses activités.

Linedata s'assure que chaque société du Groupe dispose contractuellement des droits nécessaires sur des éléments fournis par des tiers, tels un droit de licence ou de distribution sur des modules adjoints à ses propres progiciels, ou encore un droit de mise à disposition de ses clients de données financières acquises de fournisseurs spécialisés.

Les collaborateurs ont été sensibilisés sur les risques de non- conformité du droit à la propriété intellectuelle.

3. Passifs, provisions et litiges

Description du Risque

Dans le cadre de la gestion courante de l'activité, le Groupe peut être impliqué dans des litiges ou des procédures judiciaires pouvant avoir des impacts financiers et d'image. Des litiges peuvent également apparaître à la suite des acquisitions.

Comme indiqué en note 8 de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour litiges au 31 décembre 2024 concernent essentiellement des litiges commerciaux.

A la connaissance de la Société, il n'existe à ce jour aucun autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou d'avoir eudans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Voir également le paragraphe « Procédures judiciaires et d'arbitrage » dans le chapitre III.

Gestion du Risque

Les provisions sont évaluées en tenant compte des hypothèses les plus probables selon la meilleure estimation du management. Les passifs éventuels font, quant à eux, l'objet d'une appréciation de la Direction du Groupe.

Les litiges connus à ce jour par les sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une analyse. Le cas échéant, ces litiges ont donné lieu à la constitution d'une provision estimée par la Direction du Groupe sur la base des faits et circonstances, conformément à la norme IAS 37.

Dans le cadre des projets d'acquisition, des diligences judiciaires sont réalisées par la direction juridique afin d'identifier des passifs éventuels. De plus, une garantie de passif est négociée avec la cible.

4. Protection des données personnelles (RGPD et autre réglementations applicables)

Description du Risque

Le Groupe est concerné par des réglementations de protection des données personnelles dont le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tant pour ses données internes (collaborateurs), que pour celles de tiers (clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, actionnaires, etc...) dès lors que Linedata est amenée à procéder au traitement de ce type de données dans le cadre de son activité. Le non-respect de ces réglementations peut engendrer un risque financier et un déficit d'image significatif.

Gestion du Risque

Le Groupe a mis en place un plan de mise en conformité aux exigences des réglementations de protection des données personnelles (et notamment au "RGPD") ayant pour but de définir et de maintenir une Data Gouvernance au niveau du Groupe. Des investissements ont été et vont continuer à être engagés par le Groupe pour la protection des données personnelles qu'il est amené à traiter dans le cadre de son activité, tant pour ses collaborateurs que pour les parties prenantes externes. Un Comité de pilotage composé de représentants des départements Audit et Conformité, Juridique et Sécurité de l'information suit l'évolution du plan de mise en conformité.

Le Groupe Linedata a d'ores-et-déjà engagé un processus d'analyse et d'évaluation des réglementations et pratiques en matière de protection des données personnelles dans les pays tiers à l'EEE, où il possède des entités. Lorsque cela s'avère nécessaire, le Groupe Linedata met en place les mesures supplémentaires conformément aux Clauses Contractuelles Types de la Commission Européenne et aux Recommandations du Comité Européen de la Protection des Données (en particulier celles adoptées le 18 juin 2021).

1.3.5 Risques Financiers

1. Risque de marché

Description du Risque

Les risques de marché incluent les risques liés aux liquidités, crédit, taux d'intérêt et taux de change. Les mesures d'exposition et d'atténuation sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, notes 9.3.

Gestion du Risque

Les divers risques de marché évoqués sont suivis et gérés au niveau de la Direction Financière du Groupe, sous la supervision du Conseil d'Administration, qui valide toutes les décisions prises en la matière. La fonction de veille et d'alerte sur les évolutions des taux, qui constituent les principales sources d'implications significatives vis-à-vis des comptes du Groupe, est assurée par la Direction Financière.

1.A. Risque de taux

Description du Risque

Le Groupe pourrait être impacté en cas de variations défavorables des taux d'intérêt. L'impact concernerait les coûts de financement, la rémunération des placements et les flux financiers futurs du Groupe. Voir annexe aux comptes consolidés, note 9.3.1.

Gestion du Risque

Des contrats de couverture ont été mis en place afin de répondre aux obligations des crédits syndiqués contractés en juin 2021 et décembre 2022 ainsi qu'au contrat BNP contracté en juillet 2022.

Le taux d'intérêt applicable à ces emprunts est l'Euribor ; l'objectif est donc de se prémunir contre les risques de hausse de ce taux. Le montant cumulé couvert est de 50,8 M€ au 31 décembre 2024 sur un nominal de 82 M€ soit une couverture de 68% des emprunts à taux variable.

1.B. Risque de liquidité : situation de l'endettement consolidé

Description du Risque

Le risque pour Linedata serait de ne pas respecter les covenants bancaires. Pour la situation au 31 décembre 2024, voir annexe aux comptes consolidés, notes 9.4.1 avec le ratio à seuil maximal prévu par les covenants bancaires et la valeur de ces covenants bancaires.

Gestion du Risque

Le Groupe dispose au 31 décembre 2024 d'une trésorerie brute de 38,5 M€ qui lui permet de faire face à ses engagements.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2. Fraude

Description du Risque

Etant donné la taille, l'organisation et la géographie de ses filiales, le Groupe est confronté aux risques de fraude par usurpation d'identité dites "au Président" et de leurs variantes (fausses factures et faux changements de coordonnées bancaires pour règlement). Un cas de fraude non détecté peut impacter de façon significative les états financiers.

Gestion du Risque

Le Groupe mène régulièrement des actions de sensibilisation et de prévention auprès de l'ensemble des services concernés (responsables de filiales et équipe finance et comptabilité). Des procédures spécifiques ont également été mises en place afin de limiter le risque de fraude. Ces procédures sont testées lors de revues par l'audit interne.

3. Réglementations fiscales

Description du Risque

Du fait de son implantation mondiale, le Groupe est soumis à des réglementations fiscales variées. La multiplication, la complexité des normes fiscales, l'évolution de la réglementation fiscale ou de son interprétation sont autant de risques pour le Groupe.

Les autorités fiscales des pays dans lesquels le Groupe est présent réalisent des contrôles fiscaux qui peuvent aboutir à un redressement fiscal ou à un contentieux en cas de désaccord sur l'interprétation de la réglementation ou sur la politique de prix de transfert du Groupe.

Gestion du Risque

Le Groupe est implanté dans les pays où il exerce une réelle activité commerciale et/ou opérationnelle (développement), il n'est pas implanté dans des "paradis fiscaux".

La Direction Financière, assistée le cas échéant de conseils externes, suit l'évolution des réglementations fiscales pour assurer la conformité du Groupe à ces réglementations.

4. Dépréciations des actifs incorporels

Description du Risque

La présentation du risque relatif à la dépréciation des actifs incorporels est effectuée dans les comptes consolidés de Linedata Services en note 7.5. Au 31/12/2024, la valeur nette des actifs incorporels liés à la R&D reste significative (28M€) avec un amortissement qui s'effectue sur une durée de 3 à 5 ans.

Gestion du Risque

Le Groupe réalise annuellement des tests de dépréciation afin de s'assurer qu'ils restent conformes aux attentes de Linedata y compris après application de dégradation des hypothèses opérationnelles (CA et Ebitda). Aucun indice de perte de valeur n'est relevé, le risque est limité au 31 décembre 2024.

5. Risque de crédit

Description du Risque

Le Groupe est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients dans les pays émergents. Le montant des créances clients et de leur antériorité est détaillé en note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Gestion du Risque

Le Groupe suit mensuellement sur l'ensemble de son périmètre les évolutions des créances clients et l'évolution du délai de règlement client.

2.CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

2.1 Contrôle interne

Ce rapport présente les dispositifs de contrôle interne du Groupe Linedata s'appuyant sur le cadre de référence de l'AMF.

a. Définition et objectif du contrôle interne

Le contrôle interne correspond aux moyens, comportements et procédures mis en œuvre afin de :

- contribuer à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources,
- permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient stratégiques, opérationnels, financiers ou de conformité.

Le contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par les instances de direction,
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté du Groupe. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment les incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs. Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

b. Organisation du Groupe

Le Groupe se structure autour de fonctions transversales (Finance, IT, RH, ...) et de segments d'activités (appelés « Business Lines») correspondants aux différents métiers de Linedata.

Les Business Lines regroupent les équipes et moyens concourant à servir les grands marchés de Linedata que sont l'Asset Management et les Crédits & Financements. Une Business Line peut inclure une ou plusieurs entités juridiques dans un ou plusieurs pays.

Le siège du Groupe (le "Corporate") a quatre rôles principaux :

- définir et diriger les orientations stratégiques du Groupe,
- vérifier les progrès et les résultats,
- définir et contrôler l'application de règles pour garantir l'intégrité du Groupe ; ces règles s'imposant à tous les segments d'activité,
- diffuser le savoir-faire et les innovations pour développer les avantages compétitifs du Groupe

c. Présentation du dispositif du contrôle interne

Linedata Services a organisé ses systèmes de contrôle autour des principes suivants :

- Une Direction Financière Groupe composée en central notamment des pôles suivants :
 - Comptabilité Groupe, Trésorerie, Contrôle Interne & M&A
 - Planification, Analyse Financière et Transformation Digitale de la Finance
 - R&D et Controlling Groupe
 - Direction Juridique
- Un "reporting" financier par Business Line et consolidé au niveau du Groupe ;
- Un suivi opérationnel, permettant une vision détaillée par la Direction de chacun des métiers et de chacune des régions du Groupe, de leurs performances et de leurs perspectives, ainsi qu'un contrôle de la fiabilité des informations comptables ;
- L'amélioration permanente de la formalisation de procédures au niveau du Groupe, tant sur les aspects de contrôle opérationnel que dans les domaines comptables, financiers, et administratifs ;
- Un processus de gestion de la croissance externe portant tant sur les études préalables aux acquisitions que sur l'intégration des entités après l'acquisition.

Le Groupe a poursuivi au cours de l'exercice l'amélioration de la formalisation des procédures existantes et du contrôle de leur respect.

d. Le périmètre d'intervention

Le présent rapport couvre l'intégralité du périmètre consolidé du Groupe, à savoir la société mère, Linedata Services SA, et l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale, c'est-à-dire les sociétés que le Groupe contrôle de manière exclusive, directement ou indirectement. Il est précisé que l'ensemble des filiales rentre dans ce périmètre à l'exception de Linedata Services Canada Inc et Derivation Software Corp (USA).

Rédigé avec l'appui des équipes opérationnelles, le présent chapitre tient compte des travaux et revues diligentés par la Direction Financière Groupe, le Département Audit & Conformité, le Comité d'Audit et les Commissaires aux comptes.

2.2 Activités de contrôle

Les activités de contrôle visant à s'assurer de la mise en œuvre et du respect des procédures de contrôle interne sont exercées en premier lieu par chaque Direction Opérationnelle et Fonctionnelle.

Le pilotage du contrôle interne par le management s'effectue en permanence et au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance de tous les instants. Dans le cadre de l'organisation décentralisée du Groupe, il appartient à chaque segment de définir et mettre en place l'organisation adaptée à la gestion du dispositif de contrôle interne dans son contexte.

a. Revue de performance et reporting

Chaque Business Line élabore un budget annuel, des révisions budgétaires mensuelles et un reporting opérationnel mensuel. Ces éléments sont ensuite consolidés au niveau du Groupe. Chaque mois, le reporting est préparé par le responsable financier de la Business Line, puis présenté à la Direction Financière du Groupe. Les réunions budgétaires sont organisées selon la même méthodologie.

Le planning des réunions est compatible avec le calendrier des communications financières. Il alterne des revues limitées de l'activité du mois et des revues trimestrielles plus approfondies. Par ailleurs, les membres de la Direction consacrent régulièrement une partie de leurs réunions à la revue financière des activités.

Le format du reporting opérationnel est défini globalement pour toutes les entités du Groupe. Le contenu du reporting s'est largement enrichi au fil des années et est désormais étendu à des éléments non strictement financiers, notamment le suivi des effectifs, de la R&D, de l'activité commerciale et le suivi du portefeuille de prospects.

Une synthèse de ces informations est transmise au Comité d'Audit qui en fait un compte-rendu au Conseil d'Administration.

Un rapprochement est effectué entre le reporting opérationnel et les comptabilités statutaires des entités juridiques. Ces analyses permettent de fiabiliser tant les informations financières que les informations de gestion.

Les revues de performance contribuent à la surveillance régulière du dispositif à chaque niveau de management.

b. Les procédures comptables, financières et administratives

Un certain nombre de règles a été formalisé en tant que processus et procédures concernant les activités au sein de chaque entité et notamment :

- contrats avec les clients : en sus des validations juridiques, les contrats importants en négociation font l'objet d'une revue par le Département Finance en vue de vérifier la rentabilité du contrat et d'anticiper le mode de reconnaissance des revenus et les options financières corrélatives ;
- contrôle des engagements de dépenses, d'investissements ;

- contrôle des charges salariales : la gestion du personnel relève du responsable opérationnel. Le Président Directeur Général valide l'ensemble des augmentations de salaires, le versement des bonus et les primes exceptionnelles avec la Direction des Ressources Humaines. Les recrutements réalisés par la Direction des Ressources Humaines s'inscrivent dans un processus : ils s'effectuent sous la responsabilité du responsable opérationnel et font l'objet d'une validation systématique par la Direction Financière au regard du besoin, du profil du candidat retenu et des éléments de rémunération ;
- les règles de reconnaissance du revenu en IFRS ont été diffusées et actualisées le cas échéant ;
- un processus de recouvrement des créances clients et de Credit Management a été mis en place ;
- une procédure de notes de frais, avec la mise en place pour l'ensemble du Groupe d'un outil de traitement et contrôle des déplacements et des notes de frais dans le cadre de la politique de voyages professionnels et de remboursement de frais.

Les instructions de consolidation sont diffusées à toutes les filiales préalablement aux périodes d'arrêté des comptes et reprennent les éléments que les filiales doivent élaborer et communiquer au siège pour la consolidation. La remontée des informations est formalisée par l'utilisation du système de consolidation SAP BFC.

c. Le processus d'acquisitions externes

Le Groupe a généralisé une démarche lui permettant de fiabiliser tant la validation de l'intérêt de l'acquisition que l'intégration dans le Groupe après réalisation de l'acquisition :

- les cibles envisagées sont analysées puis sélectionnées au regard de certains critères ;
- préalablement à l'opération, une phase de "due diligence" menée conjointement par le Groupe Linedata Services et ses conseils extérieurs permet de valider les éléments présentés concernant la cible : comptes, clients et fournisseurs, personnel, analyse des risques et des engagements ;
- dans les mois qui suivent l'opération, il est procédé à la diffusion des procédures et en particulier des règles de suivi opérationnel et de reporting, tant par les circuits de responsabilité opérationnelle que par l'intermédiaire de la ligne financière. Une politique d'intégration des filiales a été rédigée détaillant les actions opérationnelles à suivre : RH, IT, Finance, Juridique, Ventas.

2.3 Gestion des risques

Dans un environnement incertain et en évolution permanente, une gestion proactive des risques est un élément essentiel de développement durable de l'activité.

La gestion des risques est un chantier commun à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Elle vise à être globale et doit couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la Société. La gestion des risques est un dispositif dynamique de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Le risque représente la possibilité que survienne un événement dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société et sa réputation. La gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

a. Cadre organisationnel

La maîtrise de l'exposition aux risques décentralisés repose sur les responsables locaux, au plus près des risques liés aux activités qu'ils exercent ou supervisent.

La gestion des risques au niveau du Groupe est coordonnée par le Département Audit & Conformité notamment dans le cadre de l'identification, de l'analyse et du traitement des risques.

Le Département Audit & Conformité anime et coordonne, pour le compte du management, le processus de cartographie des risques majeurs du Groupe à partir d'une démarche d'identification et d'évaluation des risques.

b. Cartographie des risques majeurs

L'évaluation des risques est un élément clé car il est destiné à fournir à la Direction une vue des événements qui pourraient influencer sur la réalisation des objectifs. La capacité à identifier, évaluer et gérer les risques est souvent révélatrice de la capacité d'une organisation à réagir et à s'adapter au changement. La cartographie des risques prend en compte le modèle économique de la Société et permet de hiérarchiser les risques et déterminer les actions prioritaires.

Dans l'exercice de cartographie des risques, le Département Audit & Conformité a constitué un recueil des risques identifiés, a défini les grands processus de l'entreprise répondant aux risques et déterminé les plans d'actions à mettre en place pour maîtriser ces risques.

Le processus de cartographie des risques est coordonné et mis à jour annuellement par le Département Audit & Conformité. L'analyse des risques repose sur 3 critères de cotation :

- l'impact du risque;
- la probabilité de survenance du risque;

- le dispositif de contrôle mis en place pour réduire l'impact ou la probabilité de survenance du risque.

Les entretiens réalisés avec les responsables de fonction permettent d'évaluer le niveau de risque et de définir les plans d'actions.

La matrice et la cartographie des risques majeurs du Groupe ont contribué à faire le lien avec les facteurs de risques et à élaborer le Plan d'Audit Interne Groupe.

2.4 Activité de conformité

Le Département Audit & Conformité a la charge de la mise en conformité du Groupe Linedata relative aux évolutions de lois et/ou règlements nationaux et/ou internationaux, et notamment des sujets suivants :

- **Ethique des affaires** : Un Code d'éthique et de conduite professionnelle Linedata est en place au niveau Groupe et fait l'objet d'une campagne annuelle de validation (par signature électronique) par tous les collaborateurs et nouveaux entrants. De plus, un dispositif d'alerte éthique est accessible à l'ensemble des collaborateurs en interne et aux anciens collaborateurs ou tout tiers en externe permettant de signaler tout fait ou agissement contraire à la loi ou à l'éthique du Groupe Linedata, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicable dans chaque pays.
- **Lutte contre la corruption** : Conformément à la loi Sapin II et autres réglementations Anti-Corruption, Linedata a mis en place un dispositif anti-corruption comprenant : un programme de sensibilisation qui contribue à développer les bonnes pratiques et à renforcer une culture de prévention et de détection des risques de corruption, des contrôles anti-corruptions, une politique des cadeaux et invitations, une évaluation des tiers ainsi que des dispositifs de sanctions.
- **Lutte contre la fraude** : Le Groupe Linedata a mis en place un kit d'information et de protection contre la fraude afin de sensibiliser et former tout collaborateur aux types de fraude les plus courantes (fraude au Président, fraude aux fausses factures ou au changement de RIB). Des sensibilisations supplémentaires sont effectuées auprès des équipes pouvant être plus exposées aux risques de fraude.
- **Le Respect des réglementations en matière de Sanctions Internationales.**

Le comité de pilotage sur la protection des données a la charge du respect des réglementations encadrant les données personnelles.

En 2024, Linedata Services a poursuivi la démarche de renforcement de son dispositif de conformité initié les années précédentes.

2.5 Activité d'audit interne

Le Département Audit & Conformité participe à l'évaluation de la maîtrise des opérations et des risques de l'ensemble des activités et à la mise en conformité du Groupe Linedata relative aux évolutions de lois et/ou règlements nationaux et/ou internationaux. La Direction de l'Audit intervient à tous les niveaux et dans toutes les entités du Groupe. Cette évaluation porte en particulier sur les aspects suivants:

- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la protection du patrimoine;
- le respect des lois, règlements et contrats.

La fonction d'Audit & Conformité, exercée par une équipe bénéficiant de la formation et de l'expérience adaptée, est rattachée au Directeur Administratif et Financier avec un accès direct au Président Directeur Général. Les missions et responsabilités du Département Audit & Conformité sont régies par une charte validée par le Comité d'Audit en 2012.

Le Département Audit & Conformité s'appuie sur les normes et pratiques professionnelles pour mener ses missions. Une grande attention est portée aux spécificités et enjeux de chaque activité du Groupe, de telle sorte que les audits constituent une source de valeur ajoutée pour les entités concernées.

Un Plan d'Audit annuel est établi par le Département en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques du Groupe et est présenté au Comité d'Audit. Il peut faire l'objet en cours d'année, en fonction de l'actualité des opérations, d'amendements qui sont également présentés au Comité d'Audit.

Pour chaque mission d'audit, un rapport détaillé et une synthèse sont établis, comprenant les principaux constats, analyses et recommandations. Une synthèse de ce rapport est communiquée au Directeur Administratif et Financier et au Comité d'Audit.

2.6 Assurances

La politique d'assurance du Groupe Linedata s'inscrit dans une démarche de prévention et de maîtrise des risques afin de pouvoir faire face à tout risques majeurs. La gestion des assurances du Groupe est confiée à la Direction Juridique. Les programmes d'assurance sont revus annuellement au regard de l'évolution de la taille du Groupe, de ses activités mais également au regard du marché des assurances et de la cartographie des risques.

Les programmes d'assurance du Groupe Linedata vise à garantir une couverture optimale et adaptée des risques de l'entreprise et de ses collaborateurs pour toutes les entités du Groupe. Dans la mesure du possible, les risques couverts font l'objet de polices souscrites de manière centralisée par la société mère Linedata Services S.A. et déployées dans les filiales du Groupe, soit directement, soit en « différence de condition/différence de limite » ; ceci permet d'accroître le montant de la couverture tout en réduisant globalement le coût des primes.

L'ensemble des sociétés du Groupe est assuré auprès de compagnies d'assurance de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Les programmes d'assurance en place au sein du Groupe Linedata sont principalement les suivants :

- L'assurance Cybersécurité

Ce programme couvre l'ensemble des sociétés du Groupe pour les conséquences pécuniaires résultant de la mise en œuvre de leur responsabilité civile et professionnelle dans le cadre de leurs activités, du fait de dommage corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers.

- L'assurance Cybersécurité

Ce programme couvre l'ensemble des sociétés du Groupe pour les dommages pour l'ensemble des conséquences pécuniaires directes ou indirectes, dommages matériels ou immatériels et pertes d'exploitation liés à des risques de cybersécurité.

- L'assurance Dommages et Pertes d'Exploitation

Ce programme couvre l'ensemble des sociétés du Groupe pour les dommages matériels directs aux biens qu'il pourrait subir ainsi que les pertes d'exploitation qui pourraient en résulter en cas de réduction de l'activité ou en cas d'interruption à la suite de la survenance d'un sinistre assuré.

Par ailleurs, des programmes Groupe ont été mis en place couvrant notamment :

- L'assurance responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux
- L'assurance des collaborateurs en mission

A titre informatif, il est précisé que le montant total des primes d'assurance pris en charge sur l'exercice 2024 s'est élevé à 630 milliers d'euros.

05

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

- 1. CAPITAL SOCIAL**
- 2. ACTIONNARIAT**
- 3. AFFECTATION DU RESULTAT ET
DIVIDENDES**

V. Informations concernant le capital et l'actionnariat

1. CAPITAL SOCIAL

Evolution du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social est de 4.960.807 € divisé en 4.960.807 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement souscrites et libérée.

Actions non représentatives du capital

Néant.

Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

Au 31 décembre 2024, Linedata Services détient 15 831 actions propres contre 2 455 actions propres détenues au 31 décembre 2023. La répartition par objectif des actions auto-détenues est présentée dans ce chapitre dans le paragraphe relatif à l'actionnariat.

Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou dispositif visant à augmenter le capital

Il n'y a pas au 31 mars 2025 de capital souscrit mais non libéré.

Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

Historique du capital social depuis le 1^{er} janvier 2019

Date	Opération	Montant successif du capital	Nombre cumulé des titres existants	Nominal des titres	Nombre total de droits de vote
Au 31/12/2019	Réduction de capital par l'annulation de 554 996 actions auto-détenues	6 625 726 euros	6 625 726 actions	1 euro	10 670 556
Au 14/01/2021	Réduction du capital par l'annulation de 107 576 actions auto-détenues	6 518 150 euros	6 518 150 actions	1 euro	10 585 545
Au 10/01/2022	Réduction du capital par l'annulation de 138 823 actions auto-détenues	6 379 327 euros	6 379 327 actions	1 euros	10 270 150
Au 9/12/2022	Réduction du capital par annulation de 318 520 actions auto-détenues	6 060 807 euros	6 060 807 actions	1 euro	10 116 582
Au 29/12/2022	Réduction du capital par l'annulation de 1 100 000 actions acquises dans le cadre de l'Offre Publique de Rachat d'actions ("OPRA")	4 960 807 euros	4 960 807 actions	1 euro	8 955 746

2. ACTIONNARIAT

Contrôle de la société

Depuis le 22 mai 2015, la Société est contrôlée par la société Amanaat, contrôlée par M. Anvaraly Jiva, agissant de concert avec M. Jiva, sa famille et certains dirigeants et cadres de Linedata Services. Ces dirigeants et cadres ont mis fin à leur participation au concert par des cessions d'actions intervenues le 3 août 2017. La Société est ainsi contrôlée aujourd'hui de concert par M. Jiva, sa famille et Amanaat. La détention du concert au 31 mars 2025 est indiquée ci-dessous. Aucun accord n'est susceptible d'entraîner un changement de contrôle.

Structure de l'actionnariat et évolutions

La répartition du capital s'analyse comme suit :

	31/12/2023		31/12/2024	
	% du capital	% des droits de vote théoriques	% du capital	% des droits de vote théoriques
M. Anvaraly Jiva	10,27%	11,40%	10,27%	11,41%
Amanaat	64,68%	71,84%	64,68%	71,98%
Sous-total Anvaraly Jiva / Concert	74,95%	83,24%	74,95%	83,39%
Managers, salariés	2,48%	2,57%	2,31%	2,48%
Anciens salariés et divers assimilés	3,05%	3,38%	2,96%	3,29%
Public	19,47%	10,81%	19,46%	10,84%
Auto-détention	0,05%	0,00%	0,32%	0,00%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, les actionnaires suivants détiennent au 31 décembre 2024 plus :

Seuils	Actionnaire
Des deux tiers du capital et des droits de vote	Concert d'actionnaires (Anvaraly Jiva et Amanaat)
Du tiers du capital et de la moitié des droits de vote	Amanaat SAS
Du dixième du capital et des droits de vote	Monsieur Anvaraly Jiva individuellement

Modifications dans la répartition du capital et franchissements de seuil :

Aucun autre actionnaire n'a informé la Société qu'il détenait une fraction du capital supérieure à l'un des autres seuils fixés par l'article L. 233-7 du Code de Commerce. Depuis le début de l'exercice 2025, la société n'a pas eu connaissance de franchissement de seuil.

Il est rappelé que la Société a été informée de la signature par certains de ses actionnaires d'engagements collectifs de conservation de titres souscrits pour l'application de l'article 787 B du Code général des impôts ; les dits engagements se présentent comme suit :

Pacte 2018	
Date de signature	4 mai 2018
Durée de l'engagement collectif	2 ans
Durée contractuelle du pacte	2 ans
Modalités de reconduction	Prorogation tacite de la durée d'engagement par périodes de 6 mois
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	50,98%
Pourcentage des droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	65,30%
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant	M. Anvaraly Jiva
Noms des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Amanaat SAS, société contrôlée par M. Anvaraly Jiva
Noms des signataires détenant au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société	Amanaat SAS et M. Anvaraly Jiva

Liste des principaux actionnaires

Principaux actionnaires pour lesquels la Société dispose d'une information précise sur leur détention (situation de l'actionnariat au 31 mars 2025) :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote théoriques
M. Anvaraly Jiva	509 312	10,27%	1 018 624	11,41%
Amanaat	3 208 863	64,68%	6 417 726	71,85%
Sous-total Anvaraly Jiva / Concert	3 718 175	74,95%	7 436 350	83,25%
Managers, salariés	114 239	2,30%	220 255	2,47%
Anciens salariés et divers assimilés	146 961	2,96%	292 605	3,28%
Public	931 426	18,78%	931 426	10,43%
Auto-détention	50 006	1,01%	0	0,56%
TOTAL	4 960 807	100,00%	8 930 642	100,00%

Droit de vote des actionnaires

Pour rappel, l'écart entre le nombre total d'actions et le nombre total de droits de vote provient de l'existence de droits de vote double. L'écart entre le nombre de droits de vote théoriques et le nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale est lié aux actions auto-détenues privées de plein droit de droits de vote.

Un droit de vote double (institué par décision de l'Assemblée Générale du 25 avril 2000) de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Les principaux actionnaires mentionnés au paragraphe ci-dessus bénéficient donc de droits de vote double au même titre et dans les mêmes conditions que les autres actionnaires.

A l'exception de ces droits de vote double, les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents de ceux des autres actionnaires.

Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'article 21 des statuts de la Société décrit les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

La participation des actionnaires aux Assemblées Générales est également régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

A l'issue de chaque Assemblée Générale, la Société publie sur son site internet les résultats du vote pour chacune des résolutions présentées aux actionnaires.

Déclaration d'opération sur titres

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, il n'y a pas eu de déclaration d'opérations sur titres intervenues en 2024 ni depuis le début de l'exercice 2025 de la part des mandataires sociaux.

Accords de participation des salariés au capital

Un Plan d'Epargne Groupe a été créé par Linedata Services au cours de l'exercice 2000, Plan auquel peuvent participer les salariés de toutes les filiales.

Dans le cadre du Plan, les salariés des sociétés françaises du Groupe peuvent soit affecter la participation qui leur revient, soit effectuer des versements volontaires dans un FCPE "LDS ACTIONNARIAT" investi en titres de l'entreprise.

Au 31 décembre 2024, le FCPE détenait 73 749 actions de la Société, soit une détention totale de 1,49 % du capital et 1,56 % des droits de vote.

Options de souscription ou d'achat d'actions et Attributions gratuites d'actions

Ni l'émetteur ni une autre société du Groupe n'a attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice.

Opérations sur actions propres

Les opérations sur actions propres effectuées au cours de l'exercice 2024 l'ont été au titre des programmes suivants :

Programme autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2024. Part maximale du capital autorisé : 10%, montant maximal des fonds pouvant être engagés : 45 M€.

Les opérations réalisées pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 l'ont été :

- d'une part, au titre de l'objectif n°1 du programme de rachat d'actions en vigueur, à savoir assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers; ces opérations ont été effectuées dans le cadre du contrat de liquidité de la Société signé avec la Société de Bourse Gilbert Dupont. Au titre de cet objectif, il a été acquis 4 228 actions à un prix moyen de 71,35 € et vendu 5 575 actions à un prix moyen de 71,16 €.
- d'autre part, au titre de l'objectif n°2 du programme de rachat d'actions en vigueur, à savoir permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions à des salariés, anciens salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ; au titre de cet objectif, il a été acquis 14 723 actions.

La Société détenait en début d'exercice :

- 2 455 actions affectées à l'objectif n° 1 (assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers).

La Société détenait à la fin de l'exercice :

- 1 108 actions affectées à l'objectif n° 1 (assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers).
- 14 723 actions affectées à l'objectif n°2 (honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions à des salariés, anciens salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée).

En application de l'article L. 225-211 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux opérations ainsi réalisées pendant l'exercice 2024.

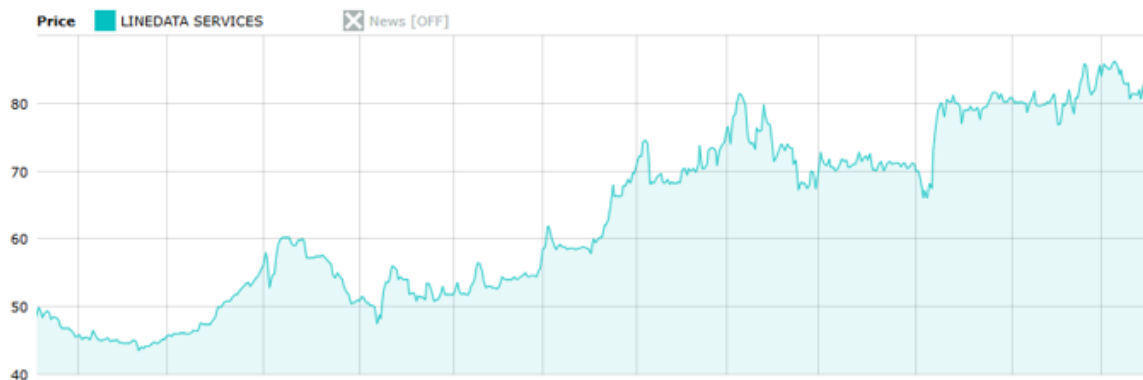
	31/12/2024
Nombre d'actions achetées	18 951
Cours moyen des achats	76,85
Nombre d'actions vendues	5 575
Cours moyen des ventes	71,16
Nombre d'actions annulées ou transférées	-
Nombre d'actions à la clôture	15 831
Pourcentage du capital représenté	0,32%
Valeur nominale de ces actions	1
Valeur des actions au coût d'achat	1 209 502
Valeur des actions au prix de marché	1 355 134

Evolution des cours et du marché de l'action

Linedata Services a été introduite sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 17 mai 2000. Le 21 février 2005, elle a rejoint le compartiment B du marché Euronext Paris. Elle a fait son entrée dans l'indice SBF 250 le 22 août 2001, ainsi que dans les indices CAC Small 90 et CAC Mid&Small 190 le 21 février 2005. Depuis le 17 novembre 2014, elle figure dans l'indice EnterNext PEA-PME 150 et appartient aux indices CAC All Shares et PEA-PME. L'action reste éligible au PEA.

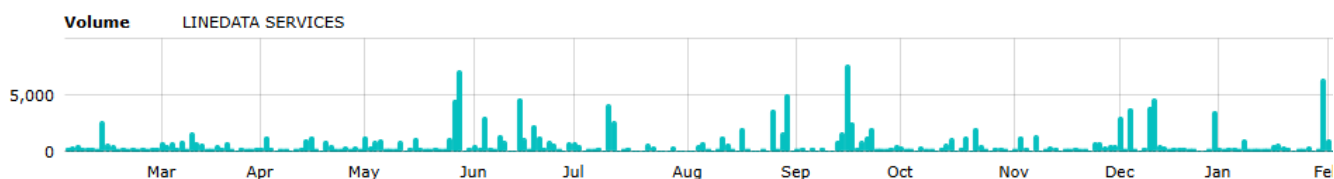
Cours de l'action Linedata Services sur deux ans

(cours en euros – Période 5 février 2023 au 5 février 2025 – source Euronext)



Volumes mensuels de l'action Linedata Services sur deux ans

(en milliers de titres – source Euronext– arrêté au 5 février 2025)



3. AFFECTATION DU RESULTAT ET DIVIDENDES

Résultat de Linedata Services S.A. et résultat de l'affectation

L'exercice écoulé se traduit par un résultat bénéficiaire 13.638.189 euros. Le bénéfice distribuable s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice	13.638.189 €
Report à nouveau antérieur créiteur	0 €
	=====
Bénéfice distribuable	13.638.189 €

En vous rappelant que la réserve légale est intégralement dotée, nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de la manière suivante :

Somme distribuée à titre de dividende aux actionnaires,

1,75 € ⁽¹⁾ pour chacune des 4 960 807 actions : 8.681.412 €

Le solde au poste Autres Réserves, soit 4.956.777 €

L'affectation de ce solde en Autres Réserves porte le montant d'Autres Réserves à 94.613.199 €.

(1) Le montant unitaire du dividende s'entend avant prélèvements sociaux si les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est précisé que le montant brut perçu du dividende :

- est éligible, conformément à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, à l'abattement de 40% réservé aux bénéficiaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du Code général des impôts, à raison de tout dividende reçu ou à recevoir au cours de l'année 2024;
- est assujéti, pour les bénéficiaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du Code général des impôts, à un prélèvement prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts au taux de 12,8% lors du versement, le montant ainsi prélevé s'imputant sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, sauf demande de dispense de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater pour les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année ne dépasse pas certaines limites.

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué par action les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31/12/21 : dividende de 1,60 €, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31/12/22 : dividende de 1,75 €, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31/12/23 : dividende de 1,75 €, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.

Politique de distribution des dividendes

Il est d'usage pour la Société lorsque les résultats le permettent de procéder à une distribution de dividendes.

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Nombre d'actions	Dividende ordinaire par action (en €)
2021	6 379 327	1,6
2022	4 960 807	1,75
2023	4 960 807	1,75

Il sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2025 d'approuver la distribution d'un dividende ordinaire par action de 1,75 €.

06

RAPPORT DE DURABILITE



VI. Rapport de durabilité

Sommaire

Mot du Président 153

1/ Informations générales

1.1 Générique

1.1.1 Stratégie155

1.1.2 Activités et segments de marché155

1.1.3 Présence géographique.....157

1.1.4 Chaîne de valeur et dialogue avec les parties prenantes.....158

1.2 La durabilité dans le contexte de Linedata

1.2.1 Présentation des enjeux de durabilité / IRO (impacts risques opportunités)161

1.2.2 La gestion des enjeux de durabilité 163

1.2.3 La gouvernance..... 167

1.2.4 Gestion des risques et contrôle interne.....170

2/ Informations environnementales

2.1 Changement climatique

2.1.1 Atténuation au changement climatique 174

2.1.2 Adaptation au changement climatique.....180

2.1.3 Taxinomie 180

2.2 Utilisation des ressources, Economie circulaire et Achats responsables

2.2.1 Utilisation des ressources 181

2.2.2 Economie circulaire182

2.2.3 Achats responsables182

3/ Informations sociales

3.1 Main d'œuvre de l'entreprise

3.1.1 Effectifs 188

3.1.2 Revue de la performance, des compétences et plan de développement192

3.1.3 Santé et Bien être au travail194

3.1.4 Approche en matière de rémunération 197

3.1.5 Diversité et inclusion199

3.1.6 Droits de l'homme et protection vie privée203

3.2 Clients et utilisateurs finaux

3.2.1 Relation de confiance avec les Clients...204

3.2.2 Sécurité de l'information et protection des données personnel 205

3.2.3 Numérique responsable et écosystème innovant 205

4/ Informations en matière de gouvernance éthique des affaires

4.1 Ethique des affaires

4.1.1 Culture d'entreprise autour de l'éthique 207

4.1.2 Lutte contre la corruption 209

4.1.3 Dispositif de lancement d'alerte210

4.1.4 Intelligence artificielle de confiance / éthique 210

4.2 Relation fournisseurs et pratique de paiements

4.2.1 Gestion de la relation fournisseurs211

4.2.2 Pratique de paiements 211

Mot du président



MESSAGE D'ANVARALY JIVA, FONDATEUR ET PDG

En 2024, notre ambition de faire de Linedata un acteur engagé au service des acteurs de la finance s'est traduite par des avancées tangibles dans l'ensemble de nos engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Sur le plan environnemental, nous avons poursuivi la mesure et la réduction de notre empreinte carbone, avec une baisse de 7 % de l'intensité de nos émissions par collaborateur entre 2023 et 2024. Cette diminution s'appuie sur plusieurs leviers complémentaires : l'optimisation de l'usage des espaces de travail, le passage à une électricité 100 % renouvelable sur plusieurs sites, la rationalisation de notre infrastructure informatique, ainsi qu'un meilleur pilotage de nos déplacements professionnels.

Du côté social, 2024 a été marquée par un renforcement de nos engagements en matière de développement des talents, d'inclusion et de qualité de vie au travail. Près de 75 % des collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation, illustrant notre volonté d'investir dans l'évolution continue des compétences. La diversité au sein de nos équipes, notamment dans les fonctions managériales, reste une priorité : les femmes représentent aujourd'hui 35 % de nos effectifs, un chiffre supérieur à la moyenne du secteur du numérique, que nous nous engageons à faire progresser. Cette ambition s'appuie sur des plans d'action locaux, adaptés aux réalités de chaque région. Parallèlement, notre politique de bien-être au travail s'est enrichie de nouveaux dispositifs de soutien au bien-être mental et physique.

En matière de gouvernance, notre stratégie de durabilité s'est structurée autour du comité Impact, désormais pleinement intégré à la gouvernance du Groupe. Ce comité a assuré le pilotage et la validation des différentes étapes de ce rapport, garantissant la qualité et la transparence de notre démarche. Il accompagne également l'intégration progressive des critères ESG dans nos processus de décision et de pilotage. L'exercice de double matérialité mené en 2024 a renforcé cet alignement entre nos priorités stratégiques, les attentes de nos parties prenantes et les exigences réglementaires, notamment dans le cadre de la directive CSRD.

Ce rapport témoigne de notre engagement à construire un modèle de croissance durable, aligné avec nos valeurs, nos responsabilités et les attentes de notre écosystème. Nous savons que la transformation durable est un chemin exigeant, mais nous avons la conviction qu'il est aussi une source d'innovation, de résilience et de performance collective.

Je remercie toutes les équipes de Linedata, ainsi que nos partenaires et clients, pour leur mobilisation constante dans cette trajectoire porteuse de sens.

01

INFORMATIONS GÉNÉRALES



1.1 Générique

1.1.1 STRATEGIE

La durabilité, un pilier stratégique et culturel de Linedata

La durabilité constitue une composante essentielle de l'ADN de Linedata, portée par l'une de ses quatre valeurs fondamentales et incarnée dans sa mission « We humanize technology ». Elle s'inscrit comme un levier majeur de sa stratégie, permettant à l'entreprise d'adopter une vision à long terme et de structurer sa feuille de route en intégrant la durabilité comme condition clé de sa réussite.

Cet engagement se manifeste également dans les relations que Linedata entretient avec son écosystème, en particulier ses clients et partenaires, en favorisant des collaborations solides, responsables et pérennes. L'indépendance du Groupe, garantie par un actionnariat stable, détenu à 75 % par le management et la famille fondatrice, constitue un atout majeur pour mener une stratégie durable et agir dans la continuité. Elle lui permet notamment de soutenir des initiatives à fort impact social, telles que le programme Linedata Philanthropy lancé en 2018, qui accompagne une vingtaine de projets caritatifs locaux chaque année et a co-financé la résidence étudiante du nouvel hôpital universitaire de Kampala, en Ouganda.

Consciente de ses responsabilités, Linedata a progressivement structuré sa démarche en élargissant son approche à l'ensemble des dimensions sociales, sociétales et environnementales de la durabilité. Cette dynamique s'est concrétisée par la création d'un Comité Impact au sein du Conseil d'administration, chargé de piloter la stratégie de durabilité et d'assurer l'alignement des actions avec les ambitions de long terme (voir section « 1.2.3 La gouvernance »).

Des actions concrètes et un impact mesurable

Au fil des années, Linedata a renforcé ses engagements en matière de durabilité et intensifié la mise en œuvre d'actions concrètes. En 2022, le Groupe a réalisé son premier bilan carbone et intégré davantage les enjeux de durabilité dans les priorités managériales. Il a également instauré un suivi rigoureux des indicateurs clés, notamment ceux relatifs à la diversité, tout en favorisant un dialogue continu avec ses collaborateurs.

En 2023, Linedata a poursuivi ses efforts de sensibilisation en déployant une communication renforcée auprès de ses équipes et en organisant des conférences dédiées à des thématiques prioritaires telles que le climat et la diversité. Ces initiatives ont été saluées par l'obtention de la médaille de bronze EcoVadis.

Début 2024, cette reconnaissance a été consolidée par l'attribution de la médaille d'argent EcoVadis, marquant une progression significative sur l'ensemble des quatre catégories évaluées. Cette distinction témoigne de l'engagement constant de Linedata à intégrer les principes de durabilité au cœur de sa stratégie et de ses opérations, tout en consolidant son impact positif auprès de ses parties prenantes.

1.1.2 ACTIVITÉS ET SEGMENTS DE MARCHÉ

Fort de plus de 25 ans d'expérience, d'un portefeuille de 700 clients présents dans 50 pays et d'une équipe de 1 300 collaborateurs répartis dans 20 bureaux à travers le monde, Linedata conçoit et déploie des logiciels et services dédiés à la transformation des métiers de la finance, au service des gestionnaires d'actifs, administrateurs de fonds, assureurs, prêteurs et bailleurs.

La mission du Groupe, « We humanize technology », s'inscrit résolument dans une démarche de durabilité. Elle se traduit par une approche intégrée « build & run » : la dimension « build » repose sur le développement de solutions technologiques et de services à forte valeur ajoutée, conçus pour accompagner durablement l'activité de ses clients ; la dimension « run » privilégie un accompagnement sur le long terme, fondé sur l'écoute, la proximité et la co-construction de solutions adaptées aux enjeux de chacun.



Logiciels

Linedata crée des logiciels permettant de simplifier les opérations de ses clients. Développés par les équipes d'ingénieurs formés aux dernières techniques et avancées technologiques, les plateformes logicielles sont modulaires, disponibles via le cloud et hautement évolutives grâce à la livraison en continu de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux modules.



Data

Les services de gestion des données permettent de structurer et d'exploiter les bonnes informations à partir de sources multiples, sans redondance ni surcoût. Les outils d'intelligence artificielle et de machine learning de Linedata fournissent des informations uniques pour gérer les risques opérationnels.



Services

Les services consistent à apporter à nos clients des expertises et une intelligence humaine pour répondre à leurs besoins opérationnels. Les experts hautement qualifiés complètent les équipes des clients offrant résultats, résilience, évolutivité et efficacité.

Segments de marché

Les services financiers sont au cœur des enjeux de durabilité et jouent un rôle essentiel dans la mise en place d’actions et opérations financières qui favorisent la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

Linedata propose des solutions spécialement conçues pour accompagner les institutions financières, qu’il s’agisse de sociétés de gestion d’actifs, d’administration de fonds ou d’institutions spécialisées dans les crédits et financements, et répondre à leurs besoins spécifiques dans un contexte en constante évolution.

LOGICIELS	GESTION DE PORTEFEUILLE ET TRADING	GESTION DES ORDRES	GESTION DES RISQUES	COMPLIANCE	Gestion d'actifs
	CONTRÔLE DES VALEURS LIQUIDATIVES	AGENT DE TRANSFERT	COMPTABILITÉ DE FONDS		Administration de fonds
	FINANCEMENT DE BIENS D'EQUIPEMENT	FINANCEMENT AUTOMOBILE	PRÊT SYNDIQUÉ	CRÉDIT AUX ENTREPRISES CRÉDIT À LA CONSOMMATION	Crédits et financements
DATA	SERVICES DATA	ANALYTICS			
SERVICES	CONSEIL	PILOTAGE DES RISQUES ET DE RECHERCHE	SERVICES TECHNOLOGIQUES	SERVICES DE MIDDLE-OFFICE ET BACK-OFFICE	

Gestion d’actifs et administration de fonds
(121 M€ de chiffre d’affaires en 2024)

Dans un contexte de pression sur les marges et de montée des exigences réglementaires, les gestionnaires d’actifs — clients de Linedata — doivent intégrer les critères ESG, se conformer aux réglementations telles que le SFDR, et optimiser leurs coûts. Cette évolution requiert des investissements dans l’accès aux données, la production de reportings ESG et l’adaptation de leurs outils technologiques.

Linedata accompagne ses clients dans cette transformation à travers sa plateforme cloud évolutive, Linedata AMP (Asset Management Platform). Conçue pour répondre aux nouveaux enjeux du secteur, cette solution permet aux gestionnaires d’actifs d’optimiser leurs opérations, de maîtriser les coûts liés à la conformité et de renforcer leur engagement en matière de durabilité.

Par ailleurs, avec l’entrée en vigueur du règlement européen DORA en janvier 2025, les administrateurs et gestionnaires de fonds devront renforcer leur cybersécurité et leur résilience opérationnelle. Linedata adapte son offre pour les aider à sécuriser leurs opérations et répondre à ces nouvelles obligations.

Crédits & financements
(63 M€ de chiffres d’affaires en 2024)

Dans un contexte de transition énergétique accélérée, les institutions financières servies par Linedata sont au cœur des transformations majeures liées à cette évolution. Les constructeurs automobiles, par exemple, doivent faire face à des défis stratégiques pour accélérer la production de véhicules électriques tout en intégrant les impératifs de durabilité.

Parallèlement, les acteurs du financement et du crédit jouent un rôle clé pour accompagner cette transition, en facilitant l’accès aux financements nécessaires pour les entreprises et les particuliers engagés dans des démarches plus responsables.

Linedata soutient ces acteurs en développant des solutions front-to-back sur mesure pour toutes leurs activités de crédits et financements : automobile, entreprises, consommation, biens d’équipement, immobilier et crédits syndiqués.

En automatisant et optimisant les processus sur l’ensemble de la chaîne de valeur, Linedata leur permet de se concentrer sur leur cœur de métier, tout en offrant à leurs clients des parcours de financement simplifiés et sécurisés.

1.1.3 PRESENCE GÉOGRAPHIQUE



20 bureaux dédiés au développement commercial et support client dont trois centres d'excellence qui se concentrent sur le développement logiciel et services à forte valeur ajoutée :

- **Amériques** : Boston, Charlotte, Mexico, New York, Greenwich, Seattle, Toronto
- **Europe** : Dublin, Edimbourg, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Madrid, Oxford, Paris, Riga
- **Afrique** : Casablanca, Tunis
- **Asie** : Chennai, Hong Kong, Mumbai, Singapour

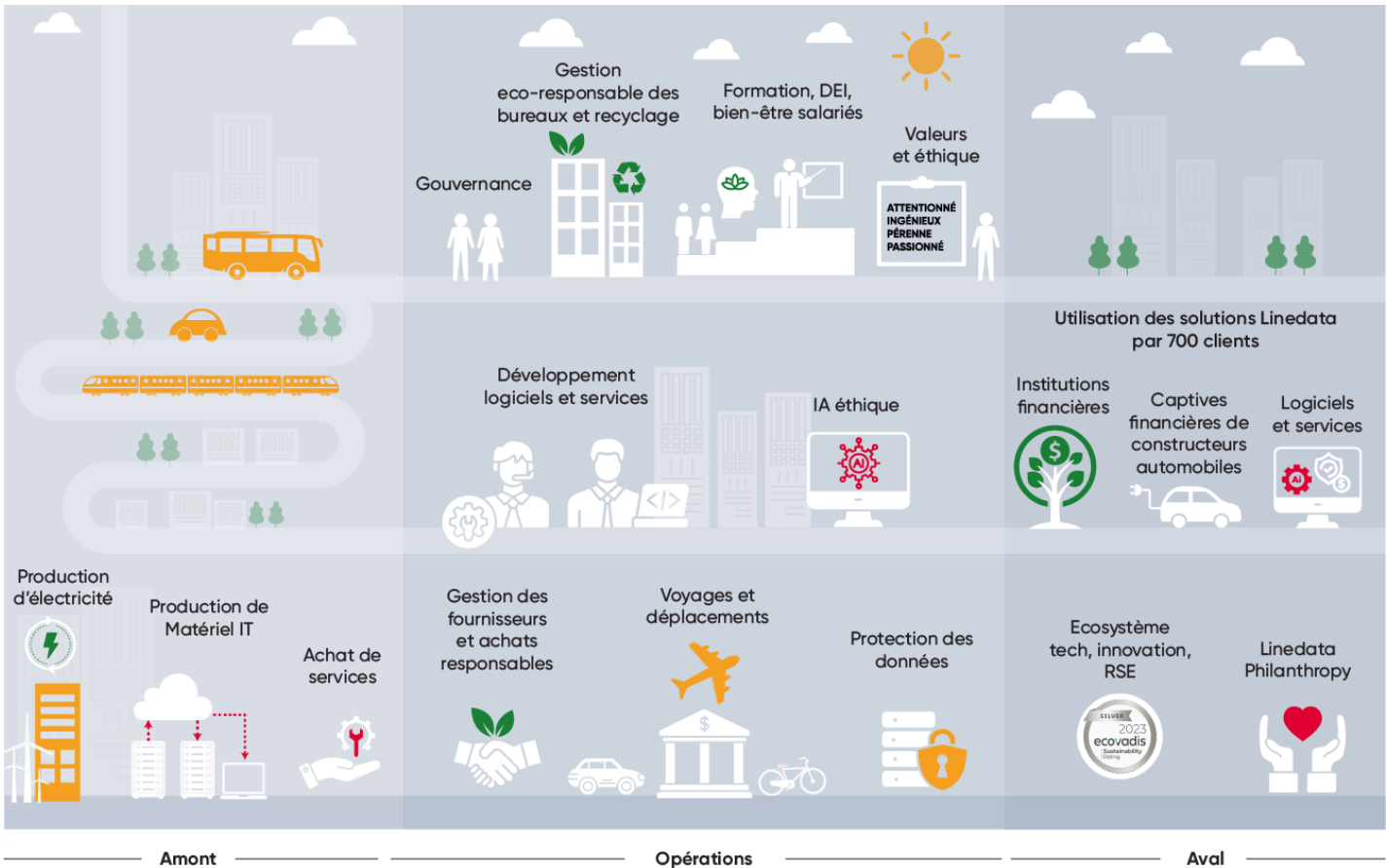
1.1.4 CHÂÎNE DE VALEUR ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Chaîne de valeur

La chaîne de valeur de Linedata traduit concrètement sa stratégie et son modèle d'affaires. Le développement de ses activités, axées sur le développement de technologies et services, reposent sur plusieurs piliers :

- En amont : l'utilisation de matériels informatiques, la consommation d'électricité et le recours à des services.
- Au cœur des opérations : l'accompagnement des collaborateurs dans le développement de leurs compétences, un environnement de travail stimulant et sécurisé, ainsi qu'une gestion éco-responsable des bureaux.
- En aval : le renforcement des relations de confiance avec les clients, l'engagement auprès d'un écosystème de partenaires technologiques, académiques et RSE, et le soutien à des projets philanthropiques.

Composantes de la chaîne de valeur



Dialogue avec les parties prenantes

Linedata place le dialogue et l'écoute au cœur de sa démarche de durabilité, en entretenant des échanges réguliers avec l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs, partenaires et actionnaires.

L'objectif est double : valider l'adéquation de sa stratégie et vérifier la conformité de ses engagements en matière de responsabilité d'entreprise avec les attentes externes. Ces interactions visent à construire une vision partagée, permettant de mieux comprendre les évolutions sociétales et les enjeux émergents.

Pour l'année 2025, Linedata prévoit d'approfondir cette approche par des consultations destinées à compléter l'analyse de double matérialité et une prise en compte plus fine des attentes en matière de durabilité. Ces travaux feront l'objet d'échanges et de partages avec le Comité Impact, garantissant une approche collaborative et transparente.

Principaux groupes de parties prenantes avec lesquels Linedata entretient des relations

Groupe de parties prenantes	Exemples d'échanges	Objectif de l'engagement	Organisation de l'engagement	Exemple de résultats de l'engagement
Salariés	- Newsletter mensuelle et blog PluggedIn - Sessions d'information : CEO Connect, Town halls - Enquête annuelle "Life@Linedata » - Présentation du voyage en Afrique de l'Est et échanges autour du projet philanthropique en Ouganda - Moment d'échange avec les équipes féminines en Inde - Opération de ramassage des déchets avec la Ville de Neuilly (siège social de Linedata) - Dialogue avec les représentants des salariés	Promouvoir le respect et le dialogue avec des échanges réguliers. Veiller à la motivation et au bien être des collaborateurs.	Le département RH accompagné de l'équipe communication est en charge de la relation et de la communication entre les employés et l'entreprise.	- Convention collective - Prise en compte des remontées du personnels
Actionnaires et investisseurs	- Présentation aux analystes financiers et actionnaires (SFAF) - Echanges avec Investisseurs potentiels - Echanges avec les actionnaires	Expliquer la stratégie, la performance et la stratégie des risques ESG. Comprendre et prendre en compte les attentes des investisseurs.	La direction financière et le comité RSE sont en charge de la relation investisseurs sur ces sujets.	- Transparence dans l'information extra financière : réunion des analystes financiers, rapport de durabilité
Clients	- Echanges avec clients et prospects : Questionnaires RSE, Enquête de satisfaction - Communication à travers les réseaux sociaux ou presse spécialisée	Identifier et comprendre les attentes des clients afin de mieux répondre à leurs besoins. Partager de façon transparente l'information afin de mettre en avant l'actualité ESG de l'entreprise.	Les équipes commerciales en lien avec le comité RSE et l'équipe communication sont en charge de la relation et prise en compte des attentes clients.	- Renforcement des certifications pour les clients
Associations sectorielles et Partenaires commerciaux (fournisseurs)	- Participation à des associations sectorielles (Numeum) - Charte des achats responsables - Echanges directs sur les enjeux de durabilité avec les partenaires commerciaux	Echanger et relever des défis avec les associations professionnelles du Numérique. Intégrer les partenaires commerciaux dans les défis de durabilité.	Les équipes opérationnelles centrales ou locales accompagnées du Comité RSE échangent avec les associations et partenaires commerciaux	- Engagement Numeum pour le numérique responsable - Engagement avec les partenaires commerciaux
Agence de notation	Agence de notation financières et ESG	Permettre aux agences de notations d'évaluer la santé financière et extra-financière de Linedata pour partager leur analyse en transparence.	La direction financière et le comité RSE sont en charge de la relation avec les agences de notation.	De nouvelles évaluations : Ecovadis, CDP

Ecosystème RSE

Linedata s'entoure de partenaires spécialisés pour déployer et renforcer sa stratégie de durabilité. Ces partenariats reflètent son engagement à intégrer la durabilité dans tous les aspects de son activité.

Outil de calcul du bilan carbone 	Evaluateur RSE depuis 2022 	Accès aux conférences et groupes de travail 
Coordinateur RSE au sein du Pool Bancaire 	Conférences de sensibilisation pour les collaborateurs du groupe 	Club RSE : échanges mensuels 
Auditeur durabilité 	Eco conception du site linedata.com 	Conférences et évaluation du Pacte Mondial de l'ONU 

Environnement

Linedata pilote sa trajectoire de réduction des émissions carbone grâce à son bilan carbone, réalisé avec le soutien de la société Sweep, qui fournit les outils nécessaires pour comptabiliser et analyser ses émissions.



Sensibilisation

Linedata organise avec des partenaires comme Gloria des conférences régulières sur des thèmes tels que le climat, la diversité et l'inclusion pour impliquer et sensibiliser les collaborateurs.



Pratiques écoresponsables

Résilio a aidé Linedata à éco-concevoir son site internet, réduisant de 13 % ses émissions de CO2 et de 25 % sa consommation d'eau.



Échanges et collaborations

Linedata collabore avec des institutions comme Numeum, contribuant à des groupes de travail sur l'IA éthique, et participe au comité mensuel RSE de la ville de Neuilly-sur-Seine, qui réunit grandes entreprises locales autour de bonnes pratiques.



Volet réglementaire

Le cabinet de Saint Front accompagne Linedata dans l'audit de son rapport de durabilité, après plusieurs années d'audit de sa Déclaration de performance extra-financière.



1.2 La durabilité dans le contexte de Linedata

1.2.1 PRÉSENTATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ / IRO (IMPACTS RISQUES OPPORTUNITÉS)

Méthodologie Double Matérialité

L'analyse de matérialité a pour finalité l'identification des enjeux de durabilité de la chaîne de valeur du Groupe Linedata.

L'analyse comprend l'évaluation de la matérialité de(s) l'impact(s) de l'entreprise et sa chaîne de valeur sur l'environnement et les personnes d'une part, et de la matérialité des risques et opportunités financières pour l'entreprise générées par les enjeux de durabilité d'autre part.

Parties prenantes

Les parties prenantes impliquées par l'activité de Linedata sont multiples et diversifiées. Cet écosystème comprend les parties prenantes directement concernées par les activités du Groupe : principaux fournisseurs stratégiques (services IT, datacenters, sous-traitants, bailleurs), clients (asset managers, établissements de crédit), collaborateurs, investisseurs, communautés locales, particulièrement en Inde et en Tunisie où Linedata dispose d'une présence significative. Le périmètre comprend également les parties prenantes utilisatrices du Rapport de durabilité, à savoir les agences de notation, investisseurs, prospects et clients potentiels et candidats.

Cette cartographie reflète la complexité et l'interconnexion des écosystèmes dans lesquels Linedata opère.

Identification des IRO

Dans la démarche de l'analyse de la double matérialité, Linedata a identifié et coté les impacts, risques et opportunités (IRO) liés aux enjeux de durabilité de sa chaîne de valeur.

L'identification des IROs s'effectue en prenant en compte les enjeux et dépendances de l'entreprise et de ses parties prenantes/chaîne de valeur. Pour le premier exercice de double matérialité et d'identification des IROs, les parties prenantes n'ont pas été directement impliqués mais leurs enjeux ont été identifiés et pris en compte par le Comité RSE. Pour les prochains exercices, des échanges seront organisés avec les principales parties prenantes.

L'identification des IROs se base sur les "problématiques/sujets" évoqués dans la dernière DPEF (2023) auquel s'ajoute les "problématiques/sujets" identifiés à travers l'étude des 93 (sous sous) thèmes listés dans l'AR16 (ESRS 1).

L'identification des IROs est réalisée en centrale par le Comité RSE composé des directeurs/trices des départements RH, Communication, Business développement, Finance, IT et Audit & Conformité, ayant les responsabilités, la séniorité et la connaissance du Groupe Linedata leur permettant d'avoir une vision d'ensemble mais également détaillé sur les enjeux de l'entreprise en fonction de ses activités, de ses géographies, de ses parties prenantes/chaîne de valeur.

Ce comité est composé d'experts sur les thématiques ESG en lien avec le Groupe Linedata, chaque membre réalise une veille régulière sur ces sujets et participe à différents groupes de travail de l'écosystème.

Toutefois, la désagrégation de l'information qui s'effectue cette année à travers les connaissances en centrale du Comité RSE sera renforcée à travers un approfondissement en local lors des prochains exercices.

Priorisation / Cotation des IRO

La cotation des IROs s'effectue à travers des critères d'évaluation sur la matérialité d'impact et la matérialité financière.

Ces cotations sont effectuées indépendamment des mesures d'atténuation mises en œuvre par Linedata, c'est-à-dire que l'évaluation de la matérialité est réalisée sur la base des impacts, des risques et des opportunités bruts.

Pour la matérialité d'impact, la gravité de l'impact est jugée ainsi que sa probabilité d'occurrence pour les impacts potentiels. La gravité de l'impact est évaluée en fonction de 3 critères :

- son ampleur afin de coter l'importance ou la gravité de l'impact sur les droits humains ou sur l'environnement par exemple.
- son étendue afin d'évaluer la portée (par exemple géographique) de l'impact
- son caractère irréversible (pour les impacts négatifs) afin d'évaluer dans quelle mesure l'impact peut être réparé.

Pour la matérialité financière, qui correspond aux risques et opportunités générés par l'environnement économique, social et naturel sur les performances de l'entreprise, c'est l'ampleur potentielle des effets financiers et la probabilité d'occurrence qui sont évalués.

En complément, les horizons court, moyen et long terme sont également identifiés pour chaque IROs.

Le système de notation, défini par le Comité RSE, permet de mesurer l'intensité de chaque critère sur une échelle de 1 à 5. Une pondération existe sur la matérialité d'impact avec un poids plus important de l'échelle, de l'occurrence et de l'irrémediabilité que de la portée. La pondération est différente pour les impacts positifs ou négatifs.

Concernant les IROs ayant un impact potentiel négatif sur les droits de l'homme, une pondération spécifique s'applique afin de prendre en compte un poids plus important de la gravité par rapport à la probabilité.

	Matérialité Impact				Matérialité Financière		
	Gravité Echelle /Ampleur	Gravité Portée / Etendue (Géographique)	Gravité Remédiabilité	Probabilité d'occurrence		Ampleur de l'impact financier	Probabilité d'occurrence
1	Aucune / NS	Aucune portée	Pas d'effet	Quasi improbable	1	0% de CA - 0	Quasi improbable
2	Limitée	Limitée (Local)	Effet facilement réversible	Très rare	2	0,5% de CA - 1M€	Très rare
3	Moyenne	Moyenne (National)	Effet réversible	Assez rare	3	1% de CA - 2M€	Assez rare
4	Forte	Forte (Régional)	Effet moyennement, difficilement réversible	Probable, très probable	4	2% de CA - 4M€	Probable, très probable
5	Très forte	Globale / Totale (Global)	Effet irrémediable	Actuel	5	5% de CA - 10M€	Actuel
Pondération Impact Négatif	33%	15%	33%	33%			
Pondération Impact Négatif / Droits de l'homme	38%	20%	38%	18%			
Pondération Impact Positif	40%	20%	0%	40%			

Le seuil de matérialité (> à 2,5) a été défini par le Comité RSE afin de pouvoir classer les enjeux/IROs comme matériels.

Matérialité des thématiques

Suite à la cotation des IROs, le Comité RSE a identifié les thématiques de durabilité matériels. Dans cette démarche, et afin de s'assurer de l'exhaustivité des thématiques identifiées comme matérielles (impact et/ou financier), une analyse de l'ensemble des 93 (sous sous) thèmes listés dans AR16 (ESRS 1) est réalisée en prenant en compte les enjeux des parties prenantes. 4.

La cotation des IROs et la vérification de l'exhaustivité des thématiques permettent de conclure sur la matérialité des enjeux de durabilité du Groupe Linedata (en l'absence d'identification d'IRO ou de cotation immatérielle des IROs identifiés, certaines thématiques ne sont pas présentées dans ce rapport). Ces éléments ont été discutés avec des élus du CSE le 19 décembre 2024 dans la continuité de la présentation générale de la CSRD en CSE le 19 novembre 2024.

Validation de la Gouvernance

Le Comité Impact du Conseil d'administration est impliqué pour valider la méthodologie de l'analyse de double matérialité ainsi que les résultats de cette analyse.

Thématiques (ESRS) matérielles

ESRS	Sous thème	Impact	Risque / Opportunité financière	Chaine de valeur amont	Activité propre	Chaine de valeur aval
E1 - Changement Climatique	Energie	✓	✓	×		
	Atténuation du changement climatique	✓	✓	×		
	Adaptation au changement climatique	✓	✓	×		
E5 - Economie Circulaire	Ressources entrantes	✓	✓	×		
	Ressources sortantes	×	×			
	Déchets	✓	×	×		
S1 - Main d'oeuvre de l'entreprise	Conditions de travail	✓	✓		×	
	Traitement égal et opportunités pour tous	✓	✓		×	
	Autres droits liés au travail	✓	×		×	
S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés à l'information pour les consommateurs / utilisateurs	✓	×		×	×
	Sécurité personnelle des consommateurs	×	×			
	Inclusion sociale des consommateurs	×	×			
G1 - Conduite commerciale	Culture d'entreprise	✓	✓		×	
	Protection des lanceurs d'alerte	✓	×	×	×	×
	Bien être animal	×	×			
	Gestion des relations fournisseurs	✓	✓	×	×	
	Corruption et pots-de-vin	✓	✓	×	×	×
	Engagement politique et activités lobbying	×	×			

Thématiques (ESRS) non matérielles

Les thématiques non matérielles sont : ESRS E2 – Pollution, ESRS E3 – Ressources marines et en eau, ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes, ESRS S2 – Employés de la chaîne de valeur et ESRS S3 – Communautés concernées.

Présentation des exigences de publication intégrées dans le rapport de durabilité

Suite à l'analyse de double matérialité, Linedata a identifié les exigences de publication obligatoire et les points de données de l'ESRS pour ses thématiques matérielles afin d'évaluer la matérialité des informations. Lorsqu'aucun lien n'a été trouvé entre une exigence spécifique et une thématique matérielle, les informations de cette exigence de publication ou de ce point de données n'ont pas été divulguées.

Le tableau résumant les exigences des différents ESRS contenues dans le rapport de durabilité et indiquant les paragraphes où se trouvent ces exigences se trouve en Annexes E (à noter que Linedata a inclus volontairement certaines publications soumises à une période transition d'un an dans la section des informations sociales).

Afin de répondre à l'exigence de publication du tableau de correspondance l'appendice B de l'IRO-2, voici ci-dessous les éléments concernant la Loi européenne sur le climat (seul acte législatif de l'UE applicable à Linedata) :

Exigence de publication	Section du rapport	UE Loi européenne sur le climat
ESRS E1-1 Plan de transition §14	2.1.1	Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone §56	2.1.1.2	Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119

1.2.2 LA GESTION DES ENJEUX DE DURABILITÉ

Afin de maîtriser et de suivre les enjeux matériels de la durabilité, le Groupe a mis en place des politiques et des processus accompagnés de plans d'actions, d'indicateurs clés de performance (KPI - Key Performance Indicator) et d'objectifs.

Le comité RSE a la charge de suivre centralement l'évolution des enjeux, la définition des politiques, l'avancement des plans d'actions et l'analyse des KPI dans l'ensemble du Groupe.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les principales politiques, actions, KPIs et cibles qui sont développés dans chacune des parties de ce rapport. Des détails complémentaires sur les politiques sont disponibles en Annexe A.

Synthèse Politiques, Actions, Cibles – Partie Environnement

ESRS	Thème	Politiques	Actions/Plan d'actions	KPI(s)	Résultats 2024	Cibles 2025
E1 Changement climatique	Réduction de l'impact environnemental des activités (DR E1-3/4/6/7)	La politique environnementale mentionne les objectifs et les actions mises en place pour réduire notre impact sur l'environnement. La politique voyage du groupe met en avant une limitation des émissions de gaz à effet de serre.	• Déploiement de la stratégie de réduction : - Souscription d'abonnement électricité verte - Travaux d'optimisation des systèmes de climatisation/chauffage - Transfert de l'hébergement de données vers le cloud - Construction d'une démarche d'éco conception pour les solutions logicielles	• Intensité Carbone • Intensité Carbone des déplacements / télétravail	• 2,95 TeqCO2/salarié (vs 3,37 en 2023) • 0,98 TeqCO2 / Salarié (vs 1,02 en 2023)	• Non définie : en attente de la trajectoire de réduction 2030
E1 Changement climatique	Maitrise de notre consommation énergétique (DR E1-5)	La politique environnementale mentionne les objectifs et les actions mises en place pour la réduction des consommations énergétiques.	Optimisation des consommations énergétiques (réduction et déploiement de contrats d'énergie verte)	• Bureaux : consommation KWH / m2 • Bureaux : % consommation d'énergie verte	• 99 Kwh/m² (-2% vs 2023) • 58% de consommation d'énergie verte	• -5% • >70% de consommation d'énergie verte
E5 Economie Circulaire	Gestion des achats responsables (DR E5-4)	La charte des achats responsables met en avant les engagements de Linedata et les attentes envers ses fournisseurs.	• Engagement transmis aux fournisseurs pour des pratiques responsables d'un point de vue social, environnemental et éthique des affaires. • Renforcement du suivi de la qualité environnementale des achats informatiques	% de fournisseurs (+15k€/an) ayant reçu la charte des achats responsables	96% des fournisseurs (>15k€) ont été contacté par mail	>95% des fournisseurs (>15k€)
G1 Conduite commerciale	Gestion de la relation fournisseurs (DR G1-2)					
E5 Economie Circulaire	Réduction et optimisation des déchets (DR E5-3)	La politique environnementale intègre les enjeux liés à l'économie circulaire et aux traitements des déchets.	• Optimisation des déchets de bureau et informatique (réduction, tri, réutilisation) • Déploiement du reporting des déchets recyclés • Sensibilisation des employés	Volume de déchets recyclés	-338kg déchets recyclés en France	Non encore définie : en attente d'un reporting groupe des déchets

Synthèse Politiques, Actions, Cibles – Partie Sociale

ESRS	Thème	Politiques	Actions/Plan d'actions	KPI(s)	Résultats 2024	Cibles 2025
S1 Main d'œuvre de l'entreprise	Développement des compétences et des carrières (DR S1-13)	Le développement des compétences et des carrières s'articule autour : - d'une politique de gestion des talents : fixation des objectifs, évaluation de la performance et identification des axes d'amélioration (yc formation des collaborateurs) - d'une politique de mobilité	• Elargissement de notre offre de formation : plateforme Coursera • Renforcement des équipes Learning & Développement en Inde et aux Etats-Unis • Evaluation de la performance via l'outil Bob et Comité de promotion pour les postes de management	• % de PDR (People Development Review) remplis • % de mobilités professionnelle • Formation : - Nombre d'heures de formation*/for mé - % de collaborateurs formés* * hors formation obligatoire	• 89,4% des collaborateurs ont eu un entretien • 11% de mobilités pro • 25,1 heures de formation* / salarié formé • 74% de collaborateurs formés	• >95% de collaborateurs • entre 10 et 15% de mobilités • > 21 heures de formation* / salarié formé • entre 75 et 85% de collaborateurs formés*
S1 Main d'œuvre de l'entreprise	Bien-être des collaborateurs (DR S1-8/14)	Une politique sur le bien-être au travail existe pour l'ensemble du Groupe ainsi qu'une politique de télétravail fixant les règles par région.	• Enquête annuelle d'engagement des collaborateurs • Conseillers disponibles pour les employés notamment en Inde • Prise en charge partielle des frais d'activités sportives dans certains pays • Formations et sensibilisation aux risques psychosociaux en Amérique du Nord, en Inde, en France • Evenements d'été et de fin d'année au sein des régions	• % d'attrition • % d'absence maladie • Enquête annuelle : % de participation % d'engagement « Je suis fier(e) de travailler pour Linedata »	• 12% de taux d'attrition (vs 15% en 2023) • 1,42% d'absence maladie (vs 1,78% en 2023) • 56% participation • Score : 3,17/4	• Attrition volontaire stable ou inférieure • 1,5% d'absence maladie • >65% de participation • Hausse de l'engagement
S1 Main d'œuvre de l'entreprise	Rémunération et avantages sociaux (DR S1-10/16)	Linedata dispose d'une politique de rémunération globale, adaptée aux législations, réglementations et spécificités locales, afin d'assurer cohérence et attractivité.	• En Inde : Introduction de la couverture parentale dans l'assurance • Au Royaume-Uni : alignement du taux de couverture du salaire pendant les congés maternité • Revue des salaires via l'outil Bob avec l'intégration d'une partie analytique pour calibrer les propositions	• % salaires décents	• 100% de salaires décents	100% de salaires décents
S1 Main d'œuvre de l'entreprise	Diversité & égalité des chances (DR S1-9)	L'égalité des chances homme /femme est un engagement global avec des réponses à apporter différentes d'un pays à un autre. Linedata a développé une politique de recrutement / promotion des femmes adaptée à chaque pays.	• Efforts de recrutements de femmes en Inde • Intégration des KPI de parité F/H dans les plans de rémunération long-terme du Management • Assurer l'équité F/H lors des comités de promotion • Suivi régulier des écarts de rémunération F/H	• % de femmes au sein du Groupe • % de femmes au sein dans le Top management • % d'écart de rémunération entre les genres • % d'hommes promus et le % de femmes promues	• 35% de femmes • 22,0% de femmes dans le Top management • 5,8% d'écart de salaires (favorable aux hommes) • 2,1% d'écart de promotion (favorable aux femmes)	• 35% de femmes • 27% de femmes au sein des "managers » • Diminution de l'écart • Moins de 2% d'écart en faveur des hommes
S1 Main d'œuvre de l'entreprise S4 Utilisateurs finaux	Protection des données employées (DR S1-17) et clients (DR S4)	Le Groupe Linedata a mis en place une politique de protection des données.	• Conformité aux législations applicables en matière de Data Privacy et de Protection des données à caractère personnel • Formation et sensibilisation des collaborateurs • Adoption des meilleures pratiques de «Privacy by design»	% nouveaux entrants formés à la protection des données	84% des nouveaux collaborateurs formés	>95% formés
S4 Utilisateurs finaux	Numérique Responsable	La politique environnementale intègre les enjeux liés au Numérique responsable	• Prise en compte de la démarche numérique responsable dans l'innovation produit et l'offre client • Transformation des solutions d'hébergements de données	% collaborateurs sensibilisés à l'éco conception (à partir de 2025)	Non applicable	Non encore définie : en attente du déploiement de la formation

Synthèse Politiques, Actions, Cibles – Partie Gouvernance

ESRS	Thème	Politiques	Actions/Plan d’actions	KPI(s)	Résultats 2024	Cibles 2025
G1 Conduite commerciale	Promotion des valeurs éthiques et lutte contre la corruption (DR G1-1/3/4)	Le Code éthique de Linedata synthétise les politiques éthique, corruption et achats responsables.	• Sensibilisation aux principes éthiques à travers des communications et des formations. • Conformité à l'ensemble des obligations de la loi Sapin II • Intégration de critères éthiques dans l'ensemble des appels d’offres fournisseurs.	• % adhésion annuelle code éthique • Enquête employés - « Je considère que Linedata est une entreprise éthique» • % nouveaux entrants formés à la lutte contre corruption	• 100% d’adhésion • Score : 3,41/4 • 89% de formés	• 100% adhésion • Score > à 3,5/4 • >95% formés
G1 Conduite commerciale	Respect des pratiques de paiements fournisseurs (DR G1-6)	Le Groupe Linedata a mis en place une charte des achats responsable et s'engage à respecter les délais de paiements fournisseurs fixés par les législations de chacune de ses implantations.	• Respect des délais de paiement contractuel • Négociation des délais de paiement en prenant en compte les spécificités du fournisseurs (PME, indépendant...)	Délai de paiement fournisseurs moyen	33 jours	<35 jours

1.2.3 GOUVERNANCE

La gouvernance de Linedata, composée de son Conseil d'Administration et de son équipe de Direction, considère que les enjeux de durabilité sont de nature à améliorer sa performance et à consolider la confiance donnée au Groupe Linedata tant par ses parties prenantes internes qu'externes et ainsi, globalement, à contribuer à la pérennité de l'entreprise.

Cette gouvernance a pour but d'accompagner et de soutenir les initiatives de l'entreprise notamment dans les domaines de l'environnement, de l'éducation et de la santé, illustrant ainsi son engagement en matière de Responsabilité Sociétale (RSE). Depuis plusieurs années, le Conseil d'administration et l'équipe de Direction ont renforcé leur implication pour relever les défis liés à la durabilité.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Linedata Services est composé de cinq membres, nommés pour deux ans par l'Assemblée générale, avec possibilité de renouvellement. Depuis l'Assemblée Générale et le Conseil d'administration du 27 avril 2017, Monsieur Anvaraly Jiva, fondateur de Linedata en 1998, exerce conjointement les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Parmi ses cinq administrateurs, trois sont indépendants¹ à l'exception de Monsieur Anvaraly Jiva et de Monsieur Jamil Jiva, membres exécutifs du Conseil. Au 31 décembre 2024, la proportion légale de 40 % de femmes au sein du Conseil est respectée, avec deux femmes membres. Le Conseil compte ainsi 0,67 femme pour chaque homme membre du Conseil. Les salariés de la Société et du Groupe détenant moins de 3% du capital de la Société, le Conseil ne comprend aucun représentant désigné par les salariés.

Le Conseil se réunit régulièrement conformément aux missions qui lui sont assignées par la loi et les statuts de la société. Des missions sont partagées avec les quatre comités qui émanent du Conseil d'Administration, leurs expertises et rôles dans les enjeux de durabilité sont présentés dans la section « Missions et réalisations des Comités » du présent chapitre. Les travaux des différents comités sont restitués régulièrement au Conseil d'Administration.

L'engagement de quatre des cinq administrateurs au sein du Comité d'impact environnemental et social souligne la priorité accordée aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie globale de Linedata.

Expertise et rôle du Conseil d'Administration et de ses Comités

Le Conseil d'administration regroupe des personnalités aux parcours variés et à l'expertise reconnue, particulièrement dans les domaines de la finance, de la stratégie, et de la durabilité.

Les administrateurs apportent des expertises complémentaires permettant de répondre aux enjeux de durabilité (IROs) de Linedata :

- en gestion de portefeuilles apportant de précieux conseils sur les critères ESG à appliquer aux investissements (M&A),
- en conformité et contrôle interne pour garantir la fiabilisation du dispositif de contrôle interne des reporting extra financiers ainsi que la robustesse des dispositifs d'éthique et de gouvernance (IROs Gouvernance),
- en transformation digitale afin de conseiller Linedata sur l'utilisation de technologie pour des solutions durables et la réduction de l'empreinte carbone (IROs Environnement),
- en management des organisations pour conseiller notamment sur les enjeux sociaux (IROs Sociaux),
- en stratégie permettant d'intégrer les enjeux de durabilité dans l'offre de Linedata et le développement commercial.

Le Groupe Linedata permet à ses administrateurs de renforcer leur expertise en matière de durabilité en leur partageant des présentations ou autres lectures sur les différents enjeux de durabilité de la société.

Grâce à une approche axée sur la création de valeur durable, les administrateurs veillent à ce que :

- la prise en compte par Linedata des enjeux de durabilité réponde efficacement aux attentes des parties prenantes et aux défis contemporains ;
- les initiatives environnementales et sociales soutiennent également l'innovation, l'optimisation des ressources et la compétitivité de l'entreprise ;
- les engagements, les plans d'actions et l'atteinte des objectifs de durabilité mais également les analyses de matérialité et le dispositif de contrôle interne pour l'établissement du rapport de durabilité leur soient communiqués au travers des réunions du Comité Impact qui ont lieu au minimum deux fois par an.

¹ Pour plus de développement sur ce point, voir chapitre 2 relatif à... du Document d'Enregistrement Universel.

Missions et réalisations des Comités

	Comité d'Impact Social et Environnemental	Comité d'Audit	Comité stratégique	Comité des nominations et des rémunérations
Missions en matière de durabilité	• Identifier et analyser les enjeux, risques et opportunités liés à l'impact social, sociétal et environnemental ; • Évaluer les moyens mis en œuvre pour répondre à ces enjeux. • Donner son avis sur l'intégration de ces actions dans la stratégie globale du Groupe.	• Suivre les systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité en lien avec les enjeux de Durabilité ; • Analyse du Rapport de durabilité; • Avis sur la nomination ou le renouvellement des auditeurs de Durabilité.	• Revoir les orientations stratégiques du Groupe en prenant en compte les enjeux de Durabilité ;	• Intégrer des critères de performance ESG dans les éléments de rémunération des mandataires sociaux et des cadres dirigeants pour encourager les dirigeants à adopter une gestion durable ; • Veiller à ce que l'octroi d'attribution gratuites d'actions soit conditionné à l'atteinte de résultats ESG spécifiques et ambitieux.
Réalisations 2024 en matière de durabilité	Changement Climatique : • Challenge des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique, notamment en termes de réduction des émissions de carbone et d'adaptation aux impacts climatiques. • Proposition d'actions et suivi des progrès réalisés. Responsabilité Sociale : • S'assurer que les pratiques de l'entreprise favorisaient des conditions de travail équitables. • Suivi de la politique de diversité et d'inclusion au sein de l'entreprise et analyse des résultats de l'enquête Employé avec un focus sur les questions liées à la Durabilité. Responsabilité Sociétale : • Suivi les actions réalisées dans le cadre de Linedata Charity et notamment le voyage en Ouganda.	Conformité aux Réglementations de Durabilité : • S'assurer que l'entreprise respecte les réglementations en matière de durabilité, telles que la directive CSRD de l'Union Européenne. • Accompagnement dans la structuration du rapport de durabilité et validation de l'analyse de double matérialité et le choix des KPI. Reporting et Contrôle interne: • Veiller à la qualité et la transparence des informations qualitatives et quantitatives des enjeux de durabilité. • S'assurer que le dispositif de contrôle interne encadre le processus d'information extra financière.	Veille à la prise en compte de la durabilité dans la Stratégie et le développement commercial de Linedata.	Elaboration et suivi : • des indicateurs ESG dans la rémunération variable du Président Directeur Général • des critères de performance ESG de la Société dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2024 à l'attention de salariés du Groupe.

Equipe de Direction

La Direction Générale est dirigée par le Président Directeur Général et appuyée par un Comité exécutif qui supervise la gestion opérationnelle du Groupe. Ce Comité regroupe des responsables des fonctions centrales ainsi que des représentants des activités Asset Management et Crédits & Financements. Les membres de l'équipe de direction sont impliqués dans la définition et le déploiement de la stratégie de durabilité ainsi que dans l'identification, le suivi et la détermination des cibles des enjeux, risques et opportunités de durabilité du Groupe Linedata. Chaque membre joue un rôle clé en ayant la charge d'enjeux de durabilité spécifiques mais également en étant ambassadeur de cette stratégie auprès des collaborateurs, renforçant ainsi son intégration au sein de l'organisation.

Plus largement, l'ensemble des équipes de management du Groupe Linedata est mobilisé autour d'engagements RSE qui sont notamment intégrés dans les objectifs du Plan d'actions gratuites 2022-2025. Les équipes de management sont régulièrement informées des actions mises en place et de l'atteinte des objectifs de durabilité. Ces communications s'effectuent également à l'ensemble des collaborateurs lors des prises de parole des dirigeants en visite sur les différents bureaux du Groupe ou lors des « CEO Connect ».

Critères de performances en matière de durabilité dans la rémunération Pour encourager une approche durable et aligner la direction avec les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'entreprise, Linedata a mis en place un dispositif d'incitation qui intègre des objectifs ESG à la rémunération variable de son Président-Directeur Général (pondération de 10%) et à l'attribution d'actions gratuites (pondération de 10%). La performance ESG est évaluée à travers l'atteinte des principaux indicateurs de performances suivi par Linedata en matière de durabilité, tels que les cibles de réduction de l'empreinte carbone et de représentativité des femmes dans le management.

Le Conseil d'administration et le Comité des rémunérations assurent l'approbation et l'actualisation de ce dispositif, garantissant la prise en compte des engagements et des résultats de Linedata en matière de durabilité dans les rémunérations.

Comité RSE

Linedata a mis en place une gouvernance structurée pour piloter sa démarche RSE à travers son Comité RSE.

Ce Comité RSE, intégrant plusieurs membres du Comité exécutif, assure la gestion et le suivi régulier des incidences, risques et opportunités de durabilité mais également l'intégration de ses enjeux dans la stratégie et les pratiques de l'entreprise.

Cette gouvernance permet de veiller à la fixation et au suivi des objectifs RSE en assurant un suivi efficace des projets sociaux, sociétaux et environnementaux.

Le Comité RSE reporte directement à l'équipe de Direction et au Comité Impact.



1.2.4 GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Gestion des risques / Vigilance raisonnable

Le Groupe Linedata considère qu'être vigilant aux conséquences de ses activités sur les parties prenantes et sur l'environnement est une condition de durabilité de ses activités.

Afin d'identifier les risques sociaux, sociétaux et environnementaux majeurs, le Groupe Linedata s'appuie sur les exercices de cartographie des risques et d'analyse de double matérialité :

- Annuellement, le Groupe Linedata effectue une mise à jour de sa cartographie des risques intégrant également ses risques extra-financier, une synthèse des risques annuels est publiée dans son document d'enregistrement universel ;
- Depuis 2024, le Groupe Linedata a renforcé son dispositif d'identification et d'évaluation des ses enjeux de durabilité à travers son analyse de double matérialité (cf. ci-dessus).

Les synthèses de la cartographie des risques et de l'analyse de matérialité des enjeux de durabilité sont partagées avec l'équipe de Direction et le Comité d'Audit. Les principaux risques et les plans d'actions sont présentés dans ce rapport de durabilité ainsi que dans la partie Facteurs de Risques du document d'enregistrement universel. (Chapitre 4).

Ces travaux permettent à l'entreprise de renforcer sa vigilance en ayant une vision précise de ses enjeux de durabilité afin de :

- définir, mettre en place et suivre l'efficacité de plans d'actions ;
- de les prendre en compte dans les décisions stratégiques de l'entreprise.

La vigilance et la veille sur les enjeux de durabilité passe également par :

- la participation à des groupes de travail externes (i.e Club RSE des entreprises de Neuilly-sur-seine) ;
- des échanges avec les parties prenantes (clients, fournisseurs notamment) ;
- par le suivi de formations, webinaires et conférences.

Etablissement du rapport et Contrôle interne

Cette déclaration et ce reporting reposent sur des données consolidées sous la responsabilité du département Audit & conformité et du département RH sur la base des informations fournies par les sociétés du Groupe Linedata.

Les chiffres publiés dans ce rapport concernent toutes les sociétés consolidées. Dès lors qu'une société entre dans le Groupe, ses données sociales, sociétales, environnementales, éthiques, etc sont intégrées en cas de détention supérieure à 50%. Le périmètre de consolidation en matière de durabilité est identique à celui des états financiers.

Les informations qualitatives proviennent d'entretiens avec les responsables des sujets traités dans les différents pays où Linedata est présent.

Le rapport de durabilité couvre la chaîne de valeur en amont et en aval de l'entreprise.

Une équipe pluridisciplinaire composée des Directions Juridique, Finance, RH, Communication, Audit & conformité est garante de l'approche globale retenue pour l'établissement de ce rapport.

Outre les ressources centrales du Groupe, un réseau de correspondants locaux a été constitué dans toutes les zones géographiques. Cette organisation garantit la régularité des flux d'informations au sein du Groupe, la mise en application concrète des actions à tous les niveaux, ainsi qu'un dialogue au plus haut niveau de l'entreprise concernant les problématiques liées à la responsabilité d'entreprise et à leur publication dans ce rapport.

Des contrôles de cohérence ainsi que des contrôles de comparaison avec les données des exercices précédents sont effectués. Les données sont collectées et contrôlées par l'équipe Audit & Conformité qui en assure la cohérence avant que le rapport de durabilité final ne soit transmis à l'Organisme Tiers Indépendant pour vérification.

Le Comité RSE ainsi que le Comité Impact du Conseil d'administration effectuent également une revue des informations publiées au sein de ce rapport de durabilité. Par ailleurs, le rapport de durabilité sera partagé avec le CSE suite à sa publication.

A young plant with two large, vibrant green leaves and several thin, light-colored stems is growing out of a dark, rich mound of soil. The background is a soft, out-of-focus sunset or sunrise, with warm orange and yellow light on the left and a deep blue sky on the right. The overall mood is hopeful and natural.

02

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Ces dernières années, les événements climatiques et les différents rapports (dont ceux du GIEC), ont confirmé l'urgence de la prise en compte par tous des enjeux environnementaux et des conséquences du changement climatique. En tant qu'éditeur de logiciel, le Groupe Linedata est conscient de l'impact de l'activité numérique sur l'environnement et souhaite apporter une contribution positive aux enjeux environnementaux et notamment au changement climatique en réduisant son empreinte environnementale. C'est dans ce sens que Linedata a défini sa politique environnementale reprenant les principaux champs d'actions et la gestion des impacts, risques et opportunités matériels en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Bien qu'ayant une stratégie et un modèle économique aujourd'hui résilient face aux différents scénarios climatiques (cf analyse ci-après), Linedata se doit d'anticiper et de s'adapter au changement climatique qui impactera à plus ou moins long terme ses activités, ses employés ainsi que sa chaîne de valeur.

Avec ces objectifs, et dans le cadre de l'analyse de double matérialité présentée dans ce rapport, Linedata a identifié et évalué ses impacts, ses risques et ses opportunités (IRO) matériels liés au climat :

- Les impacts sur le climat ont été identifiés en analysant les activités du Groupe Linedata et de ses principales parties prenantes (notamment via l'émission de GES),
- Les risques physiques ont été identifiés en prenant en compte les différents aléas climatiques à court, moyen et long terme pouvant affecter notre activité mais également la chaîne d'approvisionnement de notre matériel IT,
- Les risques et les opportunités de transition ont été identifiés à travers l'étude d'exemples d'événements liés à la transition climatique (notamment ceux fondés sur la classification TCFD).

A travers l'identification des IROs matériels liés au climat (listés ci-dessous), Linedata a effectué une première analyse de résilience de l'ensemble de ses activités face aux principaux scénarios de changement climatique.

Linedata, par la récurrence importante de son chiffre d'affaires, la répartition géographique de ses employés sur 4 continents, le plan de continuité des activités (possibilité de travailler à distance) et des activités ayant un impact existant mais limité sur le changement climatique peut aujourd'hui être considérée comme une entreprise résiliente face au changement climatique. Toutefois, cette première analyse de résilience sera complétée en 2025 afin de répondre aux attentes de la CSRD et s'accompagnera d'un plan de transition (aujourd'hui absent) qui s'effectuera en lien avec la définition de la stratégie de durabilité 2030.

Réf IRO	Sous theme	Risque ou opportunité	Impact positif ou négatif	Chaine de valeur	IRO nom	Détail et lien avec la stratégie / opération de l'entreprise
E1/1	Atténuation du changement climatique	Risque	Positif	Activités Directes	Nouvelle réglementation : Déploiement d'un dispositif de compensation carbone obligatoire	Le déploiement d'un dispositif obligatoire de compensation carbone, bénéfique pour l'environnement, pourrait engendrer une hausse des coûts d'exploitation.
E1/2	Atténuation du changement climatique	Risque	Positif	En Amont	Passage à des technologies moins émettrices et augmentation du coût des achats	Anticipation du la décarbonation des activités des fournisseurs qui impacterait à la hausse les coûts d'achats (matières premières, transports..)
E1/3	Atténuation du changement climatique	Opportunité	Positif	En Amont / Activités directes	Déploiement d'actions liées au Numérique responsable et développement commercial	Le déploiement d'actions liées au Numérique responsable engendre des opportunités commerciales ainsi que des économies (durée de vie des équipements, baisse de la consommation énergétique)
E1/4	Atténuation du changement climatique	Opportunité	Positif	Activités Directes	Croissance du marché des produits financiers en lien avec l'ESG	L'évolution du marché financier et les attentes des investisseurs sur les données ESG peuvent favorablement impacter la demande vers les logiciels adaptés
E1/5	Adaptation au changement climatique	Risque	Négatif	Activités Directes	Hausse des températures impactant les activités humaines	En lien avec la hausse des températures, certains bureaux (Mumbai, Tunis) pourraient être impactés (jour de fermeture) ou leurs activités relocalisées
E1/6	Energie	Risque	Négatif	En amont et Activités Directes	Augmentation des coûts énergétiques	La transition vers des sources d'énergie renouvelable pourrait engendrer une hausse des coûts énergétiques
E1/7	Energie	Risque	Négatif	Activités Directes	Augmentation de l'utilisation des datacenters en lien avec l'IA générative	Le déploiement de l'IA générative dans les solutions et l'utilisation de l'IA dans les activités impacte la consommation d'énergie des datacenters étant donné que cette technologie est très consommatrice de data/calcul.
E5/1	Utilisation des ressources et économie circulaire	Risque	Négatif	En Amont	Dépendance envers le matériel IT : difficulté d'approvisionnement de matériel lié à la rareté des minéraux	En lien avec le développement des activités consommateurs de micro-processeur, risque de dépendance lié à la rareté des minéraux nécessaire à la production de matériel IT
E5/2	Utilisation des ressources et économie circulaire	Risque		En Amont	Difficulté d'approvisionnement de matériel lié à des restrictions réglementaires sur certaines matières premières	En lien avec le développement des activités consommateurs de micro-processeur, risque de difficulté d'approvisionnement/restriction réglementaire sur le matériel informatique impactant les prix
E5/3	Dechets	Risque	Positif	En amont et Activités Directes	Nouvelle réglementation : Déploiement d'un dispositif de compensation ou quota lié aux déchets non traités	Les déchets de la chaîne de valeur qui ne sont pas valorisés pourraient devoir être compensés ou taxés. Certaines localisations n'ont pas d'infrastructure "optimisée" pour le traitement des déchets (Tunisie)

2.1 Changement climatique : Atténuation et adaptation

2.1.1 ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique, le Groupe Linedata a mis en œuvre une stratégie visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à renforcer sa politique environnementale. Cette démarche s'articule notamment autour de deux axes : la consommation énergétique liée à l'hébergement de données et les déplacements professionnels.

Compte tenu de la dimension internationale de ses activités, la mobilité des collaborateurs constitue l'une des principales sources d'émissions carbone du Groupe. Linedata s'attache ainsi à encadrer et optimiser les déplacements professionnels afin d'en limiter l'impact environnemental.

En tant qu'acteur du secteur technologique, l'hébergement des données — qu'il s'agisse des données internes ou de celles de ses clients — représente une part significative de l'empreinte carbone de Linedata. Cet impact résulte à la fois de la consommation énergétique des infrastructures d'hébergement et des ressources nécessaires à la fabrication des équipements, notamment l'extraction de minerais destinés à la production de serveurs.

Déplacements Domicile – Travail

Le Groupe a opté pour des implantations proches des transports en commun permettant ainsi de limiter l'utilisation des véhicules personnels et favorisant par conséquent la limitation de la pollution de l'air et l'émission des gaz à effet de serre. Des actions sont déployées, tel que le Forfait Mobilités Durables en France, afin d'inciter les collaborateurs à l'utilisation de mobilités « vertes ».

Linedata poursuit également le renouvellement de son parc automobile en privilégiant les véhicules à faible émission de CO₂ (fin 2024, sur la flotte de 18 véhicules, 61% des véhicules étaient hybrides ou électriques vs 32% fin 2023).



Politique de voyages

Le Groupe a mis en place une politique de voyages destinée à limiter l'impact environnemental des déplacements :

- les réunions en audioconférence et en visioconférence plutôt que les déplacements (via des outils informatiques performants)
- les voyages en train plutôt qu'en avion
- la classe économique en avion (ayant une empreinte carbone inférieure à la classe affaires)

Linedata utilise un outil de gestion des voyages et des notes de frais pour l'ensemble du groupe. Cet outil permet de suivre en temps réel l'impact carbone de l'ensemble des déplacements professionnels.



Public cloud

Depuis plusieurs années, le Groupe Linedata a commencé une transition vers un hébergement dans le Public Cloud permettant d'optimiser la consommation énergétique liée à l'hébergement de données. Le Groupe Linedata a choisi des hébergeurs partenaires ayant des objectifs ambitieux de réduction de leurs émissions de carbone. De plus, Linedata bénéficie des avancées technologiques et peut également optimiser ses choix d'hébergements afin de limiter l'impact de son hébergement de données.



Stratégie de partenariats

Des partenariats stratégiques avec HCL, Inetum (GFI) et Amazon Web Services (AWS) donnent à Linedata un accès immédiat aux meilleures technologies et processus du marché, indispensables pour accélérer sa transition vers le cloud public.



Evolution des émissions de carbone

Le Groupe Linedata calcule annuellement ses émissions de carbone avec l'aide de la solution Sweep en se basant sur :

- Des reportings des émissions CO2 disponibles (ie : agence de voyage) ;
- L'application de facteurs d'émissions sur des consommations réelles ou estimées (ie : consommation électrique) ;
- L'application de facteurs d'émissions sur base financière en fonction des volumes d'achats (ie : achat de services).

En 2024, le Groupe Linedata a réduit son intensité carbone par collaborateur de 7% (market based). Cette diminution s'explique par :

- une stabilité des émissions liées aux bureaux tout en ayant une augmentation des effectifs (+ 5% en effectif moyen) ;
- une maîtrise des émissions liées aux déplacements domicile-travail et au télétravail ;
- la baisse des émissions liées aux datacenters.

Calcul du bilan carbone

Accompagné par la société Sweep, le bilan carbone de Linedata est réalisé en suivant les grands principes du GHG Protocol. En plus du Scope 1, lié aux émissions directes, et du scope 2, liées aux émissions indirectes dues à l'utilisation d'énergies, Linedata comptabilise également les émissions du Scope 3 en identifiant au maximum les émissions engendrées par la chaîne de valeur aval et amont : utilisation des produits, achats de services...

Concernant le scope 2, Linedata calcule les émissions basées sur le marché en prenant en compte les contrats d'électricité renouvelable mis en place dans les différents bureaux, toutefois les émissions basées sur la localisation sont également calculées (cf ci-dessous les 2 tableaux en « Location based » ou « Market based »).

La méthodologie détaillée du calcul est disponible dans l'Annexe E de ce document.

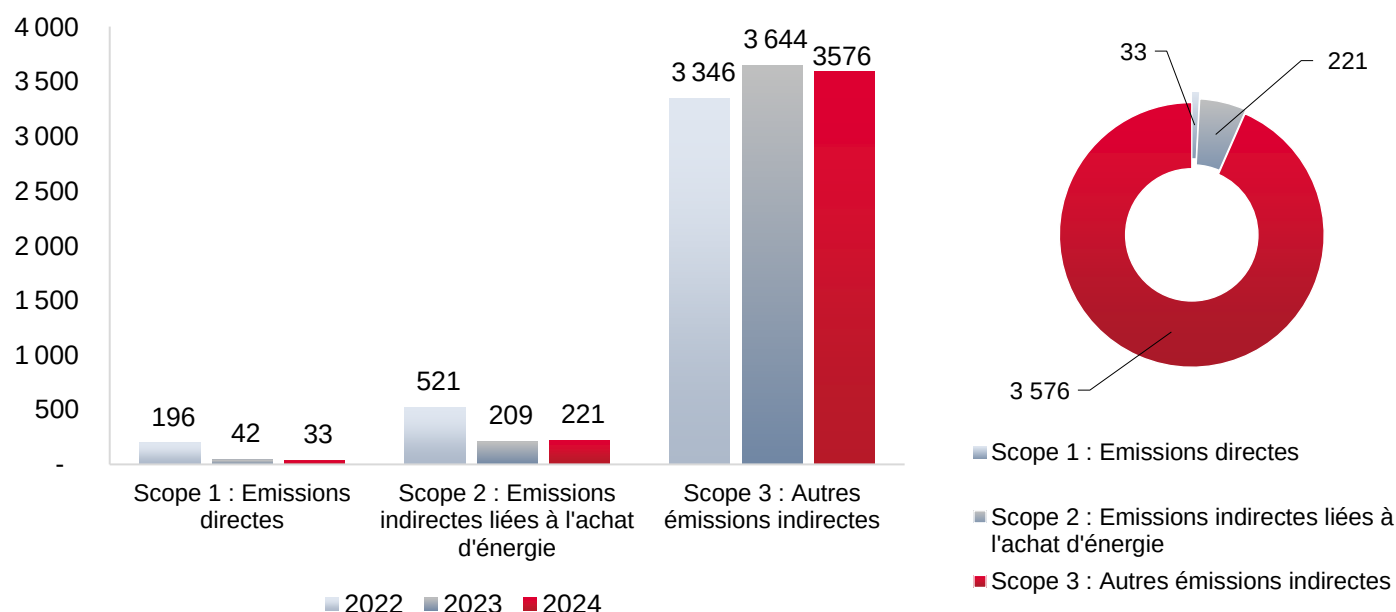
Le Groupe Linedata s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue afin d'améliorer l'exhaustivité et l'exactitude de son bilan carbone. Des travaux sont notamment en cours afin :

- d'identifier d'avantage d'émissions : déchets informatiques, capex mobilier, ...
- de réduire la part des émissions dont les calculs sont basés sur des facteurs d'émissions monétaire représentant actuellement plus du tiers des émissions (correspondant aux achats de biens et services).

Le Groupe Linedata n'a pour le moment pas déployé de projets d'absorption et d'atténuation financés au moyen de crédits carbone.

Évolution de l'empreinte carbone du Groupe

- Périmètre consolidé, en suivant la méthodologie du GHG Protocol
- L'année 2022 sert de référence, correspondant à un exercice représentatif des activités postpandémiques



Bilan carbone 2024 – GHG protocol – Market based

En teqCO2 - Market based	2022	2023	2024	Variation % 2024/2023
Scope 1 : Emissions directes	196	42	33	-22%
Carburant véhicule (combustion)	170	12	4	-66%
Fluides frigorigènes	26	29	28	-3%
Scope 2 : Emissions indirectes liées à l'achat d'énergie	521	209	221	6%
Electricité consommée	521	209	221	6%
Scope 3 : Autres émissions indirectes	3 346	3 644	3 576	-2%
Déplacements professionnels	348	370	392	6%
Déplacements Domicile - Travail & Télétravail	755	835	798	-4%
Emissions énergétiques (hors scope 1 & 2)	175	185	191	3%
Achats de biens et services	1 683	1 854	1 800	-3%
Actifs en leasing (amont)	158	149	157	5%
Utilisation des produits vendus	224	248	235	-5%
Déchets	3	3	4	20%
Total des émissions	4 063	3 894	3 829	-2%
Nombre de salariés moyen*	1107	1234	1297	5%
Intensité Carbone / Employé	3,67	3,16	2,95	-7%
Chiffre d'affaires consolidés (en M€)**	172,7	183,3	183,7	0%
Intensité Carbone / M€ de CA	23,52	21,25	20,84	-2%

*Cf Etats financiers consolidés 31/12/2024 – Note 6.1

** Cf Etats financiers consolidés 31/12/2024 – Note 5.1

Bilan carbone 2024 – GHG protocol – Location based

En teqCO2 - Location based	2022	2023	2024	Variation % 2024/2023
Scope 1 : Emissions directes	196	42	33	-22%
Carburant véhicule (combustion)	170	12	4	-66%
Fluides frigorigènes	26	29	28	-3%
Scope 2 : Emissions indirectes liées à l'achat d'énergie	521	475	489	3%
Electricité consommée	521	475	489	3%
Scope 3 : Autres émissions indirectes	3 346	3 644	3 576	-2%
Déplacements professionnels	348	370	392	6%
Déplacements Domicile - Travail & Télétravail	755	835	798	-4%
Emissions énergétiques (hors scope 1 & 2)	175	185	191	3%
Achats de biens et services	1 683	1 854	1 800	-3%
Actifs en leasing (amont)	158	149	157	5%
Utilisation des produits vendus	224	248	235	-5%
Déchets	3	3	4	20%
Total des émissions	4 063	4 161	4 097	-2%
Nombre de salariés moyen*	1107	1234	1297	5%
Intensité Carbone / Employé	3,67	3,37	3,16	-6%
Chiffre d'affaires consolidés (en M€)**	172,7	183,3	183,7	0%
Intensité Carbone / M€ de CA	23,52	22,70	22,30	-2%

*Cf Etats financiers consolidés 31/12/2024 – Note 6.1

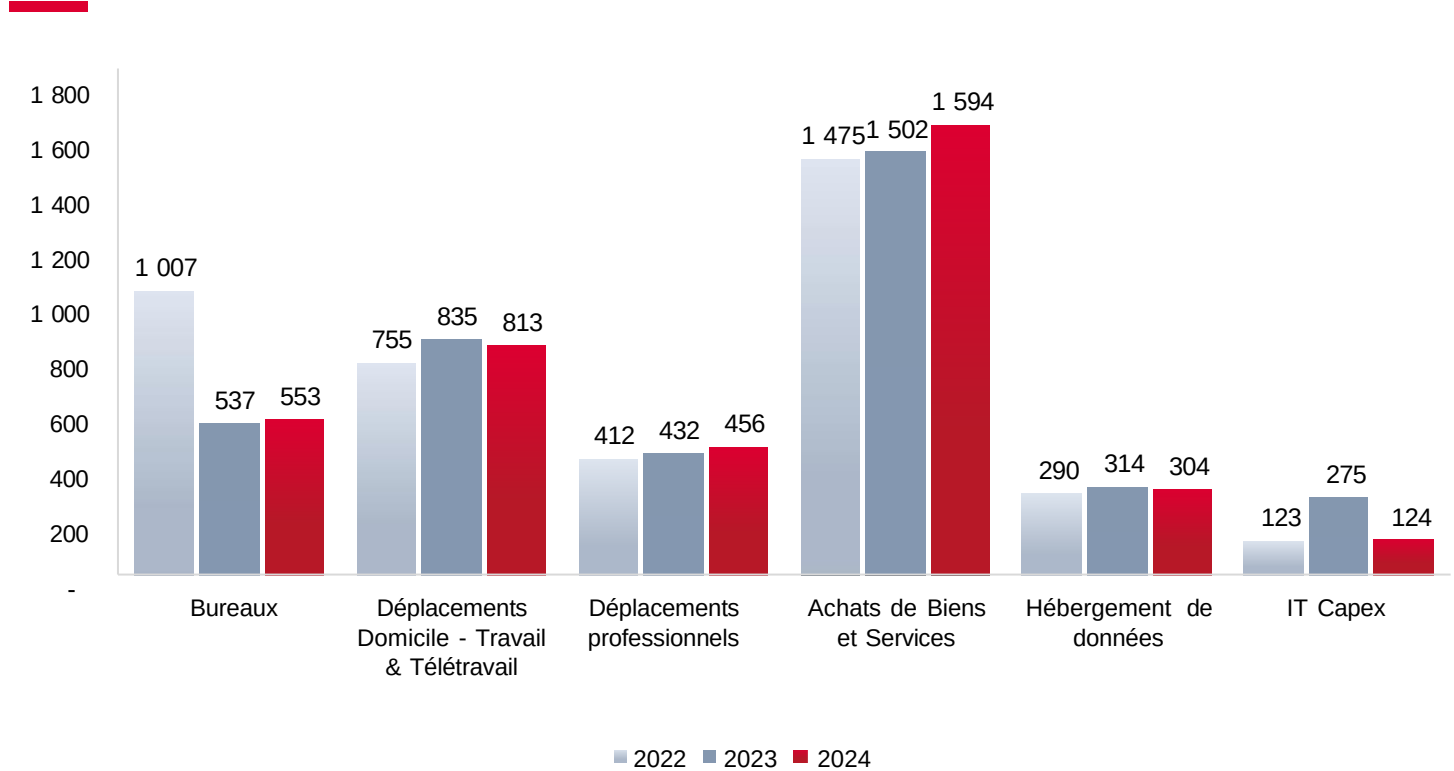
** Cf Etats financiers consolidés 31/12/2024 – Note 5.1

Reporting carbone

Un reporting interne par catégorie a été mis en place pour faciliter le suivi de notre stratégie de réduction (ci-dessous) mais également faciliter la communication en interne autour des émissions carbonees.

En teqCO2 - Market Based	2022	2023	2024
Bureaux	1 007	537	553
Fluides Frigorigènes	170	12	4
Bureaux (m² occupés)	144	134	140
Electricité	690	387	405
Autres (Papiers, Déchets...)	4	4	5
Déplacements Domicile - Travail & Télétravail	755	835	798
Déplacements Domicile - Travail	350	378	441
Télétravail	405	457	357
Déplacements professionnels	412	432	456
Transports (Avion, Train, Voiture)	354	390	410
Hotel	40	32	34
Repas	18	10	12
Achats de Biens et Services	1 475	1 502	1 594
Services IT	762	843	891
Autres Services : Honoraires, Assurances...	587	572	622
Frais de communication	71	55	56
Formation	54	32	25
Hébergement de données	290	314	304
Datacenter	228	252	245
Cloud	61	62	55
IT Capex	123	275	124
Total	4 063	3 894	3 829
Nombre de salariés	1107	1234	1297
Intensité Carbone / Employé	3,67	3,16	2,95

Emissions 2024 - Market based – reporting Linedata



La stratégie de réduction des émissions de carbone

En 2022, suite au calcul de son premier bilan carbone, le groupe Linedata a défini sa première stratégie de réduction carbone 2022-2024 en se concentrant sur ses quatre principaux postes contributeurs d'émissions.

Linedata s'est également fixé pour objectif de faire évoluer ses solutions logicielles afin de réduire leurs impacts environnementaux : étude d'éco conception, hébergement optimisé...

Principales composantes de la stratégie de réduction

Bureau - 14% des émissions

- Optimisation des surfaces de bureau

Dans le prolongement de l'accord sur le télétravail instauré en 2021, le Groupe a rationalisé ses surfaces de bureaux en réduisant les espaces à Arcueil, New York, Seattle et Luxembourg, ainsi que par la fermeture de certains sites, notamment à Dublin et Oxford.

- Amélioration de la performance énergétique

Des travaux de rénovation thermique ont été réalisés dans les bureaux de Neuilly-sur-Seine et de Tunis entre 2022 et 2023, incluant l'installation de nouveaux systèmes de chauffage et de climatisation, pour un investissement global d'environ 1 million d'euros.

- Sélection de bâtiments éco-responsables

En 2022, Linedata a relocalisé son siège d'Arcueil dans un immeuble certifié, répondant aux meilleurs standards environnementaux (certifications et labels environnementaux).

- Optimisation des sources d'électricité

En 2023, le Groupe a souscrit des contrats d'électricité d'origine renouvelable pour l'ensemble des bureaux sur lesquels il est décisionnaire.

=> Grâce à ces actions combinées, Linedata a réduit de 50 % l'intensité carbone liée à ses bureaux entre 2022 et 2024 (calculée en « market-based »).

Hébergement des données - 8% des émissions

- Client: le Groupe privilégie l'utilisation du Public Cloud par rapport aux datacenters externes, dans le but de :
 - Réduire progressivement le volume de consommation des datacenters physiques et les investissements en Capex dans les serveurs.
 - Renforcer la consommation de Cloud, qui s'accompagne d'un engagement avec AWS, valide jusqu'en 2027.
- Corporate : migration vers le Cloud

Migration progressive des datacenters internes vers le Cloud, notamment pour les sites de Neuilly-sur-Seine et de Tunis.
- Les choix d'optimisation dans l'utilisation du Cloud permettent de maximiser l'efficacité énergétique

=> Grâce à ces actions combinées, Linedata a réussi à réduire de 12 % l'intensité carbone liée à l'hébergement des données entre 2022 et 2024.

Fournisseurs de Services - 41% des émissions

- Echange avec les principaux fournisseurs sur leur engagement carbone

Déplacements professionnels & Domicile – Travail - 23% des émissions

- Limitation et optimisation des voyages (trains, avions nouvelle génération, véhicules électriques)
 - Une fréquence de reporting renforcée et des actions de sensibilisation auprès des voyageurs d'affaires.
 - Partenariats avec des fournisseurs de taxis écologiques afin de promouvoir l'utilisation de véhicules « verts » lors des déplacements professionnels.
- Incitation à l'utilisation de transports « verts » pour les trajets domicile-travail
 - Incitation à la mobilité douce et forfait mobilité en France pour favoriser des modes de transports durables
 - Sensibilisation des collaborateurs

=> Ces actions combinées ont permis de réduire de 7% l'intensité carbone des déplacements entre 2022 et 2024.

Cette stratégie 2022-2024 de réduction carbone a été validée en 2022 par le Comex et par le Conseil d'Administration à travers son Comité Impact avant d'être communiquée à l'ensemble des collaborateurs en 2023 accompagnée d'une conférence de sensibilisation sur les enjeux climatiques. Un point d'avancement des actions réalisées est effectué plusieurs fois par an auprès du Comité Impact.

La stratégie de réduction carbone va être renouvelée au cours de l'année 2025 en parallèle de la définition de la stratégie groupe 2030 et s'accompagnera d'une quantification des investissements (Opex et Capex) visant à la soutenir (cette quantification n'a jusque là jamais été réalisée, il est toutefois entendu que le Groupe aura les ressources nécessaires pour accompagner sa future stratégie de réduction). Le groupe restera attentif aux évolutions législatives qui pourraient impacter ses coûts d'exploitation en cas de déploiements de dispositifs de compensation carbone obligatoire. Par ailleurs, le groupe n'a pas prévu pour le moment le déploiement d'une tarification interne du carbone mais il reste attentif aux pratiques de place sur le sujet.

Des objectifs de réduction des émissions de carbone par scope (en location based) ont été fixés en 2023 avec un horizon 2028 en se basant sur les données « normatives » du bilan carbone 2022 – année de référence. La cible de réduction des émissions de GES suit l'objectif fixé par The Shift Project de réduire les émissions du numérique de 30% entre 2020 et 2030 qui se basait sur l'objectif mondial fixé par la Science Based Target Initiative adapté au contexte français. Linedata n'a pas fait valider la compatibilité de ses cibles et sa stratégie avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5°C conformément à l'accord de Paris. Toutefois, ces éléments ont été validés par les équipes Climat du pool bancaire dans le cadre de la fixation de notre objectif de réduction carbone de notre dette senior à impact (sustainability linked loan).

En lien avec la stratégie carbone 2030 qui sera définie au cours de l'année 2025, les futurs objectifs de réduction 2030 seront fixés par scope (en market based) en prenant en compte divers scénarios climatiques et en s'assurant de leur compatibilité avec l'accord de Paris et ils seront communiqués publiquement.

Focus investissement

En dehors des remplacements des dispositifs de chauffage/climatisation des bureaux de Tunis et Neuilly-sur-Seine réalisés en 2022 et 2023, Linedata n'a pas investi de Capex significatifs pour la réalisation de ces différentes actions (voir Tableau Taxonomie). Ce premier plan de réduction 2022-2024 n'ayant pas été totalement intégré dans la planification financière de l'entreprise, le prochain plan de réduction/transition à horizon 2030 s'intégrera lui dans le processus de planification financière et plus largement dans la stratégie du Groupe Linedata (cf ci-dessus).

Sobriété et transition énergétique

Un audit de sobriété énergétique des bureaux a été réalisé fin 2022, il a permis de vérifier les points suivants : réglages optimisés des systèmes de chauffage et de climatisation, détecteurs de présence pour la lumière, extinction du chauffage / climatisation et des lumières en fin de journée (si non automatique).

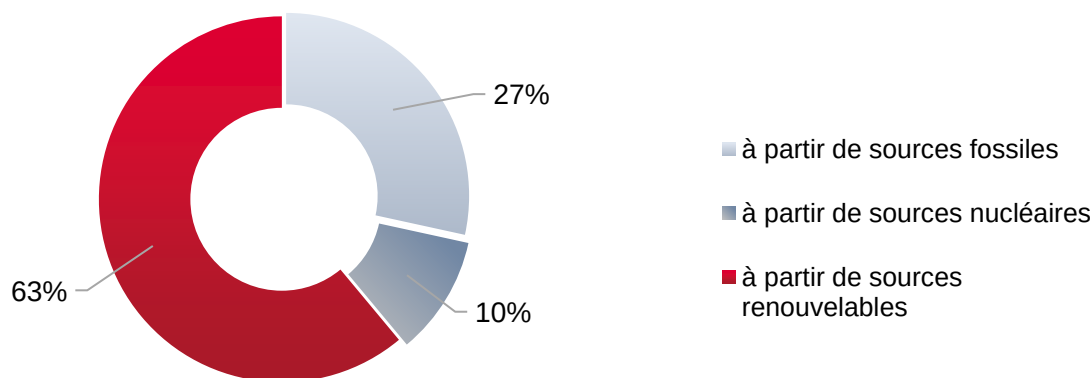
Etant donné les enjeux politiques et environnementaux sur l'approvisionnement en énergie fossile, Linedata s'engage dans la transition des sources d'énergie de ses bureaux. Un contrat d'électricité verte a été souscrit au siège social et Linedata invite les bailleurs des bureaux en location à la souscription de contrat « vert » si ce n'est pas encore effectué. Le bureau de Mumbai regroupant plus de 500 salariés est situé dans le parc technologique « Embassy 247 » qui a été couronné de nombreux prix environnementaux et qui utilise de l'énergie verte. Pour le bureau de Tunis, où l'énergie provient à 97% de sources fossiles, Linedata étudie la possibilité de réduire la consommation d'énergie fossile (par exemple via la souscription d'EAC : Certificats d'attributs énergétiques).

En 2024, le mix énergétique des bureaux est composé à 63% d'énergie renouvelable, à 10% d'origine fossile et à 28% d'origine nucléaire. En dehors des bureaux pour lesquels un contrat d'électricité verte est souscrit, Linedata prend en compte le mix énergétique du pays (source : <https://lowcarbonpower.org/>).

Consommation énergétique

Pays	Ville	Consommation bureau 2024 MWh	Contrat Energie Verte	à partir de sources fossiles	à partir de sources nucléaires	à partir de sources renouvelables
Inde	Mumbai	242	✓	-	-	242
Tunisie	Tunis	273	✗	265	-	8
France	Neuilly	165	✓	-	-	165
France	Arcueil	211	✗	8	140	62
US	Boston	250	✓	-	-	250
US	New York	33	✓	-	-	33
UK	London	81	✓	-	-	81
HK	Hong Kong	79	✗	79	-	0
Latvia	Riga	60	✗	21	-	39
Maroc	Casablanca	16	✗	14	-	3
Portugal	Sintra	20	✗	5	-	15
Total		1.431		392	140	901

Mix énergétique Consommation 2024



2.1.2 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les impacts du réchauffement climatique se renforçant ces dernières années, Linedata se doit d'anticiper et de s'adapter au changement climatique impactant ses activités, ses employés mais également sa chaîne de valeur.

Dans la chaîne de valeur amont, les centres de données et les fournisseurs de matériels informatiques sont dépendants de l'approvisionnement en micro-processeurs qui d'une part font face à une forte demande en lien notamment avec le développement de l'IA et d'autre part peuvent être impactés par la limite dans l'extraction de minerais ou par des événements climatiques extrêmes.

Dans le cadre des activités du Groupe Linedata, certains bureaux sont situés dans des géographies sujet à des événements climatiques pouvant impacter les transports ou les réseaux électriques.

2.1.3 TAXINOMIE

La publication des éléments concernant la réglementation Taxinomie est en Annexe C.

2.2 Utilisation des ressources, économie circulaire et achats responsables

La politique environnementale prend en compte les activités de Linedata et de sa chaîne de valeur, cela passe par des actions sur notre utilisation des ressources mais également sur des achats responsables et sur le développement de l'économie circulaire.

2.2.1 UTILISATION DES RESSOURCES

Linedata est engagé dans une démarche d'utilisation raisonnable des ressources nécessaires à son activité.

Le Groupe Linedata mène également une politique de sensibilisation de ses collaborateurs en les associant aux mesures prises pour économiser les ressources à travers des écogestes et des technologies susceptibles de réduire les impacts environnementaux des activités du Groupe.

En plus des enjeux sur la consommation d'énergie, l'utilisation durable des ressources comprend également une gestion optimisée :

Du parc informatique

(principales ressources entrantes avec plus d'1 millions d'€ d'investissement en 2024)

Conscient de l'impact environnemental de la fabrication du matériel informatique et des enjeux liés à la rareté des principaux minerais nécessaires à leur production, Linedata poursuit son engagement avec des démarches régulières de sensibilisation de ses collaborateurs (i.e conférence Gloria en 2023) sur la

« consommation » de matériels informatiques (écran, ordinateur...) et d'extension de la durée de vie de ses serveurs. Lors du renouvellement de son parc informatique, Linedata privilégie du matériel performant énergétiquement, notamment en sélectionnant des serveurs bénéficiant des dernières technologies permettant de diminuer leur consommation d'énergie. En 2024, le Groupe Linedata a consommé les volumes suivants de matériels IT : 105 ordinateurs portables (vs 300 en 2023), 240 écrans (vs 267 en 2023) et 252 stations d'accueil (vs 190 en 2023).



Des impressions

Le Groupe incite les salariés à n'imprimer qu'en cas de nécessité et certains bureaux ont mis en place des restrictions d'accès aux imprimantes. Linedata continue de digitaliser des processus qui historiquement étaient consommateurs de papiers (comptabilité, RH...). En 2024, Linedata a consommé 1 tonne de papiers vs 1,1 tonne en 2023.



Des déchets

Le Groupe Linedata attache une importance particulière à l'impact environnemental de ses déchets, notamment de son parc informatique. Son recyclage est généralement assuré par des entreprises ou associations respectant les normes environnementales locales en vigueur pour ce qui concerne le traitement des déchets électroniques.

Les autres actions de recyclage et d'élimination des déchets reposent principalement sur le tri des déchets (papier, plastique, verre, pile) en collaboration avec une société externe ou de façon collective au sein des immeubles où se situent les sites Linedata avec si possible l'obtention des volumes de déchets recyclés afin de pouvoir suivre et optimiser le volume de déchets. En France, 338 kg de déchets ont été recyclés en 2024 (vs 650 kg en 2023 comprenant un volume important de documents papiers qui avait été détruit). En l'absence de reporting déchets sur l'ensemble de ses bureaux, Linedata n'a pas encore fixé d'objectif de réduction de ses déchets.

De façon générale, en l'absence de reporting disponible sur les volumes de consommation (en poids) de ses principaux entrants au niveau Groupe, Linedata ne s'est pas encore fixée d'objectif de réduction sur ses ressources entrantes. De même, en l'absence de production, Linedata ne suit pas le % de matières biologiques utilisées pour produire des produits ou des services.



2.2.2 ECONOMIE CIRCULAIRE

Le Groupe Linedata s'engage également dans l'économie circulaire, cela passe notamment par la mise à disposition régulière de notre matériel informatique ou bureautique en fin de vie auprès d'association, d'école ou auprès des collaborateurs afin de leur donner une seconde vie mais également par l'achat de matériaux recyclés (par exemple les packages eco-friendly pour les nouveaux arrivants).

2.2.3 ACHATS RESPONSABLES

Le Groupe Linedata a acheté près de 41 millions d'euros de biens et de services en 2024. Le Groupe s'engage à être responsable dans ses achats afin de répondre notamment aux enjeux environnementaux.

Engagement « écoresponsable » des fournisseurs

La Charte des achats responsables formalise les exigences du Groupe relative aux droits de l'Homme, à la protection des données personnelles, à l'éthique des affaires, mais également à la protection de l'environnement.

Cette Charte disponible sur le site internet de Linedata et transmise annuellement par email aux principaux fournisseurs du Groupe invite les partenaires commerciaux à :

- Mettre en place une politique environnementale et à exercer leurs activités en cherchant à minimiser l'impact de celle-ci sur l'environnement.
- Veiller à éliminer ou réduire les sources de pollution générées par ses activités, préserver les ressources naturelles, limiter le gaspillage et promouvoir le recyclage, réduire ses consommations d'énergies.
- S'assurer, s'il y a lieu, que les déchets considérés comme dangereux sont gérés de manière sécurisée sur l'ensemble de ses sites (recyclage, stockage etc), et qu'ils sont correctement éliminés dans des usines de traitement sûrs.

Linedata s'engage dans cette démarche de sélection de fournisseurs « responsables » en assumant l'impact financier lorsque ces fournisseurs investissent dans leur décarbonation (hausse de leur coût de fabrication, transport etc).

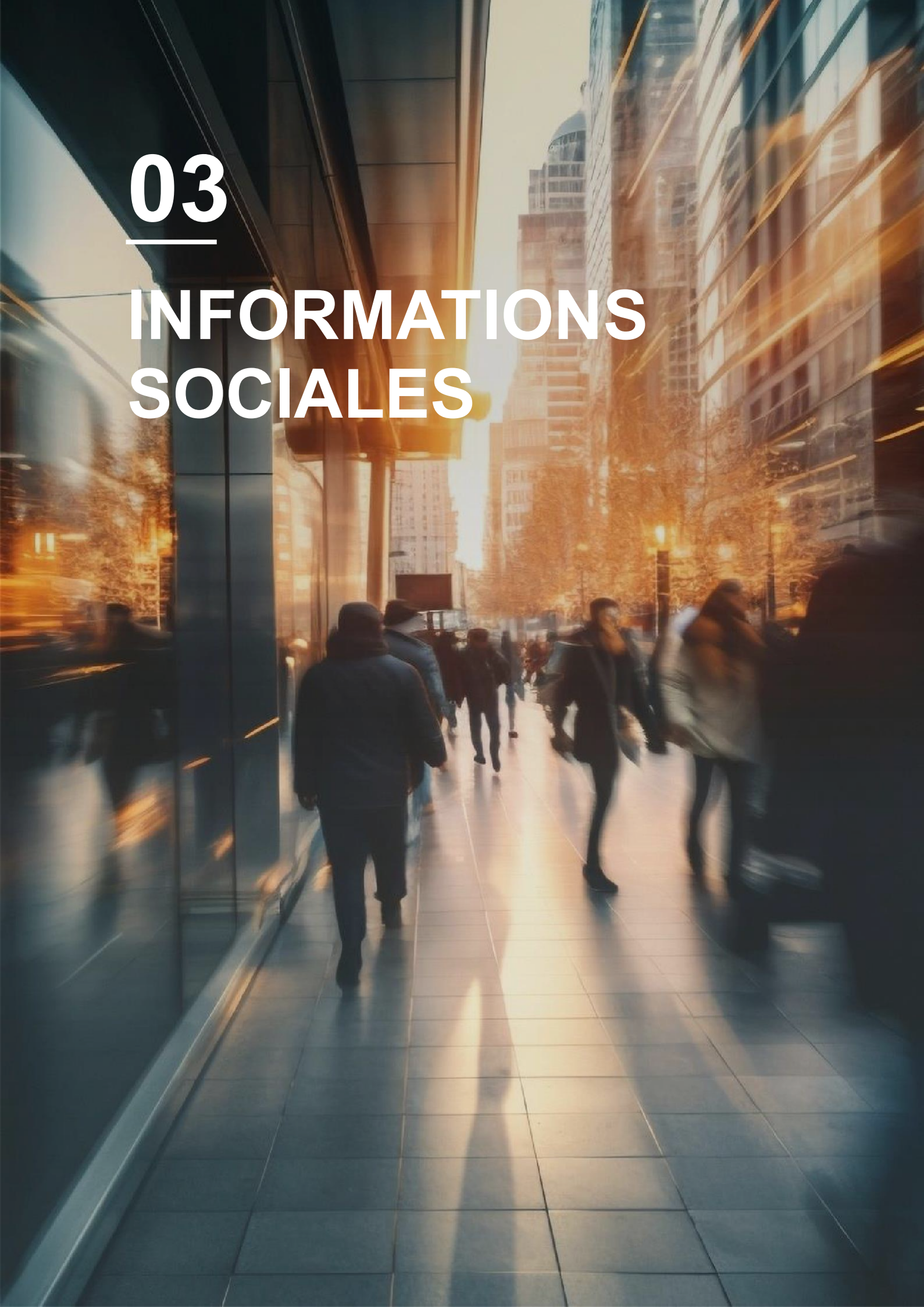
Sélection de fournisseurs « écoresponsables »

Pour répondre à ces enjeux, la question écologique doit se poser dès le référencement d'un nouveau fournisseur en intégrant des critères RSE dans les grilles d'évaluation lors des appels d'offres. Depuis 2022, l'intégration des aspects RSE au sein des critères de sélection lors d'un appel d'offres est systématique. La sélection de fournisseurs locaux est également privilégiée pour éviter l'impact environnemental lié au transport.



03

INFORMATIONS SOCIALES



3.1 Main d'œuvre de l'entreprise

Introduction

Le secteur numérique connaît une évolution rapide et constante de ses métiers. Dans ce contexte, le Groupe Linedata a pour mission d'accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition continue de compétences tout au long de leur parcours professionnel. Cette approche du développement des talents influence profondément la politique des Ressources Humaines de Linedata, qui déploie des actions concrètes pour permettre à chacun de s'adapter aux innovations technologiques et aux tendances émergentes du marché.

Face à l'apparition de nouveaux métiers et à la nécessité d'un apprentissage permanent, la fonction RH joue désormais un rôle stratégique clé. Elle permet au Groupe de concrétiser sa vision tout en attirant, formant et fidélisant les meilleurs talents dans un environnement en perpétuelle mutation.

Avec des équipes implantées sur quatre continents, Linedata bénéficie d'une richesse humaine unique, marquée par la multiculturalité et la pluridisciplinarité. Cependant, cette diversité géographique et culturelle soulève également des défis majeurs : faciliter les transferts de connaissances, maintenir l'engagement et la collaboration entre des équipes dispersées, et instaurer un dialogue fluide à l'échelle mondiale.

Politique RH ancrée dans nos valeurs

La politique des Ressources Humaines de Linedata s'appuie sur les quatre piliers fondamentaux qui définissent son identité. Elle se concrétise par un engagement fort à cultiver les talents et à favoriser l'accomplissement professionnel.

Passionné·e – Encourager chacun à atteindre son plein potentiel

Linedata offre à ses collaborateurs un cadre unique où ils peuvent s'épanouir, avoir un impact concret et vivre leur passion au quotidien. Chacun a l'opportunité de développer ses talents et de contribuer à une aventure collective inspirante.



Pérenne – Construire une organisation résiliente et tournée vers l'avenir

En collaboration étroite avec les équipes opérationnelles, les Ressources Humaines œuvrent pour une organisation agile et durable. Elles s'assurent que les collaborateurs disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour relever les défis d'aujourd'hui et anticiper ceux de demain.



Ingénieux·se – S'adapter avec agilité et proactivité

Les équipes RH, présentes dans chaque pays, sont à l'écoute des collaborateurs et des managers pour proposer des solutions adaptées aux spécificités locales. Tout en garantissant équité et bien-être, les Ressources Humaines veillent à fournir des outils et des approches flexibles qui répondent aux évolutions du marché et aux besoins de nos équipes.



Attentionné·e – Promouvoir un bien-être holistique

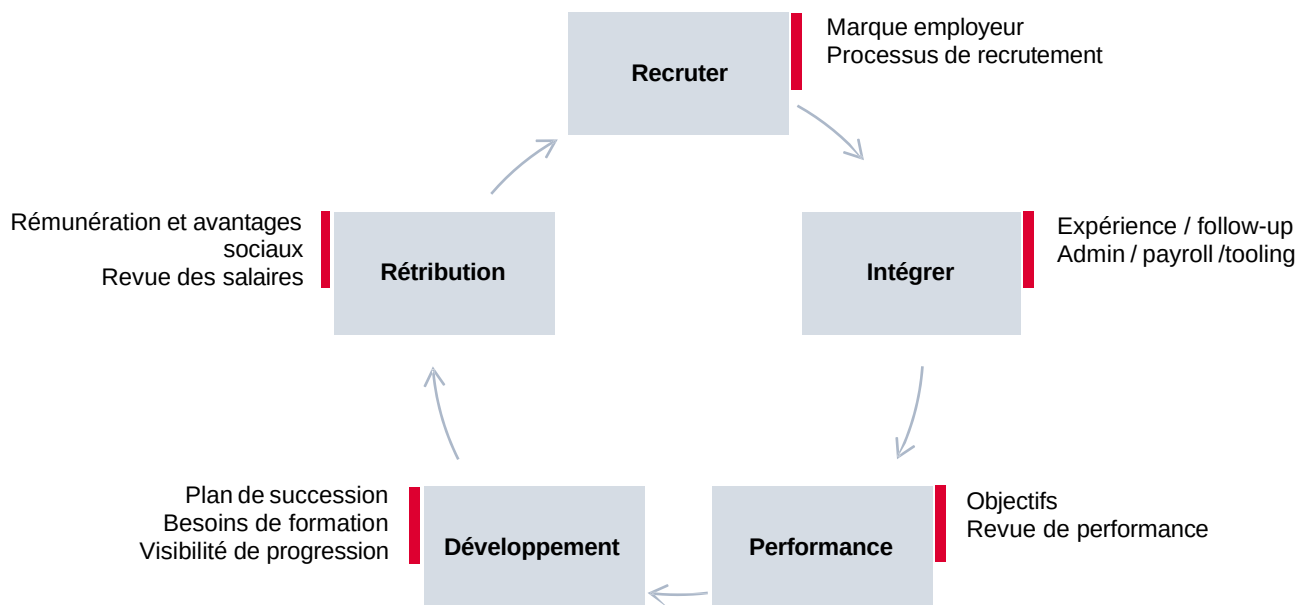
Garant de la sécurité physique et psychologique de nos collaborateurs, Linedata s'engage à créer un environnement où chacun peut être pleinement soi-même. Les équipes RH mettent en place des initiatives favorisant l'engagement, l'épanouissement et le bien-être au travail, afin que tous puissent évoluer dans un cadre sain et stimulant.



Transformation de la politique RH

La performance de Linedata repose sur l'expertise, l'engagement et la performance de ses collaborateurs à travers le monde. C'est dans cette perspective que le groupe a entrepris une transformation de sa politique RH, accélérée en 2024, structurée autour de cinq grands axes de développement :

- Attirer et retenir les meilleurs talents pour soutenir la croissance et les objectifs de transformation ;
- Renforcer les processus RH clés (voir schéma ci-dessous) ;
- Investir dans le développement des collaborateurs pour atteindre les objectifs définis lors de l'évaluation de la performance, en cohérence avec les besoins du business ;
- Engager les collaborateurs : reprise des événements internes et mise en place de politiques de travail hybrides pour renforcer l'engagement et l'expérience collaborateur ;
- Continuer la transformation digitale RH avec un SIRH totalement intégré pour une expérience collaborateur complète dès la candidature.



Investir dans l'expérience collaborateur avec Bob

En 2023, Linedata a déployé Bob, une plateforme SIRH moderne et intuitive, au cœur de sa stratégie visant à améliorer l'expérience collaborateur. Bob est désormais l'outil unique qui accompagne chaque salarié tout au long de sa carrière chez Linedata.

Cette solution centralisée permet :

- De disposer d'un profil collaborateur toujours à jour, garantissant la fiabilité des données RH ;
- De gérer facilement les congés, objectifs et entretiens annuels
- De demander et donner du feedback en continu, favorisant une culture de transparence et de développement
- De répondre à des enquêtes internes, contribuant ainsi à l'amélioration continue de l'environnement de travail.

En 2024, Linedata a intégré dans Bob des processus clés, notamment :

- La revue de performance, permettant de suivre et évaluer les contributions individuelles ;
- La revue des salaires et des promotions.

Bob offre ainsi une vision claire et centralisée des données RH, renforçant l'équité et l'efficacité dans les processus de gestion et développement de la performance et les processus décisionnels.

Gouvernance

Organisation de l'équipe RH

L'équipe Ressources Humaines de Linedata est constituée de 32 personnes, avec une équipe centrale composée de :

- Une DRH Groupe (Chief People Officer - CPO) ;
- Un spécialiste des politiques de rémunération et des analyses RH (Compensation & Benefits – C&B).

Cette équipe définit et pilote la stratégie RH globale, en lien avec sept DRH régionaux, qui assurent la déclinaison et l'adaptation locale de la politique et des initiatives RH.

Instance de gouvernance RH

Gouvernance d'entreprise

La CPO fait partie du comité exécutif de Linedata, qui se réunit régulièrement pour définir les priorités stratégiques de l'entreprise.

Cette participation permet :

- D'aligner la stratégie RH sur les priorités business et la vision de Linedata,
- De porter les initiatives RH auprès des dirigeants et des leaders seniors,
- D'assurer une cohérence entre les enjeux humains et la trajectoire de croissance du groupe.

Comité de pilotage RH

L'organe central de gouvernance RH est composé de :

- La CPO,
- Le C&B
- Les DRH régionaux.

Fréquence des réunions :

- Tous les 15 jours : échange sur les enjeux RH globaux et locaux, alignement sur les priorités, suivi des projets en cours.
- Une fois par an : séminaire en présentiel pour définir la feuille de route RH et intégrer les contributions des leaders business globaux et régionaux.

Gouvernance régionale

Les DRH régionaux participent aux comités de direction de leur région, qui se réunissent une à deux fois par mois selon les zones. Cela leur permet :

- D'être pleinement intégrés aux enjeux locaux,
- D'adapter et affiner les politiques RH pour répondre aux besoins spécifiques de chaque région,
- D'assurer la mise en œuvre des initiatives globales de manière cohérente avec les réalités du terrain.

Intégration des parties prenantes

Collaboration avec les leaders business

Les politiques RH sont élaborées de manière collégiale avec les leaders business globaux et régionaux, qui contribuent activement à leur construction. Ces échanges garantissent un alignement fort entre la stratégie RH et les priorités opérationnelles.

Écoute et prise en compte des collaborateurs

L'équipe RH, sous la responsabilité de la CPO, s'appuie sur plusieurs leviers pour intégrer les retours des collaborateurs :

- Proximité terrain : les équipes RH locales interagissent régulièrement avec les salariés, et la CPO ainsi que le C&B se déplacent dans les bureaux à travers le monde pour rencontrer les équipes sur site.
- Enquête annuelle (Life@Linedata) : ce baromètre a pour objectif de recueillir de manière anonyme le sentiment des collaborateurs sur des sujets qui comptent pour eux – stratégie de l'entreprise, carrière, rémunération, équilibre vie professionnelle et personnelle, culture et valeurs, relation avec le management, atmosphère et collaboration au sein des équipes - d'identifier des axes d'amélioration et d'ajuster les feuilles de route RH régionales. Les résultats sont ensuite partagés par la CPO avec les collaborateurs.
- Échanges réguliers avec les managers : animation d'une communauté managériale à travers les cycles RH et des interactions continues, favorisant le dialogue et l'accompagnement :
 - De recueillir leurs idées et feedbacks sur les pratiques RH ;
 - De mieux comprendre la dynamique interne et les attentes des équipes ;
 - D'ajuster les politiques RH en fonction des réalités opérationnelles du terrain.

Observation du marché et veille externe

Linedata veille à intégrer les meilleures pratiques RH grâce à une participation active à :

- Des conférences et salons RH,
- Des communautés RH locales,
- Des réseaux RH professionnels.

Cette approche permet d'anticiper les évolutions du marché et d'adapter en continu les politiques RH afin de garantir leur pertinence et leur efficacité.

Identification et gestion des IROs

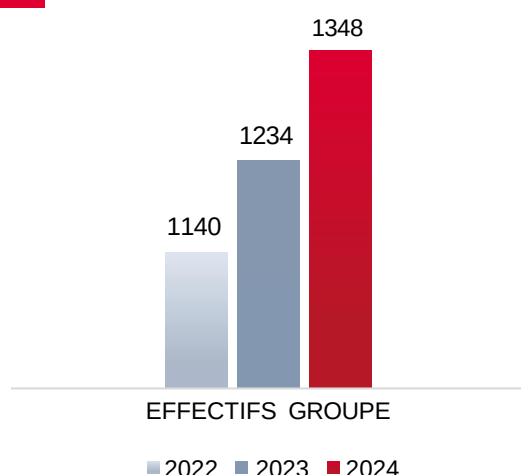
A travers l'analyse de double matérialité (cf §1.2.1), Linedata a identifié les IROs matériels listés ci dessous à propos de ses effectifs. Ce travail d'identification a pris en compte la synthèse effectuée par la CPO des échanges et feedback obtenus des collaborateurs ainsi que de la veille mise en place par l'ensemble du département RH. Cette analyse n'a pas mené à l'identification de catégories de salariés particulièrement exposés aux risques identifiés, à l'exception des femmes, sous-représentées dans le secteur du numérique pour lesquelles une enquête spécifique est en cours de mise en place pour prendre en compte leurs préoccupations. Le Groupe veille à ce que ses pratiques internes n'entraînent ni ne contribuent à des impacts négatifs significatifs sur ses collaborateurs, en intégrant des mécanismes d'identification et de prévention d'impacts au sein des processus RH.

Les IROs potentiels ou réels sont suivis par les équipes RH avec la mise en place de politiques et de plans d'actions (définis au sein de groupes de travail et présentés dans ce rapport) auxquels s'accompagnent des cibles définies par la CPO (en lien avec ses équipes RH) et pouvant être partagées avec les collaborateurs. Ces cibles permettent de vérifier la performance et l'efficacité des actions mises en place et sont notamment suivies par les instances de gouvernance dans une démarche d'amélioration continue.

Réf IRO	Sous theme	Risque ou opportunité	Impact Positif ou négatif	Chaine de valeur	IRO nom	Détail et lien avec la stratégie / opération de l'entreprise
S1/1	Dépendance	Risque	Négatif	Activités Directes	Dépendance de l'activité au capital humain	L'activité de Linedata est dépendante de son capital humain. Une pénurie de talents impacterait l'activité.
S1/2	Santé et sécurité	Risque	Négatif	Activités Directes	Risques psychosociaux	Les risques psycho sociaux impactant la santé des collaborateurs auront des conséquences sur l'activité
S1/3	Equilibre vie pro et vie privée	Risque	Négatif	Activités Directes	Absentéisme et burn out	Un déséquilibre vie pro/perso impactant la santé des collaborateurs auront des conséquences sur l'activité
S1/4	Equilibre vie pro et vie privée	Opportunité	Positif	Activités Directes	Baisse absentéisme et Augmentation de la productivité	Un bon équilibre vie pro/perso aura des conséquences positives sur l'activité
S1/5	Egalité et Diversité	Risque	Négatif	Activités Directes	Risque de discrimination : poursuites judiciaires et risques d'image	La discrimination peut impacter fortement l'image de marque et l'attraction des talents diversifiés. En plus des poursuites judiciaires possibles
S1/6	Egalité et Diversité	Risque	Négatif	Activités Directes	Absence de diversité	Le manque de diversité aurait des conséquences sur l'activité
S1/7	Egalité et Diversité	Opportunité	Positif	Activités Directes	Nouvelles perspectives et innovation par la diversité des profils	La diversité des collaborateurs peut apporter de nouvelles perspectives et favoriser l'innovation
S1/8	Formation et compétences	Risque	Négatif	Activités Directes	Inadaptation des compétences	La gestion des compétences qui ne s'adapterait pas aux évolutions technologiques pourrait impacter la performance avec une perte de productivité et une perte d'attractivité client
S1/9	Formation et compétences	Opportunité	Positif	Activités Directes	Développement des compétences	Le développement des compétences pourra améliorer la productivité de l'entreprise
S1/10	Formation et compétences	Risque	Négatif	Activités Directes	Attrition non maîtrisée	Une gestion inadaptée des talents et de la marque employeur peuvent impacter l'attrition ou l'attraction des collaborateurs
S1/11	Protection vie privée	Risque	Négatif	Activités Directes	Fuite de données personnelles (employés)	
S1/12	Engagement Sociétal	Opportunité	Positif	Activités directes	Engagement philanthropique et initiatives sociétales	Les engagements philanthropiques et sociétaux impactent la vie des communautés locales et également l'engagement des collaborateurs

3.1.1 EFFECTIFS

Evolution des effectifs Groupe



- Au 31 décembre 2024, le Groupe Linedata compte 1348 collaborateurs (hors stagiaires / contrats d'apprentissage).
- La hausse constante des effectifs depuis 2022 est portée par la forte croissance de l'activité de Services en Inde.
- L'effectif moyen du Groupe en 2024 est de 1297

99,9%

de CDI* (2 CDD)

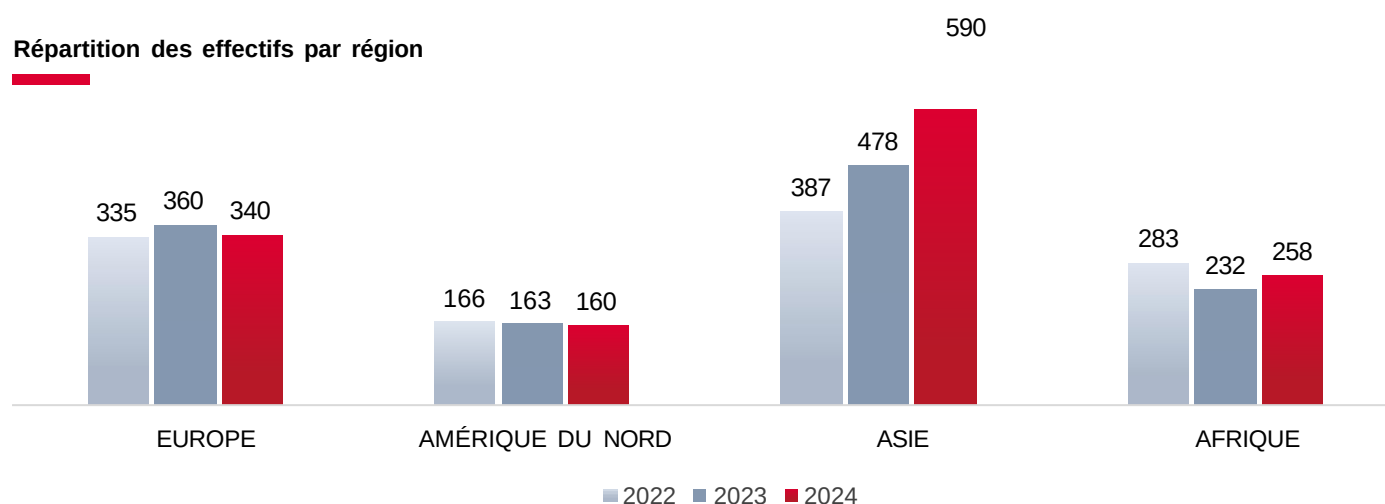
Linedata privilégie les recrutements en contrat à durée indéterminée, le recours aux contrats à durée déterminée étant réservé aux remplacements temporaires (congs maternité ou parental, congé individuel de formation).

Cf Note 6.1 Effectifs des Etats financiers consolidés

Un Groupe global et multiculturel

Linedata est un Groupe dont la stratégie organisationnelle repose sur une approche globale et multiculturelle. Implanté sur plus de 20 sites géographiques à l'international, le Groupe se distingue par la diversité de ses équipes, représentant plus de 45 nationalités et autant de langues. Cette dimension multiculturelle constitue un axe structurant de la politique des Ressources Humaines, qui intègre systématiquement les spécificités locales. Linedata construit ainsi une approche RH dynamique, conciliant une vision stratégique globale et une adaptation fine aux contextes locaux.

Répartition des effectifs par région



La présence géographique de Linedata s'étend sur quatre continents, organisée autour de deux pôles principaux :

- Les 17 bureaux dédiés au développement commercial et au support client, qui représentent 38% des effectifs
- Les trois centres d'excellence situés en Inde, en Lettonie et en Tunisie, qui concentrent 62% des effectifs

Cette organisation répond à un double objectif d'efficacité opérationnelle et de proximité client.

La répartition des effectifs du Groupe se caractérise par une stabilité dans les régions européenne, africaine et américaine, contrastée par une croissance en Asie. L'Inde présente une progression significative de ses effectifs, avec une augmentation de 60% entre 2022 et 2024. Cette évolution s'inscrit dans le développement stratégique de l'activité Services.

Europe	2022	2023	2024
France	191	191	189
Portugal		42	37
Espagne	3	2	2
Luxembourg	6	7	5
UK	88	77	71
Irlande	7	6	6
Lettonie	40	35	30
Asie	2022	2023	2024
Inde	350	440	563
Hong Kong	36	36	26
Singapour	1	2	1
Amérique du Nord	2022	2023	2024
US	154	148	142
Canada	12	15	18
Afrique	2022	2023	2024
Tunisie	241	219	248
Maroc	11	13	10

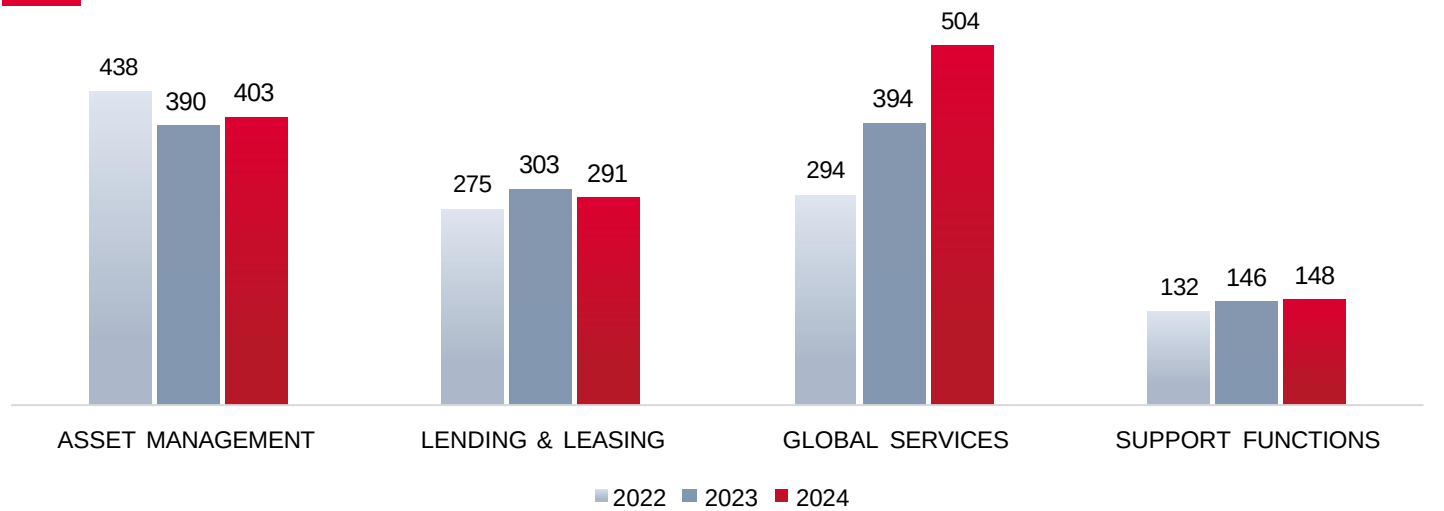
Répartition par ligne de métier

L'organisation de Linedata repose sur une structure agile, structurée autour de trois segments d'activités stratégiques :

- Asset Management (gestion d'actifs)
- Lending & Leasing (crédits et financements)
- Global Services (services)

Les équipes travaillant au sein des lignes de métiers ont pour objectif de développer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque segment. Les fonctions support apportent un soutien transversal destiné à optimiser la performance opérationnelle de l'ensemble des lignes de métiers.

Répartition des collaborateurs par ligne de métier et fonctions support



Répartition géographique des lignes de métiers et des fonctions support

Les lignes de métiers Asset Management et Lending & Leasing, ainsi que les fonctions support, sont déployées sur l'ensemble des zones où Linedata est présent. En contraste, la ligne de métier Services se distingue par une forte concentration en Inde, qui héberge 93 % de ses effectifs.

Cette spécificité des Services s'explique par son modèle opérationnel fondé sur la mise à disposition d'équipes dotées de compétences pointues aux clients asset managers. Dans ce modèle, l'expertise des consultants constitue le cœur de l'offre commerciale, justifiant la dynamique de croissance des effectifs propre à cette ligne de métier.

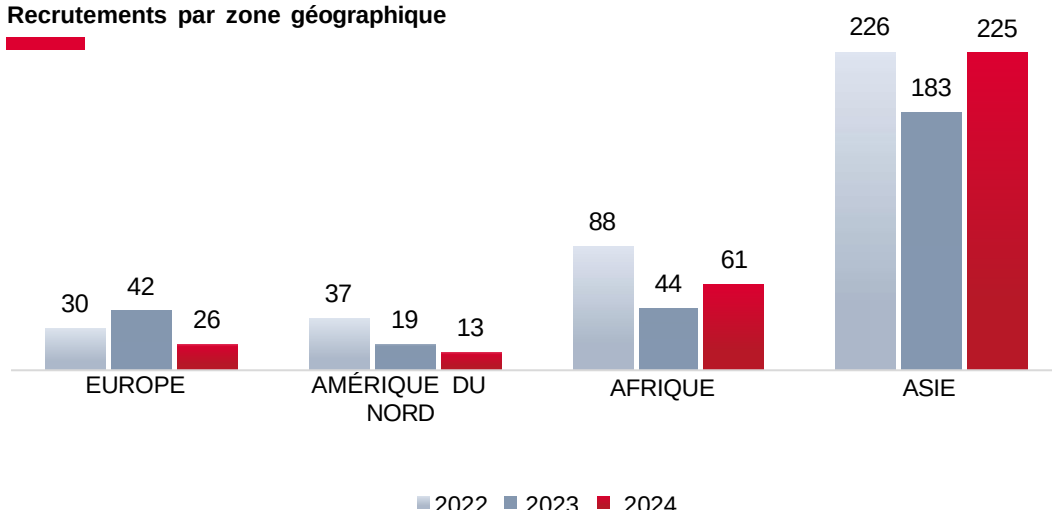
Entrées – Sorties

Politique de recrutement

Le recrutement est un pilier essentiel de la stratégie de développement du Groupe Linedata. En 2024, Linedata a accueilli 325 nouveaux collaborateurs à travers le monde. La majorité des recrutements (92 %) ont été réalisés dans les Centres d'Excellence en Inde et en Tunisie, répondant aux besoins croissants de nos activités.

- Inde : comme mentionné dans la section « Répartition par ligne de métier », le recrutement en Inde est principalement axé sur le renforcement de l'activité Services.
- Tunisie : la grande majorité des recrutements concerne des cadres issus d'écoles d'ingénieur. Pour attirer les jeunes ingénieurs et favoriser leur intégration, Linedata s'appuie sur deux dispositifs clés :
 - Les stages de Projet de Fin d'Etude (PFE) : ces stages permettent aux étudiants de mener un projet concret en fin de cursus, constituant une passerelle vers le monde professionnel.
 - Les Contrats d'Initiation à la Vie Professionnelle (CIVP) : ce dispositif, soutenu par l'État, offre un contrat d'un an destiné à faciliter l'embauche des jeunes diplômés.
- En Europe et en Amérique du Nord : dans ces régions, Linedata concentre ses recrutements sur des profils stratégiques, notamment au sein des équipes de management et produit, afin de renforcer son expertise et son innovation.

Recrutements par zone géographique



- Linedata a connu un nombre de recrutement exceptionnellement élevé en 2022 lié à un marché de l'emploi très dynamique et un taux d'attrition élevé.
- En 2023 et 2024, en lien avec la baisse du taux d'attrition, le volume de recrutement s'est normalisé.

Focus sur l'Inde : un engagement renforcé en faveur du recrutement des femmes

Linedata a intensifié ses efforts pour favoriser l'intégration des femmes en Inde, avec des résultats significatifs :

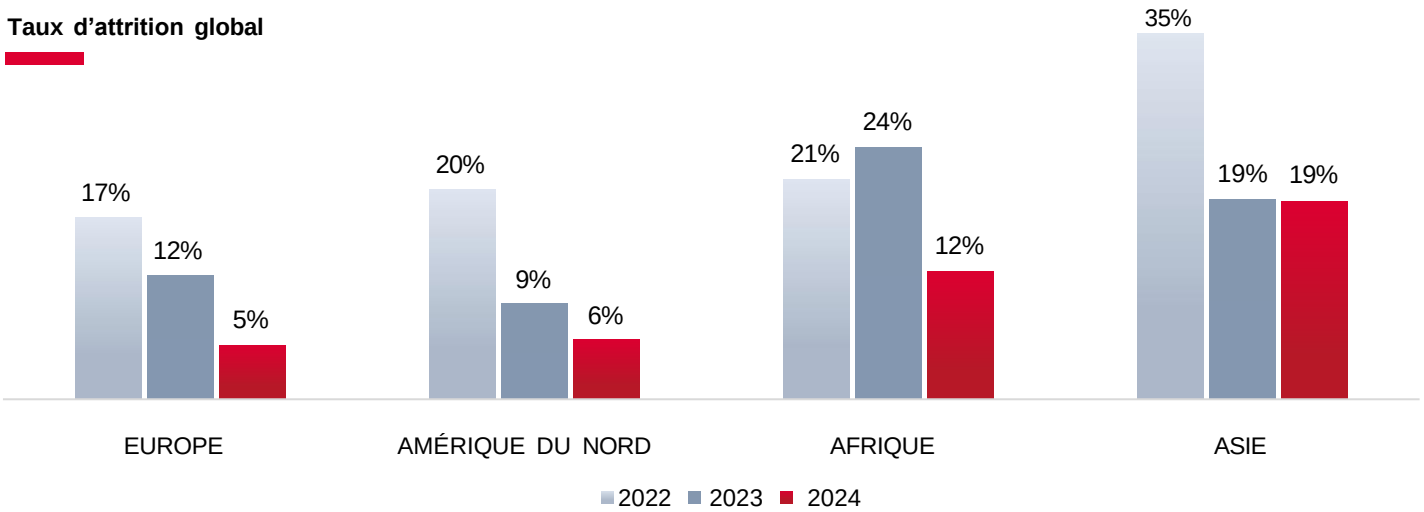
- Entre 2020 et 2024, la proportion de recrutement des femmes a augmenté, passant de 23% (17 femmes) à 30% (67 femmes) sur cette période ;
- L'évolution des arrivées et des départs illustre également cette dynamique positive. Le nombre d'arrivées dépasse systématiquement celui des départs, avec un ratio départs/arrivées en forte baisse : de 94 % en 2020 à 54 % en 2023, puis à seulement 24 % en 2024.

Ces progrès confirment l'efficacité des actions mises en place et positionnent Linedata sur une trajectoire prometteuse pour accélérer cette dynamique en 2025. Avec l'Inde représentant plus de 40 % des effectifs du Groupe, ces initiatives revêtent une importance stratégique majeure et témoignent de notre engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion.

Année	Arrivées	Départs	Effectifs	Ratio
2020	17	16	49	94%
2021	29	23	55	79%
2022	57	38	74	67%
2023	43	24	93	56%
2024	67	16	144	24%

Attrition

Taux d'attrition global

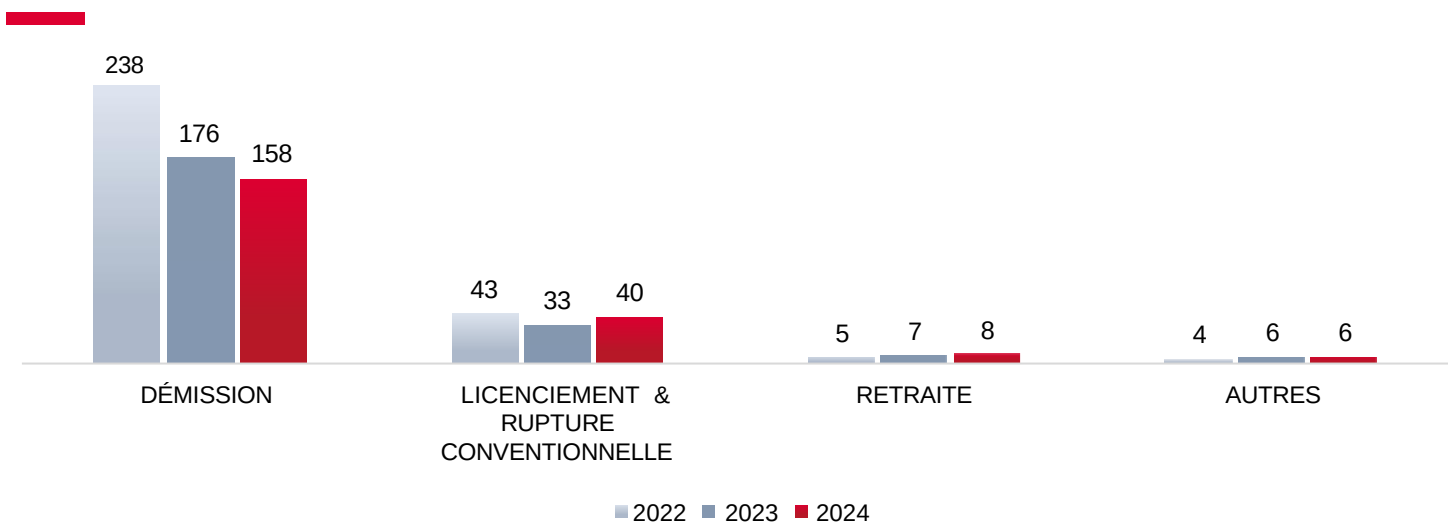


Le taux d'attrition de Linedata s'établit à 12% en 2024, en baisse par rapport aux 15% de 2023. Cette évolution marque un retour au niveau observé avant la période de pandémie. Conscient des enjeux liés au turnover, le Groupe déploie une stratégie proactive articulée autour de deux axes principaux :

- L'optimisation des mécanismes de recrutement
- L'accompagnement des managers pour actionner les leviers de rétention des talents

Ces actions visent à stabiliser les effectifs et à maintenir l'expertise et la cohésion des équipes.

Départs par motif de sortie



En 2024, Linedata enregistre 212 départs, correspondant à un taux de turnover de 16,4%. La baisse du nombre de démissions traduit un retour à un niveau d'attrition plus standardisé. Toutefois, certaines zones géographiques présentent des spécificités marquées. En particulier, l'Inde et la Tunisie se distinguent par un taux de départs plus élevé, conséquence directe d'un marché du travail local hautement concurrentiel pour les compétences technologiques recherchées. Cette situation reflète les tensions structurelles du marché des ressources humaines dans le secteur du numérique.

Zoom sur la Tunisie : diminution de l'attrition et accompagnement des talents

La baisse significative du taux d'attrition en Tunisie résulte d'une stratégie RH volontariste articulée autour de deux axes principaux : l'intégration et le développement professionnel.

- Dès leur arrivée, les nouveaux collaborateurs bénéficient d'un dispositif d'accompagnement complet. Un programme de mentoring sur six mois leur est proposé, associant des formations techniques spécifiques au poste et des formations aux compétences transversales. Cette approche vise à faciliter leur intégration et à renforcer leurs compétences professionnelles.
- Linedata a par ailleurs développé un écosystème favorisant l'épanouissement professionnel : un parcours de carrière transparent et structuré, des opportunités de formation continue, des initiatives de cohésion d'équipe renforçant le sentiment d'appartenance, une attention constante à l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Ces dispositifs constituent des leviers essentiels pour attirer et retenir les talents dans un marché du travail tunisien hautement concurrentiel.

3.1.2 REVUE DE LA PERFORMANCE, DES COMPÉTENCES ET PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Le développement des compétences constitue un axe majeur pour la croissance du Groupe.

L'implémentation de l'outil Bob permet désormais un suivi RH plus performant et structuré, couvrant trois domaines essentiels :

- Les évaluations de performance
- La revue des talents
- Le plan de formation

Ce dispositif offre une vision intégrée et dynamique du potentiel humain, facilitant l'accompagnement individuel des collaborateurs et l'alignement avec les objectifs stratégiques du Groupe.

Dispositif d'évaluation

Linedata a structuré un processus d'évaluation annuel complet, plaçant le développement individuel au cœur de sa stratégie RH. Chaque collaborateur bénéficie d'un entretien annuel avec son supérieur hiérarchique, dont les objectifs sont multiples : évaluer la performance et les compétences, identifier les axes d'amélioration, définir les besoins de formation, préciser les objectifs pour l'année à venir et envisager les perspectives d'évolution à court et moyen terme.

Le processus repose sur plusieurs piliers :

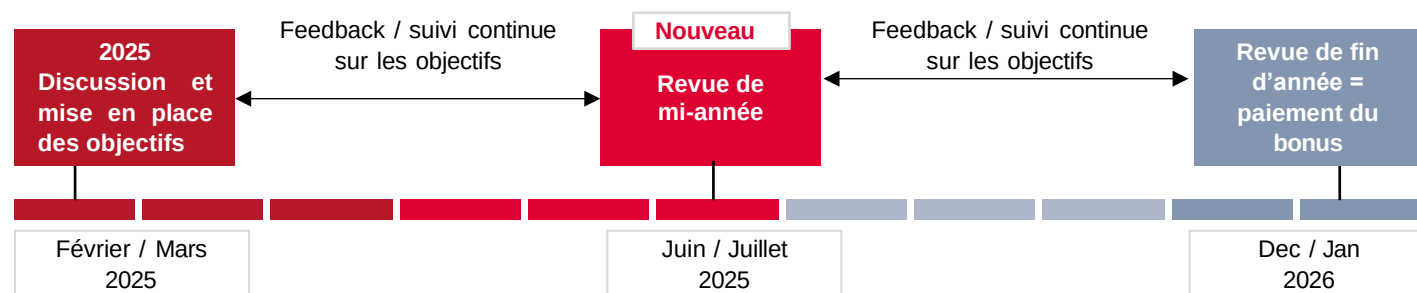
- Revue des résultats de fin d'année
- Auto-évaluation globale intégrant la performance, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, la charge de travail, les ambitions personnelles, les besoins de formations.
- Analyse et commentaires par le manager
- Intégration du feedback du manager sur l'auto-évaluation
- Un entretien de discussion et clarification des perspectives professionnelles du collaborateur

Cette approche permet un dialogue constructif et personnalisé, favorisant le développement individuel et collectif.

Linedata a déployé l'outil BOB, un système global de gestion de la performance individuelle, commun à l'ensemble des collaborateurs. Cet outil permet d'évaluer la contribution individuelle, analyser les compétences associées au poste, établir un plan de développement et de carrière, interconnecter les différents processus de Ressources Humaines.

L'implémentation de BOB apporte une dimension plus dynamique et fluide au suivi du développement professionnel. En 2024, la campagne d'évaluation de la performance 2023 a couvert 89,4% des collaborateurs, avec une représentation quasi-identique entre femmes (89,1%) et hommes (89,5%).

Pour 2025, Linedata entend faire évoluer cette approche en développant un mécanisme de feedback plus régulier et continu tout au long de l'année.



La démarche de Linedata vise à promouvoir une culture d'apprentissage continue, profondément ancrée dans l'ADN du Groupe. L'objectif est de nourrir une perspective de performance dynamique en équipant chaque collaborateur pour son développement professionnel.

Pour ce faire, Linedata a mis en place un processus destiné à garantir que chaque employé dispose d'objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporels) directement intégrés dans l'outil de gestion. Cette approche facilite une revue de performance objective et alignée sur les enjeux stratégiques.

Le Groupe investit dans la formation de ses collaborateurs et managers aux méthodes de définition d'objectifs, assurant ainsi un lien constant entre développement individuel, performance collective et évolution professionnelle.

Revue des talents

Depuis 2020, Linedata a mis en place des *Talent Reviews* globales afin d'aligner ses ressources humaines sur ses objectifs stratégiques à court et à long terme. Ce processus permet d'identifier avec précision les enjeux clés : les postes stratégiques, la performance individuelle, le potentiel des collaborateurs ainsi que les risques, afin d'anticiper et de mettre en œuvre des actions adaptées de manière proactive et ciblée.

Initialement appliquée à l'ensemble des employés, cette démarche a évolué en 2024 pour se concentrer sur les niveaux hiérarchiques intermédiaires et supérieurs, permettant ainsi des discussions plus approfondies et stratégiques.

La revue des talents vise à :

- Anticiper l'avenir et l'évolution des collaborateurs en mettant en place des plans de succession ;
- Identifier des viviers de talents et définir des actions spécifiques pour chaque catégorie.

En complément, et à la suite des *Talent Reviews* et du cycle de revue de performance 2024, Linedata a organisé des sessions de calibration afin d'assurer une évaluation équitable des talents dans toutes les régions. Ces échanges ont permis de définir des mesures adaptées en matière de rémunération et de développement, renforçant ainsi la motivation et la fidélisation des talents clés.

Mobilité professionnelle

En 2024, 128 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité professionnelle horizontale ou verticale, soit 11% des collaborateurs éligibles au process de revue des salaires. Ce nombre ne représente pas l'ensemble des évolutions professionnelles car il prend en compte uniquement les changements de niveaux en mobilité verticale et non les sous- niveaux qui sont utilisés en particulier dans les premiers niveaux de carrière (ayant une vitesse de développement et de besoin des collaborateurs plus importants).

	Mobilité Verticale	Mobilité Horizontale	Mobilité Professionnelle
Europe	15	7	21
Amérique du Nord	6	0	6
Afrique du Nord	35	0	35
Asie	66	1	66
Total	122	8	128

En Amérique du Nord et en Europe, la proportion de collaborateurs ayant un plus haut niveau d'expertise et de séniorité étant plus importante, les mobilités sont moins régulières que dans les autres régions. En Afrique du Nord et en Asie, les collaborateurs, recrutés en majorité avec peu ou pas d'expérience professionnelle à la sortie de leur cursus d'études supérieurs, évoluent plus fréquemment.

Formation

Les heures de formation ont connu une nette augmentation ces dernières années et Linedata est déterminé à continuer d'investir dans le développement de ses équipes.

La formation devient un facteur différenciant de l'offre Linedata, avec des pays comme la Tunisie et l'Inde où l'accès à des programmes de formation et de développement est plus naturel grâce à des offres structurées (i.e Coursera). Tandis que dans d'autres pays, Linedata a renforcé les formations en présentiel pour répondre à une demande croissante. En 2024, Linedata a également investi dans des équipes Learning and Development aux États-Unis et en Inde pour soutenir cette dynamique.

En 2023 et 2024, l'offre de formation a été élargie avec le déploiement de Coursera, plateforme proposant des formations permettant d'acquérir ou de renforcer des compétences tant techniques que comportementales. Linedata investit aussi pour la sensibilisation des collaborateurs aux sujets de durabilité dont le changement climatique (cf 2.2.1)

	2022	2023	2024
Live : Présentiel, Online Training, Webinar	13 239	18 185	18 061
Plateforme : Coursera	2 994	3 856	6 035
Total Heures Formation	16 233	22 051	24 096
% Formation Live	82%	83%	75%

Au cours de l'année, 24 096 heures de formation (hors formations obligatoires) ont été dispensées, avec une nette prédominance des formations « Live » (75%), réalisées en présentiel ou en visioconférence, tandis que 25 % ont eu lieu via des plateformes de formation en différé.

En intégrant les heures de formation obligatoire, le volume de formation 2024 est de 25 631 heures.

	Heures / Employé			% formés		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Europe	20,8	19,7	23,2	76,5%	75,8%	78,0%
Amérique du Nord	14	16,8	6,1	21,0%	20,4%	22,9%
Asie	15,4	14,0	19,2	88,9%	86,1%	97,4%
Afrique	61,1	52,1	65,8	72,0%	71,3%	72,4%
Total	25,11	19,4	35,5	73,9%	72,3%	77,1%

Le temps moyen de formation non obligatoires par collaborateur formé est de 25,1 heures, en net augmentation par rapport à 2023 (18,8 heures). En moyenne, les femmes ont suivi 35,5 heures de formation contre 19,4 heures pour les hommes

Les écarts de volume de formation entre les régions reflètent avant tout les priorités stratégiques de Linedata. La Tunisie (61,1 h) et l'Inde (15,4 h) affichent les niveaux de formation les plus élevés, en raison d'un fort recrutement de jeunes talents et de la mise en place de programmes de formation structurés. À l'inverse, dans d'autres régions, l'approche est davantage personnalisée, adaptée aux besoins spécifiques des collaborateurs en poste.

Au total, 74% des collaborateurs ont été formés avec des taux de formation de près de 90% en Asie.

3.1.3 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Chez Linedata, la santé, la sécurité et le bien-être au travail sont au centre de nos engagements envers nos collaborateurs. Tous les salariés du Groupe sont couverts par notre système de gestion de la santé et la sécurité.

La santé

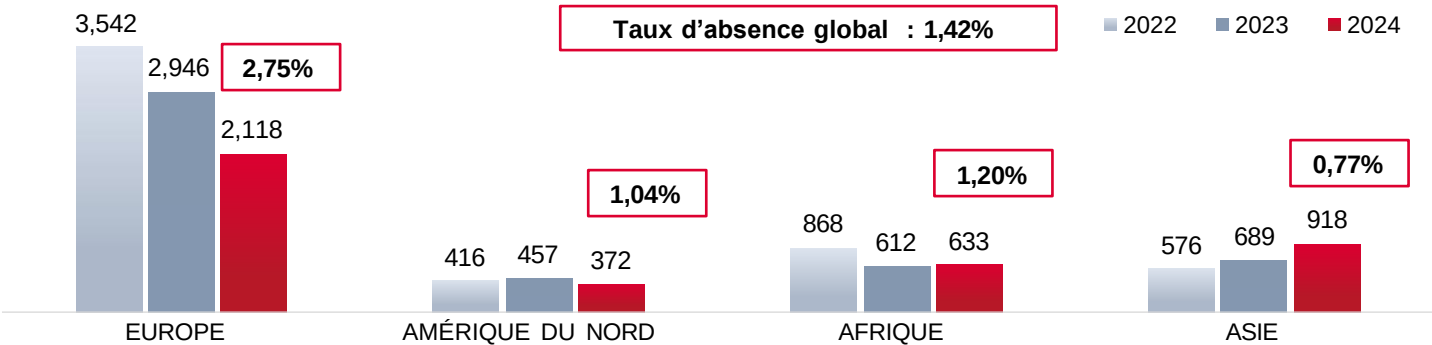
Depuis 2021, Linedata a déployé des formations spécifiques et des actions de sensibilisation en Amérique du Nord, en Inde et en France pour renforcer la prévention des risques psychosociaux, promouvoir la sécurité psychologique et physiologique (notamment par l'encouragement à la pratique sportive) et lutter contre le stress, tout en développant des outils pour mieux le détecter. Ces initiatives continueront à être étendues progressivement à l'ensemble des régions, de manière structurée et systématique.

Le Code Éthique du Groupe Linedata réaffirme que la santé et la sécurité des collaborateurs sont une exigence fondamentale et que tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre pour les garantir. Linedata encourage la pratique d'activités physiques et sportives, notamment en prenant en charge une partie des frais d'inscription à des activités sportives dans certains pays. L'entreprise sensibilise également ses collaborateurs à la santé au travail à travers des communications régulières ou encore les ateliers "Healthcare".

À titre d'exemple, en Amérique du Nord, un challenge de marche est organisé pour inciter les collaborateurs à adopter un mode de vie plus actif et à mieux prendre soin de leur santé.

Par ailleurs, Linedata met en place des mesures spécifiques en faveur des salariés en situation de handicap, notamment en adaptant les horaires et l'environnement de travail afin de garantir leur bien-être et leur inclusion.

Evolution du nombre de jours d'arrêt maladie par région



Le suivi de l'absentéisme constitue un indicateur clé permettant d'évaluer à la fois l'implication et la satisfaction des collaborateurs. Il est réalisé localement, en conformité avec les législations en vigueur dans chaque pays où Linedata est implanté.

On observe une nette diminution, passant de 5 402 jours en 2022 à 4 041 jours en 2024. Cette diminution s'explique par la fin de quelques arrêts maladie de longue durée en France en 2024.

En 2024, aucun accident du travail ni maladie professionnelle n'a été recensé sur l'ensemble du Groupe Linedata. Toutefois, deux accidents de trajet ont été signalés en France.

Bien-être

La politique de Linedata en matière de bien-être repose sur deux leviers complémentaires : d'une part, l'organisation du mode de travail, et d'autre part, la mise en place d'événements favorisant l'engagement et la cohésion des collaborateurs.

Mode de travail

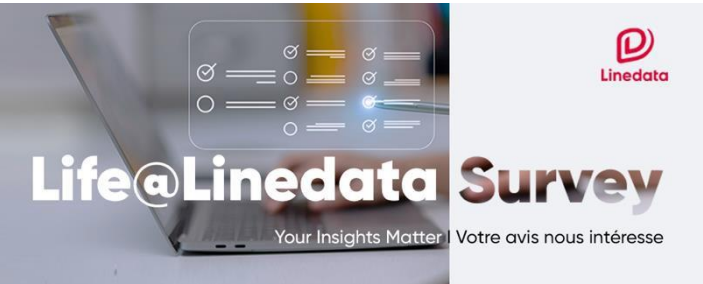
Linedata accorde une attention particulière aux conditions de travail de ses collaborateurs. À cet effet, le baromètre annuel Life@Linedata intègre un ensemble de questions spécifiques visant à évaluer le ressenti des collaborateurs sur leur bien-être au travail, et plus particulièrement sur le mode de travail hybride. Ces thématiques sont également abordées dans le cadre du processus de revue annuelle People & Development Review, permettant ainsi d'apprécier l'adhésion des équipes et l'efficacité du modèle hybride à l'échelle des différentes régions.

Linedata a déployé un modèle de travail hybride sur l'ensemble de ses implantations, avec des adaptations locales tenant compte des spécificités et besoins de chaque zone géographique.

Evénements

Linedata organise chaque année de nombreux événements, en présentiel et en format digital, visant à renforcer le sentiment d'appartenance et les liens sociaux entre collaborateurs.

En 2024, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre à cet effet, incluant notamment des événements rassemblant l'ensemble des équipes ainsi que la Direction du Groupe, au sein des principaux bureaux.



Le baromètre Life@Linedata, initié en 2021, a été renouvelé en 2022, 2023 et 2024. Il s'inscrit dans la volonté du Groupe de favoriser un environnement de travail agile, stimulant et positif, offrant à chaque collaborateur une expérience professionnelle épanouissante et propice au développement de son plein potentiel.

Congés familiaux

Linedata s'engage à accompagner ses collaborateurs à chaque étape de leur vie personnelle. Ainsi, le Groupe offre un ensemble de congés familiaux accessibles à tous les employés, quelle que soit leur région. Ces congés couvrent diverses situations, telles que :

- Congé maternité, paternité et parental ;
- Congé pour enfant malade ;
- Congé mariage ;
- Congé pour naissance ou adoption.

En 2024, les collaborateurs ont bénéficié de 1 686 jours de congés familiaux, répartis entre 41 femmes et 55 hommes. Par ailleurs, d'autres types de congés familiaux sont également proposés, tels que le congé pour décès, bien que ceux - ci n'aient pas été utilisés en 2024.

	Femmes	Hommes	Total
Maternité	1 045	0	1 045
Paternité	0	155	155
Parental	45	0	45
Parental pour éducation	181	0	181
Mariage	53	175	228
Naissance ou Adoption	0	3	3
Enfant malade	17	13	30
Total	1 341	345	1 686

Philanthropie et initiatives locales

Linedata Philanthropy, le grand programme d'entreprise à vocation philanthropique, permet aux collaborateurs de Linedata de vivre leur engagement sociétal dans les domaines de l'Environnement, l'Education et de la Santé, partout dans le monde. Ce programme comporte deux volets : des initiatives locales et un projet groupe.

Initiatives caritatives locales

Depuis 25 ans, les collaborateurs de Linedata vivent leur engagement en soutenant des initiatives caritatives locales. Ces initiatives représentent chaque année une dizaine de projets, comme par exemple l'opération « un cartable pour chaque élève » en Tunisie, la distribution de kits scolaires avec Seva Sahyog Foundation en Inde, ou encore le tournoi caritatif de golf de l'AITEC aux Etats-Unis. A travers ces initiatives, Linedata redistribue une partie de ses résultats à des causes dans les domaines de l'Environnement, l'Education et la Santé.

Projet philanthropique à Kampala, en Ouganda : co-financement de la construction de la résidence étudiante du nouvel hôpital universitaire de Kampala

En 2018, Linedata s'est engagée dans un grand projet philanthropique à travers le co-financement de la résidence universitaire du nouvel hôpital de Kampala en Ouganda. Le nouveau campus actuellement en cours de construction comprend un centre de formation et un hôpital universitaire dotés d'installations à la pointe de la technologie ainsi qu'une résidence étudiante moderne et sécurisée qui accueillera ses premiers étudiants Ougandais en avril 2025. Avec ce projet, Linedata vise à faciliter l'accès au savoir des étudiants Ougandais qui en retour participeront au développement de leur pays. L'Ouganda compte l'une des populations les plus jeunes, sa croissance est la plus rapide du monde, avec un taux de fécondité de 5,8 enfants par femme. Dans ce contexte, la santé s'impose comme un enjeu fondamental auquel Linedata contribue via le développement d'infrastructures médicales et la formation des futurs leaders du domaine sanitaire en Ouganda.

Première délégation Linedata en Afrique de l'Est

Linedata souhaite associer les collaborateurs à cette initiative porteuse de sens en leur permettant de donner de leur temps, partager leur expérience, ou encore faire bénéficier de leur expertise. En juillet 2024, Linedata a organisé un voyage en Afrique de l'Est avec une première délégation de sept personnes provenant de quatre continents. La délégation a échangé avec les équipes d'AKU, son partenaire, et les communautés locales sur l'impact du projet dans cette région.



3.1.4 APPROCHE EN MATIERE DE RÉMUNÉRATION

Si les pratiques RH visant à attirer et fidéliser les talents sont essentielles, une approche en matière de rémunération équilibrée, fondée sur un juste équilibre entre rétribution et contribution, joue également un rôle clé.

Linedata adopte une approche globale de la rémunération, déclinée en approches locales adaptées aux spécificités des métiers, aux réglementations en vigueur et aux particularités de chaque région.

Cette approche en matière de rémunération repose sur trois objectifs majeurs :

- Attirer et fidéliser les talents grâce à une offre compétitive, alignée sur les pratiques du marché ;
- Récompenser la performance, tant individuelle que collective, en établissant un lien clair entre les résultats, les objectifs de l'entreprise et la rémunération,
- Aligner les décisions salariales avec la stratégie du Groupe, les résultats financiers et les objectifs opérationnels.

Approche structurée en matière de rémunération et d'avantages sociaux

Rémunération

L'approche en matière de rémunération de Linedata s'appuie sur une combinaison entre salaire fixe et rémunération variable, visant à reconnaître et à valoriser la contribution de chacun. La part variable comprend :

- Un bonus de performance, auquel 92,5 % des employés sont éligibles ;
- Une commission spécifique destinée aux équipes commerciales.

Cette rémunération variable est déterminée sur la base d'objectifs fixés par le management, en cohérence avec les priorités stratégiques du Groupe.

Les objectifs intègrent à la fois une dimension collective (résultats d'équipe ou de l'entreprise) et une dimension individuelle. Le versement de cette part variable dépend directement du niveau d'atteinte des objectifs définis.

Par ailleurs, une revue annuelle des salaires est menée dans l'ensemble des régions, selon un processus structuré en trois étapes :

1. Préparation des supports d'analyse permettant d'objectiver les décisions, incluant la définition des budgets sur la base :
 - Des résultats financiers par ligne de métier ;
 - Des pratiques du marché ;
 - Du taux d'inflation local.
2. Déploiement de la campagne via l'outil Bob, garantissant une gestion centralisée et structurée, et favorisant une prise de décision éclairée.
3. Calibration et validation des propositions, fondées sur des analyses approfondies portant sur :
 - L'équité interne, notamment les écarts salariaux liés au genre ;
 - La corrélation avec la performance individuelle et collective ;
 - La rétention des talents clés ;
 - Les propositions de promotion.

Avantages sociaux

Linedata veille à proposer à l'ensemble de ses collaborateurs des avantages sociaux adaptés à leurs besoins, en cohérence avec les standards du marché et les spécificités locales.

À ce titre, plusieurs dispositifs sont déployés dans les différentes régions où le Groupe est implanté :

- Une protection sociale couvrant les frais médicaux, les risques d'invalidité et de décès, mise en place dans les sociétés françaises ainsi que dans la majorité des bureaux ;
- 92 % des employés sont affiliés à la couverture santé proposée par Linedata. La part des non-affiliés correspond généralement aux employés bénéficiant de la mutuelle de leur conjoint ;
- Des dispositifs d'épargne retraite, parmi lesquels :
 - Un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif Groupe (PERCOG) incluant un abondement de l'entreprise sur les versements volontaires ;
 - Un contrat d'épargne collectif à cotisations définies (Article 83) pour les collaborateurs en France ;
 - Depuis 2021, en Tunisie, un programme de retraite complémentaire sous la forme d'un contrat d'assurance-vie collectif accessible à une partie des collaborateurs ;
 - En Inde, l'élargissement de la couverture santé aux parents des collaborateurs.

Par ailleurs, en 2024, une cartographie des avantages sociaux a été réalisée, avec un focus particulier sur les politiques de congé maternité. Cette analyse a mis en évidence des écarts notables, notamment au Royaume-Uni et en Irlande, par rapport aux pratiques observées dans les autres pays du Groupe. Des ajustements ont ainsi été opérés afin d'harmoniser les conditions de maintien de salaire pendant le congé maternité et de les aligner avec les standards globaux de Linedata.

Afin de garantir l'efficacité et la cohérence de son approche en matière de rémunération, Linedata prévoit la mise en œuvre de plusieurs initiatives structurantes :

- Formation des managers à la définition d'objectifs SMART, accompagnée de lignes directrices harmonisées au niveau Groupe ;
- Développement de matrices d'évaluation, établissant une correspondance claire entre l'atteinte des objectifs et la rétribution, fondées sur un processus de revue de performance en amélioration continue ;
- Utilisation systématique des bandes de salaires internes afin d'identifier les éventuels écarts et d'apporter les ajustements nécessaires.

Ces actions visent à consolider les principes d'équité, de transparence et de reconnaissance au sein de l'approche en matière de rémunération, tout en renforçant l'engagement et la satisfaction des collaborateurs.

Salaires décents

Dans le cadre des exigences de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), Linedata réaffirme son engagement à garantir que l'ensemble de ses collaborateurs perçoive un salaire décent, en adéquation avec les standards internationaux et locaux.

À cet effet, une analyse approfondie a été réalisée en deux étapes :

1. Comparaison entre les salaires minimums légaux (Minimum Wage - MW) et les salaires décents (Living Wage - LW) :
Cette analyse a démontré que, dans l'ensemble des pays où Linedata est implanté, les salaires minimums légaux sont soit supérieurs, soit alignés avec les niveaux de salaire décent définis par des sources de référence telles que Wage Indicator et Global Living Wage Coalition.
2. Vérification des salaires effectivement versés : Dans les situations où le salaire minimum légal s'avérerait inférieur au salaire décent, une revue des rémunérations pratiquées a été menée. Cette revue a confirmé que tous les salaires versés par Linedata sont supérieurs aux seuils de salaire décent applicables localement.

À l'issue de cette démarche, Linedata atteste qu'aucun de ses collaborateurs ne perçoit un salaire inférieur au salaire décent dans les pays où le Groupe est présent, en cohérence avec ses engagements éthiques et sociaux.

Convention collective

En France*, 100 % des employés sont couverts par une convention collective, garantissant un cadre réglementaire clair en matière de conditions de travail, de rémunération et d'avantages sociaux. De plus, le pays est le seul où l'entreprise dispose de représentants du personnel, assurant un dialogue social structuré et permettant aux employés d'être représentés dans les discussions relatives aux politiques RH et aux conditions de travail (la France représente 14% des effectifs).

*la France est le seul pays de l'Espace économique européen (EEE) qui compte plus de 50 salariés représentant au moins 10% du personnel total.

3.1.5 DIVERSITÉ ET INCLUSION

Pour le Groupe Linedata, la diversité ne se limite pas à la seule parité femmes-hommes. Elle englobe un large éventail de dimensions telles que la diversité des âges, des parcours professionnels, des niveaux de responsabilité ainsi que des origines culturelles.

Convaincu que la diversité constitue un levier essentiel de performance et d'innovation, Linedata inscrit ses engagements en matière de non-discrimination, d'égalité des chances, d'équité et de promotion de la diversité dans son Code Éthique. Ces principes fondamentaux guident les pratiques du Groupe et contribuent à garantir un environnement de travail inclusif, respectueux et équitable.

Dans le cadre de cette démarche, la diversité est appréhendée sous plusieurs angles, parmi lesquels :

- La diversité intergénérationnelle,
- La parité femmes-hommes,
- Les pratiques de recrutement, avec un focus particulier sur les actions mises en place en Inde,
- La représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du top management,
- L'analyse des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, déclinée par pays et par niveau hiérarchique.

Effectif par tranche d'âge

L'âge moyen de 37 ans observé au sein de l'industrie de la tech témoigne d'un bon équilibre entre jeunesse et expérience. Ce chiffre reflète la coexistence de jeunes talents, moteurs d'innovation et de renouvellement, et de collaborateurs expérimentés, garants de stabilité, de transmission des compétences et de leadership. Il est représentatif des caractéristiques d'un secteur en constante évolution.

Tranche d'âge	Effectifs	Répartition
En dessous de 30 ans	491	36,5%
30 à 50 ans	631	46,9%
Au dessus de 50 ans	224	16,6%
Total	1 346	100,0%

La part des collaborateurs âgés de moins de 30 ans, représentant 36,5 % des effectifs, s'explique en grande partie par la présence d'experts juniors localisés notamment en Inde et en Tunisie. Cette tendance est confirmée par les données détaillées figurant dans le tableau ci-dessous, présentant la moyenne d'âge par pays.

La moyenne d'âge plus élevée observée en France et aux États-Unis s'explique par la forte concentration de profils occupant des fonctions managériales et stratégiques. Ces collaborateurs, dotés d'une expertise confirmée et d'une expérience approfondie, jouent un rôle essentiel dans la supervision des activités, la prise de décision et l'élaboration des orientations stratégiques du Groupe. Leur présence structurelle contribue mécaniquement à relever la moyenne d'âge dans ces régions.

A noter qu'en France et au Royaume-Uni, plusieurs salariés sont proches du départ à la retraite, ce qui impactera à la baisse l'âge moyen en 2025/2026.

Pays	Moyenne
Inde	31
Tunisie	31
Maroc	36
Lettonie	39
Hong – Kong	39
Canada	40
Espagne	44
US	46
Singapour	46
Portugal	46
Irlande	48
France	48
UK	49
Luxembourg	52
Total	37

Répartition des effectifs par genre

Le Groupe Linedata s'engage activement en faveur de la mixité au sein de ses effectifs, en favorisant l'accès des femmes à l'ensemble de ses métiers et en veillant à garantir l'équité des parcours professionnels tout au long de leur carrière.

Conformément aux législations en vigueur, tant en France qu'à l'international, et notamment aux dispositions relatives à la lutte contre les discriminations professionnelles entre les femmes et les hommes, le Groupe veille scrupuleusement au respect des principes d'égalité des chances et d'équité de traitement.

Linedata proscriit strictement toute forme de discrimination ou de harcèlement. À cet effet, des actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place, notamment en Inde, en collaboration avec les équipes et les managers locaux, ainsi que des programmes de formation déployés aux États-Unis.

Quelques données clés :

- En 2024, les femmes représentent 35 % des effectifs du Groupe, soit 468 collaboratrices.
- En France, ce chiffre s'élève à 32 %, supérieur à la moyenne observée dans les entreprises du secteur du numérique en Europe, estimée à 22 % selon l'étude *Women in Tech* menée par McKinsey.
- En Tunisie, la part des femmes au sein des effectifs atteint 66 % en 2024.
- Par domaine d'activité, les femmes représentent 53 % des effectifs dans les fonctions supports et 34 % des effectifs dans les lignes de métiers.

		2022	2023	Part des femmes 2023	2024	Part des femmes 2024
Femmes	Europe	106	117	33%	106	31%
	Amérique du Nord	40	39	24%	39	24%
	Asie	89	111	23%	154	26%
	Afrique	174	153	66%	168	65%
Hommes	Europe	229	243		233	
	Amérique du Nord	126	124		121	
	Asie	298	367		43	
	Afrique	109	79		89	

Pays	Femmes	Hommes	Effectifs	Répartition
Inde	144	419	563	26%
Tunisie	163	84	247	66%
France	61	128	189	32%
US	35	107	142	25%
UK	15	55	70	21%
Portugal	11	26	37	30%
Lettonie	15	15	30	50%
Hong - Kong	10	16	26	38%
Canada	4	14	18	22%
Maroc	5	5	10	50%
Irlande	2	4	6	33%
Luxembourg		5	5	0%
Espagne	2		2	100%
Singapour		1	1	0%
Total	468	879	1 346	35%

Zoom Inde



Un focus sur les pratiques mises en œuvre en Inde illustre l'engagement du Groupe Linedata en faveur de la diversité et de l'inclusion. La part des femmes dans les effectifs indiens est passée de 17 % en 2020 (48 femmes) à 26 % en 2024 (144 femmes), traduisant une progression significative.

Cet engagement se reflète également à travers des mesures concrètes visant à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, telles que des modalités de travail flexibles, ainsi qu'un dispositif de prise en charge du transport pour les collaboratrices travaillant après 20h30.

Au-delà des chiffres, ces initiatives visent à instaurer un environnement de travail inclusif, où chacun se sent valorisé et encouragé à contribuer à la performance collective.

Diversité dans le top Management

Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
5	18	23	22%

Parmi les 23 personnes du top management, la présence de 5 femmes, bien qu'encore limitée à 22 %, marque un point de départ vers une meilleure diversité. Cela met en lumière un axe d'amélioration important, mais aussi une opportunité pour l'organisation de progresser et de renforcer la représentativité féminine dans les postes stratégiques à l'avenir.

Ecart de rémunération par genre

Chez Linedata, le suivi des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes est une priorité RH. Linedata est profondément engagé à garantir l'équité salariale, un pilier essentiel de la culture d'inclusion et de diversité. Cela reflète la volonté de reconnaître équitablement les talents, tout en renforçant l'attractivité et la rétention des employés dans les différents marchés.

La méthodologie repose sur des seuils clairs pour interpréter les écarts :

- Entre +5 % et -5 % : Considéré comme une situation de quasi-équité.
- Entre -5 % et -10 % : Écart modéré nécessitant un suivi renforcé pour prévenir toute aggravation et, si possible, l'améliorer.
- Au-delà de -10 % : Écart critique nécessitant des actions correctives ciblées et immédiates.

L'analyse inclut uniquement la rémunération totale (salaire de base + bonus) des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI), dans des niveaux hiérarchiques comptant au moins cinq femmes et cinq hommes, et des pays avec un effectif supérieur à 30 employés.

Avec un écart salarial moyen de 5,8 % en faveur des hommes sur la rémunération totale perçue (salaire de base + bonus de performance), Linedata se positionne dans une situation globalement positive par rapport aux standards du marché. Ce résultat reflète les efforts constants en faveur de l'équité salariale. Cependant, Linedata reste pleinement engagé à réduire les écarts en analysant dans le détail par niveau, par pays et par métier.

Pour renforcer les efforts sur le salary gender gap, en 2024, le taux de promotion des femmes a dépassé celui des hommes de 2,1%.

Linedata continue de renforcer ses actions en faveur de l'équité salariale. À ce titre, le processus annuel de revue des salaires pour 2025 intègre ces enjeux au cœur des réflexions sur les augmentations salariales et les promotions.

Écarts par niveau

Niveau	Ecart
1	-0,2%
2	-6,8%
3	-4,7%
4	-7,1%
5	-11,0%
Total	-5,8%

Les niveaux 4 et 5 affichent les disparités les plus importantes, avec des écarts de -7,1 % et -11,0 % respectivement. Ces niveaux hiérarchiques sont ceux où les employés restent le plus longtemps, entraînant une diversité de profils (ancienneté, parcours professionnels) qui peut expliquer en partie ces écarts.

Écarts par pays

Pays	Ecart
France	-10,4%
Etats Unis	-9,7%
Tunisie	-1,2%
Inde	-6,1%
Total	-5,8%

Globalement, l'écart moyen total s'établit à -5,8 %, ce qui reflète un résultat positif, largement porté par l'Inde et la Tunisie, où les femmes représentent 73 % des effectifs. Ces pays jouent un rôle clé dans le maintien d'un écart moyen modéré. La France et les États-Unis sont particulièrement suivis lors de la révision annuelle des salaires. Cependant, ces chiffres sont en partie influencés par l'écart de rémunération entre les fonctions supports et les autres fonctions (business). En France et aux États-Unis, les femmes dans les fonctions supports représentent respectivement 41% et 35% des effectifs féminins, contre 11% et 20% en Tunisie et en Inde.

Les écarts dans les tableaux de la page précédente ont été calculés à partir du total des rémunérations perçues en 2024 (salaire de base + prime sur objectifs).

En réalisant la même analyse en tenant compte uniquement du salaire de base, l'écart est légèrement réduit, les constats restants les mêmes que ceux exprimés précédemment.

Niveau	Ecart
1	-0,5%
2	-6,6%
3	-5,3%
4	-7,8%
5	-12,0%
Total	-5,6%

Pays	Ecart
France	-10,5%
Etats Unis	-7,7%
Tunisie	-1,4%
Inde	-6,0%
Total	-5,6%

Ratio d'équité

Au sein de Linedata, le ratio de la rémunération annuelle totale du dirigeant le mieux payé par rapport aux autres collaborateurs est de 13,7*. Cela reflète une politique salariale équilibrée, inférieure à celle des grandes entreprises où ce ratio peut atteindre des valeurs plus élevées (entre 15 et 20 en Europe). Cela témoigne d'une approche plus modérée et responsable, en ligne avec les attentes croissantes pour une réduction des inégalités salariales.

*Par souci de cohérence et afin d'éviter les biais liés aux écarts de devises, aux différences de conjonctures économiques locales et aux spécificités des marchés, Linedata a choisi de concentrer cette analyse sur les données de rémunération des collaborateurs basés en France.

Actions prévues dans le cadre de la revue des salaires 2025

Dans le cadre de la revue salariale 2025, Linedata va :

- Assurer l'équité dans les augmentations salariales par niveau entre les genres.
- Suivre l'évolution des écarts par niveau, avec une attention particulière aux pays où les disparités sont les plus marquées.
- Analyser la proportion de femmes en dessous de la médiane interne par position afin d'identifier et de corriger les déséquilibres.

3.1.6 DROITS DE L'HOMME ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Respect des Droits de L'Homme

Le Groupe Linedata met en place des initiatives en faveur du respect des Droits de l'Homme de ses employées, de ses fournisseurs et de ses clients / consommateurs finaux.

Pour les sociétés implantées au Royaume-Uni, le Groupe actualise annuellement sa déclaration « Slavery Act » afin de justifier les actions mises en place contre l'esclavage moderne et au trafic d'êtres humains.

Le Groupe s'assure également du respect du refus du travail des enfants dans les pays émergents dans lesquels il est implanté. En Inde, le Groupe Linedata respecte le « Labour Act » mis en vigueur depuis 1986.

L'engagement de Linedata est basé sur la reconnaissance et le respect des lois nationales applicables ainsi que de standards fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement.

En 2024, le Groupe Linedata n'a pas connu d'incident en matière de discrimination et de droits de l'homme et a reçu une plainte liée à un sujet de discrimination ayant entraîné une enquête. Il n'y a pas eu d'amendes, de pénalités ou de paiements de compensation en rapport avec la plainte évoquée ci-dessus. Par ailleurs, le dispositif d'alerte éthique (présenté dans le paragraphe Ethique des affaires) n'a reçu que deux alertes en 2024 sans lien avec les droits de l'homme. Dans le cas où un impact sur les droits de l'homme apparaîtrait, le Groupe Linedata prendrait toutes les mesures pour le réparer et éviter qu'il puisse se reproduire.

En adhérant aux principes du Pacte Mondial mis en place sous l'égide des Nations Unies, Linedata et son management s'engage à soutenir dans sa sphère d'influence les dix principes de ce Pacte en matière de Droits de l'homme, de Normes internationales du travail, d'Environnement et de lutte contre la corruption.



Protection des données à caractère personnel et Data Privacy

La protection des données à caractère personnel est au cœur des préoccupations du Groupe Linedata. Qu'il s'agisse d'accompagner ses clients dans leur transformation digitale via ses offres de logiciels et de services ou d'assurer la préservation du patrimoine informationnel confié par ses propres collaborateurs, le Groupe Linedata fait un point d'honneur à mettre en place les meilleurs dispositifs pour garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel dont il est dépositaire.

La protection des données personnelles est pilotée par le département juridique accompagné par le département sécurité de l'information qui met en place les pratiques de sécurité adéquate.

Le Groupe Linedata s'est doté de politiques de protection des données et d'un outil de conformité évolutif afin notamment, de faciliter la tenue des registres de traitement et répondre au mieux aux nouvelles exigences réglementaires (RGPD, CCPA...).

Au-delà de la rédaction et/ou révision des politiques et procédures en matière de Data Privacy, Linedata a mis en place des modules de formation/sensibilisation à destination des nouveaux collaborateurs (avec un objectif de 90% de participation) et de l'ensemble des collaborateurs (à suivre tous les deux ans). Ces formations s'accompagnent d'une newsletter interne communiquée annuellement.

La protection des données à caractère personnel est également un critère clé dans le choix par le Groupe de Linedata, de ses prestataires / fournisseurs afin d'assurer la protection des données de ses collaborateurs et de ses clients.

3.2 Clients et utilisateurs finaux

Les clients de Linedata sont principalement des institutions financières.

Pour les sociétés de gestion d'actifs et d'administration de fonds, les utilisateurs finaux sont les investisseurs. Pour les institutions spécialisées dans les crédits et financements, les utilisateurs finaux sont notamment les entreprises ou les particuliers louant des véhicules.

Linedata a identifié les IROs matériels pour ses clients et utilisateurs finaux :

Réf	Sous theme	Risque ou opportunité	Impact positif ou négatif	Chaine de valeur	IRO nom	Détail et lien avec la stratégie / opération de l'entreprise
S4/1	Numérique responsable	Risque	Négatif	Amont, activité directe et aval	Réputation / Attractivité en lien avec l'absence de politique de Numérique Responsable	En tant qu'éditeur de logiciel numérique, perte de compétitivité en cas de manque d'engagement sur le numérique responsable
S4/2	Numérique responsable	Opportunité	Positif	Amont, activité directe et aval	Réputation / Attractivité en lien avec l'investissement dans le Numérique Responsable	En tant qu'éditeur de logiciel numérique, gain de compétitivité grâce au numérique responsable
S4/3	Impacts liés à l'information pour les utilisateurs finaux	Risque	Négatif	Aval	Fuite de données personnelles (clients)	Un cas de fuite de données impacterait la réputation avec des conséquences commerciale et également un risque d'amende.

3.2.1 RELATION DE CONFIANCE AVEC LES CLIENTS

Le Groupe travaille de manière continue à l'optimisation de la relation avec ses clients afin d'établir une collaboration sur le long terme dans un climat de confiance réciproque (la plupart des contrats signés étant pluriannuels). Le Groupe informe et échange avec ses clients sur l'évolution de son activité et de sa démarche RSE à travers :

- Les communiqués de presse
- Le site internet www.linedata.com
- Le site intranet client MyLinedata
- Les réseaux sociaux : LinkedIn, X(ex-Twitter), Instagram, Facebook
- Les échanges clients : enquête annuelle de satisfaction, "Engagement Program", événements LDX, questionnaires

Le Groupe Linedata est vigilant sur les préoccupations de ses clients qu'ils peuvent notamment remonter via leur chargé de relation client (relationship manager) ou à travers le dispositif d'alerte éthique accessible en ligne (cf. § 4.1.3 Dispositif d'alerte éthique). Linedata peut évaluer la connaissance de ces canaux à travers l'enquête annuelle de satisfaction.

Les Relationship Managers ont la charge d'y répondre et jouent un rôle clé pour remonter ces éléments pour que Linedata puisse les prendre en considération et mettre en place les plans de correction ou de remédiation adéquats. Linedata s'engage dans une démarche de transparence s'il est nécessaire de résoudre et/ou réparer un impact négatif envers ses clients y compris ceux pouvant impacter les Droits de l'Homme des utilisateurs finaux (en 2024, aucun cas de non-respect des principes directeurs des Nations Unies ou de l'OIT n'a été signalé dans sa chaîne de valeur).

En plus de la prise en compte des préoccupations de durabilité des clients, Linedata déploie des offres en lien avec la durabilité avec notamment la mise en place, dès 2021, de partenariats avec des fournisseurs de données ESG afin de les intégrer dans les solutions mis à disposition des assets managers. Linedata suit l'évolution du marché financier et les attentes des investisseurs sur les données ESG et les enjeux de durabilité.

3.2.2 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Groupe s'engage sur les enjeux éthiques et droits humains pouvant impacter ses clients et ses utilisateurs finaux. C'est notamment le cas concernant la sécurité de l'information et la protection des données personnelles hébergées dans les logiciels ou dans les travaux de recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle. Linedata a mis en place un dispositif dédié à la protection des données personnelles (cf. §3.1.6 Droits humains).

Des données personnelles des utilisateurs finaux peuvent notamment être hébergées dans les logiciels de Linedata au sein de l'activité financement automobile. Dans ce cadre, Linedata adapte ses solutions pour limiter l'intégration d'éventuelles données personnelles : suppression de champs libres, sensibilisation des utilisateurs... La protection des données clients s'effectue également par le renforcement des dispositifs de sécurité de l'information.

Dans le contexte de l'avènement des Large Language Models et de l'intelligence artificielle générative, Linedata, qui a lancé une série de "proof of concept" dédiée à l'utilisation des LLM pour les institutions financières, insiste sur la nécessité d'exploiter des modèles privés, entraînés sur les données des clients, avec un processus complet d'anonymisation.

Présent dans différentes géographies, le Groupe Linedata s'attache à assurer une veille constante des évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles et prudentielles en matière de protection des données à caractère personnel de manière à proposer à ses clients des solutions efficaces répondant aux nouvelles exigences réglementaires et jurisprudentielles.

3.2.3 NUMÉRIQUE RESPONSABLE ET ÉCOSYSTÈME INNOVANT

Les enjeux du numérique responsable sont désormais au cœur des préoccupations des clients de Linedata.

Linedata est investi dans la démarche de numérique responsable depuis plusieurs années. Dès 2021, le Groupe Linedata s'est engagé en signant le manifeste Planet Tech' Care ainsi que la Charte de l'Institut du Numérique Responsable (INR). Ces deux réseaux permettent à Linedata d'obtenir des conseils et d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de responsabilité environnementale du numérique.



Planet Tech'Care est la première initiative rassemblant un réseau de partenaires (organisations professionnelles, écoles, pôles de compétitivité, associations, fondations, think tanks), qui a pour ambition d'accompagner les entreprises qui souhaitent intégrer le numérique dans leur trajectoire environnementale et de soutenir les acteurs de la formation dans le développement des compétences en matière de numérique responsable. »



L'INR est un Think and Do Tank créé en 2018. Il a pour objet d'être un lieu de réflexion sur les trois enjeux clés du numérique responsable : soutenabilité, inclusion et éthique. »

La démarche de Numérique responsable de Linedata comprend notamment la transformation du modèle d'hébergement de données avec des partenaires engagés dans les enjeux environnementaux (cf §2.1.1.2 Stratégie de réduction des émissions de carbone) ainsi qu'un dispositif d'innovation soucieux des enjeux de durabilité.

Le département Innovation de Linedata qui accompagne la transformation digitale et les initiatives innovantes prend en compte le Numérique responsable dans ses travaux. En effet, les innovations peuvent avoir des impacts notamment sur l'environnement (i.e développement de l'IA générative) mais peuvent également être au service de la durabilité et devenir des belles opportunités commerciales (i.e éco conception, nouveaux dispositifs d'hébergement des données). Concernant l'éco conception, Linedata a pour objectif de déployer en 2025 un dispositif de sensibilisation et de formation adapté à chaque population.

04

INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ÉTHIQUE DES AFFAIRES



L'éthique et la conformité dans la conduite des affaires sont ancrées dans la culture du Groupe Linedata. Les départements Audit & Conformité et RH sont chargé de partager cette culture et de s'assurer du respect des engagements éthiques ainsi que du déploiement des dispositifs de conformité.

Le Président Directeur Général, accompagné de son comité de direction, s'engage pour la diffusion des meilleures pratiques d'éthique des affaires en considérant qu'il faut « des pratiques exemplaires pour un développement durable ».

Le Conseil d'Administration supervise ces enjeux avec des points réguliers effectués lors des Comité d'Audit dont un des membres a été Directeur de la conformité de la BNP.

Le département Audit et Conformité a identifié les principaux IROs matériels liés à la gouvernance et à l'éthique des affaires :

Réf IRO	Sous theme	Risque ou opportunité	Impact positif ou négatif	Chaine de valeur	IRO nom	Détail et lien avec la stratégie / opération de l'entreprise
G1/1	Conduite des affaires	Risque	Négatif	Activités Directes	Non respect du code éthique	Un engagement non tenu du Code éthique impacterait négativement les activités de Linedata et pourrait également impacter un ou des parties prenantes.
G1/2	Conduite des affaires	Opportunité	Positif	Activités Directes et en amont	Déploiement d'un environnement éthique exigeant	Le déploiement d'un cadre éthique fort permet un développement sain de l'activité
G1/3	Protection des lanceurs d'alerte	Risque	Négatif	En aval, Activités Directes et en amont	Absence de protection d'un lanceur d'alerte	L'absence de protection d'un lanceur d'alerte impacterait celui-ci et exposerait la société à des sanctions financières et de réputation
G1/4	Gestion des relations fournisseurs	Risque	Négatif	Activités Directes et en amont	Non respect des pratiques de paiement	Le non respect des engagements de paiement impacterait les relations commerciales et pourrait impacter la stabilité financière de partenaires.
G1/5	Corruption	Risque	Négatif	Activités Directes, en amont et en aval	Conduite des affaires / Corruption	Un cas de corruption impacterait fortement la réputation avec des conséquences commerciales (réglementation forte des clients et prospects)

4.1 Ethique des affaires

4.1.1 CULTURE D'ENTREPRISE AUTOUR DE L'ÉTHIQUE

Code Ethique et de Conduite Professionnelle du Groupe Linedata

Les valeurs et les principes du Groupe Linedata sont rassemblés dans le Code Ethique et de Conduite Professionnelle. Ce Code, mis à jour annuellement, constitue le ciment identitaire qui donne à chaque collaborateur du Groupe un cadre de référence afin d'exercer son activité professionnelle au quotidien.

Les nouveaux entrants, mais également les employés annuellement, sont invités à (re)prendre connaissance des dispositions du Code Ethique et à en confirmer sa lecture en y apposant leur signature électronique. En 2024, 100% des nouveaux entrants et des employés ont signé le Code Ethique. Cette signature annuelle permet de faire un rappel des exigences de Linedata en matière d'éthique et de conduite des affaires, cela s'accompagne également par des formations spécifiques (harcèlement, corruption, protection des données...).

Les collaborateurs sont considérés comme des ambassadeurs des normes éthiques du Groupe vis-à-vis des tiers. Ils ont la responsabilité de réagir s'ils identifient des comportements illicites ou contrôles au Code Ethique à travers le dispositif d'alerte ou en échangeant avec leur responsable hiérarchique ou référent Ressources Humaines.

A travers le baromètre annuel Life@Linedata (janvier 2024), Linedata s'assure de la bonne diffusion des pratiques éthiques en analysant le score de la question « Je considère que Linedata est une entreprise éthique » qui a obtenu un score de 3,41/4 en 2024.

Les quatre valeurs du Groupe Linedata

**Attentionné**

Notre état d'esprit éthique est ouvert, généreux et chaleureux. Partenaires à fort esprit d'équipe nous sommes directs, simples et orientés vers un service collaboratif.

**Ingénieux**

Notre intelligence est au service de l'éthique, nous utilisons notre expertise avec élégance, inspirés par l'innovation.

**Pérenne**

L'éthique d'entreprise nous tient à cœur. Nous nous investissons dans des relations à long terme honnêtes, sérieuses et dignes de confiance, en toute transparence.

**Passionné**

C'est notre éthique en action, notre passion, qui nous pousse à nous dépasser, à nous engager, à relever les défis et à atteindre nos ambitions.

Loyauté envers les parties prenantes

L'éthique des affaires / dans la conduite des affaires nécessite de fixer des règles dans les interactions avec les différentes parties prenantes :

Prévenir des conflits d'intérêt

Tout collaborateur doit éviter de se trouver dans une situation où ses intérêts, ou ceux de personnes proches, pourraient se trouver en conflit avec ceux du Groupe et risqueraient de nuire à son indépendance de jugement ou à son intégrité professionnelle tout comme à l'image et à la réputation du Groupe.

Développer des pratiques commerciales loyales

Les actions doivent être guidées par une volonté d'engagement des services dont l'objectif est la satisfaction du client et le respect des règles du droit de la concurrence. Tous les fournisseurs et prestataires de service du Groupe sont sélectionnés et traités avec objectivité et loyauté, dans le cadre de pratiques commerciales transparentes et de respect des engagements.

Lutter contre la fraude fiscale

Conformément à l'alinéa 5 de l'article L225-102-1 du code de commerce modifié par la loi 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude fiscale, le Groupe Linedata s'engage à lutter contre tout type de fraude fiscale. Le Groupe Linedata est majoritairement imposé dans les pays à fiscalité encadrée. Le Groupe n'utilise pas ses implantations dans les pays à fiscalité avantageuse (Luxembourg, Irlande, Hong Kong) pour organiser des montages fiscaux pouvant s'apparenter à de la fraude fiscale.

Respecter les Droits de l'Homme

Le Groupe Linedata met en place des initiatives en faveur du respect des Droits de l'Homme et s'engage à mener ses activités de manière honnête et éthique.

Plus d'informations en §3.1.6. Respect des droits de l'homme

En adhérant aux principes du Pacte Mondial mis en place sous l'égide des Nations Unies, Linedata et son management s'engage à soutenir dans sa sphère d'influence les dix principes de ce Pacte en matière de Droits de l'homme, de Normes internationales du travail, d'Environnement et de lutte contre la corruption.



4.1.2 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Linedata est engagé à lutter contre la corruption. Conformément à la loi Sapin II, Linedata a mis en place un dispositif de prévention de la corruption intégrant notamment des politiques, de la sensibilisation, une évaluation des risques, des contrôles comptables et une évaluation des tiers. En cas de suspicion ou de cas avérés de corruption, le département Audit Interne et Conformité aurait la charge de l'enquête en toute indépendance avec les personnes impliquées. Ce dispositif de lutte contre la corruption fait l'objet d'une restitution deux fois par an au Comité d'Audit. Il n'y a pas eu de cas suspectés ou avérés de corruption au cours des dernières années.

Les politiques anti-corruption

• Politique de lutte contre la corruption

La politique de lutte contre la corruption de Linedata définit les risques liés à la corruption et présente le dispositif interne de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Le Groupe Linedata affiche une politique de Tolérance Zéro en matière de corruption & de trafic d'influence au sein de toutes ses activités.

• Politique relative aux cadeaux, invitations, dons

Le Groupe Linedata accepte que des cadeaux/invitations soient offerts de façon occasionnelle à des tiers lorsqu'il s'agit de renforcer des relations professionnelles ou de se conformer aux coutumes locales, et dans la mesure où le cadeau reste conforme aux politiques du Groupe (notamment le Code Ethique et la Politique Anti-corruption).

Le Groupe Linedata autorise ses collaborateurs à recevoir de bonne foi des cadeaux ou équivalents (ex : invitation au restaurant, à un événement sportif, ...) ou à procéder à des dons, si et seulement si ceux-ci sont raisonnables, proportionnés et ne sont pas destinés à obtenir un avantage illicite. Cependant, Le Groupe Linedata ne permet pas d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou équivalents destinés ou pouvant être perçus comme étant destinés à obtenir ou à conserver de façon abusive un marché ou un avantage commercial.

Un outil de déclaration des cadeaux et invitations donnés ou reçus, s'étendant également aux dons et contributions à des associations ou autres tiers, permet de prévenir ou détecter des agissements contraires à la politique du Groupe.

Sensibilisation à l'anti-corruption

Un ensemble d'éléments de sensibilisation a été mis en place afin de développer les bonnes pratiques et à renforcer une culture de prévention et de détection des risques de corruption dans l'objectif de lutter contre la corruption et le trafic d'influence :

- Une politique anti-corruption et de trafic d'influence
- Des formations et communications de sensibilisation des collaborateurs à la détection de la corruption et du trafic d'influence.
- Une charte des achats responsables transmis à près de 300 fournisseurs.

Linedata considère que la formation à la lutte contre la corruption est nécessaire pour l'ensemble des collaborateurs. Des e-learning dédiés sont suivis par l'ensemble des collaborateurs tous les 2 ans, la dernière campagne de formation a eu lieu fin 2023. En dehors des 273 nouveaux entrants ayant suivi un module de formation anti-corruption lors de leur intégration (soit près de 90% de participation), aucun autre collaborateur n'a été formé en 2024.

Ces dernières années, Linedata a également mis en place des formations couvrant 100% des populations les plus exposées au risque de corruption : les équipes commerciales ainsi que les équipes dirigeantes.

Evaluation des tiers

Un dispositif annuel d'évaluation des tiers permet d'identifier les fournisseurs ou partenaires pouvant représenter un risque lié à des actes de corruption. Les critères d'évaluations sont : l'activité, la situation géographique et le volume d'affaires réalisé avec le prestataire, Linedata prend également en compte la réputation des tiers évalués.

Procédures de contrôle

Le Groupe Linedata déploie et maintient des procédures de contrôle comptable & financier destinées à s'assurer que les comptes ne sont pas utilisés pour masquer ou essayer de masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence (ex : comptabilité parallèle).

4.1.3 DISPOSITIF DE LANCEMENT D'ALERTE

Le Groupe Linedata a déployé, dès 2018, un dispositif de lancement d'alerte, accessible à l'ensemble des collaborateurs en interne ou à tout tiers en externe. L'outil est disponible dans le monde entier et permet de signaler tout fait ou agissement contraire à la loi ou à l'éthique du Groupe Linedata, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables dans chaque pays.

La plate-forme externe sécurisée, <https://linedata.integrityline.com/>, permet de préserver l'anonymat si cela est demandé et peut également être utilisée pour poser une question ou demander des conseils sur des sujets éthiques.

Le responsable du département Audit & Conformité et la CPO réceptionnent les alertes éthiques et accusent réception des alertes sous 48h maximum avant une éventuelle instruction. L'instruction peut être réalisée en interne par des collaborateurs expérimentés et qualifiés aux sujets de l'alerte éthique (formation, suivi de conférence / webinar..) ou en externe pour des raisons d'indépendance ou de qualification spécifique.

A travers ce dispositif d'alerte éthique, le groupe Linedata s'engage à écouter les préoccupations éthiques, à être juste dans les instructions réalisées, à préserver la confidentialité des informations transmises, à protéger de toute forme de représailles et à respecter les réglementations locales encadrant ce dispositif d'alerte. Le département Audit & Conformité est garant du respect de ses engagements, avec un focus particulier sur la confidentialité et la protection contre toute forme de représailles, et assure un reporting régulier auprès du Comité d'Audit.

Un rappel de l'existence de ce dispositif est régulièrement effectué par une communication interne à travers la Newsletter mensuelle PluggedIn. La connaissance et la confiance dans ce dispositif est évalué annuellement dans le baromètre Life@Linedata à travers la question « Je connais le dispositif d'alerte éthique et je me sens à l'aise pour l'utiliser » qui a obtenu un score de 3,22/4 en Janvier 2024.

4.1.4 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE CONFIANCE / ÉTHIQUE

En parallèle du développement de l'IA dans ses solutions, Linedata s'engage dans la mise en place de principes éthiques dans son utilisation de l'IA.

Dès 2021, faisant suite à l'appel de la Commission européenne de mise en place d'un premier cadre juridique sur l'intelligence artificielle, et dans le contexte de son offre « Linedata Analytics Services », Linedata a déployé un groupe de travail afin de définir le manifeste de Linedata sur une IA de confiance.

Ce groupe de travail a établi une charte d'utilisation éthique de l'IA appliquée à toutes ses initiatives et produits, afin de sensibiliser les collaborateurs et les clients, et d'assurer un contrôle du cadre d'utilisation de l'IA.

La notion d'IA de confiance regroupe plusieurs exigences qui convergent vers un même objectif : faire de l'IA un outil objectif, fiable et maîtrisé par l'Homme, qui ne peut pas être mis au service d'actions contraires à l'éthique. Parmi ces exigences, on retrouve celle de la nécessaire transparence des algorithmes d'une part et celle de l'explicabilité et de la pédagogie d'autre part. Il est indispensable de savoir quand l'IA est utilisée, comment elle fonctionne et parvient au résultat final délivré. A ces premières exigences, s'ajoute la volonté d'intégrer plus d'éthique, pour avoir l'assurance que certains biais discriminants n'ont pas été reproduits ou introduits au cours de l'analyse.

Linedata est également investi dans l'initiative « Ethical AI » menée par Numeum (ex. Syntec numérique) en participant à des ateliers de réflexion et en contribuant à la rédaction d'un Guide pratique proposant une méthode utile pour opérationnaliser les principes éthiques majeurs, lors de la conception, du développement et du déploiement de solutions d'IA. En adhérant au manifeste « Ethical IA » de Numeum, Linedata intègre la communauté des acteurs engagés pour le développement et la promotion de solutions d'IA plus responsables.



4.2 Relation fournisseurs et pratique de paiements

4.2.3 GESTION DE LA RELATION FOURNISSEURS

Le Groupe Linedata a mis en place une Charte des Achats Responsables qui formalise les exigences du Groupe envers ses fournisseurs sur ses enjeux de durabilité. Celles-ci sont relatives aux droits de l'Homme, à la protection des données personnelles, à l'éthique des affaires, à un processus éco-responsable des achats, et autres obligations également en lien avec les enjeux de durabilité. Cette Charte, disponible sur le site internet de Linedata, est transmise par email aux principaux fournisseurs du Groupe (en 2024, 96% des fournisseurs ayant un volume d'achats supérieur à 15k€ ont reçu cette charte).

Comme évoqué dans le chapitre Environnement, le Groupe Linedata a également identifié ses fournisseurs clés dans la gestion des impacts environnementaux de sa chaîne de valeur.

4.2.2 PRATIQUE DE PAIEMENTS

Comme indiqué ci-dessous, le Groupe Linedata s'engage envers des pratiques commerciales durable comprenant le respect des délais de paiements fournisseurs fixés par les législations de chacune de ses implantations.

Le Groupe applique une pratique de paiement uniforme à 30 jours à réception de facture pour la quasi-totalité de ses fournisseurs, avec quelques exceptions pour s'adapter aux pratiques locales, en particulier en ce qui concerne les loyers ou les consultants indépendants. Cette approche, respectée par toutes les filiales, vise à soutenir la stabilité financière de la chaîne d'approvisionnement, particulièrement cruciale pour les PME. En maintenant ces délais, Linedata cherche à favoriser des relations durables et mutuellement bénéfiques avec ses partenaires commerciaux, contribuant ainsi à un écosystème économique sain. Linedata n'a pas de procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiement.

Le délai de paiement fournisseurs calculé à partir des comptes consolidés au 31/12/2024 est de 33 jours en cohérence avec le délai de paiement de 30 jours utilisé au sein du Groupe. Il n'est pas possible de connaître le délai de paiement moyen par type de fournisseurs.

ANNEXES

Annexe A

Détails des politiques

Détails des IROs

Annexe B

Note méthodologique Partie environnement

Annexe C

Taxinomie

Annexe D

Note méthodologique Partie Sociale

Annexe E

Table de correspondance

Table des éléments manquants

Annexe A : Détails des politiques

Partie Environnement

ESRS	Thème	Politiques	Périmètre / Champ d'application	Gouvernance	Lien avec les IROs	Implication / intérêts parties prenantes	Communication
E1 Changement climatique	Réduction de l'impact environnemental des activités (DR E1-3/4/6/7)	La politique environnementale mentionne les objectifs et les actions mises en place pour réduire notre impact sur l'environnement. La politique voyage du groupe met en avant une limitation des émissions de gaz à effet de serre.	Groupe	Comité RSE	E1/2, E1/6, E1/7	Salariés	Salariés : Communication via Pluggedin Gouvernance : Présentation en Comex / Comité Impact
E1 Changement climatique	Maîtrise de notre consommation énergétique (DR E1-5)	La politique environnementale mentionne les objectifs et les actions mises en place pour la réduction des consommations énergétiques.	Groupe	Comité RSE	E1/7	Salariés	Communication via Pluggedin Présentation en Comex
E5 Economie Circulaire G1 Conduite commerciale	Gestion des achats responsables (DR E5-4) Gestion de la relation fournisseurs (DR G1-2)	La charte des achats responsables met en avant les engagements de Linedata et les attentes envers ses fournisseurs.	Groupe et Fournisseurs	Comité RSE	E5/1	Fournisseurs	Accessible site web Linedata Communication annuelle par email aux principaux fournisseurs
E5 Economie Circulaire	Réduction et optimisation des déchets (DR E5-3)	La politique environnementale intègre les enjeux liés à l'économie circulaire et aux traitements des déchets.	Groupe	Comité RSE	E5/3	Fournisseurs	Communication via Pluggedin Présentation en Comex

Partie Gouvernance

ESRS	Thème	Politiques	Périmètre / Champ d'application	Gouvernance	Lien avec les IROs	Implication / intérêts parties prenantes	Communication
G1 Conduite commerciale	Promotion des valeurs éthiques et lutte contre la corruption (DR G1- 1/3/4)	Le Code éthique de Linedata synthétise les politiques : éthique, corruption et achats responsables.	Groupe	PDG Direction Audit et Conformité	G1/1, G1/2, G1/3, G1/5	Salariés	Site web et signature annuelle
G1 Conduite commerciale	Respect des pratiques de paiements fournisseurs (DR G1-6)	Le Groupe Linedata a mis en place une charte des achats responsable s'engageant au respect des fournisseurs (y.c implicitement le respect des délais de paiements fournisseurs).	Groupe	Comité RSE Direction financière	G1/4	Fournisseurs	Accessible site web Linedata Communication annuelle par email aux principaux fournisseurs

Partie Sociale

ESRS	Thème	Politiques	Périmètre / Champ d'application	Gouvernan ce	Lien avec les IROs	Implication / intérêts parties prenantes	Communication
S1 Main d'œuvre de l'entrepris e	Développeme nt des compétences et des carrières (DR S1-13)	Le développement des compétences et des carrières s'articule autour : - d'une politique de gestion des talents : fixation des objectifs, évaluation de la performance et identification des axes d'amélioration (yc formation des collaborateurs) - d'une politique de mobilité : évolution et mobilité professionnelle et géographique	Groupe	Direction RH	S1/6	Salariés Clients	Communication équipe RH
S1 Main d'œuvre de l'entrepris e	Bien-être des collaborateurs (DR S1-8/14)	Une politique sur le bien-être au travail existe pour l'ensemble du Groupe ainsi qu'une politique de télétravail fixant les règles par région.	Groupe	Direction RH	S1/8, S1/9, S1/10	Salariés, Clients	Communication interne via les lancements de process et formation des managers Outil Bob
S1 Main d'œuvre de l'entrepris e	Rémunération et avantages sociaux (DR S1-10/16)	Linedata dispose d'une politique de rémunération globale, adaptée aux législations, réglementations et spécificités locales, afin d'assurer cohérence et attractivité.	Groupe et Local	Direction RH	S1/2, S1/3, S1/4, S1/12	Salariés	Communication interne
S1 Main d'œuvre de l'entrepris e	Diversité & égalité des chances (DR S1-9)	L'égalité des chances entre hommes et femmes est un engagement global, mais les réponses à apporter sont cependant différentes d'un pays à un autre. Par conséquent, Linedata a développé une politique de recrutement / promotion des femmes adaptée à chaque pays.	Groupe et Local	Direction RH	S1/10	Salariés	Communication interne via les lancements de process et formation des managers Outil Bob
S1 Main d'œuvre de l'entrepris e S4 Consomm ateurs et utilisateurs finaux	Protection des données employées (DR S1) et clients (DR S4)	Le Groupe Linedata a mis en place une politique de protection des données.	Groupe	Direction RH Comité RSE	S1/5, S1/6, S1/7	Salariés Clients	Communication interne
S4 Consomm ateurs et utilisateurs finaux	Numérique Responsable	La politique environnementale intègre les enjeux liés au Numérique responsable	Groupe	Direction juridique / DPO	S1/11, S4/3	Salariés, Clients et Fournisseurs	Accessible Intranet

Annexe A : Détails des IROs

Partie Environnement

Ref IRO	Sous theme	IRO nom	Impact sur les personnes ou l'environnement	Risques et Opportunités Financieres	Horizon temporel
E1/1	Atténuation du changement climatique	Nouvelle réglementation : Déploiement d'un dispositif de compensation carbone obligatoire	Réduction des émissions carbone => lutte contre le dérèglement climatique	Bénéfice : Augmentation des coûts indirects	Long terme (5/10 ans)
E1/2	Atténuation du changement climatique	Passage à des technologies moins émettrices et augmentation du coût des achats	Réduction des émissions carbone => lutte contre le dérèglement climatique	Bénéfice : Augmentation des coûts indirects	Moyen Terme (2/5 ans)
E1/3	Atténuation du changement climatique	Déploiement d'actions liées au Numérique responsable et développement commercial	Réduction des émissions carbone => lutte contre le dérèglement climatique	Revenus : Augmentation des revenus Bénéfice : Réduction des coûts indirects	Court Terme
E1/4	Atténuation du changement climatique	Croissance du marché des produits financiers en lien avec l'ESG	Prise en compte des enjeux ESG => lutte contre le dérèglement climatique	Revenus : Augmentation des revenus	Moyen Terme (2/5 ans)
E1/6	Adaptation au changement climatique	Hausse des températures impactant les activités humaines		Bénéfice : Augmentation des coûts salariaux	Long terme (5/10 ans)
E1/7	Energie	Augmentation des coûts énergétiques	Coût de la vie	Bénéfice : Augmentation des coûts d'achats	Moyen Terme (2/5 ans)
E1/8	Energie	Augmentation de l'utilisation des datacenters en lien avec l'IA générative	Augmentation des émissions carbone => lutte contre le dérèglement climatique	Bénéfice : Augmentation des coûts indirects	Court Terme
E5/1	Utilisation des ressources et économie circulaire	Dépendance envers le matériel IT : difficulté d'approvisionnement de matériel lié à la rareté des minéraux		Revenus : Indisponibilité de matériel IT (datacenter) impactant nos activités (perte revenu) Bénéfice : Augmentation des coûts d'achats	Long terme (5/10 ans)
E5/2	Utilisation des ressources et économie circulaire	Difficulté d'approvisionnement de matériel lié à des restrictions réglementaires sur certaines matières premières		Bénéfice : Augmentation des coûts d'achats	Moyen Terme (2/5 ans)
E5/3	Dechets	Nouvelle réglementation : Déploiement d'un dispositif de compensation ou quota lié aux déchets non traitées	Lutter contre la dégradation de l'environnement et le dérèglement climatique	Bénéfice : Augmentation des coûts d'achats	Long terme (5/10 ans)

Partie Social

Ref IRO	Sous theme	IRO nom	Impact sur les personnes ou l'environnement	Risques et Opportunités Financieres	Horizon temporel
S1/1		Dépendance de l'activité au capital humain		Bénéfice : Augmentation des coûts salariaux et Baisse des revenus Influence sur le dev de l'entreprise	Long terme (5/10 ans)
S1/2	Santé et sécurité	Risques psychosociaux	Santé physique et mentale des collaborateurs	Bénéfice : Augmentation des coûts salariaux	Court Terme
S1/3	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	Absentéisme et burn out	Santé physique et mentale des collaborateurs	Bénéfice : Augmentation des coûts salariaux Influence sur le dev de l'entreprise	Court Terme
S1/4	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	Baisse absentéisme et Augmentation de la productivité	Santé physique et mentale des collaborateurs	Bénéfice et Revenus : Baisse des coûts salariaux et augmentation des revenus Influence sur le dev de l'entreprise	Court Terme
S1/5	Egalité des genres Diversité	Risque de discrimination : poursuites judiciaires et risques d'image	Santé physique et mentale des collaborateurs	Bénéfice et Revenus : Augmentation des coûts salariaux et Baisse des revenus Sanction financière	Court Terme
S1/6	Egalité des genres Diversité	Absence de diversité	Santé physique et mentale des collaborateurs	Bénéfice et Revenus : Augmentation des coûts salariaux et Baisse des revenus Influence sur le dev de l'entreprise	Court Terme
S1/7	Egalité des genres Diversité	Nouvelles perspectives et innovation par la diversité des profils	Santé physique et mentale des collaborateurs	Revenus : Augmentation des revenus Influence sur le développement de l'entreprise	Court Terme
S1/8	Formation et développement des compétences	Inadaptation des compétences	Développement des collaborateurs	Bénéfice et Revenus : Augmentation des coûts salariaux et Baisse des revenus Influence sur le dev de l'entreprise	Court Terme
S1/9	Formation et développement des compétences	Développement des compétences	Développement des collaborateurs	Bénéfice et Revenus : Baisse des coûts salariaux et augmentation des revenus Influence sur le dev de l'entreprise	Court Terme
S1/10	Formation et développement des compétences	Attrition non maîtrisée		Bénéfice :Augmentation des coûts salariaux Influence sur le dev de l'entreprise	Court Terme

Partie Social

Ref IRO	Sous theme	IRO nom	Impact sur les personnes ou l'environnement	Risques et Opportunités Financieres	Horizon temporel
S1-1	Protection de la vie privée	Fuite de données personnelles (employés)	Vol de données personnelles (usurpation d'identité...)	Bénéfice : Sanction financière Baisse des revenus	
S1-2	Engagement Sociétal	Engagement philanthropique et initiatives sociétales	Amélioration des conditions de populations locales et augmentation de l'engagement des collaborateurs	Bénéfice et Revenus : Baisse des coûts salariaux et augmentation des revenus Influence sur le dev de l'entreprise	Court Terme
S4/1	Numérique responsable	Réputation / Attractivité en lien avec l'absence de politique de Numérique Responsable	Augmentation des émissions carbone => lutte contre le déreglement climatique	Revenus : Baisse des revenus	Moyen Terme
S4/2	Numérique responsable	Réputation / Attractivité en lien avec l'investissement dans le Numérique Responsable	Réduction des émissions carbone => lutte contre le déreglement climatique	Revenus : Hausse des revenus	Moyen Terme
S4/3	Impacts liés à l'information pour des utilisateurs finaux	Fuite de données personnelles (clients)	Vol de données personnelles (usurpation d'identité...)	Bénéfice et Revenus : Sanction financière Baisse des revenus	Court Terme

Partie Gouvernance

Ref IRO	Sous theme	IRO nom	Impact sur les personnes ou l'environnement	Risques et Opportunités Financieres	Horizon temporel
G1/1	Conduite des affaires	Non respect du code éthique	Bien être des collaborateurs / Santé physique et mentale des collaborateurs	Bénéfice et Revenus : Sanction financière & Baisse des revenus Accès au financement	Court Terme
G1/2	Conduite des affaires	Déploiement d'un environnement éthique exigeant	Bien être des collaborateurs / Santé physique et mentale des collaborateurs	Bénéfice et Revenus : Baisse des coûts salariaux et augmentation des revenus	Court Terme
G1/3	Protection des lanceurs d'alerte	Absence de protection d'un lanceur d'alerte	Divulgarion d'identité impactant le lanceur d'alerte	Bénéfice et Revenus : Sanction financière & Baisse des revenus	Court Terme
G1/4	Gestion des relations fournisseurs	Non respect des pratiques de paiement	Retard de paiement de tiers individuels (consultant)	Bénéfice et Revenus : Sanction financière & Baisse des revenus	Court Terme
G1/5	Corruption	Conduite des affaires / Corruption	Mise en danger de l'emploi des collaborateurs	Bénéfice et Revenus : Sanction financière & Baisse des revenus Accès au financement	Court Terme

Annexe B : Note méthodologique – Partie environnement

Les indicateurs environnementaux

Bilan Carbone

Le Bilan carbone de Linedata suit la méthodologie GHG protocol avec une approche en contrôle opérationnel (prise en compte de 100% des émissions des entités contrôlées >50%) soit l'ensemble du Groupe Linedata.

Pour le calcul des émissions du Scope 3, Linedata obtient des données primaires directement auprès de ses fournisseurs pour les données suivantes : consommation d'électricité des bureaux, émissions liées à la consommation des services / hébergements Cloud et émissions liées aux voyages professionnels (avion/train). En 2024, ces données représentent 586 Tonnes de CO2 (soit 16% des émissions du Scope 3). Pour le reste des données du Scope 3, elles sont calculées par l'utilisation de facteurs d'émission non monétaires (i.e matériel IT, déplacement domicile-travail) ou monétaires (i.e achats de biens et services). L'utilisation de facteurs d'émission monétaires, bien qu'ayant un niveau élevé d'incertitude, est privilégiée par Linedata à la place d'estimation des émissions de sa chaine de valeur.

Le Bilan carbone n'intègre pas les sous-catégories du Scope 3 suivants : Transport de marchandise amont, Investissements, Transports des visiteurs et des clients, Transport des marchandises aval, Fin de vie des produits vendus, Franchise aval, Leasing aval et Autres émissions indirectes.

Linedata estime que publier des informations sur les émissions de GES verrouillées découlant de ses principaux actifs n'est pas matériel au vu des activités de l'entreprise ; elle ne publie donc pas ces informations dans le présent rapport.

Ci-dessous, la méthodologie par catégorie d'émissions :

Datacenter (Scope 3) :

Récupération des données de puissance (kVa), du % de capacité réellement utilisé ainsi que la location du datacenter afin d'estimer ses émissions carbones. Les facteurs d'émissions utilisés sont les facteurs « Combustion » de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) sauf pour les Datacenters aux US : EPA US afin de prendre en compte les différentes géographies.

Hébergement Données (Scope 3) :

- AWS et Azure : Mise en place de connecteurs avec AWS et Azure permettant de récupérer directement les émissions carbones.
- Microsoft 365 : Obtention du reporting Carbone de Microsoft 365 (Scope 1 à 3).

Déplacements professionnels (Scope 3) :

- Agence de voyage (Vol, Train) : Obtention du reporting d'émission CO² des voyages
- Véhicule de fonction (Leasing) : Obtention du nombre de véhicule de fonction avec distinction : thermique, hybride ou électrique.
- Consommation essence (voitures de fonctions) : A partir des montants des Notes de Frais (NDF) liés aux dépenses essences, estimation du volume d'essence consommée. Les émissions sont scindées entre l'upstream (Scope 3) et la combustion (Scope 1).
- Consommation essence (véhicule personnel) : A partir des montants des NDF liés aux indemnités KM, estimation du volume d'essence consommée. Pas de distinction entre upstream et combustion.
- Consommation essence (taxi) : A partir des montants des NDF liés aux déplacements en Taxi, estimation du volume d'essence consommée. Pas de distinction entre upstream et combustion.
- Repas : A partir de l'extraction des NDF, identification du nombre de repas (petit déjeuner, déjeuner et diner) payée par la société.
- Nuit d'hôtel : A partir de l'extraction des NDF, identification du nombre de nuit d'hôtel payée par la société en différenciant le lieu de déplacement. Les émissions liées à une nuit d'hôtel étant différent en fonction du lieu.

Déplacement Domicile – Travail (Scope 3) :

A partir de l'enquête mobilité réalisé fin 2023 (70% de réponses) permettant de connaître le moyen de transport ainsi que la distance entre le domicile et le lieu de travail, Linedata a appliqué ces résultats sur la population moyenne 2024 de chaque bureau puis avons appliqué le ratio de présence sur l'exercice 2024. Pas de distinction entre les villes/pays.

Télétravail (Scope 3) :

A partir du suivi de présence sur site en 2024, estimation du nombre de jours de télétravail par bureau permettant d'en estimer les émissions carbones.
Facteur d'émission calculé par Sweep et différent par ville/pays en prenant en compte : chauffage, lumière, climatisation, électricité bureautique.

Bureau :

Les données suivantes des bureaux concernent l'ensemble des bureaux Linedata. Fin 2024, le Groupe Linedata avait 18 bureaux actifs ayant des salariés rattachés, il n'y a pas de bureau physique en Espagne, en Irlande et au Mexique et pas de salariés dans les bureaux de Greenwich.

- Leasing (Scope 3) : A partir de la surface des bureaux loués divisés par la durée de vie estimée des bâtiments (50 années), Linedata a pu estimer les émissions des bureaux. Pas de distinction entre les villes/pays.
- Electricité (Scope 1 et 2) : Soit à partir des factures d'électricité (si contrat Linedata) ou alors en fonction du tantième d'occupation du building (si contrat d'électricité au niveau du building). Les facteurs d'émissions utilisés sont les facteurs « Upstream » de l'IAE et les facteurs « Combustion » de l'AIE sauf pour les US : EPA US afin de prendre en compte les différentes géographies. Distinction entre upstream et combustion.
- Imprimante Papier (Scope 3) : Obtention des volumes d'achat de papiers d'imprimante sur l'année 2024 (office manager) dans les bureaux ayant des imprimantes
- Imprimante Toner (Scope 3) : Obtention des volumes d'achat de toners d'imprimante sur l'année 2024 (office manager)
- Fluide réfrigérant (Scope 1) : Obtention des volumes de fluide réfrigérant intégrée dans les systèmes de climatisation au cours de l'année 2024 en cas de fuite du système ou de remplacement d'équipements (via la société de maintenance de la climatisation).
- Déchets (Scope 3) : A partir du suivi de présence sur site en 2024, estimation des effectifs moyens en présentiel en 2024 permettant d'estimer les émissions carbone liées aux déchets. Pas de distinction entre les villes/pays.

Services :

A partir des montants de dépenses, Linedata a pu estimer les émissions carbone des services suivants :

- Assurance, Banque, Conseils et Honoraires ;
- Dépenses de bureau, Courrier ;
- Formation.

IT Services (hors datacenter) :

A partir des montants de dépenses obtenu via le suivi du CDG IT <(Opex hors frais d'hébergement), Linedata a pu estimer l'impact des prestations IT :

« Télécommunication », « Other computer related services, including facilities management », « Software services »

IT Capex :

A partir du système de Bons de commande, recensement des achats d'écrans, dockstation, laptop et desktop par bureau. Pour les émissions liées aux serveurs, utilisation d'un ratio en fonction du volume de dépenses en se basant sur le facteur d'émission Desktop.

Intensité Carbone :

L'intensité carbone par salarié se base sur le nombre de salarié moyen de l'année. L'intensité carbone par M€ de chiffre d'affaires se base sur le chiffre d'affaires consolidés des états financiers – cf Comptes consolidés.

Autres indicateurs Environnementaux

Les indicateurs environnementaux (hors Bilan Carbone) prennent en compte le nombre de véhicules professionnels existants sur 2 pays (France, Luxembourg).

Concernant le volume des déchets recyclés, le Groupe Linedata a uniquement accès aux volumes des déchets recyclés pour les bureaux de Neuilly et Arcueil. Fin 2024, le Groupe Linedata avait 17 bureaux actifs ayant des salariés rattachés, il n'y a pas de bureau physique en Espagne, en Irlande, au Mexique et à Singapour et pas de salariés dans les bureaux de Greenwich.

Concernant l'envoi de la charte des partenaires commerciaux, la liste des fournisseurs > à 15k€ se base sur les achats réalisés en 2023.

Annexe C : Taxinomie

Contexte réglementaire

Afin de favoriser la transparence et une vision long terme dans les activités économiques en orientant les flux de capitaux vers des investissements durables, l'Union Européenne a créé un système commun de classification des activités des entreprises permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables. Ce système est défini dans le règlement européen (EU 2020/852) du 18 juin 2020 dit « règlement Taxinomie ». Ce règlement est complété par l'acte délégué du 13 juin 2023 qui définit les nouvelles activités climat et vient compléter les nouveaux objectifs.

Les entreprises doivent publier la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques :

- « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxinomie européenne ;
- « alignées » ou « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critères techniques associés à chacune des activités éligibles : contribution substantielle à l'atteinte d'un des six objectifs environnementaux, absence de préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux et respect de garanties sociales minimales.

Cette année, les entreprises doivent reporter les trois indicateurs taxonomiques complets (éligibilité et alignement) relatifs à l'ensemble des 6 objectifs.

L'entreprise a conduit une analyse détaillée de l'ensemble des activités au sein de ses différentes entités consolidées. Cette analyse a été menée conjointement par le Comité RSE et la Direction Financière.

Périmètre

Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités de l'entreprise correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle.

Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2024. Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent être réconciliés avec les états financiers.

Modalités des indicateurs financiers

Les dénominateurs des ratios financiers ont été définis conformément aux définitions de l'acte délégué relatif à l'article 8 du règlement Taxinomie publié le 6 juillet 2021.

Pour les numérateurs, il n'existe pas de définition des informations attendues pour l'éligibilité, aussi la Société a raisonné par analogie avec les ratios d'alignement pour déterminer la part des ratios éligibles à la Taxinomie.

Chiffre d'affaires par activité

Le règlement Taxinomie priorise les activités qui génèrent les impacts les plus significatifs sur le changement climatique et qui présentent le potentiel le plus important en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, la Taxinomie a listé, à ce jour, une centaine d'activités qui représentent 90 % des émissions de gaz à effet de serre et qui sont donc celles qui doivent faire le plus d'efforts pour atteindre l'engagement de l'UE, à savoir réduire de 55 % ses émissions d'ici 2030 et d'être neutre en carbone d'ici 2050.

Le règlement a également intégré les activités dites habilitantes, c'est-à-dire celles qui contribuent à l'adaptation d'autres activités en proposant des produits ou solutions permettant de prévenir et/ou de limiter les effets négatifs du changement climatique sur le climat actuel et futur.

Les activités de Linedata concernées

Linedata a procédé à l'identification de la part de ses activités éligibles au titre des six « Objectifs environnementaux ». Au titre de l'objectif environnemental « atténuation du changement climatique », Linedata a analysé les activités suivantes :

- activité 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » : Pour conduire l'analyse de son éligibilité au regard de l'objectif d'atténuation au changement climatique, Linedata s'est inspiré de l'étude réalisée par le syndicat professionnel des entreprises du numérique en France, Numeum. En 2022, Numeum a conduit une démarche d'analyse des activités définies en annexe 1 de l'acte délégué climat, « Atténuation du changement climatique », et les a rapprochées de celles réalisées par ses membres. Numeum a présenté dans une note de position son interprétation pour identifier les activités qu'elle considère comme éligibles au titre de l'annexe 1 : [https:// numeum.fr/note_danalyse/note_de_position_sur_la_taxinomie_verte_premiere_partie](https://numeum.fr/note_danalyse/note_de_position_sur_la_taxinomie_verte_premiere_partie)

Sont éligibles :

- Les activités de stockage et de traitement des données sont réalisées sur l'infrastructure propre de l'entreprise. Ou bien, dans le cas d'une location ou d'une collocation de salle de Data Center détenue par un prestataire, l'entreprise a la maîtrise du cahier des charges sur les équipements et les salles ;
- le chiffre d'affaires spécifique lié aux activités de stockage et de traitement des données peut être distingué par l'entreprise ;
- ce chiffre d'affaires est réalisé en tant que « principal » et non en tant qu'« agent » (l'entreprise ne se contente pas d'un achat pour revente du service d'hébergement).

Linedata Services ne réalise pas d'activité de stockage et de traitement des données à partir d'une infrastructure propre et l'entreprise n'a pas la maîtrise du cahier des charges sur les infrastructures tierces. Par ailleurs, Linedata Services ne se contente pas d'activité d'achat pour revente du service d'hébergement. Les activités afférentes de Linedata Services sont donc, à ce stade, non éligibles au titre de l'activité 8.1.

- activité 8.2 « Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES » : la nature de l'offre de Linedata ne semble pas directement adhérer à la définition de cet article. À ce stade, l'entreprise ne retient pas d'éligibilité de son chiffre d'affaires au titre de cette activité 8.2.

Au titre de l'objectif environnemental « adaptation au changement climatique », Linedata a analysé les activités 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » et 8.2 « Programmation, conseil et autres activités informatiques ». À ce stade de la réglementation, ces activités 8.1 et 8.2 ne constituent pas des activités habilitantes au sens du règlement (UE) 2020/852.

Au titre de l'objectif « transition vers une économie circulaire », Linedata a analysé l'activité 4.1 « Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données ». À ce stade de la réglementation, cette activité 4.1 ne constitue pas une activité habilitante au sens du règlement (UE) 2020/852.

Au titre des trois derniers objectifs environnementaux, Linedata n'a pas d'activités éligibles. Ainsi, Linedata ne retient pas d'éligibilité de son chiffre d'affaires au titre de l'ensemble des 6 objectifs environnementaux.

L'analyse menée permet de conclure que les activités de Linedata ne font pas partie des activités les plus émettrices de gaz à effet de serre ciblées par la taxinomie. Dans le même temps, les activités de Linedata ne constituent pas des activités habilitantes. Pour autant, l'entreprise met en œuvre de nombreuses actions en faveur du climat dont les résultats sont mesurés à travers des indicateurs de performance publiés dans ce Rapport de Durabilité.

Pour conclure, les activités économiques de Linedata ne contribuent pas de manière substantielle aux six objectifs environnementaux. La part de chiffre d'affaires relative aux ventes éligibles et alignées est donc nulle sur l'exercice 2024.

			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH 'Does Not Significantly Harm')													
Activités économiques	Code (2)	Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaire année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties Minimales	Part du chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie ou éligible l'Année N-1	Catégorie d'activité	Catégorie d'activité			
		K EUR	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE			0%																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																						
Aucun		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%											0%		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%											0%	0%	0%
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																						
Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	0	0%																			
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	8.2	0	0%																			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0	0%																			
Total (A.1+A.2)		0	0%																			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																						
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxinomie		183.719	100%																			
Total (A+B)		183.719	100%																			

Les dépenses d'investissement – CAPEX

Les dépenses d'investissements correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles incluant les droits d'utilisation au titre d'IFRS 16.

Les dépenses d'investissement éligibles de Linedata concernent principalement les dépenses liées aux voitures particulières, aux serveurs informatiques et aux droits d'utilisation des bâtiments loués.

Activités éligibles

6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires

Critères techniques d'alignement sur l'objectif d'atténuation au changement climatique :

a. Pour les véhicules appartenant aux catégories M1 et N1, relevant toutes deux du champ d'application du règlement (CE) n° 715/2007 :

i. jusqu'au 31 décembre 2025, les émissions spécifiques de CO₂, telles que définies à l'article 3, paragraphe 1, point h), du règlement (UE) 2019/631, sont inférieures à 50 g de CO₂/km (véhicules utilitaires légers à faibles émissions ou à émission nulle) ;
ii. à partir du 1er janvier 2026, les émissions spécifiques de CO₂, telles que définies à l'article 3, paragraphe 1, point h), du règlement (UE) 2019/631, sont nulles. b.

Pour les véhicules de catégorie L, les émissions de CO₂ à l'échappement sont égales à 0 g équivalent CO₂/km conformément à l'essai relatif aux émissions établi par le règlement (UE) 168/2013.

7.7 Acquisition et propriété des bâtiments

Critères techniques d'alignement sur l'objectif d'atténuation au changement climatique :

Dans le cas de bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, un certificat de performance énergétique relevant au minimum de la classe A a été délivré. À défaut, le bâtiment fait partie des 15 % du parc immobilier national ou régional les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle, ce qui est démontré par des éléments de preuve appropriés, comparant au moins la performance du bien concerné à la performance du parc immobilier national ou régional bâti avant le 31 décembre 2020 et opérant au minimum une distinction entre bâtiments résidentiels et bâtiments non résidentiels.

Les bâtiments construits après le 31 décembre 2020 satisfont aux critères spécifiés à la section 7.1 de la présente annexe qui sont pertinents au moment de l'acquisition.

Les grands bâtiments non résidentiels (dont la puissance nominale utile des systèmes de chauffage, des systèmes combinés de chauffage et de ventilation de locaux, des systèmes de climatisation ou des systèmes combinés de climatisation et de ventilation est supérieure à 290 kW) sont exploités de manière efficace grâce à la surveillance et l'évaluation de la performance énergétique.

8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes

Critères techniques d'alignement sur l'objectif d'atténuation au changement climatique :

L'activité a mis en œuvre l'ensemble des pratiques pertinentes énumérées en tant que : pratiques attendues dans la version la plus récente du code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données 307, ou dans le document CLCTR50600-99-1 du CEN/CENELEC intitulé « Installations et infrastructures de centres de traitement de données – Partie 99-1 : Pratiques recommandées relatives à la gestion énergétique ».

La mise en œuvre de ces pratiques est vérifiée par un tiers indépendant et contrôlée au moins tous les trois ans.

Le potentiel de réchauffement du globe (PRG) des fluides frigorigènes utilisés dans le système de refroidissement des centres de données ne dépasse pas 675.

La part des dépenses d'investissement de Linedata éligibles au 31 décembre 2024 s'élève à 30% sur un total de 8,8 M€ (Référence notes annexes aux comptes consolidés 7.2, 7.3 et 7.4).

En 2024, l'entreprise a apprécié si ses investissements étaient conformes aux critères d'examen techniques et en conclut qu'aucun CAPEX réalisé en 2024 contribuait de manière substantielle à l'atteinte d'un des six objectifs environnementaux.

Au titre des bâtiments, la Société a :

- renouvelé le bail de son bureau de Londres engendrant la comptabilisation de droits d'utilisation du bien à hauteur de 1,5M€ ;
- a pris en location des surfaces supplémentaires dans son bureau de Sintra (Portugal) engendrant la comptabilisation de droits d'utilisation du bien à hauteur de 0,2M€ ainsi que des frais d'aménagement à hauteur de 0,1M€ ;
- a pris un bail dans un espace de coworking à Chennai (Inde) engendrant la comptabilisation de droits d'utilisation du bien à hauteur de 0,1M€.

Ces 3 investissements ne répondent pas aux critères d'alignement indiquaient ci-dessus car ils n'ont pas été réalisés dans des bâtiments à haute performance énergétique.

Au titre de la flotte de véhicules, les investissements durables comprennent uniquement des voitures hybrides pour lesquels des droits d'utilisation des biens pris en location ont été comptabilisés en 2024 pour 0,3 M€. L'ensemble de ces investissements ne répondent pas aux critères techniques d'alignement.

Au titre des investissements pour Traitement de données, l'hébergement et les activités connexes, Linedata a investi 0,6 M€ dans ses serveurs. Ces investissements ne répondent pas aux critères d'alignement.

			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH 'Does Not Significantly Harm')											
Activités économiques	Code (2)	CAPEX absolu	Part du CAPEX année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties Minimales	Part du CAP EX alignée sur la taxinomie ou éligible l'Année N-1	Catégorie d'activité	Catégorie d'activité	
			K EUR	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE				30%																
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
Aucun			0,0	0%	0%	0%	0%	0%	0%									0%		
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)			0	0%	0%	0%	0%	0%	0%									0%	0%	0%
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
Transport par motos, voitures particulières			6.5	299,0	3%													0%		
Acquisition et propriété des bâtiments			7.7	1.781,0	20%													0%		
Traitement de données, hébergement et activités connexes			8.1	582,0	7%													0%		
CAPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)				2.662,0	30%													0%		
Total (A.1+A.2)				2.662,0	30%															
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
CAPEX des activités non éligibles à la Taxinomie				6.144,0	70%															
Total (A+B)				8.806,0	100%															

Les dépenses d'exploitation – OPEX

Les dépenses d'exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs. Ce total constitue le dénominateur du KPI OPEX pour un total de 10,7 M€ en 2024. (0,6M€ location, 0,6M€ maintenance, 9,5M€ de R&D)

Les coûts de Recherche et Développement (non capitalisés), qui représentent 9,5 M€ en 2024, ne sont pas éligibles car le chiffre d'affaires auquel se rattachent ces dépenses n'est pas éligible.

L'analyse d'éligibilité de ces dépenses d'exploitation a permis d'identifier que les locations à court terme de voiture particulière sont éligibles, ces dépenses représentent 3K€ en 2024. La part des dépenses d'exploitation de Linedata Services éligibles au 31 décembre 2024 est donc de 0,03%

Activités économiques	Code (2)	OPEX absolu	Part du OPEX année N	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH 'Does Not Significantly Harm')						Garanties Minimales	Part du OPEX alignée sur la taxinomie	Catégorie d'activité	Catégorie d'activité
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes				
		K EUR	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE				0%															
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Aucun		0,0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								0%		
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0,0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								0%	0%	0%
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
Transport par motos, voitures particulières	6.5	3,0	0,03%														0%		
OPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		3,0	0,03%														0%		
Total (A.1+A.2)		3,0	0,03%																
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
OPEX des activités non éligibles à la Taxinomie		10.736,1	100%																
Total (A+B)		10.739,1	100%																

Annexe D : Note méthodologique – Partie Sociale

Référentiel de reporting RH

Pour répondre aux exigences de la CSRD concernant la partie sociale, voici les étapes et outils utilisés pour la collecte et la vérification des données :

Source des données : Les données sociales proviennent de notre outil RH Bob, à travers des extractions régulières directement depuis la plateforme et qui couvre 100% des employés.

Un dashboard RH sur Bob permet de visualiser et de vérifier les données en temps réel, assurant ainsi une meilleure réactivité et fiabilité.

- Processus de revue des données en 2024 :
 - Juillet : Import et première revue des données de rémunération dans Bob pour s'assurer de leur conformité et complétude.
 - Août : Revue complète des données RH :
 - Vérification des informations de base : genre, pourcentage d'équivalent temps plein (FTE%), type de contrat, etc.
 - Mise à jour et validation de la cartographie des métiers et des niveaux hiérarchiques.

Linedata effectue des revues régulières de la base de données, ce qui garantit d'utiliser des données fiables, cohérentes et conformes dans le cadre de la CSRD.

Explication des principaux indicateurs sociaux

Les effectifs du Groupe Linedata comprennent l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un contrat de travail d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein du Groupe Linedata au 31 décembre 2024, correspondant au dernier jour calendaire de l'année. Les effectifs sont exprimés en nombre de collaborateurs, quel que soit le temps de travail ou la date d'entrée au cours de l'année.

A noter qu'en dehors de l'indicateur des effectifs par contrat, les stagiaires et contrat d'apprentissage ne sont pas pris en compte dans les autres indicateurs sociaux.

Les embauches et les départs excluent tous les mouvements intra-entreprises tel que les transferts entre les entités juridiques.

La catégorie des départs « Autres » comprend fin de période d'essai, fin de contrat à durée déterminée, transfert d'employés et décès.

Pour le calcul du taux d'attrition et du turnover, Linedata a respecté la méthodologie précisée par les exigences CSRD.

Equité Femmes / Hommes : rémunération totale (salaire de base + bonus) des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI), dans des niveaux hiérarchiques comptant au moins 5 femmes et 5 hommes, et des pays avec un effectif supérieur à 30 employés.

Les % d'entretien individuel (PDR) et de collaborateurs formés se basent sur les collaborateurs présents au 01/06 et pas de sorties durant le processus.

Les heures de formations « Live » comprennent les formations ayant eu lieu en Présentiel ou en ligne avec un formateur.

Les heures de formations « Plateforme » comprennent les heures des formations suivies sur les plateformes : Pluralsight, Coursera, Efront, KnowBe4 ou autres plateformes de formation.

Annexe E : Table de correspondance

Le tableau suivant résume les exigences des différents ESRS contenues dans le rapport de durabilité et indique les paragraphes où se trouvent ces exigences. A noter que Linedata a inclus volontairement certaines publications soumises à une période transition d'un an dans la section des informations sociales.

Référence	Intitulé	N° Chapitre / Section
Chapitre 1 - Informations générales		
Base de préparation		
BP-1 & BP2	Base générale d'établissement du rapport de durabilité	1.2.4
GOV-1	Rôle et compétences des organes de gouvernance	1.2.3
GOV-2	Informations, supervision et traitement des IRO par les organes de gouvernance	1.2.3
GOV-3	Mécanismes incitatifs	1.2.3
GOV-4	Diligence raisonnable	1.2.4
GOV-5	Système de gestion des risques / Contrôle interne	1.2.4
Stratégie		
SBM-1	Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur	1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1
SBM-2	Intérêts de points de vue des Parties prenantes	1.2.1
SBM-3	Descriptions des IRO et interactions avec stratégie/modèle d'affaires	
IRO-1	Identification et évaluation des IRO	1.2.1
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS	1.2.1.1 et Annexe E
MDR- PAT	Exigences de publication des politiques, actions et cibles.	1.2.2
Chapitre 2 - Informations environnementales		
E1 - Changement Climatique		
E1.GOV-3	Intégration des performances de durabilité dans les mécanismes d'incitation	1.2.3.3
E1.IRO-1	Identification et évaluation des IRO liés au climat	2. Intro
E1.SBM-3	Descriptions des IRO liés et interactions avec stratégie/modèle d'affaires	2. Intro
DR E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.1.1
DR E1-2	Politiques relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	2.1.1 / 2.1.2
DR E1-3	Actions et ressources liées aux politiques mises en place en lien avec le changement climatique	2.1.1
DR E1-4	Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	2.1.1 / 2.1.2
DR E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	2.1.1.3
DR E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et total des GES	2.1.1.1
DR E1-7	Les absorptions de GES et les projets d'atténuation des GES financés grâce aux crédits carbone	2.1.1.2
DR E1-8	Tarification interne du carbone	2.1.1.2
DR E1-9	Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition et des opportunités potentielles liées au climat (2025)	2.1.1.2 / Publication en 2025
E5 - Economie circulaire		
E5.IRO-1	Identification et évaluation des IRO liés à l'économie circulaire	2. Intro
DR E5-1	Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2
DR E5-2	Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.1 / 2.2.2
DR E5-3	Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.1 / 2.2.2
DR E5-4	Entrées de ressources	2.2.1 / 2.2.3
DR E5-5	Sorties de ressources	Non matériel
DR E5-6	Effets financiers attendus de l'utilisation des ressources et impacts, risques et opportunités liés à l'économie circulaire (2025)	Publication en 2025

Annexe E : Table de correspondance (suite)

Référence	Intitulé	N° Chapitre / Section
Chapitre 3 - Informations sociales		
S1 - Main d'œuvre de l'entreprise		
S1.SBM-3	Descriptions des IRO liés et interactions avec stratégie/modèle d'affaires	3.1
DR S1-1	Politiques relatives à la main-d'œuvre de l'entreprise	3.1 & Annexe A
DR S1-2	Processus d'engagement avec les travailleurs et les représentants des travailleurs au sujet des impacts	3.1
DR S1-3	Processus pour remédier aux impacts négatifs et et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	3.1
DR S1-4	Prendre des mesures en cas d'impacts matériels sur ses propres effectifs, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités matérielles liées à son propre personnel, ainsi que l'efficacité de ces actions.	3.1
DR S1-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités	3.1
DR S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1.1
DR S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés de l'entreprise (2025)	Publication en 2025
DR S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	3.1.4
DR S1-9	Mesure de la diversité	3.1.5
DR S1-10	Salaires adéquats	3.1.4
DR S1-11	Protection sociale (2025)	Publication en 2025
DR S1-12	Personnes handicapées (2025)	Publication en 2025
DR S1-13	Mesures relatives à la formation et au développement des compétences	3.1.2
DR S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité (2025)	3.1.3
DR S1-15	Mesures relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (2025)	3.1.3
DR S1-16	Paramètres de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.1.4
DR S1-17	Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	3.1.6
S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux		
S4.SBM-3	Descriptions des IRO liés et interactions avec stratégie/modèle d'affaires	3.2
DR S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	3.2.2 / 3.2.3
DR S4-2	Processus d'engagement avec les consommateurs et les utilisateurs finaux concernant les impacts	3.2.1
DR S4-3	Processus pour remédier aux impacts négatifs et les canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations.	3.2.1
DR S4-4	Mesures à prendre en cas d'impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, et approches de la gestion des risques matériels et de la recherche d'opportunités matérielles liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, ainsi que l'efficacité de ces actions	3.2.1
DR S4-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités	3.2.1
Spécifique	Numérique responsable et Ecosystème innovant	3.2.2
Chapitre 4 - Informations en matière de gouvernance		
G1.GOV-1	Rôle des organes d'administration, de surveillance et de direction	1.2.3
DR G1-1	Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires et de culture d'entreprise	4.1
DR G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	4.2.1
DR G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.1.2
DR G1-4	Incidents confirmés de corruption ou de pots-de-vin	4.1.2
DR G1-5	Influence politique et activités de lobbying	Non matériel
DR G1-6	Pratiques de paiement	4.2.2

Annexe E : Table des informations manquantes

Le tableau suivant résume Data Points des ESRS matériels non communiqués dans le rapport de durabilité.

Référence DR	Intitulé DR	Data points manquants	Intitulé DP
Chapitre 1 - Informations générales			
ESRS 2 - Stratégie			
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	DP 48b,d,f	Effets des IROs sur la stratégie, effets financiers actuels et résilience
Chapitre 2 - Informations environnementales			
E1 - Changement Climatique			
DR E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	DP 14, 15, 16	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
DR E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	DP19	Résilience de la stratégie et modèle économique face au changement climatique
DR E1-3	Actions et ressources liées aux politiques mises en place en lien avec le changement climatique	DP 29	Investissement nécessaire pour la réalisation du Plan de transition
DR E1-4	Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	DP 34	Cible de réduction des émissions de GES
DR E1-7	Les absorptions de GES et les projets d'atténuation des GES financés grâce aux crédits carbone	Ensemble des DP	
DR E1-8	Tarification interne du carbone	DP 63	Mécanisme de tarification interne de carbone
E5 - Economie circulaire			
DR E5-3	Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	DP 24, 25, 26, 27	Cible liée aux flux de ressources entrants et sortants
DR E5-4	Entrées de ressources	DP 31, 32	Poids des flux de ressources entrants
Chapitre 3 - Informations sociales			
S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux			
DR S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	DP 15, 16, 17	Politique et engagements stratégiques en matière des droits de l'Homme des consommateurs et utilisateurs finaux
Chapitre 4 - Informations en matière de gouvernance			
DR G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	DP 14	Politique pour empêcher les retards de paiement

Rapport de certification en matière de durabilité

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale des actionnaires,

Le présent rapport (avis de vérification) est émis par le Cabinet de Saint Front en notre qualité d'organisme tiers indépendant du groupe LINEDATA. Il porte sur les informations consolidées en matière de durabilité et les informations consolidées prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section « Rapport de durabilité » du rapport de gestion du groupe.

En application de l'article L. 233-28-488 du code de commerce, LINEDATA SERVICES est tenue d'inclure les informations (historiques ou estimées) précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation financière consolidée. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application de l'article L. 822-24 du code de commerce notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par LINEDATA SERVICES pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa et au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées et les conclusions que nous en avons tirées.

A l'appui de ces conclusions, nous présentons, dans l'annexe jointe au présent rapport, les éléments sur lesquels nous avons porté une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par LINEDATA SERVICES dans le rapport de gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de LINEDATA SERVICES, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par LINEDATA SERVICES en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles informations comparatives ni sur les informations non matérielles communiquées au paragraphe « Rapport de durabilité ».

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par LINEDATA SERVICES pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa et au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par le groupe lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par LINEDATA SERVICES avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa et au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons que à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu et va avoir lieu comme précisé au paragraphe « 1.2.4 Gestion des risques et contrôle interne ».

Observations

Nous attirons l'attention du lecteur sur la méthodologique mise en œuvre et les limites de cette analyse tel qu'exprimés dans les paragraphes « 1.1.4 Chaîne de valeur et dialogue avec les parties prenantes » et « 1.2.1. Présentation des enjeux de durabilité / IRO (Impacts Risques Opportunités) » du Rapport de Durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-494 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par LINEDATA SERVICES relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observations

Nous attirons l'attention du lecteur sur l'« Annexe E : Table des informations manquantes » mentionnant l'absence de certaines informations, en particulier le plan de transition.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par LINEDATA SERVICES pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Observations

Nous attirons l'attention du lecteur sur l'« Annexe C : Taxinomie » qui présente la méthodologie de calcul des indicateurs relatifs à la taxinomie.

Toulouse, le 29 avril 2025

L'organisme tiers indépendant

Cabinet de Saint Front

3 rue brindejanc des moulinais

31500 TOULOUSE

Représenté par Pauline
de Saint Front

ANNEXE – ELEMENTS QUI ONT FAIT L’OBJET D’UNE ATTENTION PARTICULIERE

Conformité aux normes ESRS du processus mis en œuvre par LINEDATA SERVICES pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa et au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

ELÉMENTS QUI ONT FAIT L’OBJET D’UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées au « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et ceux qui sont spécifiques à l'entité.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Nous avons également exercé notre jugement professionnel pour apprécier le caractère acceptable des partis-pris méthodologiques pour cette première analyse de double-matérialité, notamment en ce qui concerne la consultation des parties prenantes et le niveau de désagrégation de l'information.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons :

- apprécié l'approche utilisée par l'entité pour recueillir les informations au titre des filiales ;
- apprécié la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité avec les analyses sectorielles disponibles ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec notre connaissance de l'entité ;
- apprécié comment l'entité a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques ;
- apprécié si l'entité a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'événements à la fois passés et futurs du fait de ses activités propres ou de ses relations d'affaires, y compris les actions entreprises pour gérer certains impacts ou risques ;
- apprécié si l'entité a tenu compte de ses dépendances aux ressources naturelles, humaines et/ou sociales dans l'identification des risques et opportunités.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- Au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- Au titre des informations spécifiques à l'entité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les normes ESRS.**Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)**

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au paragraphe « 2.1 Changement climatique » du « Rapport de durabilité » au sein du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité au niveau environnemental ;
- le caractère approprié de l'information présentée dans les notes de la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre des thématiques environnementales :

- Nous avons pris connaissance des procédures de collecte, de consolidation, de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour les indicateurs sociaux ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur les données environnementales ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- Nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant au calcul des indicateurs en lien avec notamment les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;

Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S4)

Les informations publiées au titre des effectifs sous contrôle de l'entité (ESRS S1) sont mentionnées au « 3.1 Main d'œuvre de l'entreprise » du « Rapport de Durabilité » au sein du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité au niveau social ;
- le caractère approprié de l'information présentée dans les notes de la section sociale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre des thématiques sociales :

- Nous avons pris connaissance des procédures de collecte, consolidation, contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour les indicateurs sociaux ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur les données sociales ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- Nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant au calcul des indicateurs en lien avec notamment les cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'Homme et la formation, avec les pièces justificatives ;

Informations fournies en application de la norme de gouvernance (ESRS G1)

Les informations publiées au titre de la gouvernance de l'entité (ESRS G1) sont mentionnées au paragraphe « 4. Informations en matière de gouvernance éthique des affaires » du « Rapport de durabilité » au sein du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre le domaine suivant : conduite des affaires ;
- le caractère approprié de l'information présentée dans les notes de la section gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre de la thématique gouvernance de conduite des affaires :

- Nous avons pris connaissance des procédures de collecte, consolidation, contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour les indicateurs de gouvernance ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur la conduite des affaires ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- Nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant au calcul des indicateurs en lien avec la conduite des affaires (G1) avec les pièces justificatives ;

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Les informations publiées au titre de la taxonomie sont mentionnées au paragraphe « 2.1.3 Taxinomie » du « Rapport de durabilité » au sein du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le respect des exigences du règlement taxonomie.

En ce qui concerne les informations publiées au titre de la taxonomie :

- Nous avons apprécié le processus de détermination des activités éligibles et alignées
- Nous avons pris connaissance des procédures de collecte, de consolidation, de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant le respect des exigences pour les informations publiées
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour les indicateurs de taxonomie
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur les données.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant au calcul des indicateurs avec les pièces justificatives.

07

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS
2. CONTRATS IMPORTANTS
3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC
4. CALENDRIER PREVISIONNEL DE PARUTION DES ELEMENTS FINANCIERS
5. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET INFORMATIONS SUR LE CONTROLE DES COMPTES
6. GLOSSAIRE
7. TABLE DES CONCORDANCES

VII. Informations complémentaires

1. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Objet social : article 2 des statuts de la Société

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- la prestation de services informatiques, notamment l'édition et la distribution de progiciels, l'intégration de solutions, la réalisation de tous travaux de développements, de conseil et de formation, la fourniture de services d'exploitation sur ordinateurs et de prestations administratives connexes, pour le compte des entreprises industrielles, commerciales, immobilières ou financières, d'administrations ou organismes publics ou privés, faisant ou non appel aux moyens de transmission de l'information;
- la création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance ou l'exploitation de tous fonds ou établissements de même nature ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, agricoles, civiles, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles (y compris sociétés en participation), d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion de sociétés, d'alliance ou d'association ou autrement;
- et, généralement, toutes opérations industrielles ou commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'activité de la Société ou pouvant être utiles à la réalisation et à la prospérité de ses affaires;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

En l'absence de précision particulière dans les statuts de la Société, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par voie de succession ou de donation familiale. Il peut également être supprimé par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés par une modification des statuts de la Société, opération que seule l'Assemblée Générale extraordinaire est habilitée à effectuer. L'Assemblée Générale ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions de forme et délais fixées par la Loi.

L'article 21 des statuts de la Société décrit les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans ladite convocation et fixé par le convoquant.

L'actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement, par mandataire en donnant procuration, ou en votant par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur. Il est rappelé qu'en application de l'Ordonnance n° 2010- 1511 du 9 décembre 2010 relative à l'exercice de certains droits des actionnaires, un actionnaire peut à son choix, soit donner procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ou à la société sans indication de mandat, soit se faire représenter par toute personne physique ou morale du choix de l'actionnaire lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé de sociétés cotées.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié dans les conditions légales et réglementaires de l'enregistrement comptable des titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et sous réserve le cas échéant de fournir à la Société tout élément permettant son identification.

Ces formalités doivent être accomplies au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

A l'issue de chaque Assemblée Générale, la Société publie sur son site internet les résultats du vote pour chacune des résolutions présentées aux actionnaires.

Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement du contrôle de l'émetteur

Il n'existe aucune disposition de ce type dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur.

Seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Selon l'article 9 des statuts, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2,5 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.
A défaut d'avoir été ainsi déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

Néant

2. CONTRATS IMPORTANTS

Depuis 2019, les contrats importants et sortant du cadre usuel des affaires sont les suivants :

Table with 2 columns: Date du contrat, Objet du contrat. Rows include acquisitions of actions from Loansquare, Linedata, Audaxys, and DreamQuark, as well as a partnership reinforcement with Linedata.

En dehors des points ci-dessus, il n'a pas été conclu, pour l'exercice 2024, d'autres contrats importants autres que les contrats conclus dans le cadre usuel des affaires, ni par l'émetteur ni par une autre société du Groupe.

3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Liste des documents et méthodes de consultation

Pendant la durée de validité du présent document d'enregistrement universel, les documents suivants ou leur copie pourront, le cas échéant, être consultés :

Table with 2 columns: Document description, Consultation method. Rows include the charter and statutes, financial reports, and historical financial information.

L'ensemble de l'information financière diffusée est disponible sur le site du Groupe : https://www.linedata.com.

4. CALENDRIER PREVISIONNEL DE PARUTION DES ELEMENTS FINANCIERS

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2025 : 24 avril 2025 après la fermeture de Euronext Paris.

5. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET INFORMATIONS SUR LE CONTROLE DES COMPTES

Attestation du responsable

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables».

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2025, Anvaraly Jiva, Président Directeur Général

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Mandats en cours

Société Finexsi Audit 14, rue de Bassano 75116 PARIS

représentée par Monsieur Didier Bazin jusqu'au 15 mai 2018 puis par Monsieur Christophe Lambert.

Nommé le 28 juin 2004, pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale du 17 juin 2010 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ; renouvelé le 17 juin 2010, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, renouvelé le 12 mai 2016, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; renouvelé le 30 juin 2022, pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

A compter du 1^{er} juillet 2024, le cabinet Finexsi a cédé son activité au cabinet Grant Thornton.

Société Grant Thornton 29 Rue du Pont – Neuilly-Sur-Seine – 92200

Représentée par Madame Solange Aïache

Société KPMG S.A.

Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta, 92066 Paris la Défense Cedex

représentée par Madame Mathilde Fimayer

Nommé le 8 juin 2023, pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

6. GLOSSAIRE

ASP – Application Service Provider	Ou "fournisseur d'applications en ligne". C'est une entreprise qui héberge des logiciels ou des services informatiques sur ses propres serveurs afin de les fournir à ses clients au travers d'un réseau (Internet en général). Par extension, ASP recouvre le marché des services logiciels loués en ligne.
Best execution	L'obligation de "Best Execution" est une garantie offerte aux investisseurs de bénéficier du meilleur prix, du meilleur coût, de la meilleure probabilité d'exécution et de conclusion pour chaque ordre.
Buy side	Le "buy-side" représente les acteurs qui vont acquérir les produits financiers : fonds de pension, OPCVM, compagnies d'assurance, hedge funds. Le buy-side représente donc les investisseurs, qui ont pour objectif de constituer un portefeuille d'actifs et d'en accroître la valeur et se rémunèrent de cette façon.
Cloud computing	"informatique en nuage" : processus consistant à utiliser des serveurs informatiques ou des applications distants à travers les réseaux internet.
Compliance	Ou "conformité". Obligatoire dans les établissements financiers, elle vise le respect des dispositions législatives et réglementaires, donc des dispositions normatives propres aux activités bancaires et financières, ainsi que des normes professionnelles et déontologiques.
Datacenter	Ou centres de données : salles d'hébergement spécialisées destinées à l'accueil des serveurs.
EBITDA	Indicateur clé du Groupe, il se définit comme le résultat opérationnel hors dotations nettes aux amortissements et aux provisions courantes et non courantes.
Gaz à effet de serre	Les gaz à effet de serre sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.
NPS	Net promoteur score : indicateur de satisfaction et de recommandation d'un client pour un produit ou un service
RGPD	Règlement Général de Protection des Données (RGPD), un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises, désigne la prise en compte par les entreprises des enjeux, sociaux et éthiques dans leurs activités
SAAS - Software As A Service	Ou "logiciel en tant que service". Mode d'exploitation commerciale des logiciels dans lequel ceux-ci sont installés sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur. Les clients ne paient pas de licence d'utilisation pour une version, mais utilisent le service en ligne le plus généralement en payant un abonnement.
Sapin II	Loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation économique. S'applique aux entreprises françaises de plus de 500 salariés et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros.
Sell side	Le "sell-side" regroupe les acteurs qui sont à l'origine des produits financiers : banques d'investissement qui les évaluent (analystes financiers) et qui les distribuent (courtiers). Le sell-side a ainsi pour objectif de capter les investissements et est au service des émetteurs. Cette catégorie d'acteurs est à l'origine de l'innovation financière et se rémunère par des commissions ou des marges sur les transactions qu'elle réussit à générer.
Solutions front to back	Solutions informatiques couvrant l'ensemble des fonctions d'une institution financière, du Front Office (opérateurs de marché - traders, sell side, buy side, commerciaux de produits d'investissement... qui sont en contact immédiat avec les marchés dans une salle de marché) au Middle Office (en charge du contrôle et de la vérification de l'activité des traders) et au Back Office (chargé de la gestion administrative).
SSII	Société de services et d'ingénierie en informatique, désigne une société spécialisée dans le domaine des nouvelles technologies et de l'informatique
Stock-option	Droit attribué à un salarié de pouvoir acheter des actions de son entreprise à un prix fixé à l'avance (prix d'exercice), possiblement avec une décote par rapport au cours de Bourse du moment de l'attribution, et dans un délai déterminé
Tierce Maintenance Applicative	Maintenance des applications informatiques confiée à un prestataire externe tiers contre rémunération et en définissant des niveaux de disponibilité, de délais et de qualité.
Trading	Le trading qualifie des opérations d'achats et de ventes effectuées sur les marchés financiers sur différents types d'actifs. Ces opérations sont réalisées par des "traders" depuis la salle des marchés d'une institution financière ou boursière, ou depuis Internet dans le cas des traders indépendants.

7. TABLE DES CONCORDANCES

7.1 Table de concordance avec le document d'enregistrement universel (DEU)

Informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement Délégué N°2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD

1. Personnes responsables, informations de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	Chapitre	Paragraphe
1.1 Identité des personnes responsables	VII	5
1.2 Déclaration des personnes responsables	VII	5
1.3 Nom, adresse, qualifications des personnes intervenant en qualité d'experts	VII	5
1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A	
1.5 Déclaration relative à l'autorité compétente	Page de garde	
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1 Identité des contrôleurs légaux	VII	5
2.2 Changement éventuel	N/A	
3. Facteurs de risque	IV	1
4. Informations concernant la Société	I	
4.1 Raison sociale et nom commercial	I	1
4.2 Lieu, numéro d'enregistrement (LEI)	I	1
4.3 Date de constitution et durée de vie	I	1
4.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	I	1
5. Aperçu des activités	I	
5.1 Principales activités	I	1
5.2 Principaux marchés	I	2
5.3 Evénements importants		
5.4 Stratégie et objectifs	Résumé et I	Résumé et I
5.5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	N/A	N/A
5.6 Déclaration sur la position concurrentielle	I	4
5.7 Investissements	I	4
5.7.1 Investissements importants réalisés	I	4
5.7.2 Principaux investissements en cours ou à venir	I	4
5.7.3 Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	N/A	N/A
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	I	
6. Structure organisationnelle	I	
6.1 Description sommaire du Groupe	I	I
6.2 Liste des filiales	III	5.2
7. Examen de la situation financière et du résultat	III	III
7.1 Situation financière	III	III
7.1.1 Evolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performances de nature financière et le cas échéant, extra-financière	III	4.1.3
7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et développement	III	1
7.2 Résultat d'exploitation	III	III
7.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	III	III
7.1.1 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	N/A	N/A

8. Trésorerie et capitaux

8.1 Information sur les capitaux	III	1
8.2 Flux de trésorerie	III	5.9
8.3 Besoins de financement et structure de financement	III	1
8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	III	III
8.5 Sources de financement attendues	N/A	N/A

9. Environnement réglementaire

Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de la Société	II	II
---	----	----

10. Information sur les tendances

10.1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	III	1
10.2 Evénements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	III	1

11. Prévisions ou estimations du bénéfice

11.1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A	N/A
11.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A	N/A
11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	III	III

12. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

12.1 Informations concernant les membres	II	2
12.2 Conflits d'intérêts	II	2

13. Rémunération et avantages

13.1 Rémunérations versés et avantages en nature	II	2
13.2 Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	II	2

14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

14.1 Date d'expiration des mandats	II	2
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société	II	2
14.3 Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	II	2
14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	II	1
14.5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A

15. Salariés

15.1 Nombre de salariés	III	6
15.2 Participations et stock-options	III	6.5
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	v	2

16. Principaux actionnaires

16.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	V	2
16.2 Existence de droits de vote différents	V	2
16.3 Contrôle direct ou indirect	V	2
16.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A

17. Transactions avec les parties liées

	III	III
--	-----	-----

18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société

18.1 Informations financières historiques	III	III
18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	III	III
18.1.2 Changement de date de référence comptable	N/A	N/A
18.1.3 Normes comptables	III	III
18.1.4 Changement de référentiel comptable	III	III
18.1.5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	III	III

18.1.6 États financiers consolidés	III	III
18.1.7 Date des dernières informations financières	III	III
18.2 Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	N/A	N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	III	III
18.3.1 Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	N/A	N/A
18.3.2 Autres informations auditées	N/A	N/A
18.3.3 Informations financières non auditées	N/A	N/A
18.4 Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5 Politique de distribution de dividendes	V	V
18.5.1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	V	V
18.5.2 Montant du dividende par action	V	V
18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	III	III
18.7 Changement significatif de la situation financière	III	III
19. Informations complémentaires		
19.1 Informations sur le capital social	V	1
19.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	V	1
19.1.2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A	N/A
19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	V	2
19.1.4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A
19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	N/A
19.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe	N/A	N/A
19.1.7 Historique du capital social	V	2
19.2 Acte constitutif et statuts	VII	1
19.2.1 Registre et objet social	VII	1
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	V	2
19.2.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	V	2
20. Contrats importants	VII	2
21. Documents disponibles	VII	3

7.2 Table de concordance avec le rapport de gestion

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestions conformément aux articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce, telle que recommandé dans la position DOC-2021-02 de l'AMF.

Rubriques	Document d'enregistrement universel	
	Chapitre	Paragraphe
1. Situation et activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé		
1.1 Exposé de l'activité et des résultats de l'émetteurs, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité	III	1
1.2 Exposé de la situation de l'émetteur	III	1
1.3 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires de l'émetteur et du Groupe	III	1
2. Contrôle interne et gestion des risques		
2.1 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	IV	1
2.2 Risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures prises pour les réduire	VI	2
2.3 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	IV	2
2.4 Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de crédit, de liquidité et de trésorerie, incluant l'utilisation des instruments financiers	IV	1
2.5 Dispositif anticorruption	IV	1
2.6 Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre effective	IV	1
3. Actionnariat et capital		
3.1 Structure évolution du capital de la société et franchissement de seuils	V	2
3.2 Acquisitions et cession par l'émetteur de ses propres actions	V	2
3.3 Etat de la participation des salariés au capital social	V	2
3.4 Information sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	V	2
3.5 Dividendes mis en distributions au cours des trois derniers exercices	V	2
4. Informations en matière de durabilité		
4.1 Modèle d'affaires	VI	1
4.2 Description des principaux enjeux de durabilité	VI	1
4.3 Informations sur la manière dont le Groupe prends en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité sur les principaux enjeux de durabilité	VI	VI
4.4 Résultat des politiques appliquées, incluant les indicateurs clés de performance	VI	VI
4.5 Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	VI	3
4.6 Informations environnementales (politique générale en matière d'environnement, pollution, économie circulaire, changement climatique)	VI	2
4.7 Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques)	VI	3
4.9 Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	VI	3
4.10 Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans le rapport de durabilité	VI	
5. Autres informations		
5.1 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	III	3
5.2 Dépenses et charges visées à l'article 223 quater du CGI	III	3
5.3 Décomposition des dettes fournisseurs prévues par l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce	III	3
5.4 Informations sur les délais de paiement prévues à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce	III	3

7.3 Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestions conformément aux articles L. 225-37 et L. 22-10-8 et suivants du Code de commerce, telle que recommandé dans la position DOC-2021-02 de l'AMF.

Rubriques	Document d'enregistrement universel	
	Chapitre	Paragraphe
1. Informations sur les rémunérations		
1.1 Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des mandataires sociaux	II	2
1.2 Présentation des projets de résolution relatifs aux éléments de rémunération des mandataires sociaux	II	2
1.3 Mention que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce	II	2
1.4 Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice par l'émetteur aux mandataires sociaux	II	2
1.5 Éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle versés par l'émetteur aux mandataires sociaux	II	2
1.6 Utilisation par l'émetteur de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	n/a	n/a
1.7 Engagements de toute nature pris par l'émetteur au bénéfice de ses mandataires sociaux	n/a	n/a
1.8 Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice aux mandataires sociaux par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation	II	2
1.9 Niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et de chaque Directeur Général mis au regard (i) de la rémunération moyenne et (ii) de la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de l'émetteur autres que les mandataires sociaux et l'évolution de ce ratio au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	II	2
1.10 Manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	II	2
1.11 Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée Générale Ordinaire prévu à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce	II	2
1.12 Écart par rapport à la procédure de mise en oeuvre de la politique de rémunération	II	2
1.13 Mention de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, ou le cas échéant application de la suspension du versement de la rémunération des membres du Conseil d'administration en cas de non-respect de la mixité du Conseil	II	1
1.14 Conditions de levées et de conservations des options par les mandataires sociaux	II	2
1.15 Conditions de conservations des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	II	2
2. Informations sur la gouvernance		
2.1 Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	II	1
2.2 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif avec une filiale de l'émetteur (hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)	II	1
2.3 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et autorisation en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	II	1
2.4 Modalités d'exercice de la Direction Générale	II	1
2.5 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	II	1

2.6 Éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général	II	1
2.7 Dispositions écartées du Code AFEP-MEDEF ou de tout autre Code auquel l'entreprise fait référence et raisons pour lesquelles elles l'ont été	II	1
2.8 Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	II	1
2.9 Procédure mise en place par l'émetteur en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-39 du Code de commerce sur les conventions réglementées et de sa mise en oeuvre	II	1
3. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange		
3.1 Structure du capital de l'émetteur	V	2
3.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	n/a	n/a
3.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de l'émetteur	V	2
3.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits spéciaux et description de ceux-ci	n/a	n/a
3.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	n/a	n/a
3.6 Accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	n/a	n/a
3.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur	II	1
3.8 Pouvoirs du Conseil d'administration	II	1
3.9 Accords conclus par l'émetteur qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de l'émetteur, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	V	2
3.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	II	1
4. Les caractéristiques du système de contrôle interne et de gestion des risques		
Les caractéristiques du système de contrôle interne et de gestion des risques	IV	2

7.4 Table de concordance avec le rapport financier annuel

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport financier annuel conformément à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'aux articles 222-3 et 222-9 du règlement général.

Rubriques	Document d'enregistrement universel	
	Chapitre	Paragraphe
1. Déclaration de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le rapport financier	VII	5
2. Comptes annuels	III	2
3. Comptes consolidés	III	1
4. Rapport de gestion	Table de concordance	
5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Table de concordance	
6. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	III	6
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	III	3
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	III	7

Table des matières

I.	Presentation de Linedata services	11
1.	CARTE D'IDENTITE DE LINEDATA SERVICES	11
2.	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LINEDATA SERVICES	12
3.	PRINCIPALES ACTIVITES DE LINEDATA SERVICES	13
3.1	Les activités	13
3.2	Les segments de marchés	15
4.	INVESTISSEMENTS, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION	21
4.1	Investissements	21
4.2	Recherche et développement	21
4.3	Propriété intellectuelle	22
4.4	Innovation	22
5.	PERSPECTIVES	22
II.	Gouvernance de la société	24
1.	ORGANES DE GOUVERNANCE	24
1.1	La mise en œuvre des principes du Code AFEP-MEDEF	24
1.2	Les organes de direction et d'administration de la Société	25
2.	POLITIQUES DE REMUNERATIONS	43
2.1	Politique de rémunération des membres du Conseil	43
2.2	Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	44
III.	Informations financières	50
1.	COMPTES CONSOLIDES 2024	50
1.1	Présentation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2024	52
1.2	Annexes des Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2024	54
2.	COMPTES ANNUELS 2024 DE LA SOCIETE MERE	104
2.1	Présentation des comptes sociaux de Linedata Services S.A. pour l'exercice 2024	104
2.2	Annexes des comptes sociaux de Linedata Services S.A au 31 décembre 2024	105
3.	INFORMATIONS FINANCIERES COMPLEMENTAIRES	128
IV.	Facteurs de risques et contrôle interne	131
1.	FACTEURS DE RISQUES	131
1.1	Identification et évaluation des facteurs de risques	131
1.2	Synthèse des facteurs de risques	131
1.3	Présentation détaillée des facteurs de risques	132
2.	CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	138
2.1	Contrôle interne	138
2.2	Activités de contrôle	139
2.3	Gestion des risques	140
2.4	Activité de conformité	141
2.5	Activité d'audit interne	141
2.6	Assurances	142
V.	Informations concernant le capital et l'actionnariat	144
1.	CAPITAL SOCIAL	144
2.	ACTIONNARIAT	145
3.	AFFECTATION DU RESULTAT ET DIVIDENDES	150
VI.	Rapport de durabilité	152
VII.	Informations complémentaires	237